

LK.

A B R É G É
D E L' H I S T O I R E
D E S
H O M M E S I L L U S T R E S
D E R O M E.

T O M E P R E M I E R.

A B R É G É
D E L' H I S T O I R E

D E S

H O M M E S I L L U S T R E S
D E R O M E ,

*Depuis sa Fondation par Romulus jusqu'au
règne d'Auguste.*

L I V R E C L A S S I Q U E

Traduit du Latin de M. L'HOMOND,

Par M. PLAISANT LA HOUSSAIE.

*On y a joint une Chronologie de l'Histoire ancienne,
un Abrégé des Usages, Mœurs et Coutumes des
Romains; des détails sur leur Religion, leurs
diverses Magistratures et leur système de Finances.*

T O M E P R E M I E R .

A P A R I S ,

CHEZ MOUTARDIER, LIBRAIRE,
Quai des Augustins, n.º 28.

AN XIII. — 1805.

INSTYTUT

BADAŃ LITERACKICH PAN

BIBLIOTEKA

<http://rcin.org.pl>
00-330 Warszawa, ul. Nowy-Swiat 71

Tel. 20-68-68



23.478/1

AVERTISSEMENT.

IL est peu de travaux littéraires et de livres élémentaires qui ayent été aussi sagement imaginés et exécutés, que l'ouvrage de M.^r l'Homond *sur les Hommes illustres de l'ancienne Rome*, dont nous présentons la première traduction au Public. Non-seulement cet ouvrage jouit avec raison d'une grande estime dans l'Université de Paris, mais il est encore répandu dans les principales villes de l'Empire, et nous le voyons entre les mains de presque tous ceux qui se chargent d'enseigner les belles-lettres, et d'instruire la jeunesse à la vertu.

Les sources où M. l'Homond a puisé ses extraits, sont de la meilleure et de la plus élégante latinité; et parmi les exemples qu'il a choisis, il n'en est pas qui ne soit propre à inspirer de l'horreur pour le vice, et à faire aimer la vertu. La jeunesse suit pour ainsi dire pas à pas.

dans ces élémens exquis de l'histoire du premier Peuple de l'univers , son origine , ses accroissemens , la dépravation des goûts et des mœurs de ce Peuple , la décadence de son empire , avec la décadence des mœurs. Quoique le genre du travail de M. l'Homond ne lui permettoit aucuns développemens , et le condamnoit à la plus rigoureuse précision de laquelle il n'est jamais sorti , ses extraits en disent encore assez à l'esprit des enfans , pour les porter à admirer les grands hommes , pour leur faire détester les méchans , et remarquer que les vertus des Romains ont commencé à s'altérer au moment où les conquêtes ont étendu leur domination , et ont amené tout-à-coup avec des richesses immenses , toutes les passions qui en sont ordinairement la suite , la profusion dans les dépenses , l'amour de dominer et d'opprimer. Marius , Sylla , Jules - César , Antoine et César-

Auguste, ont été de ces oppresseurs de la Patrie, que l'ambition de n'avoir point d'égaux, a précipités dans tous les excès qui les ont rendus les fléaux de leurs concitoyens, et dont les armes et la cruauté ont coûté tant de sang et de proscriptions à Rome.

On voit déjà avec peine dans l'ouvrage même de M. l'Homond, le sévère Caton ne pas réussir dans ses efforts pour arrêter le luxe des Dames romaines, et maintenir l'exécution de la loi *Oppia* qui leur défendoit, pendant la seconde guerre Punique, d'avoir sur elles plus d'une demi-once d'or; de porter des habits de différentes couleurs, et d'aller par la ville en voiture. La loi fut abrogée, et le débordement des vices que le luxe entraîne, y gagna; car le même Caton, sous sa censure, exclut du Sénat un certain *Lucius Flaminius*, qui avoit été Consul, pour avoir, dans une partie de dé-

bauches, tandis qu'il étoit dans la Gaule, abattu d'un coup de hache la tête d'un malheureux; ce meurtre n'avoit été commis que pour satisfaire une femme libertine qui étoit à sa table; elle lui avoit dit n'avoir jamais vu couper la tête d'un homme, et qu'elle désiroit jouir de ce spectacle.

On n'est pas moins étonné d'entendre aussi le grand Paul Émile établir comme maxime, qu'il convient à un Général qui sait se couvrir de gloire par l'éclat de ses armes, d'être autant magnifique dans les repas que dans les jeux qu'il donne.

Les Fabricius et les Curius avoient, avant Paul Émile, battu, comme lui, des armées considérables, et réduit les ennemis de l'état à redouter les succès de la valeur romaine. Cependant ces immortels Consuls, la gloire de leur patrie et de leurs concitoyens, se contentoient, le premier de souper devant son feu avec des racines

qu'il avoit arrachées en labourant son champ , et le second de faire cuire des raves pour son repas. Les Samnites offrirent à tous deux beaucoup d'or pour les séduire ; mais l'un répondit qu'ils pouvoient reporter cet or à ceux qui en avoient besoin ; et l'autre, qu'il aimoit mieux manger ses raves dans de pauvres vases d'argile , et commander à ceux qui avoient l'or qui lui étoit offert.

Que les Généraux romains ont changé de langage et de conduite après leurs vastes conquêtes dans toutes les parties du monde ! L'Histoire nous fait frémir par les tristes tableaux qu'elle nous présente, d'immenses provinces ravagées, et de peuples sans nombre vaincus ou égorgés.

Quel Lecteur ne reste pas interdit, en considérant que le seul Jules César, selon Plutarque et des Historiens romains , a forcé par la supériorité de ses armes 800 villes ; subjugué 300 peuples ou nations ;

défait trois millions d'hommes , dont un million mis en fuite , un million tué , et l'autre million fait prisonnier!

C'est principalement après la destruction de Carthage , que les vices sont entrés dans Rome ; que l'amour de la patrie s'est éteint à mesure que les commodités du luxe ont étouffé les vertus , et qu'il n'y a plus eu d'autre moyen d'être considéré dans cette maîtresse du monde , que par le faste et l'éclat des dignités. C'est alors , dit judicieusement l'abbé de Vertot , dans le discours préliminaire de son Histoire des Révolutions romaines , qu'il n'est pas inutile de mettre ici sous les yeux du Lecteur ;

« c'est alors que ceux qui étoient
 » à la tête du gouvernement , ne son-
 » geoient plus qu'à amasser d'énor-
 » mes richesses ; une corruption géné-
 » rale s'étoit répandue dans tous les or-
 » dres de l'État ; *la justice se vendoit*
 » *publiquement dans les tribunaux ;*
 » on consignoit sur la place pour ache-

» ter les suffrages du Peuple; et les
 » Consuls, après avoir acquis cette
 » grande dignité (1) par leurs
 » brigues, ou à prix d'argent, n'al-
 » loient plus à la guerre que pour
 » s'enrichir des dépouilles des na-
 » tions. On pilloit les provinces et les
 » peuples, pour fournir ensuite à
 » Rome, à des dépenses immenses.
 » César nous apprend lui-même dans
 » ses Commentaires de la Guerre

(1) C'est ainsi que Jules César, pour y arriver, avoit dissipé tout son patrimoine, et disoit encore qu'il avoit besoin de 12 millions pour n'avoir rien, parce qu'il les devoit sans doute, nonobstant la dissipation de son patrimoine qui n'avoit pas suffi. Saluste, contemporain de César, et qui étoit né l'an de Rome 669, se plaint aussi dans son Histoire de la guerre de Jugurtha, Chapitre I, N.º 4, « Que le travail et la pro-
 » bité n'élevoient plus de soutiens aux premières
 » places de l'Etat; il déclare que les magistra-
 » tures, le commandement des armées ne se don-
 » noient plus au mérite; que les nobles oublioient
 » toutes les vertus de leurs ancêtres, pour ne se
 » signaler qu'en profusions et par les richesses;
 » que les hommes nouveaux ne se mettoient plus
 » en peine de le disputer à la noblesse par d'emi-
 » nentes qualités; mais que de viles intrigues ou les
 » brigandages seuls les avancoient aux honneurs ».

» des Gaules (tant l'avidité des
 » richesses étoit abominable dans
 » les premiers de la République),
 » que *c'étoit assez pour piller le*
 » Peuple, et pour établir *de nouveaux*
 » *impôts*, que de leur donner de
 » nouveaux noms. *Cujus modò rei*
 » *nomen reperiri poterat, hoc satis*
 » *esse ad cogendas pecunias.* Et ce
 » qui étoit encore plus insupportable,
 » c'est que pour avoir de *l'argent*
 » *comptant*, on remettoit la levée
 » de ces tributs extraordinaires à des
 » Publicains, *qui, sous prétexte*
 » *d'avoir avancé* leurs deniers, *dou-*
 » *bloient les dettes* des provinces,
 » et *absorboient*, par des usures énor-
 » mes, *les revenus* de l'année sui-
 » vante. C'est ainsi que *l'Etat s'affoi-*
 » *blissoit à mesure que les particu-*
 » *liers devenoient puissans* ». L'abbé
 de Vertot auroit dû ajouter : « Et
 » s'entassoient, pour ainsi dire, à
 » Rome, dont ils précipitoient la
 » ruine avec celle de l'État ».

C'étoit, en effet, à qui auroit des palais plus immenses ; des propriétés à la campagne, plus énormes par le nombre d'arpens de terres, *immetata jugera* (1) : c'étoit à qui entretiendrait plus d'esclaves et d'affranchis dans ses palais, ou autour de sa personne. On ne voyoit que des armées de ces individus inutiles à l'Empire, et qui n'en supportoient aucune charge. Il falloit, en outre, que les murailles, les voûtes et les plafonds des palais des maîtres, fussent dorés ; que les lits et les tables éclatassent également par l'or et l'argent qui les surchargeoient. Toutes les richesses de l'Empire s'abîmoient à Rome avec le plus

(1) Ce genre de propriétés qui ont été si fatales à Rome, se multiplie étrangement en France : qu'est-ce que l'Etat y gagne ? la misère des peuples, toujours sacrifiés aux puissans qui trouvent le secret de s'affranchir des charges publiques, ou de n'en porter que la plus légère partie. Si nous voulions citer ici des faits constans par des rôles d'imposition, ils paroîtroient inconcevables. Ils existent pourtant !

pur sang des Peuples. Les grands et les opulens particuliers n'étoient pas satisfaits, si, au milieu des glaces de l'hiver, les roses ne nageoient sur le vin de Falerne, et si dans l'été on ne l'avoit fait rafraîchir dans des cuvettes d'or. Il n'y avoit qu'un Lucullus qui nourrissoit des grives en été (1). *Negabatur eam avem usquam æstivo tempore posse reperiri, nisi apud Lucillum.* Les festins n'avoient plus de prix que par la rareté des mets qui couvroient les tables; les fruits de chaque saison n'osoient s'y montrer, et ce n'étoit souvent qu'au-delà des mers, qu'on alloit chercher au phase des oiseaux qu'on jugeoit plus délicats, en raison des périls et des sommes considérables qu'ils avoient coûté. On vouloit des couronnes et des joueurs de flûtes (2) dans les fines parties de débauche; souvent, pour y ajouter

(1) Que de Lucullus nous avons de nos jours !

(2) Sonante mistum tibiis carmen lyrâ.

plus de fracas, on y introduisoit des *chanteuses* et des *baladins* dont les talens se payoient très-cher, et étoient jugés nécessaires pour faire entrer dans l'ame des convives la volupté par tous les sens, et leur faire mépriser l'incertitude du lendemain, *Rape diem de die.*

De cet abandon général de la capitale à toutes les passions et à tous les vices qui conduisent à la violation de tous les principes d'honneur et de tous les devoirs, sont nés les désordres qui ont fini par chasser de leurs temples les Dieux de l'état; par renverser leurs autels, et livrer les temples à un tel mépris, que les herbes les plus viles, dit Properce, couvroient leurs murs et en déshonoroient les Dieux. Aussi, les crimes infâmes de l'adultère ne devinrent bientôt plus qu'un jeu, sitôt que le respect pour la religion, et que la pudeur et la chasteté ne servirent plus de base à la paix, à

a vj

l'honneur public et à la félicité du lien conjugal; les femmes ne comptoient plus de vertu que par leurs dots. L'ambition de gouverner les maris, le fol orgueil que ces dots inspiroient, achevoient de porter le désordre et l'opprobre dans les familles. Les talens les plus frivoles et même les plus corrupteurs, tels que celui de la danse, de la musique lascive (1) et des grâces du siècle, pour enchaîner à ses pieds plus de dupes, étoient donnés aux jeunes personnes du sexe, de préférence à des goûts honnêtes, à l'amour du travail, et aux vertus qui préparent des mères de famille respectables et d'excellentes citoyennes. Les meilleurs esprits de ce tems, comme du nôtre, voyoient sagement qu'il falloit réprimer tant de maux pour que la Patrie ne périt pas; ils honoroient du titre sacré *de père des*

(1) *Motus doceri gaudet ionicis matura virgo,*
etc. Hor., liv. 3, Ode 6.

Peuples , pater Urbium , celui qui auroit le courage de se rendre cher à la postérité , et de mériter des statues , *si quæret subscribi statuis* , en osant établir des peines et des lois contre les désordres qui brisent tous les liens de la société ; qui font le malheur des peuples ; sapent insensiblement les trônes dans leurs fondemens , et renversent du même coup les Empires , quand il n'y a plus de vertu dans les villes , ni de bonheur pour les peuples dans les campagnes. C'est ainsi que Rome a cessé d'être , et n'est plus. C'est ainsi que bien d'autres villes semblables à Rome , et des états formidables et florissans ont disparu , comme les Romains , avec les excès du luxe , le mépris de toute justice et de toutes vertus.

Que l'on ne nous reproche pas ces diverses considérations de l'état des Romains , et des principes de leur perte. C'est en s'occupant de

l'Histoire, même sur des fragmens, qu'il convient à l'homme de lettres qui en entretient ses Lecteurs, de présenter les leçons qui lui paroissent les plus conformes à la nature de son travail; les plus propres à réveiller l'attention, et à la mettre, pour ainsi dire, sur la route des faits et des exemples passés, afin de les rapprocher avec plus de facilité des exemples et des tems présens. Nous diroit-on qu'ayant principalement travaillé pour l'instruction des enfans, nos considérations qu'ils ne suivront ou qu'ils ne saisiront pas, n'en paroîtront peut-être que plus déplacées, ou inutiles? Sans doute, s'il n'y avoit que des enfans qui dussent nous lire, l'objection auroit quelque chose de solide; mais les enfans ne s'instruisent pas seuls ordinairement; ils ont des guides, des maîtres particuliers ou publics; et peut-être aussi ces guides et ces maîtres, ou tous autres Lecteurs, ne nous sau-

ront-ils pas mauvais gré de leur avoir rappelé des réflexions qu'ils avoient déjà faites avant nous, et dont ils pourront supprimer l'application dans leurs leçons, ou s'en permettre tel usage que leur appréciation et leur sagesse voudront. Terminons par rendre compte maintenant, en très-peu de mots, de l'exécution de notre version.

D'abord nous n'avons jamais perdu de vue, non plus que M. l'Homond, que nous écrivions pour des enfans; dès-lors, en traduisant son texte, nous avons dû être extrêmement *fidèle, simple et correct*. Autant que le génie de notre langue nous l'a permis, nous nous sommes sur-tout appliqué à ne point renverser l'ordre et la marche du texte, pour amener plus de nombre ou d'élégance dans notre version. Nous avons cru que le principal mérite de notre travail devoit, nous le répétons, consister dans la clarté et la fidélité; et cet

asservissement rigoureux à la lettre et à l'ordre du texte, nous a menés aussi à bien des difficultés ; elles naissoient presque à chaque phrase, ou des tours latins, ou de la multitude des ablatifs absolus qui reviennent très-souvent dans l'ouvrage de M. l'Homond ; et ces ablatifs absolus eussent communiqué beaucoup de rudesse à notre style, si nous ne les eussions pas fondus avec soin, quand il y avoit lieu, avec une tournure française plus favorable au récit de l'Histoire, sans néanmoins nous écarter jamais de la lettre du texte latin. C'est en surmontant les difficultés mêmes qui sembloient se multiplier sur notre route, que nous avons pensé mieux faire. Nous nous applaudirons de ces efforts, si nos Lecteurs les jugent heureux.

Aux difficultés ci-dessus s'en sont jointes d'une autre espèce. Elles sont venues des transitions brusques du texte, pour conduire les enfans d'un

fait, d'un événement, des principales actions d'un grand homme à celles d'un autre. M. l'Homond, très-habile dans la connoissance qu'il a du goût et de la légèreté ordinaire à l'esprit des enfans, qu'il a étudiés et enseignés dans l'Université pendant trente ans, prévient lui-même que ce n'est que la variété qui leur plaît, et qui les attache à leur instruction. Aussi, est-ce par la suite des tableaux qu'il leur offre dans son ouvrage, qu'il a espéré atteindre le but louable qu'il s'est proposé; et les transitions les plus courtes lui ont paru suffisantes, peut-être même les meilleures. Elles consistent presque toujours dans ces mots, *postea*, *dein*, *deinde*, *tum*, *inde reversus*, *inde profectus est*, etc. qui, nous en convenons, ne laissent pas entrevoir dans le latin, comme dans notre langue, certains vuides considérables qui séparent les événemens, les faits et les tems. Mais comme nous nous sommes proposés

de ne pas rendre notre version seulement utile aux enfans qui fréquentent les collèges , mais de la mettre encore en état de servir à l'éducation et à l'instruction de toutes les jeunes personnes du sexe qui , par leur condition et leur fortune , sont appelées à faire l'ornement de la société par leur esprit cultivé , comme le bonheur de leurs familles , par des vertus solides et la pureté de leurs mœurs ; nous devons songer , par conséquent , à donner à la marche de notre style cette facilité et ce coulant qui prêtent de la grace au récit , et semblent lier tous les articles , en distrayant l'attention de leur distinction particulière , et dont le grand ensemble ne peut se trouver que dans les développemens de l'Histoire , et dans la chaîne non interrompue qui joint seule en quelque façon tous les tems , tous les lieux , toutes les personnes , et tous les faits. Ayons-nous encore

rempli cet objet de nos vœux et de notre travail? C'est de quoi, sans-doute, le Public nous instruira, et nous profiterons avec reconnoissance de ses remarques, s'il nous en propose.

Enfin, dans des notes courtes, rejetées au bas de la page, nous avons très-succinctement rappelé ce qu'il falloit entendre par un *Patricien*, un *Consul*, un *Tribun*, des *Décemvirs*, etc. Quelquefois nous avons aussi tiré des faits, de courtes réflexions; mais les réflexions et les notes ne peuvent intéresser que les enfans qui prennent les premières notions de l'Histoire, et auxquels on en doit faciliter l'étude et la connoissance, avec l'habitude d'observer et de réfléchir sur les faits et les leçons de l'Histoire.

Nous objecteroit-on, relativement à l'éducation des jeunes personnes du sexe, que nous sommes déjà riches en volumes élémentaires pour

toutes les parties des sciences dont on a dessein de donner à ces jeunes personnes des idées propres à orner leur esprit et leur cœur , et à les rendre plus satisfaites d'elles-mêmes, et plus intéressantes dans la société? Sans déprécier ni vouloir discréditer aucun des Ouvrages qui existent et qui sont jugés les meilleurs en fait d'élémens historiques , nous nous croyons cependant fondés à penser que *la version françoise des élémens latins de M. l'Homond*, n'en méritera pas moins d'accueil , non par le mérite de notre travail, mais par l'importance du sien qui peut suppléer à bien des volumes , et dont la juste précision n'en est que mieux accommodée à l'âge , à l'intelligence et à la curiosité momentanée des enfans. C'est dans les sources mêmes de l'Histoire du premier Peuple du monde que M. l'Homond a puisé ; il en a conservé presque tous les termes, et c'est de ces sources pri-

mitives et si pures , qu'il a en quelque sorte tiré pour l'usage et l'instruction des enfans , les eaux les plus vives et les plus riches. Elles donneront toujours , selon nous , aux yeux des gens sages et sur - tout des Parens un prix inestimable à son travail ; et 40,000 exemplaires déjà répandus dans tout l'Empire , pour l'éducation de la Jeunesse dans les collèges et les maisons particulières , prouvent que l'Ouvrage de M. l'Homond est jugé un excellent livre , et que la connoissance n'en peut devenir trop familière ni trop publique par une traduction fidelle et soignée.

TABLE
DES MATIÈRES
Par Ordre Alphabétique.

TOME PREMIER.

<i>AVERTISSEMENT</i>	Page 1
<i>Commencement de l'ancienne</i>	
<i>Rome</i>	3

A

<i>Agrippa (Menenius)</i>	91
<i>Ancus Marcius</i>	39
<i>Appius Claudius Caudex</i>	193

B

<i>Brutus (Junius)</i>	65
------------------------------------	----

C

<i>Calatin (Aulus Atilius)</i>	201
<i>Camille (Marcus Furius)</i>	119
<i>Caton (Marcus Porcius)</i>	321
<i>Claudius Pulcher (Appius)</i>	217
<i>Clélie</i>	79
<i>Cincinnatus (Quinctius)</i>	97
<i>Cocles (Horace)</i>	73
<i>Coriolan (Caius Marcius)</i>	101

DES MATIÈRES. xxiiij

<i>Corvinus (Valerius)</i>	147
<i>Curius (Manius)</i>	185

D

<i>Decius (Publius)</i>	143
<i>Duilius (Caius)</i>	197
<i>Drusus (Marcus Livius)</i>	445

F

<i>Fabiens (les trois cens six)</i>	85
<i>Fabius Maximus (Quintus)</i>	225
<i>Fabricius (Caius)</i>	177
<i>Flaminius (Titus Quinctius)</i>	345

G

<i>Gracchus (Caius)</i>	401
-----------------------------------	-----

L

<i>Lævinus (Publius Valerius)</i>	165
<i>Livius Salinator (Marcus)</i>	261
<i>Lutatius (Caius)</i>	221

M

<i>Manlius Torquatus (Titus)</i>	133
<i>Marcellus (Marcus Claudius)</i>	251
<i>Marius (Caius)</i>	453
<i>Metellus le Macédonien (Quintus)</i>	419
<i>Metellus de Numidie (Quintus)</i>	429
<i>Mummius d'Achaïe (Lucius)</i>	413

N

<i>Néron (Claudius)</i>	261
<i>Numa Pompilius</i>	19

P

<i>Papirius Cursor (Lucius)</i> . . .	159
<i>Paul Emile</i>	241
<i>Paul Emile de Macédoine (Lucius)</i>	355
<i>Popilius Lenas (Caius)</i>	373
<i>Publicola (Publius Valerius)</i> .	81

R

<i>Regulus (Marcus Atilius)</i>	207
<i>Romulus</i>	9
<i>Rutilius Rufus (Publius)</i>	441

S

<i>Scaurus (Marc Emile)</i>	435
<i>Sævola (Mucius)</i>	75
<i>Scipion l' Africain</i>	267
<i>Scipion l' Asiatique</i>	309
<i>Scipion Nasica</i>	313
<i>Scipion Emilien (Publius)</i> . .	379
<i>Stolon (Caius Licinius)</i>	115
<i>Spurius Posthumius</i>	151

T

<i>Tarquin l' Ancien</i>	43
<i>Tarquin le Superbe</i>	59
<i>Terence Varron</i>	241
<i>Tibere</i>	401
<i>Tullius (Servius)</i>	51
<i>Tullus Hostilius</i>	25

V

<i>Virginus (Lucius)</i>	109
--------------------------------------	-----

Fin de la Table du Tome premier.

DES
HOMMES ILLUSTRÉS
DE L'ANCIENNE ROME.

*Dé, probos mores docili juventæ,
Dé, senectuti placidæ quietem,
Gallicæ genti date remque, prolemque,
Et decus omne.*

HOR. Pœm. Secul.

Dieux ! donnez à la jeunesse docile, les
bonnes mœurs ; à la tranquille vieil-
lesse le repos ; à la nation française
la puissance , un peuple nombreux ,
et tous les genres de gloire possible.

Tome I.

A

D E

VIRIS ILLUSTRIBUS
URBIS ROMÆ.

Romani Imperii Exordium.

PROCA, Rex Albanorum, duos filios, Numitorem et Amulium, habuit. Numitori, qui natu major erat, regnum reliquit; sed Amulius, pulso fratre, regnavit, et ut eum sobole privaret, Rheam Sylviam ejus filiam Vestæ Sacerdotem fecit, quæ tamen Romulum et Remum uno partu edidit. Quo cognito, Amulius ipsam in vincula conjecit, parvulos alveo impositos abjecit in Tiberim, qui tunc fortè super ripas erat effusus: sed relabente flumine eos aqua in sicco reliquit. Vestæ tum

DES

HOMMES ILLUSTRÉS

DE L'ANCIENNE ROME.

Commencement de l'Ancienne Rome.

PROCAS*, Roi des Albains, eut deux fils, Numitor et Amulius. Il laissa le royaume à Numitor, l'aîné; mais Amulius chasse son frère du trône et s'en empare. Pour le priver de posterité, il fit Rhea Silvia, sa fille, prêtresse de Vesta. Elle ne donna pas moins le jour, par un seul accouchement, à Romulus et Remus. Amulius, instruit de cet événement, jette sa nièce dans les fers, met les deux enfans dans une corbeille, et les expose sur le Tibre, qui étoit alors débordé. Mais le fleuve étant rentré dans son lit, ses eaux laissèrent les deux enfans à sec sur le rivage. A

** Il a régné dans le Latium, l'an 814 avant J.-C.*

Amulius régnoit en 793, et Numitor a été remis sur le trône, par son petit fils

Romulus, âgé de 18 ans, en 764,

Remus et Romulus étant nés l'an 772 avant J.-C.

Vers la tems ci-dessus, l'an 807

in iis locis solitudines erant. Lupa, ut famâ traditum est, ad vagitum accurrit, illantes linguâ lambit, ubera eorum ori admovit, matremque se gessit.

Quum lupa sæpius ad parvulos, veluti ad catulos reverteretur, Faustus pastor regius rem animadvertit, eos tulit in casam, et Accæ Laurentiæ conjugii dedit educandos. Qui adulti inter Pastores, primò ludicris certaminibus vires auxere, deindè venando saltus peragrarè cœperunt, tum latrones à rapinâ pecorum arcere. Quare iis insidiati sunt latrones, à quibus Remus captus est; Romulus autem vi se defendit. Tunc Faustus necessitate compulsus indicavit Romulo quis esset ejus avus, quæ mater. Romulus statim armatis Pastoribus Albam properavit.

cette époque, ces lieux offroient de vastes solitudes. On dit qu'une louve (1) accourut aux cris des enfans, les lécha de sa langue, approcha ses mamelles de leur bouche, et leur servit de mère.

avant J.-C. Jonas sortant de la Baie de la Baie-leine.

En 772, Isaïe et Abdias prophétisent.

Comme la louve revenoit souvent auprès des deux enfans, ainsi que s'ils eussent été ses petits, Faustule, intendant des troupeaux du Roi, en fait-la remarque. Il emporte chez lui les enfans et les donne à Acca Laurentia, sa femme, pour en prendre soin. Elevés parmi les bergers,

En 770, chez les Lacédémoniens Théopompe commence à régner; guerre contre les Spartiates et les Argiens.

ils augmentèrent d'abord leurs forces dans des combats qu'ils se livroient pour s'amuser; ensuite ils s'adonnèrent aux courses de la chasse dans les forêts d'alentour; puis ils écartèrent de leurs troupeaux le brigandage des voleurs. Ceux-ci de leur côté leur tendirent des embûches, et prirent Remus. Romulus leur échappa à la faveur d'une vigoureuse défense. Alors Faustule, pressé par les circonstances, révéla à Romulus, quels étaient son ayeul et sa mère,

En 758, Phul régné sur les Assyriens, à Ninive. On croit qu'il fit pénitence avec tout son peuple à la prédication de Jonas. Il est aussi regardé comme le père de Sardanapale, dernier Roi des Assyriens.

(1) Ce fut sous un figuier que la louve

Interea Remum latrones ad Amulium Regem perduxerunt, eum accusantes, quasi Numitoris greges infestare solitus esset; Remus itaque à Rege Numitori ad supplicium traditus est : at Numitor, considerato adolescentis vultu, haud procul erat quin nepotem agnosceret. Nam Remus oris lineamentis erat matri similimus, ætasque tempori expositionis congruebat. Dum ea res animum Numitoris anxium teneret, repente Romulus supervenit, fratrem liberavit, et Amulio interfecto, avum Numitorem in regnum restituit.

Deindè Romulus et Remus urbem in iisdem locis ubi expositi educati que

rendit de si bons offices aux enfans. Plusieurs croient, avec fondement, que la femme de Faustule, Laurentia fut cette lóuve à laquelle les bergers avoient donné ce nom, à cause de ses mauvaises mœurs.

Aussitôt Romulus, à la tête de pères qu'il a armés, se hâte d'arriver à Albe.

Cependant les voleurs ont conduit Remus devant Amulius, et l'ont accusé d'avoir souvent enlevé les troupeaux de Numitor. Sur cette accusation, Amulius le condamne à la mort. Mais considérant ensuite avec attention la physionomie du jeune homme, il fut prêt à le reconnoître pour son petit neveu, car Remus ressembloit fort à sa mère par les traits du visage, et son âge se rapportoit au tems de l'exposition des enfans sur le Tibre. Pendant qu'Amulius avoit l'esprit préoccupé de ces diverses pensées, survient tout-à-coup Romulus, qui délivre son frère, tue Amulius, et rétablit sur le trône Numitor, son ayeul.

Romulus et Remus bâtirent ensuite une ville dans les mêmes lieux où ils avoient été exposés et élevés. Bientôt ils se disputèrent l'honneur de donner leur nom à la nouvelle ville, et de la gouverner. Pour lever la difficulté, ils eurent recours aux auspices(1). Remus

(1) C'était à Rome l'observation du vol, du chant, et des entrailles des oiseaux, pour en tirer

fuerant , condiderunt ; sed orta est inter eos contentio uter nomen novæ urbi daret , eamque regeret ; adhibuere auspicia. Remus prior sex vultures , Romulus postea , sed duodecim vidit. Sic Romulus augurio victor Romam vocavit ; et ut eam prius legibus quàm mœnibus muniret , edixit ne quis vallum transiliret. Quod Remus irridens transilivit , eum iratus Romulus interfecit , his increpans verbis : « Sic deinceps malo adficietur quicumque transiliet mœnia mea ». Ità solus potitus est imperio Romulus.

Romulus Romanorum Rex primus.

ROMULUS imaginem urbis magis quàm urbem fecerat : deerant incolæ :

des divinations sur toutes les entreprises sérieuses ou difficiles. Les augures étoient les officiers chargés du soin des oiseaux , et de les consulter. Les deux frères , pour cette opération convenue entre eux , se retirèrent , savoir *Romulus* sur le mont *Palatin* , et *Remus* sur *l'Aventin*.

vit six vautours; Romulus en eut pour lui douze. C'est ainsi que Romulus l'ayant emporté sur son frère, par l'augure des oiseaux, donna le nom de Rome à la ville naissante. Mais pour la fortifier par les loix, avant de l'entourer de murailles, il défendit expressément à chacun d'en outre-passer l'enceinte (1). Remus, d'un ton railleur, critiquant l'ouvrage, le franchit d'un saut. Romulus indigné, ne tolère pas l'insulte; il tue son frère, et lui adresse ces amères paroles: « C'est ainsi désormais que seront
« punis tous ceux qui ne respecteront
« pas les murs de ma ville ». De cette manière, Romulus demeura en possession de l'autorité souveraine (2).

ROMULUS, premier Roi des Romains.

(L'an de Rome 1, avant J.-C. 753.)

L'OUVRAGE de Romulus présentoit moins aux regards l'aspect d'une

En 753, à Athènes, Charops premier des Archontes dé-cennaux, ou gouverneurs de l'état pendant 10 ans.

(1) C'étoit un simple fossé creusé autour de la nouvelle ville. Remus le franchit d'un saut pour critiquer en quelque sorte l'ouvrage. Sa

erat in proximo lucus : hunc asyllum fecit. Eò statim multitudo latronum, pastorumque confugit. Quùm verò ipse et populus uxores non haberent, legatos ad vicinas gentes misit, qui societatem connubiumque peterent. Nusquàm benignè legatio audita est : ludibrium etiam additum : « Quidni feminis quoque asyllum aperuistis ? Id enim compar foret connubium ». Romulus ægritudinem animi dissimulans ludos parat : indici deinde finitimis spectaculum jubet. Multi convenère studio etiam videndæ novæ urbis, maxime Sabini cum liberis et conjugibus. Ubi spectaculi tempus venit, eòque deditæ mentes cum oculis erant, tum, dato signo, virgi-

critique lui coûta la vie. L'aveugle amour-propre s'offensera dans tous les tems des censeurs.

(2) Caïn a tué aussi son frère par le même esprit d'envie, et ce meurtre étoit arrivé 3122 ans avant celui de *Rémus*. Ceci prouve combien le meurtre est dans le caractère du plus fort sur le plus foible, et ancien dans le monde.

ville, que son simulacre. Elle man-
 quoit d'habitans; un bois l'avoisinoit.
 Romulus en fit un *asyle*. Une multi-
 tude de brigands et de pâtres y accou-
 rurent de toutes parts. Comme le peu-
 ple, et Romulus lui-même, se trou-
 voient sans femmes, il envoya des
 députés aux peuples voisins, pour
 leur en demander, et faire alliance
 avec eux; mais cette ambassade ne
 fut accueillie nulle part; elle essuya
 même de piquantes railleries. « Que
 « n'avez-vous aussi, disait-on, ou-
 « vert un asyle pour les femmes? les
 « mariages seroient beaucoup mieux
 « assortis. » Romulus dissimulant son
 ressentiment, prépara des jeux. Il les
 fit annoncer aux nations circonvoisi-
 nes. Un grand nombre de spectateurs,
 sur-tout les *Sabins*, s'y rendirent
 avec leurs femmes et leurs filles, pour
 voir ces jeux et la nouvelle ville. Dès
 que le moment du spectacle fut arrivé,
 et que les esprits et les yeux de cha-
 cun y furent attachés, Romulus donna
 le signal, et l'on enleva toutes les jeu-
 nes filles (1). Cet enlèvement occa-

*Ce gouver-
 nement dure
 70 années.*

*L'abus du
 pouvoir le
 fait réduire
 à un an.*

*Les Rois
 finissent par
 succéder aux
 Archontes.*

*A Lacédé-
 mone les E-
 phores gou-
 vernent. Ils*

*fatiguent le
 peuple par
 les intrigans
 qui seuls*

*s'emparent
 du pouvoir.
 On établit les
 Rois. Ils de-*

*viennent aus-
 si des tyrans.*

*En 749
 naissance de
 Tobie. Il
 trouve grace
 devant Sal-
 manasar.*

*En 747 Sar-
 donapale,
 Roi d'Assy-
 rie, prince ef-
 féminin, per-*

*du de débau-
 ches, indigne
 du trône,
 voit les*

*grands de
 son empire
 se révolter.*

(1) On croit communément que le nombre fut

nes raptæ sunt : et hæc fuit statim causa bellorum.

Sabini ob virgines raptas bellum adversus Romanos sumpserunt, et quum Romæ appropinquarent, Tarpeiam virginem nacti sunt, quæ aquæ causâ sacrorum hauriendæ descenderat. Hujus pater Romanæ præerat arci. Titus Tatius Sabinorum Dux Tarpeïæ optionem muneris dedit, si exercitum suum in Capitolium perduxisset. Illa petiit quod Sabini in sinistris manibus gerebant, videlicet annulos et armillas. Quibus dolose promissis, Tarpeia Sabinos in arcem perduxit : ubi Tatiuseam scutis obrui præcepit. Nam et scuta in lævis habuerant. Sic impia proditio celeri pœnâ vindicata est.

de sept cent ; et que cet enlèvement eut lieu la quatrième année du règne de Romulus.

sionna bientôt de cruelles guerres entre les deux peuples.

Les Sabins, pour venger l'honneur de leurs filles enlevées, prennent les armes contre les Romains. Comme ils s'approchoient de Rome, ils rencontrèrent la jeune Tarpeia, descendant de la ville, afin de puiser de l'eau pour les sacrifices. Son père commandoit dans la citadelle de Rome. Titus Tatius chef des Sabins, promit à Tarpeia de lui accorder pour récompense ce qu'elle lui demanderoit, si elle introduisoit son armée au capitolé. Elle demanda ce que les Sabins portoient à leurs mains gauches, leurs anneaux et leurs bracelets. Tatius lui en fait la perfide promesse, et Tarpeia livre la forteresse aux Sabins; elle y est bientôt accablée sous les boucliers dont Tatius ordonna de la charger; car les Sabins portoient aussi à leurs mains gauches des boucliers (1). C'est ainsi que la plus abominable trahison recut un prompt châtement.

Il est réduit au fond de son palais à se jeter dans les flammes d'un bucher avec ses femmes, ses Eunuques, et ses trésors.

Trois grands royaumes se forment des débris de son vaste empire, celui des Mèdes, des Assyriens, de Babilone, enfin des Assyriens de Ninive.

En 748 les Pritanes, magistrats annuels à Corinthe, ville de la Grèce. Ils sont substitués aux Rois : ils gouvernent 121 ans. Chez les Juifs, le Prophète Michée ; l'impie Achas succède à son père Joathan.

En 743 avant J.-C. le royaume de Corinthe

(1) L'amour de la parure coûte ici la vie à une femme. Cette passion, quand elle est immodérée, leur coûte souvent plus que la vie, la perte de l'honneur. Les Tarpeia de nos jours serrent aussi

Romulus adversus Tatium processit; et in eo loco, ubi nunc Romanum forum est, pugnam conseruit. Primo impetu, vir inter Romanos insignis, nomine Hostilius, fortissimè dimicans cecidit; cujus interitu consternati Romani fugere cœperunt. Jam Sabini clamitabant: « Vicimus perfidos hospites, imbelles hostes. Nunc sciunt longè aliud esse virgines rapere, aliud pugnare cum viris ». Tunc Romulus arma ad cœlum tollens Jovi ædem vovit, et exercitus seu fortè seu divinitus restitit. Prælium itaque redintegatur, sed raptæ mulieres, criminibus passis, ausæ sunt se inter tela volantia inferre; et hinc patres, inde viros deprecatae pacem conciliarunt.

Romulus cum Tatio fœdus percus-

les yeux sur la multitude des désordres où les entraîne l'amour de la parure; et quels sacrifices elles se permettent pour se contenter!

Romulus s'avança à la rencontre de Tatiüs, et lui présenta le combat dans le lieu même où est aujourd'hui, à Rome, la place publique. Hostilius, Romain de marque parmi les siens, et faisant des prodiges de valeur, tomba sous les premiers efforts des ennemis. Les Romains consternés de sa mort commencèrent à fuir. Les Sabins, de leur côté, crioient : « Nous avons donc vaincu des hôtes perfides, de lâches ennemis. Ils sentent maintenant l'énorme différence qu'il y a entre enlever de jeunes filles, et combattre contre des hommes de cœur ». Alors Romulus leva ses armes vers le ciel, voua un temple à Jupiter, et son armée, par l'effet du hazard ou d'un pouvoir surnaturel, cessa de fuir. Le combat se rengage; mais les femmes qui avoient été enlevées, osent, les cheveux épars, se jeter dans la mêlée au milieu des traits qui volaient de tous côtés, et les unes suppliant leurs pères, les autres leurs maris, parviurent à les réunir tous par la paix.

Romulus fit alliance avec Tatiüs(1),

(1) L'an 14 de Rome, Tatiüs, selon les Histo-

est changé en république. Elle dure jusqu'à la tyrannie de Cypselé, vers l'an 650 avant J.-C.

En 721, Salmanasar règne à Ninive; détruit le Royaume d'Israël, et emmène les 10 tribus en captivité.

Tobie devient un des principaux officiers de Salmanasar.

L'an 720 Archiloque de Paros invente le vers iambique. Il fait une satire atroce contre Lycambe qui lui avoit promis sa fille en mariage, et qui ne lui tint point parole. Lycambe se pend de désespoir.

En 717, Sennachérib règne sur Ninive. Un ange lui tue

sit, et Sabinos in urbem recepit. Centum ex senioribus elegit quorum consilio omnia ageret, qui ob senilem ætatem *Senatus* vocati sunt. Tres Equitum *centurias* constituit; plebem in triginta *curias* distribuit. His ita ordinatis, quum ad Capræ paludem exercitum lustraret, subito coorta est tempestas cum magno fragore tonitribusque, et Romulus è conspectu ablatu est : eum ad Deos abiisse vulgò creditum est : cui rei fidem fecit Proculus, vir nobilis. Ortâ enim inter Patres et plebem seditione, is in concionem processit, et jurejurando affirmavit Romulum à se visum augustiore formâ quàm fuisset, eundemque præcipere ut seditionibus abstinerent, et virtutem colerent. Itâ

toriens, qui racontent le fait diversement, fut assassiné à Lavinium, en allant y faire un sacrifice avec Romulus. Ce dernier, qui n'aimoit pas partager la souveraine autorité, fut soupçonné d'avoir favorisé cet assassinat.

et recut les Sabins dans la ville. Il choisit cent des plus anciens, pour prendre en toutes choses leurs avis. Ils furent appelés *Senateurs*, à cause de la maturité de leur âge. Il établit trois *centuries* de chevaliers, et partagea le peuple en trente *curies*. Après ces divers arrangemens, comme il passoit son armée en revue, près du marais de la *Chèvre*, une tempête horrible s'éleva, accompagnée de terribles éclats de tonnerre, et Romulus disparut des regards de tout le monde (1). L'opinion du peuple fut qu'il alla

en une nuit 185000 hommes devant Jérusalem. Ezéchias régnait alors sur Judas.

En 710, interrègne à Babilone.

Asarhadon réunit cet empire au sien avec celui de Ninive. Il régna fort heureusement 39

ans sur les Assyriens, et 13 sur les Babiloniens.

Il a pour successeur Nabucodonosor Ier., son fils.

Avant l'an 687, le jeune Tobie rend la vue à son père.

En Égypte l'an 685,

Psammétique défait les 11 tyrans de ce pays.

On attribue au même d'avoir fait enfermer deux enfans, afin

(1) L'opinion est aujourd'hui que Romulus ayant cessé d'être populaire, et affectant de la hauteur avec un peuple indiscipliné, qui ne s'étoit donné à lui que pour vivre dans une sorte d'égalité, il fut massacré par les mêmes hommes qu'il s'étoit associés pour élever sa puissance. Tout le monde sait qu'il n'avoit rempli sa ville naissante, que d'*aventuriers*, de *voleurs*, de *esclaves fugitifs*, de *débiteurs insolubles*, et de *criminels échappés* chez les peuples voisins au dernier supplice. Que de puissantes monarchies sur la terre n'ont pas eu de commencemens plus nobles, et de fondateurs plus illustres ! Ce Romulus, qui avait lui-même favorisé l'assassinat de Tatius, et qui avoit tué son frère, ne recut, selon nous, que le juste châtement de ses crimes.

Romulus pro Deo cultus, et *Quirinus* est appellatus.

*NUMA POMPILIUS, Romanorum
Rex secundus.*

Successit Romulo Numa Pompilius, vir inclytâ justitiâ et religione. Is Curibus oppido Sabinorum accitus

se placer au rang des dieux, et Proculus, de la classe des nobles, confirma cette croyance. Une sédition s'étant élevée entre les sénateurs et le peuple, Proculus s'avança au milieu d'eux, et leur attesta, sous serment, qu'il avoit vu Romulus lui apparôître sous une forme plus auguste que celle qu'il avoit eue pendant sa vie, et qu'il avoit ordonné que son peuple se garantît de séditions, et n'eût d'amour que pour la vertu. C'est ainsi que par la suite Romulus fut honoré comme un dieu, et appelé *Quirinus* (1).

de savoir quelle langue ils parleroient pour expliquer leurs besoins.

Le premier mot qu'ils prononcèrent en langue Phrygienne, fut pain.

En 657 Il faut placer le siège de Bethulie par Holoferne, l'un des Généraux de Nabucodonosor premier, et la fameuse histoire de Judith.

NUMA POMPILIUS,
deuxième roi des Romains.

An de Rome 40; avant J.-C. 713.

NUMA Pompilius, distingué par sa justice, et par son respect pour les

L'an 44 de Rome, 709 avant J.-C. fondation de Syracuse sur la côte orientale de Sicile, par Archias le Corinthien.

(1) Deux mots ici sur les principes de Romulus en matière de gouvernement, où tout est précieux dans l'histoire.

Romulus considéroit la force des armes comme le plus ferme rempart des peuples libres, contre les

est. Quum Romam venisset , ut populum ferum religione molliret , sacra plurima instituit. Aram Vestæ consecravit , et ignem in arâ perpetuò alendum virginibus dedit. Flaminem Jovis Sacerdotem creavit , eumque insigni veste et curuli sellâ ornavit. Duodecim Salios Martis Sacerdotes legit , qui ancilia quædam imperii

incursions des ennemis du dehors. Au dedans il ne vouloit pas de divisions entre les citoyens ; il en exigeoit au contraire la plus parfaite union pour la stabilité du gouvernement et sa force. Romulus ne se trompoit pas.

Pour le *gouvernement* , Romulus n'institua à proprement parler que deux ordres , le *Sénat* et le *Peuple* ; deux conditions , les *Patriciens* et les *Plébéiens*. En permettant au peuple de créer les magistrats , de faire des loix , de décider de la guerre ou de la paix , il s'étoit réservé le droit de confirmer. Pour éviter la confusion et le tumulte dans les assemblées du peuple , il étoit convoqué par Curies , et le sentiment du plus grand nombre étoit référé au Sénat. Telles furent les premières bases de la Constitution romaine ; et on n'en suivit point d'autres dans les premiers tems. *Voyez notre appendice.*

dieux , succéda à Romulus. Il fut tiré de *Cures* , ville des Sabins. Arrivé à Rome , il institua beaucoup de pratiques pieuses , pour adoucir , par la religion , un peuple féroce. Il consacra un autel à *Vesta* , et confia à des jeunes filles le soin d'entretenir perpétuellement le feu sacré sur cet autel (1). Il créa un souverain pontife en l'honneur de Jupiter. Il rehaussa par des vêtemens magnifiques , et par le droit de la chaise curule , la dignité de ce pontife (2). Il choisit aussi parmi les Sabins douze prêtres de Mars , qui avoient coutume de porter en marchant par la ville , et avec une danse prescrite , de petits boucliers (3) qu'on croyoit tombés du ciel , pour assurer

L'an de Rome 76 , avant J.-C. 677, Manassés Roi de Juda , fait couper en deux , par une scie de bois , le prophète Isaïe , qui étoit son beau-père. Le tyran ne pouvoit supporter les remontrances du prophète contre son idolatrie et ses vices.

(1) Ainsi le feu des lampes dans nos églises.

(2) Nos pontifes n'ont-ils pas de même leurs ornemens , et leurs décorations particulières ?

(3) Il paroît que nos usages de porter dans des processions publiques , *les étendards* de la religion n'ont pas eu d'autre origine. Les Hébreux ont eu de même l'*arche* d'alliance. Quel peuple sur la terre , en matière de culte n'a pas ses usages et ses cérémonies ! Il est presque toujours dangereux d'y toucher , et l'histoire nous apprend que les usurpa-

pignora è cœlo , ut putabant , delapsa ferre per urbem , canentes et ritè saltantes solebant. Annum in duodecim menses ad cursum lunæ descripsit : nefastos fastosque dies fecit : portas Jano gemino ædificavit , ut esset index pacis et belli : nam apertus in armis esse civitatem , clausus verò pacatos circa omnes populos significabat.

Leges quoque plurimas et utiles tulit Numa. Ut verò majorem institutis suis auctoritatem conciliaret , simulavit sibi cum Deâ *Ægeriâ* esse colloquia nocturna , ejusque monitu se omnia quæ ageret facere. Lucus erat quem medium fons perenni rigabat aquâ : eò sæpè Numa sinè arbitris se inferebat , velut ad congressum Deæ : ita omnium animos religione imbuit , ut fides et jusjurandum , non

teurs et les conquérans ont communément respecté les dieux , et l'attachement des peuples , même pour de vaines pratiques.

la prospérité de l'empire. Il partagea l'année en douze mois, d'après le cours de la lune. Il établit encore des jours appelés *fastes*, et *néfastes*. Il fit construire deux portes au temple de *Janus*, à deux faces, pour marquer la paix et la guerre. Quand ce temple étoit ouvert, il indiquoit que l'état étoit sous les armes; fermé, il annonçoit que Rome avoit la paix avec tous ses voisins.

Numa fit également un grand nombre de loix sages. Pour donner plus de poids à chacun de ses établissemens, il feignit d'avoir pendant la nuit des entretiens avec la déesse Egerie. Il disoit qu'il n'agissoit que par ses conseils. Il y avoit un bois sacré, dont les eaux intarissables d'une fontaine arrosoient le milieu. Numa se rendoit souvent en cet endroit sans témoins, comme pour y conférer avec la déesse. De cette manière il imprima dans les esprits tant de respect pour la religion, que les citoyens n'étoient pas moins gouvernés par la bonne foi et l'inviolabilité des sermens que par la crainte des loix et des peines. Quoique Numa n'ait soutenu aucune guerre, son règne ne

minus quam legum, et pœnarum metus cives continerent. Bellum quidem nullum gessit, sed non minus civitati profuit quam Romulus. Morbo extinctus, in Janiculo monte sepultus est. Ità duo deinceps Reges, ille bello, hic pace civitatem auxerunt. Romulus septem et triginta regnavit annos; Numa tres et quadraginta.

*TULLUS HOSTILIUS Romanorum
Rex tertius.*

MORTUO Numâ, Tullus Hostilius Rex creatus est. Hic non solum proximo Regi dissimilis, sed etiam Romulo ferocior fuit. Eo regnante bellum inter Albanos et Romanos exortum est. Ducibus Hostilio et Suffetio placuit, paucorum manibus fata utriusque populi committi. Erant apud Romanos trigemini Horatii, trigemini quoque apud Albanos Curiatii. Cùm iis agunt

contribua pas moins que celui de Romulus , à la prospérité de l'état. Il mourut de maladie , et fut enseveli sur le mont Janicule. Ainsi , l'un des deux premiers rois de Rome augmenta sa puissance par les armes , et l'autre par les avantages de la paix. Romulus régna trente sept ans , et Numa quarante-trois. Il mourut l'an de Rome 82 , avant J.-C. 671 (1).

TULLUS HOSTILIUS,
troisième Roi des Romains.

L'an de Rome 82 , avant J.-C. 671.

APRÈS la mort de Numa , la royauté fut dévolue à Tullus Hostilius. Loin de se conduire comme son prédécesseur , il fut plus cruel que Romulus. Les Albains et les Romains entrèrent en

(1) Il avoit composé des livres sur la philosophie et la religion. Il avoit ordonné qu'on les enterrât avec lui. On ne les trouva que l'an 573 de Rome. Plusieurs croient qu'il étoit parvenu à ne reconnoître l'existence que d'un seul être suprême. Il

Tom. I.

B

Reges ut pro suâ quisque patriâ dimicent ferro. Fœdus ictum est eâ lege, ut undè victoria, ibi quoque imperium esset. Itaque trigemini arma capiunt, et in medium inter duas acies procedunt. Considerant utrimque duo exercitus. Datur signum, infestisque armis terni juvenes magnorum exercituum animos gerentes concurrunt.

Ut primo concursu increpuere arma, horror ingens spectantes per-

avoit défendu de représenter la divinité sous aucune forme corporelle ; en conséquence pendant plus d'un siècle et demi les Romains n'eurent aucune statue dans leurs temples.

guerre sous son règne. Hostilius et Suffetius, chefs des deux peuples, jugèrent à propos de remettre la destinée des Romains et des Albains entre les mains d'un petit nombre de soldats. Du côté des Romains étoient les trois frères *Horaces*, et du côté des Albains les *Curiaces*, qui étoient aussi trois frères. Les deux rois conviennent avec eux qu'ils combattront chacun le fer en mains pour leur patrie. La loi du traité fut que l'empire demeurerait au peuple, dont les combattans remporteroient la victoire. Les six frères prennent donc leurs armes, et s'avancent au milieu de leurs concitoyens, campés en présence les uns des autres (1). Le signal est donné; les six athlètes, animés du courage de grandes armées, s'élancent et se chargent avec fureur.

Dès qu'on entendit le choc violent de leurs armes, la crainte et le trouble agitèrent à l'excès tous les esprits. A

*L'an de
Rome 86,
avant J.-C.
667.*

(1) On a vu à l'exposition des tableaux du Louvre, en 1785, le serment des trois Horaces croisant avec fermeté leurs armes, et jurant de mourir pour l'honneur de la patrie. Ce tableau commandé, a emporté tous les suffrages, et a paru un chef-d'œuvre.

strinxit. Consertis deinde manibus, statim duo Romani alius super alium expirantes ceciderunt : tres Albani vulnerati. Ad casum Romanorum conclamavit gaudio exercitus Albanus. Romanos jam spes tota deserebat. Unum Horatium tres Curiatii circumsteterant : is quamvis integer, quia tribus impar erat, fugam simulavit, ut singulos per intervalla secuturos separatim aggrediretur. Jam aliquantum spatii ex eo loco, ubi pugnatum est, aufugerat, quum respiciens videt unum Curiatium haud procul ab se abesse. In eum magno impetu redit, et dum Albanus exercitus inclamat Curiatiis ut opem ferant fratri, jam Horatius eum occiderat. Alterum deinde, priusquam tertius posset consequi, interfecit.

peine ces héros se sont-ils serrés, corps à corps, que deux Romains tombent morts aux pieds des trois Albains blessés. Au moment de la chute des deux Horaces, l'armée des Albains pousse de grands cris de joie. Les Romains perdoient déjà toute espérance. Les trois Albains entourèrent le dernier des Horaces. Celui-ci, quoique n'ayant point encore reçu de blessures, sentit qu'il lui seroit impossible de se défendre seul avec avantage contre ses trois ennemis. En conséquence il feint de prendre la fuite, afin de les attaquer séparément l'un après l'autre, à mesure qu'en le poursuivant, ils mettroient entr'eux quelque distance. Déjà il étoit assez loin du lieu où le combat s'étoit engagé, lorsque tournant la tête, il apperçoit un Curiace tout proche de lui. Horace fond sur son ennemi avec la plus grande impétuosité; le Curiace est déjà sans vie, pendant que l'armée des Albains crie aux autres frères de porter du secours à celui qui succombe; mais Horace tue le second, avant que le troisième puisse l'atteindre.

Jam singuli supererant, sed nec spe nec viribus pares. Alterius erat intactum ferro corpus, et geminatâ victoriâ ferox animus. Alter fessum vulnere, fessum cursu trahebat corpus. Nec illud prælium fuit. Romanus exultans malè sustentem arma conficit, jacentemque spoliât. Romani ovantes ac gratulantes Horatium accipiunt, et domum deducunt. Princeps ibat Horatius, trium fratrum spolia præ se gerens. Cui obvia fuit soror, quæ desponsa fuerat uni ex Curiatiis, visoque super humeros fratris paludamento sponsi, quod ipsa confecerat, flere et crines solvere cœpit. Movit feroci juveni animum comploratio sororis in tanto gaudio publico: stricto itaque gladio transfigit puellam, simul eam verbis increpans: « Abi hinc cum immaturo amore ad sponsum; oblita fratrum, oblita patriæ. Sic eat quæcumque Romana lugebit hostem ».

Il ne restoit plus de chaque côté qu'un combattant, mais dont l'espérance et les forces n'étoient pas égales. Le Romain sans blessures, sent son courage exalté par une double victoire. L'autre, affoibli par les plaies qu'il a reçues, et par sa course vers le vainqueur de ses deux frères, se traîne péniblement à la mort. Aussi cette dernière action ne fut-elle point un combat. Le Romain triomphant terrasse dans l'instant son rival, qui soutenoit à peine ses armes, le tue et le dépouille, après qu'il l'a étendu mort. Les Romains recoivent avec transport Horace dans leur camp, et le félicitent de sa victoire. Ils le conduisent à la maison paternelle. Horace marchoit à leur tête, portant devant lui les dépouilles des trois frères. Sa sœur vint à sa rencontre. Elle avoit été promise en mariage à un des Curiaes. Apercevant sur les épaules de son frère la cote-d'armes de son fiancé, qu'elle avoit elle-même travaillée de ses propres mains, elle se met à fondre en larmes, et à s'arracher les cheveux. Le désespoir d'une sœur au milieu de la joie publique, indigne le jeune Horace; il tire son épée, lui

Atrox id visum est facinus patribus plebique, quare raptus est in jus Horatius, et apud iudices condemnatus. Jam accesserat lictor, injiciebatque laqueum. Tum Horatius ad populum provocavit. Interea pater Horatii senex proclamabat filiam suam jure cæsam fuisse; et juvenem amplexus, spoliaque Curiatorum ostentans orabat populum ne se orbem liberis faceret. Non tulit populus patris lacrymas, juvenemque absolvit, magis admiratione virtutis, quam jure causæ. Ut tamen cædes manifesta expiaretur, pater, quibusdam sacrificiis peractis, transmisit per viam tigillum, et filium capite adoperto velut sub jugum misit: quod tigillum *sororium* appellatum est.

perce le cœur, et lui adresse ces dures paroles : « Vas retrouver ton époux » avec ton amour prématuré, ô toi » qui as ainsi oublié tes frères et ta » patrie. Périssent de même toute fille » romaine, qui donnera des larmes » à la mort d'un ennemi ! »

Ce crime parut atroce au sénat et au peuple. Aussi le jeune Horace fut-il appelé en jugement, et condamné. Déjà le licteur (1) s'approchoit, et lui passoit la corde au col. Horace en appelle au peuple, tandis que son vieux père publie hautement « que » son fils a eu raison de tuer sa fille. » Puis serrant le jeune homme dans » ses bras, et montrant au peuple les » dépouilles des Curiaces, il le con- » juroit de ne pas le priver de tous ses » enfans. » Le peuple ne put résister aux larmes du père, et accorda au jeune homme sa grace, moins pour

(1) Les Licteurs étoient, à Rome, des officiers publics qui marchaient devant les magistrats pour écarter la foule. Leurs principales fonctions étoient d'arrêter les coupables, de les fouetter, de les décapiter. Ils portoient un faisceau de petites baguettes de coudrier, au milieu duquel étoit une hache. La hache indiquoit le symbole de la puissance, et les

Non diu pax Albana mansit: nam Suffetius Dux Albanorum, quum invidiosum se apud cives videret, quod bellum uno paucorum certamine finisset, ut rem corrigeret, Veientes adversus Romanos concitavit. Ipse ab Tullo in auxilium arcessitus, aciem in collem subduxit, ut fortunam belli experiretur ac sequeretur. Quâ re Tullus intellectâ, dixit

verges, les châtimens à prononcer par les loix contre les coupables. Les *consuls* avoient 12 Licteurs pour les accompagner, et le *dictateur* 24. La création des licteurs remonte au règne de Romulus qui en avoit fait ses gardes, et des instrumens de pompe lorsqu'il marchoit. TIT. LIV. liv. 1, chap. 8.

la justice de sa cause, que par l'admiration qu'inspiroit son courage. Cependant, pour expier un meurtre aussi révoltant, le père, après avoir achevé quelques sacrifices, plaça en travers, sur la rue, une pièce de bois sous laquelle il fit passer son fils, la tête couverte, comme sous une espèce de gibet. Cette pièce de bois fut appelée le *soliveau de la sœur*.

La paix avec les Albains ne fut pas de longue durée. Suffetius, leur roi, remarquant qu'il s'étoit attiré la haine de ses sujets, pour avoir terminé la guerre par le combat d'un petit nombre, souleva les Veïens contre les Romains, afin de réparer sa faute. Ayant été appelé au secours de Tullus, il conduisit son armée sur une coline, pour tenter et suivre le sort des armes. Dès que Tullus en fut instruit, il déclara hautement qu'il avoit donné ordre à Suffetius de prendre les ennemis par derrière. Ceux-ci épouvantés de ce dessein, furent vaincus. Le lendemain Suffetius vint aussi pour féliciter Tullus de sa victoire. Mais celui-ci le fit attacher par les membres à des chars attelés de quatre chevaux, qui, poussés de divers côtés,

*L'an de
Rome 87,
avant J.-C.
666.*

clarâ voce suo illud jussu Suffetium facere, ut hostes à tergo circumvenirentur. Quo audito, hostes territi victique sunt. Posterâ die Suffetius, quum ad gratulandum Tullo venisset, jussu illius quadrigis religatus est, et in diversa distractus. Deinde Tullus Albam propter Ducis perfidiam diruit, et Albanos Romam transire jussit.

Roma interim crevit Albæ ruinis, duplicatus est civium numerus : mons Cælius urbi additus, et quò frequentius habitaretur, eam sedem Tullus Regiæ cepit, ibique deinde habitavit. Auctarum virium fiducia elatus bellum Sabinis indixit : pestilentia insecta est : nulla tamen ab armis quies dabatur. Credebat enim Rex bellicosus salubriora militiæ, quàm domi, esse juvenum corpora ; sed ipse quoque diuturno morbo est implicitus : tunc fracti simul cum corpore sunt spiritus illi feroces, nullique rei

écartelèrent ce malheureux prince. Ensuite Tullus détruisit Albe , à cause de la perfidie de son roi , et ordonna aux habitans de passer à Rome.

Cette ville s'accrut ainsi des ruines d'Albe. Ses habitans augmentèrent en nombre du double. Le mont Célius fut enfermé dans la ville. Afin de rendre ce quartier plus habité , Tullus le choisit pour y bâtir son palais , et il y établit sa demeure. Plein de confiance dans l'accroissement de ses forces , il déclara la guerre aux Sabins. La peste se manifesta aussi-tôt. Elle n'empêcha cependant pas les hostilités de continuer. Ce roi belliqueux pensoit que les fatigues de la guerre conviennent mieux à la jeunesse , que le repos. Il fut attaqué d'une longue maladie. Alors il perdit avec les forces du corps , cette ardeur martiale qui l'avoit animé jusque-là. Il ne s'occupa

deinceps nisi sacris operam dedit. Memorant Tullum fulmine ictum cum domo conflagrasset. Tullus magnâ gloriâ belli regnavit annos duos et triginta.

*ANCUS MARCIUS , Romanorum
Rex quartus.*

TULLO mortuo , Ancum Marcium Regem populus creavit. Numæ Pompilii nepos Ancus Marcius erat , æquitate et religione avo similis. Tunc Latini cum quibus , Tullo regnante , ictum fœdus erat , sustulerunt animos , et incursionem in agrum Romanum fecerunt. Ancus , priusquàm eis bellum indiceret , legatum misit qui res repeteret , eumque morem posterî retinuerunt. Id autem hoc modo fiebat. Legatus , ubi ad fines eorum venit , à quibus res repetuntur , ca-

plus que des devoirs de la religion. On dit que Tullus fut frappé de la foudre, et brûlé avec son palais. Son règne qui dura 33 ans, fut remarquable par la gloire de ses armes.

L'an de Rome 113, avant J.-C. 640.

ANCUS MARCIUS, quatrième Roi des Romains.

L'an de Rome 114, avant J.-C. 639.

APRÈS la mort de Tullus, le peuple appela au trône *Ancus Marcius*, petit fils de Numa Pompilius. *Marcius* ressembloit à son ayeul par son amour pour la justice et la religion. Alors les Latins, avec lesquels les Romains avoient fait alliance sous le règne de Tullus, manquèrent à la fidélité du traité, et se permirent des incursions sur le territoire de leurs alliés. Ancus avant de leur déclarer la guerre leur envoya un ambassadeur pour redemander ce qu'ils avoient enlevé, et la même coutume s'est conservée. Voici en quoi elle consistoit ; sitôt que l'ambassadeur étoit arrivé

Vers ce tems Alcée excelloit en Grèce dans la poésie lyrique : il est l'inventeur du vers alcaïque.

En Judée régnoit Manassés.

L'an de Rome 122, avant J.-C. 631.

Les Scythes, maîtres de l'Asie, vont droit en Egypte, après avoir quitté la Palestine.

pite velato ait : « Audi , Jupiter : au-
 » dite fines hujus populi. Ego sum pu-
 » blicus Nuncius populi Romani: ver-
 » bis meis fides sit. » Deinde peragit
 postulata. Si non deduntur res quas
 exposcit , hastam in fines hostium
 emittit , bellumque ita indicit. Lega-
 tus qui eâ de re mittitur *fecialis* ,
 ritusque belli indicendi *jus feciale*
 appellatur.

Legato Romano res repetenti su-
 perbè responsum est à Latinis ; quare
 bellum hoc modo eis indictum est.
 Ancus exercitu conscripto profectus ,
 Latinos fudit , et oppidis deletis cives
 Romam traduxit. Quùm autem in
 tantâ hominum multitudine facinora
 clandestina fierent , Ancus carcerem
 in mediâ urbe ad terrorem incre-
 centis audaciæ ædificavit : muro lapi-
 deo urbem circumdedit , et Janicu-
 lum montem , ponte sublicio in Ti-

sur les confins du territoire de ceux auxquels on avoit quelque demande à faire, il se couvroit la tête et disoit : « écoute, Jupiter ; écoutez, confins du » territoire de ce peuple ; je suis un » envoyé public des Romains ; vous » devez ajouter foi à mes paroles. » Ensuite il s'acquittoit des ordres qu'il avoit reçus. Si on n'accédoit point aux réquisitions dont il étoit chargé, il décochoit une flèche sur les frontières des ennemis, et déclaroit la guerre. Cet envoyé se nommoit *Fecial*, et l'usage de déclarer la guerre s'appelloit *droit fecial*.

Les Latins répondirent avec beaucoup de hauteur aux demandes de l'ambassadeur Romain. Aussi la guerre fut-elle déclarée de la manière que nous venons de remarquer. Ancus leva une armée, et marcha contre l'ennemi. Il battit les Latins, et après avoir détruit leurs villes, il en emmena les habitans à Rome. Comme parmi une population considérable, il se commettoit des crimes secrets ; Ancus pour contenir l'audace des coupables qui se multiplioient, fit bâtir *une prison* au milieu de la ville (1)

L'an de Rome 128, avant J.-C. 625, Jérémie prophétise en Judée sous Josias, Roi de Juda et meurt en 595.

L'an de Rome 129, avant J.-C. 624, Dracon poète et législateur d'Athènes.

L'an de Rome 137, avant J.-C. 616, Néchao Roi d'Égypte, entreprend de joindre le Nil à la mer rouge, par un canal au moins de 50 lieues.

Sous son règne et par ses ordres, d'habiles marins font le tour de l'Afrique qu'ils découvrent. Après trois ans de courses sur les mers, ils reviennent en Égypte par le détroit de Gibraltar.

(1) Il est vraiment honteux pour l'espèce hu-

berim facto, urbi conjunxit. Pluribus aliis rebus intra paucos annos confectis, immaturâ morte præreptus, non potuit præstare qualem promiserat regem.

*LUCIUS TARQUINIUS, priscus,
Romanorum Rex quintus.*

ANCO regnante, Lucius Tarquinius urbe Tarquiniis profectus, cum conjugè et fortunis omnibus Romam commigravit. Additur hæc fabula: scilicet ei advenienti aquila pileum sustulit, et super carpentum, ubi

maine, qu'il faille songer à défendre la société de scélérats qui l'épouvantent et l'anéantiroient, et cela presque aussitôt que les villes s'élèvent, ou qu'il se forme quelque part de considérables rassemblemens d'hommes.

qu'il entourra de murs en pierres; il y réunit ensuite le *mont janicule* par un pont de bois qu'il fit jeter sur le Tibre. Il mit à fin en peu d'années beaucoup d'autres travaux. Mais surpris par une mort prématurée, il ne put montrer à son peuple quel roi il avoit promis d'être pour lui.

*LUCIUS TARQUIN, l'ancien,
cinquième Roi des Romains.*

L'an de Rome 139, avant J.-C. 614.

Sous le règne d'Ancus, Lucius Tarquin partit de la ville de *Tarquinië*, et se retira à Rome avec sa femme, ses enfans, et tout ce qu'il possédoit; on ajoute ce conte: « savoir » qu'un aigle, quand il entra dans » Rome, lui enleva son chapeau, et » que voltigeant avec grand bruit au- » dessus du char où Tarquin étoit » assis, cet aigle remit le chapeau » sur la tête du prince avec beau- » coup de justesse. » Cet événement le fit considérer comme un person-

L'an de Rome 147, avant J.-C. 606, Nabucodonosor II fils de Nabopolassar, roi de Babylone, monte sur le trône; il prend Jérusalem; emmène les habitans avec Daniel, prince du sang royal de Juda. Daniel meurt à 83 ans.

Tarquinius sedebat, cum magno clangore volitans, rursus capiti aptè reposuit; inde sublimis abiit. Tanaquil conjux auguriorum perita regnum ei portendi intellexit: itaque virum complexa jussit eum alta sperare. Has spes cogitationesque secum portantes, urbem ingressi sunt, domicilioque ibi comparato, Tarquinius pecuniâ et industriâ dignitatem atque etiam Anci regis familiaritatem consecutus est, à quo tutor liberis relictus regnum interceptit, et ità administravit, quasi jure adeptus fuisset.

Tarquinius priscus bellum cum Sabinis gessit, in quo bello equitum Centurias numero auxit, nomine mutare non potuit, deterritus, ut ferunt, Accii Navii auctoritate. Accius, eâ tempestate Augur inclytus, id fieri posse negabat, nisi aves addixissent; iratus Rex, in experimentum artis, eum interrogavit fieri ne posset quod

nage extraordinaire. Sa femme, *Tarquill*, versée dans la science des auspices, présuma de-là que la royauté ne pouvoit lui échapper ; aussi elle embrassa son mari en lui recommandant de s'attendre à la plus haute destinée. Plein de cet espoir, et de ces diverses pensées, ils entrèrent dans la ville. Tarquin y fit l'acquisition d'une maison. Il n'épargna ensuite ni argent, ni soins pour mériter de la considération. Il se concilia même l'intime amitié du roi Ancus, qui lui laissa en mourant la tutelle de ses enfans. Mais Tarquin profita de cette circonstance pour s'emparer du sceptre de leur père. Il en usa par la suite comme d'un bien, et d'un droit légitimement acquis.

Tarquin fit la guerre aux Sabins. Il augmenta en nombre les centuries de cavalerie. On dit que s'il n'en changea point le nom, c'est qu'il fut détourné de ce dessein par égard pour la gravité des conseils d'Accius Navius. Accius étoit alors un célèbre augure. Il soutint un jour que la volonté de Tarquin étoit impraticable, jusqu'à ce que le vol des oiseaux eût décidé de sa possibilité. Le roi en co-

Vers l'an 153 de Rome avant J.-C. 600, Sapho fleurit dans la Grèce par ses poésies.

L'an de Rome 154, avant J.-C. 599, Cyaxares, Roi des Mèdes et Nabucodonosor II, Roi de Babylone, détruisent Ninive.

L'an de Rome 158, avant J.-C. 595, Solon donne ses loix à Athènes. Les loix de sang de Dracon sont abolies.

L'an de Rome 168, avant J.-C. 585, Ezechiel dans la Judée, prédit la ruine de la ville de Tyr à ses habitans ; les Chaldéens en renversent les murailles.

ipse mente conceperat : Accius , augurio acto , fieri posse respondit. Atqui hoc , inquit Rex , agitabam an coterem illam secare novaculâ possem. Potes ergo , inquit augur , et secuisse dicitur. Tarquinius Sabinos vicit et filium tredecim annorum , quòd in prælio hostem percussisset , prætextâ et bullâ donavit , undè hæc ingenuorum puerorum insignia esse cœperunt.

lère demanda à l'augure, pour mettre sa science à l'épreuve, si ce qu'il avoit dans l'esprit pouvoit s'exécuter. Accius, après avoir consulté les oiseaux, répondit qu'il n'y voyoit rien d'impossible. Je me demandois cependant, dit le roi, si je pouvois couper en deux ce caillou avec ce rasoir. Vous le pouvez, répliqua l'augure: et l'on rapporte que le caillou fut coupé en deux parties (1). Tarquin vainquit les Sabins; il décora de la prétexte (2) et de la boule d'or (3), un de ses fils âgé de 13 ans, pour avoir tué un ennemi dans un combat. Cette décoration est devenue par la suite celle de tous les enfans de qualité.

Le temple de Jérusalem est brûlé. Seducias est mené à Rablata en Syrie devant Nabucodonosor II, qui fait mourir deux de ses fils en sa présence, et lui fait ensuite crever les yeux. Lit-on de pareilles horreurs sans frémir?

(1) Certainement on peut regarder ce fait comme une fable; les historiens ne le présentent aussi que sur *oui-dire*.

(2) *La prétexte* étoit une longue Robe, brodée de pourpre, que les enfans de qualité portoient jusqu'à l'âge de 17 ans.

Les magistrats et les sénateurs étoient revêtus de la même robe lorsqu'ils paroissoient en public.

(3) *La boule d'or* étoit un bijou que les enfans de qualité portoient à leur col, jusqu'à l'âge de 14 ans.

Supererant duo Anci filii, qui ægré ferentes se paterno regno fraudatos esse, Regi paraverunt insidias. Ex pastoribus duos ferocissimos deligunt ad patrandum facinus. Ii simulatâ rixâ, in vestibulo regiæ tumultuantur. Quùm eorum clamor pœnitus in regiam pervenisset, vocati ad Regem pergunt. Primò uterque simul vociferari cœpit, et certatim alter alteri obstrepere. Quùm verò jussi essent invicem dicere, unus ex composito rem orditur: dùmque intentus in eum se Rex totus averteret, alter elatam securim in ejus caput dejecit, et relicto telo, ambo foras se proripiunt.

Les deux fils d'Ancus, qui lui survécurent, ne se virent point sans chagrin depouillés de la couronne de leur père. Ils tendirent au roi des embûches. Pour lui ôter la vie, ils choisirent parmi les pâtres deux des plus féroces. Ces scélérats feignent de prendre querelle entre eux, font beaucoup de tumulte à l'entrée du palais. Leurs clameurs ayant pénétré jusqu'à l'intérieur, le roi les fit appeler et approcher de lui. Ils commencèrent aussitôt à parler tous deux à-la-fois, et à faire un tel bruit, qu'il ne fut pas possible de comprendre le sujet de leur dispute; mais sitôt qu'ils eurent reçu l'ordre de s'expliquer l'un après l'autre, un des deux se mit à raconter une fable dont ils étoient convenus. Pendant que le roi redouble d'attention du côté de celui qui parle, l'autre lève une hache dont il lui décharge un coup sur la tête, et laissant le fer meurtrier dans la plaie, ils prennent tous deux précipitamment la fuite (1).

(1) Tarquin avoit 80 ans; il en avoit régné 38. Pour gagner de plus en plus le peuple, il avoit commencé son règne par choisir cent hommes

SERVIUS TULLIUS, Romanorum Rex sextus.

SERVIUS Tullius matre nobili, sed captivâ natus est. Quùm in domo Tarquinii prisci educaretur, ferunt prodigium visu eventuque mirabile accidisse. Flammæ species pueri dormientis caput amplexa est. Hoc viso Tanaquil summam ei dignitatem portendi intellexit : conjugi suasit ut eum non secus ac liberos suos educaret. Is,

parmi les familles Plébéïennes, les plus distingués dans la profession des armes, les mieux entendus, et les plus habiles aux affaires d'état. Ces cent hommes furent nommés sénateurs du second ordre, *patres minorum gentium*. On appeloit sénateurs du premier ordre, ceux qui étoient de la création de *Romulus* : *Patres majorum gentium*; ce qu'il y eut d'infiniment honorable pour le Sénat d'alors, c'est que cette augmentation de cent sénateurs ne rencontra point d'opposition, et ne fit naître aucune plainte. TIT. LIV., liv. I, chap. 35.

SERVIUS TULLIUS,
sixième Roi des Romains.

L'an de Rome 175, avant J. - C. 578.

SERVIUS naquit d'une mère noble, mais pendant qu'elle étoit dans la servitude. Il fut élevé dans le palais de Tarquin. On rapporte qu'un jour un prodige aussi surprenant à voir, qu'étonnant par ses suites, se manifesta. Une espèce de flamme environna la tête de l'enfant pendant qu'il dormoit. Tanaquil en augura que de grands honneurs étoient réservés à l'enfant. Elle conseilla même son mari de ne pas lui donner une éducation différente de celle des siens. Lorsqu'il fut parvenu à l'adolescence, Tarquin le prit pour gendre. Après le meurtre de Tarquin, Tanaquil, ayant caché sa mort, harangua le peuple de la partie supérieure du palais: elle annonça que le roi avoit reçu à-la-vérité une blessure dangereuse, mais qu'elle n'étoit pas mortelle; elle ajouta qu'il demandoit que ses sujets fussent

Vers ce temps les Perses se rendent maîtres de l'Égypte: Jérémie meurt cette année en Judée, où les Juifs l'avoient envoyé, mécontents de la guerre qu'il ne cessoit de faire à leur idolatrie.

An de Rome 183, avant J. - C. 590, Nabucodonosor II est changé en brute, et meurt un an après être remonté sur le trône.

An de Rome 184, avant J. - C. 569, Esope instruit les

postquam adolevit, à Tarquinio gener assumptus est : et quum Tarquinius occisus esset, Tanaquil, celatâ ejus morte, populum ex superiori parte ædium allocuta, ait Regem, gravi quidem, sed non letali vulnere accepto, petere, ut, interim dum convalescit, Servio Tullio dicto audientes essent. Servius Tullius quasi precario regnare cœpit, sed rectè imperium administravit.

Servius Tullius aliquod urbi decus addere voluit. Jam tum inclytum erat Dianæ Ephesiæ fanum. Id communiter à civitatibus Asiæ factum fama ferebat. Itaque Latinorum populis suasit, ut et ipsi Romæ fanum Dianæ cum populo Romano ædificarent. Quo facto, bos miræ magnitudinis cuidam Latino nata dicitur, et responsum somnio datum eum populum summam imperii habiturum, cujus civis bovem illam immolasset. Latinus bovem ad fanum Dianæ deduxit, et causam Sacerdoti Romano

soumis à Servius Tullius, jusqu'à ce que sa santé fût rétablie. C'est ainsi que Tullius commença à régner pour ainsi-dire *précairement*. Mais son gouvernement n'en fut pas moins sage et juste.

hommes par les fables, qui l'immortalisent.

An de Rome 190, avant J.-C. 563, sous

Elvimero-dac, fils de Nabucodonor II, on place la délivrance de Daniel de la fosse aux lions, et sa découverte de la fourberie des prêtres des faux Dieux.

Tullius voulut ajouter aussi quelque ornement à la ville. Il y avoit déjà de son temps un temple de Diane, fameux à Ephèse. On disoit qu'il avoit été bâti aux frais communs des villes de l'Asie. Il persuada en conséquence au peuple des Latins, de se réunir aux Romains pour élever aussi à Rome un temple en l'honneur de Diane.

An de Rome 191, avant J.-C. 562, Phalaris, tyran de Sicile. Ses cruautés ont rendu son nom exécration à la postérité.

Après que ce temple fut bâti, on rapporte qu'il naquit à un Latin une génisse d'une grandeur extraordinaire, et qu'il fut instruit dans un songe « que » le peuple dont un citoyen auroit » immolé cet animal à la déesse, ob- » tiendrait le souverain empire sur » l'autre ». Le Latin conduisit sa gé-

An de Rome 193, avant J.-C. 560, Darius régnant sur les Perses.

An de Rome 196, avant J.-C. 557, Crésus régnant en Lydie. Nais-

exposuit. Sacerdos callidus dixit eum debere prius vivo flumine manus abluere. Dum Latinus ad Tiberim descendit, Sacerdos bovem immolavit. Ità imperium civibus, sibi que gloriam vindicavit.

Servius Tullius filiam alteram ferocem, mitem alteram habebat. Duo quoque Tarquini prisci filii longè dispares moribus erant : Tullia ferox Tarquinio miti nupserat ; Tullia verò mitis Tarquinio feroci : sed mites, seu fortè, seu fraude, perierunt : feroces morum similitudo conjunxit. Statim Tarquinius superbus à Tullia incitatus, advocato Senatu, regnum paternum repetere cœpit : quâ re auditâ, Servius dum ad curiam contendit, jussu Tarquini gradibus dejectus ; et domum refugiens interfectus est. Tullia carpento vecta in forum properavit, virum è curia evocavit, et prima Regem salutavit : à

nisse au temple de Diane, et il exposa au sacrificeur Romain la cause de son voyage (1). Le sacrificeur rusé dit au Latin qu'il devoit auparavant laver ses mains dans les eaux courantes du fleuve. Pendant que cet homme se rendit vers le Tibre, le prêtre Romain immola la victime. C'est ainsi qu'il eut la gloire d'assurer l'empire à ses concitoyens.

Servius Tullius avoit deux filles, l'une d'un caractère dur, l'autre d'une grande douceur. Les deux fils de Tarquin l'ancien différoient aussi beaucoup par les manières et les sentimens. La fille hautaine de Tullius fut unie par le mariage à Tarquin le bon. L'autre sœur, au caractère aimable, épousa Tarquin le superbe. Mais soit par l'effet du hazard, soit par celui du crime, Tullie la bonne, et Tarquin le bon, moururent. La ressemblance de caractère réunit ensuite les deux méchans. Aussi-tôt Tarquin le su-

sance de la comédie à Athènes.

An de Rome 200, avant J.-C. 553, Baltazar, dernier Roi des Assyriens, voit une main qui écrit sur la muraille. Daniel lui explique que son empire va passer aux Mèdes, et aux Perses. La même nuit Darius prend d'assaut Babilone, et des soldats tuent Baltazar.

Ainsi finit l'empire des Assyriens, après avoir duré 210 ans, depuis Bêlêsis ou Nabopolassar.

An de Rome 208, avant J.-C. 545, Anaximandre de Milet, philosophe. Pline lui attribue l'invention de la sphère; Strabon celle des

(1) La bonne foi de ce Latin l'honoroit devant un ministre de sa religion; mais le prêtre perfide le récompensa bien mal en abusant de sa confiance.

quo jussa à turbâ decedere, quum domum rediret, viso patris corpore, mulionem evitantem super ipsum corpus carpentum agere præcipit. Undè vicus ille sceleratus dictus est. Servius Tullius regnavit annos quatuor et quadraginta.

perbe, pressé par Tullie, assemble le sénat, et réclame le sceptre de son père. Servius Tullius apprend cette nouvelle; il s'empresse de se rendre au lieu de l'assemblée; mais par les ordres de Tarquin, il est précipité des degrés qui donnoient sur la place publique. On l'assassine pendant qu'il s'en retourne à son palais. Tullie, montée sur un char, se hâte de son côté d'arriver à la place publique. Elle demande que son mari sorte du sénat, et la première elle le salue roi. Il lui ordonna de se retirer de la foule. Pendant qu'elle s'en retournoit chez elle, ayant apperçu le corps de son père, elle commanda au cocher, qui vouloit s'en détourner, de faire passer tout exprès son char par-dessus. De-là ce lieu fut appelé *la rue du Crime*. Servius Tullius régna 44 ans (1).

cartes géographiques; et d'autres celle des horloges.

On place vers le même tems la naissance de Confucius, philosophe chinois.

An de Rome 217, avant J.-C. 536, Darius permet aux Juifs de revenir à Jérusalem, sous la conduitz de Zorobabel, ou le grand prêtre Jésus.

Vers le même tems, sous le règne de Darius, fils d'Histaspes, vivoit le prophete Zacharie.

(1) On a remarqué que Tullius est le premier des Rois de Rome qui ait fait marquer la monnoie à un certain coin. Avant, elle ne consistoit que dans des morceaux informes de *cuivre*, ou même de *plomb*, d'un poids fixe et déterminé. L'image d'une *brebis*, qu'on y imprima d'abord,

TARQUINIUS SUPERBUS, Romanorum Rex septimus et ultimus.

TARQUINIUS superbus regnum scelestè occupavit. Tamen bello strenuus hostes domuit. Urbem Gabios in potestatem redegit fraude Sexti filii. Is quùm indignè ferret eam urbem à patre expugnari non posse, ad Gabios se contulit, patris in se sævitiam querens. Benignè à Gabiis exceptus est, et paulatim eorum benevolentiam fictis blanditiis alligando, dux belli electus est. Tum è suis unum ad patrem mittit sciscita-

fit donner le nom de *pecunia* à cette monnoie, à *pecude*.

C'est lui qui distribua aussi le peuple Romain en six classes, sur 93 centuries dont étoit alors composée toute la nation. (Voyez l'appendice, tom. II).

TARQUIN LE SUPERBE,
septième Roi des Romains.

L'an de Rome 220, avant J.-C. 533.

LE crime éleva donc Tarquin le superbe sur le trône. Cependant sa valeur et ses armes réprimèrent les ennemis de l'état. Il réduisit la ville de Gabie en sa puissance par la ruse de Sextus, l'un de ses fils. Ce jeune homme, indigné que cette ville ne pût être emportée d'assaut par son père, se retira auprès des Gabiens, en se plaignant de l'extrême dureté du roi pour lui. Les Gabiens le reçurent avec accueil : ils le choisirent même pour les commander dans cette guerre, si-tôt que ce prince se fût attiré peu-à-peu leur bienveillance par de fausses démonstrations de zèle pour leurs intérêts. Un jour, il députa vers son père un des siens pour savoir ce qu'il attendoit de lui. Le père ne donna aucune réponse à l'envoyé de son fils ; il se contenta

An de Rome 218, avant J.-C. 535, Thespis, regardé comme l'inventeur de la tragédie. Dans le même tems vivoit Anacréon de Téos, poète lyrique et inimitable ; pour la vérité, le naturel, et l'élégance de ses poésies.

An de Rome 220, avant J.-C. 533, Pythagore de Samos, philosophe. Ses disciples gardoient le silence pendant 2 ans.

tum quidnam se facere vellet. Pater nuncio filii nihil respondit, sed in hortum transiit; ibique inambulans, sequente nuncio, altissima papaverum capita baculo decussit. Nuncius fessus expectando redit Gabios. Sextus, cognito silentio patris simul ac facto, intellexit quid vellet pater. Primores civitatis interemit, patrique urbem sine ullâ dimicatione tradidit.

Postea Tarquinius superbus Ardeam urbem oppugnavit. Ibi Tarquinius Collatinus sorore Regis natus fortè cœnabat apud Sextum Tarquinium cum aliis juvenibus regiis. Incidit de uxoribus mentio: quum unusquisque suam laudaret, placuit experiri. Itaque equis Romam petunt. Regias nurus in convivio et luxuprehendunt. Pergunt indè Collatiam. Lucretiam Collatini uxorem inter ancillas in lanificio inveniunt. Ea ergò cæteris præstare judicatur. Paucis interjectis diebus, Sextus Collatiam

de passer dans son jardin ; puis s'y promenant , et l'envoyé de son fils le suivant par derrière , il abattit (1), avec une baguette, les têtes des pavots les plus élevés. L'envoyé , ennuyé d'attendre , revint vers les Gabiens. Sextus, d'après le silence et la conduite de son père, comprit ce qu'il desiroit de lui. Il fit mourir les premiers de la ville , et la livra au roi sans aucun combat.

Tarquin assiégea ensuite la ville d'Ardée (2). Tarquin Collatin, fils de la sœur du roi , soupçoit , par hazard au camp , chez Sextus Tarquin avec d'autres jeunes gens du sang royal. L'entretien tomba sur leurs femmes. Comme chacun donnoit beaucoup de louanges à la sienne, ils voulurent savoir si elles les méritoient. Ils montent aussi-tôt à cheval, et se rendent à Rome. Ils surprennent leurs femmes en grande compagnie,

Il enseignoit la météorologie. Il avoit de la divinité des idées sublimes. Nos Athées, nos Matérialistes du jour sont bien plus habiles, ils ne veulent point de Dieu. Tous les scélérats ont la même doctrine. Ne sont-ils pas évidemment intéressés à ce qu'il n'y ait point de Dieu pour les païens?

An de Rome 224, avant J.-C. 529, Hipparque, fils du tyran Pisisstrate, chez les Grecs, fait ériger dans les campagnes, sur les chemins publics des statues de pierre, appelées Mercurès, où étoient inscrites des sentences et des maximes,

(1) Ce langage fut assez clair pour conduire le fils à un crime.

(2) C'étoit la capitale du pays des Rutules, située à 3000 de la mer, et à 2000 de Rome, c'est-à-dire de 6 à 7 lieues.

rediit, et Lucretiæ vim attulit. Illa postero die, advocatis patre et conjugè, rem exposuit, et se cultro, quem sub veste texerat, occidit. Conclamant vir paterque, et in exitium Regum conjurant. Tarquinio Romam redeunti clausæ sunt urbis portæ, et exilium indictum.

dans le plaisir et la bonne chère. De Rome, ils vont droit à *Collatie*. Ils trouvent Lucrece, femme de Collatin, occupée au milieu de ses femmes, à travailler dans le secret de sa maison à des ouvrages de laine. Lucrece est en conséquence jugée l'emporter sur les autres en mérite. Peu de jours après Sextus (1) retourna à *Collatie*, et fit violence à Lucrece. Le lendemain ayant appelé auprès d'elle son père et son mari, elle leur fit part du crime affreux de Sextus, et se donna la mort avec le fer qu'elle avoit caché sous ses vêtemens. Son mari et son père ne poussent qu'un cri, et jurent ensemble la perte des rois. Un jour que Tarquin revenoit à Rome, on lui ferma les portes de la ville, et on lui annonça le décret de son bannissement (2).

pour l'instruction des voyageurs.

An de Rome 231, avant J.-C. 522, l'Égypte passe sous la domination des Perses.

(1) Les méchans ne sont pas dans l'usage de se corriger. Nous avons vu plus haut le coupable ordonner des assassinats, en trahissant une ville qui lui avoit accordé toute sa confiance

(2) Ce tyran avoit défendu, par un édit, tous rassemblemens d'hommes, sous quelque pré-

*JUNIUS BRUTUS , Romanorum
Consul primus.**(Anno urbis conditæ 244).*

JUNIUS BRUTUS , sorore Tarquinii natus , quàm eandem fortunam timeret in quam frater inciderat , qui ob divitias et prudentiam fuerat ab avunculo occisus , stultitiam finxit : undè Brutus dictus est. Profectus Delphos cum Tarquinii filiis , quos pater ad Apollinem muneribus honorandum miserat , baculo sambuceo aurum inclusum Deo donum tulit.

texte que ce fut , de fêtes ou de sacrifices. Il craignoit toujours quelqu'entreprise contre sa personne. Outre cela il avoit des espions de tous côtés , des scélérats qui se glissoient par-tout pour entendre et voir tout ce qui se passoit. Ils étoient souvent les premiers à dire du mal du prince , pour mieux s'instruire de la disposition des esprits , et en faire ensuite leur rapport. Tous les tyrans ont les mêmes principes de perfidie et de violence.

*JUNIUS BRUTUS , premier
Consul Romain.*

(*L'an de Rome 243, avant J.-C. 510*).

JUNIUS BRUTUS, fils de la sœur de Tarquin, craignant le sort rigoureux qu'avoit éprouvé son frère, que son oncle avoit fait mourir pour avoir été trop riche, et avoir montré trop de sagesse, feignit d'être *insensé*. De là son nom de Brutus. Parti pour Ephèse avec les enfans de Tarquin, que leur père y avoit envoyés, pour offrir des présens à Apollon, Brutus présenta au dieu le sien, qui consistoit dans une baguette d'or, qu'il avoit coulée dans un bâton de sureau. Après s'être acquittés des ordres qu'ils avoient recus de leur père, les jeunes gens consultèrent l'oracle d'Apollon, pour savoir celui d'entre eux qui régneroit à Rome. L'oracle répondit que la souveraine autorité passeroit dans les mains de celui qui embrasseroit le premier sa mère. Alors Brutus se laissant tomber comme sans dessein,

An de Rome 241, avant J.-C. 512, Esther se présente devant Assuerus, et sauve son peuple. Cet Assuerus est Darius premier, dit Histaspes. Il avoit épousé Atosse, fille de Cyrus. C'est le même Darius qui, irrité contre les Athéniens, avoit ordonné à un de ses satrapes de lui crier tous les jours avant son souper Seigneur, souvenez-vous des Athéniens.

Peractis deinde mandatis patris, juvenes Apollinem consuluerunt quisnam ex ipsis Romæ regnaturus esset. Responsum est eum Romæ summam potestatem habiturum, qui primus matrem oscularetur. Tunc Brutus perinde atque casu prolapsus, terram osculatus est, quod ea communis sit mater omnium mortalium.

Expulsis Regibus, duo Consules creati sunt, Junius Brutus et Tarquinius Collatinus Lucretiæ maritus. At libertas modò parta, per dolum et proditorem penè amissa est. Erant in juventute Romanâ adolescentes aliquot sodales Tarquiniarum. Hi de accipiendis nocte in urbem regibus colloquuntur: ipsos Bruti Consulis filios in societatem consilii assumunt. Sermonem eorum ex servis unus excepit: rem ad consules detulit. Scriptæ ad Tarquinium litteræ manifestum facinus fecerunt. Proditores in vincula conjecti sunt, deinde damnati. Stabant ad palum deligati juvenes no-

embrassa la terre, parce qu'on la répute la mère commune de tous les hommes.

Après l'expulsion des Rois, on créa deux consuls (1), Junius Brutus et Tarquin Collatin, mari de Lucrece. Mais la liberté que Rome venoit d'acquérir fut sur-le-point de lui être enlevée par la perfidie et la trahison. Parmi la jeune noblesse romaine se trouvoient quelques amis des Tarquins. Ils conviennent entre eux de recevoir la nuit le roi et ses enfans dans la ville. Ils associent à ce complot les enfans même du consul Brutus. Un de leurs esclaves entendit la conspiration. Il en instruisit les consuls. Des lettres écrites à Tarquin l'ancien,

(1) Les consuls étoient à Rome, les chefs de la république. Leur autorité ne duroit qu'un

bilissimi ; sed præ cæteris liberi consulis omnium in se oculos convertebant. Consules in sedem processère suam , missique lictores nudatos virgis cædunt , securique feriunt. Supplicii non spectator modò , sed et exactor erat Brutus , qui tunc patrem exuit , ut consulem ageret.

Tarquinius deinde bello aperto regnum recuperare tentavit. Equitibus præerat Aruns Tarquinii filius : Rex ipse cum legionibus sequebatur : obviam hosti consules eunt. Brutus ad explorandum cum equitatu antecessit. Aruns ubi Brutum agnovit , inflammatus irâ : « Ille est vir , inquit , » qui nos patriâ expulit : en ille nos-

an. Les premiers , dont il s'agit ici , furent créés l'an de Rome 244 , avant J.-C. 509.

ne laissent pas de doute sur le crime. les traîtres sont jetés dans les fers, et condamnés. Ces jeunes gens, les premiers de la noblesse de Rome, sont ensuite attachés à un poteau. Les fils du consul attirent principalement les regards: les consuls s'avancent vers leur siège. Les licteurs, qui avoient été mandés, battent les coupables de verges, et font tomber leurs têtes sous la hache. Brutus ne fut pas seulement spectateur de cette sanglante exécution, il y participa lui-même en se dépouillant des sentimens d'un père pour n'écouter que les devoirs du consul.

Tarquin essaya par la suite de remonter sur le trône, en armant ouvertement contre Rome. Arons, fils du roi, fut mis à la tête de la cavalerie. Tarquin commanda en personne les légions (1). Les consuls s'empres- sent de marcher à la rencontre de l'en-

(1) Cette milice Romaine se divisoit en *cohortes*, en *maniples*, et en *centuries*. La *cohorte* étoit composée de 500 hommes; la *maniple* de 100 hommes sous Romulus, ensuite de 200 du tems des premiers consuls et des Césars; la *centurie* étoit aussi composée de 100 hommes.

» tris decoratus insignibus magnificè
» Incedit ». Tum concitat calcaribus
equum, atque in ipsum consulem di-
rigit : Brutus avidè se certamini of-
fert. Adè infestis animis concurre-
runt, ut ambo hastâ transfixi cecide-
rint : fugatus est tamen Tarquinius.
Alter consul Romam triumphans re-
diit. Bruti collegæ funus quanto
potuit apparatu fecit. Brutum ma-
tronæ ut parentem anno luxerunt.

nemi. Brutus, pour l'observer, prend le devant avec la cavalerie. Si-tôt qu'Arons le reconnoît : « Voilà , s'é-
» crie-t-il enflammé de colère , voilà
» l'homme qui nous a chassé de notre
» patrie : le voilà qui s'avance revêtu
» des marques de notre grandeur
» passée , et avec l'appareil le plus
» éclatant ». Il pique en même tems son coursier , et porte avec impétuosité sur le consul. Brutus se présente avec joie au combat. Leur choc devient aussi-tôt si violent , par la fureur qui les anime , que tous deux tombent percés de leurs lances. Cependant le roi prit la fuite. L'autre consul rentra triomphant dans Rome. Il rendit les honneurs funèbres à Brutus, son collègue, avec toute la magnificence possible. Les dames romaines pleurèrent Brutus pendant un an, comme le père de la patrie.

HORATIUS COCLES.

PORSENA rex Etruscorum ad restituendum Tarquinius cum infesto exercitu Romam venit. Primo impetu Janiculum cepit. Non usquam alias ante tantus terror Romanos invasit : ex agris in urbem demigrant : urbem ipsam sepiunt præsiidiis. Alia urbis pars muris, alia Tiberi objecto tuta videbatur. Pons sublicius iter penè hostibus dedit, nisi unus vir fuisset Horatius Cocles, illo cognomine quòd in alio prælio oculum amiserat. Is pro ponte stetit, et aciem hostium solus sustinuit, donec pons à tergo interromperetur : ipsa audaciâ obstupescit hostes ; ponte rescisso armatus in Tiberim desiluit, et incolumis ad suos transnavit. Grata erga tantam virtutem civitas fuit ; ei tantum

HORACE COCLÈS, ou le BORGNE.

(L'an de Rome 246 , avant J.-C. 507).

PORSENNÀ , roi des Étrusques , vint camper devant Rome (1) , avec une armée ennemie , pour rétablir les Tarquins. A la première attaque , il prit le *Janicule*. Jamais les romains , avant ce moment , n'avoient été saisis d'autant d'effroi. Ils s'enfuirent des champs , pour se retirer à la ville. Ils l'entourent même de fortifications. Les murailles mettoient une partie en sûreté , et l'autre se trouvoit défendue par le Tibre , qui étoit au-devant. Mais le pont de bois auroit certainement livré la ville à l'ennemi , sans un particulier , surnommé *Coclès* , qui empêcha le passage. Il tiroit le sur-nom de *Coclès* d'un œil qu'il avoit perdu dans un autre combat. Ce héros se posta en avant sur le pont , et soutint seul l'effort de l'armée ennemie ,

(1) Il avoit déjà pris le *Janicule* du premier assaut ; le *Janicule* , aujourd'hui *Montorio* , étoit

agri datum est, quantum unâ die circumarari potuisset. Statua quoque in Comitio posita.

MUCIUS SCÆVOLA.

QUUM Porsena Romam obsideret, Mucius vir Romanæ constantiæ, Senatûm adiit, et veniam transfugiendi petiit, necem Regis repromittens. Acceptâ potestate, in castra Porsenæ venit. Ibi in confertissimâ turbâ

une petite ville bâtie sur une des sept collines de Rome, par *Janus*.

jusqu'à ce que le pont fût coupé derrière lui. Son audace étonna les Etrusques. Dès que le pont fut coupé, *Coclès* se précipita tout armé dans le tibre, et rejoignit les siens à la nage, sans le moindre accident. Ses concitoyens lui témoignèrent de la reconnaissance pour un courage si extraordinaire. Ils ne balancèrent pas à lui donner autant de terrain qu'il pourroit en enfermer dans le cercle qu'une charue tracerait en un jour en forme de sillon. On lui éleva aussi une statue dans la place *des Comices* (1).

MUCIUS SCEVOLA.

(Même année de Rome 246, avant J.-C. 507).

PORSENNA continuoit d'assiéger Rome, lorsque Mucius animé du courage d'un Romain, vint trouver le se-

(1) Lieu destiné aux assemblées du peuple. Cet *Horace* descendoit de *M. Horace*, si fameux par la défaite des trois *Curiaces*. Il sera aisé de remarquer par la suite que la descendance des premiers Héros de Rome se signale souvent elle-même par les plus hauts faits. Voici quelques

propè regium Tribunal constitit. Stipendium tunc fortè militibus dabatur; et Scriba cum rege pari fere ornatu sedebat. Mucius illum pro rege deceptus occidit. Apprehensus et ad Regem pertractus, dextram accenso ad sacrificium foculo injecit; hoc supplicii à reâ exigens, quòd in caude peccasset. Attonitus miraculo, Rex juvenem amoveri ab altaribus jussit. Tum Mucius, quasi beneficium remunerans, ait trecentos, suû similes, adversus eum conjurasse. Quâ re ille territus bellum, acceptis obsidibus, deposuit.

paroles que Coclès adressoit aux Toscans sur le pont : « Vils esclaves, s'écrioit-il en les défiant tous, vils esclaves que vous êtes de Rois superbes et vains, non contens d'oublier votre propre liberté, vous voulez la ravir à ceux qui ont eu le courage de se la procurer ». Ce fier langage n'annonçoit point un homme disposé à perdre la sienne. Aussi fit-il des prodiges de valeur.

nat; demanda qu'il lui fût permis de passer dans le camp des ennemis, et s'engagea (1) à tuer le roi, selon la promesse qui en fut acceptée. On lui accorda la permission qu'il sollicitoit, et il se rendit au camp de Porsenna. Là il s'approcha du roi, au milieu d'une foule considérable qui l'environnoit, dans sa tente, sur son siège. Les soldats recevoient par hazard leur paie. Celui qui tenoit la plume auprès du roi, étoit vêtu presque aussi magnifiquement que lui. Mucius s'y trompe, et le tue pour le roi. Il est pris, et conduit devant le monarque. Mucius étend aussi-tôt sa main droite sur un brasier qui étoit allumé pour un sacrifice. Il vouloit punir par ce supplice la coupable qui s'étoit trompée dans le choix de sa victime. Étonné d'un courage aussi extraordinaire, le roi ordonna de retirer le jeune homme des autels. Alors Mucius, pour toute reconnoissance du bienfait de la vie qu'il venoit de recevoir, dit à Porsenna « qu'il y avoit à Rome trois

(1) On voit que les républicains ont pensé de même dans tous les tems.

CLÆLIA VIRGO.

PORSENA Clæliam virginem nobilem inter obsides accepit. Quùm ejus castra haud procul ripâ Tiberis locata essent, Clælia deceptis custodibus noctu egressa, equum, quem sors dederat, arripuit, et Tiberim trajecit. Quod ubi Regi nunciatum est, primò ille incensus irâ Romam legatos misit ad Clæliam obsidem reposcendam. Romani eam ex fœdere restituerunt. Tùm Rex virginis virtutem admiratus, eam laudavit, ac parte obsidum donare se dixit, permisitque ut ipsa quos vellet, legeret. Productis obsidibus, Clælia virgines puerosque elegit,

» cents autres citoyens qui avoient
 » juré , comme lui , sa perte ». Por-
 senna frappé d'étonnement à la vue du
 prodige dont il venoit d'être témoin ,
 accepta des otages , et renonça à con-
 tinuer la guerre (1).

LA JEUNE CLÉLIE.

(*Même an de Rome 246 , avant J.-C. 507*) :

PARMI les otages Porsenna recut Clélie , jeune personne de qualité. Comme le camp de Porsenna n'étoit pas éloigné du rivage du Tibre , Clélie ayant trompé les gardes , en sortit la nuit ; se saisit d'un cheval que le hazard lui avoit présenté , et passa le fleuve. Sitôt que le roi fut instruit de sa fuite , enflammé de colère il envoya des députés à Rome pour redemander son otage dans la jeune Clélie. Les Romains pour demeurer fidèles au traité la renvoyèrent. Alors le roi

An de Rome 250, avant J.-C. 493. Thémistocle chez les Grecs : la même année le sage Aristide est exilé.

(1) Les otages furent au nombre de 20 , dix jeunes patriciennes , et autant de filles de condition.

quorum ætatem injuriæ obnoxiam sciebat, et cum iis in patriam rediit. Romani novam in feminâ virtutem novo genere honoris, statuâ equestri, donavere. In summâ viâ sacrâ fuit posita virgo insidens equo.

*PUBLIUS VALERIUS
PUBLICOLA.*

TARQUINIUS Collatinus se consulatu abdicavit, quòd invisum esset populo Tarquinii nomen. Itaque Consul creatus est Publius Valerius,

admirant le courage de cette jeune fille , l'en félicita ; dit qu'il lui faisoit présent d'une partie des otages, et lui laissa le choix de ceux qu'elle voudroit délivrer. Les otages lui ayant été amenés, elle choisit toutes les jeunes filles et les jeunes garçons dont elle savoit que l'âge étoit exposé à plus de dangers, et les emmena avec elle dans leur patrie. Les Romains, par un nouveau genre d'honneur, récompensèrent d'une statue équestre cette intrépidité, nouvelle aussi dans une femme. La statue qui représentoit cette jeune fille, montée sur un cheval, fut élevée à l'extrémité supérieure de la voie sacrée.

*PUBLIUS VALÉRIUS
PUBLICOLA.*

(*An de Rome 247, avant J.-C. 506*).

TARQUIN Collatin abdiqua le consulat, parce que le nom de Tarquin étoit odieux au peuple. On nomma à sa place, pour consul, Valerius, qui avoit aidé Brutus à chasser les rois.

An de Rome 253, avant J.-C. 500. Anaxagore, chez les Grecs, enseignoit

quo adjutore Brutus reges eiecerat. Hic tamen, quia in locum Bruti mortui alterum consulem non subrogaverat, et domum in alto atque munito loco habebat, in suspicionem regni affectati venit. Quo cognito, apud populum questus est quòd de se tale aliquid timuissent, et misit qui domum suam diruerent. Dempsit etiam secures fascibus, eosque in populi concione submitit, quasi major populi quàm consulis majestas esset. Gratum id multitudini spectaculum fuit. Indè Valerio cognomen Publicolæ datum est. Quùm quartum Consul fuisset, mortuus est adèd pauper, ut funeri sumptus deesset: collectis à populo nummis est sepultus, et annuo matronarum luctu honoratus.

Cependant, comme il n'avoit pas demandé qu'on créât un second consul à la place de Brutus, tué par Arons, et que sa maison étoit bâtie sur un lieu élevé et fortifié, il fut soupçonné d'aspirer à la royauté. Il ne connut pas plutôt ce soupçon qu'il se plaignit au peuple d'une pareille crainte, et envoya des ouvriers pour démolir sa maison. Il ôta les haches des faisceaux (1), et les déposa aux pieds du peuple dans une assemblée, comme pour témoigner que la majesté du dernier l'emportoit sur celle du consul.

Ce spectacle fut on ne peut pas plus agréable à la multitude, qui donna à Valerius le surnom de *Publicola*. Après avoir été quatre fois consul, il mourut si pauvre, qu'il ne laissa pas de quoi se faire inhumer. Il y fut suppléé des deniers du peuple, et les Dames Romaines honorèrent sa mort de leur deuil pendant une année.

que l'Esprit divin étoit la cause de cet univers.

Cet Anaxagore feroit grande pitié encore à nos philosophes, s'il existoit au milieu de nous avec sa doctrine du tems passé.

An de Rome 254, avant J.-C. 499, Pindare de Thèbes, excelle dans la poésie lyrique. Corynne, de la même ville, femme illustre, enleva 5 fois à Pindare la couronne dans les jeux olympiques.

An de Rome 269, avant J.-C. 484, Herodote, chez les Grecs, père de l'histoire.

An de Rome 273, avant J.-C. 480. Euripide, poete

tragique, chez les Grecs, né à Salamines.

(1) Nous avons vu ci-dessus pag. 33, de quoi ils étoient composés.

FABII trecenti sex.

VEXABANTUR incursionibus Veientium Romani. Tum Fabia gens Senatuum adit. Consul Fabius pro gente loquitur: « Vos alia bella curate: Fabios hostes Veientibus date: istud bellum privato sumptu gerere nobis in animo est ». Ei gratiæ ingentes actæ sunt. Consul è curiâ egressus, comitante Fabiorum agmine, domum rediit. Manat totâ urbe rumor: Fabios ad cœlum laudibus ferunt: Fabii posterâ die arma capiunt. Numquàm exercitus neque minor numero, neque clarior famâ et admiratione hominum per urbem incessit. Ibant sex et trecenti milites, omnes Patricii, omnes unius gentis. Ad Cremeram flumen perveniunt. Is opportunus visus est locus communiendo præsidio.

*Les trois cents six FABIENS.**(An de Rome 274, avant J.-C. 479).*

LES Veïens incommodoient beaucoup les Romains par leurs incur-
sions. Alors toute la famille des Fa-
biens se rendit au sénat, et Fabius
le consul porta pour elle la parole :
« occupez-vous, dit-il, des autres
» guerres; donnez les Fabiens pour
» ennemis aux Veïens; nous avons
» résolu de soutenir cette guerre à
» nos dépens particuliers»: le Sénat fit
de grands remerciemens à Fabius, et
sorti du lieu de l'assemblée, il fut re-
conduit chez lui, environné de tous les
siens. Le bruit des offres des Fabiens se
répand dans toute la ville. On les élève
jusques aux cieux. Les Fabiens pren-
nent le lendemain les armes. Jamais
on ne vit marcher par la ville une
armée moins considérable par le nom-
bre, plus vantée par les discours pu-
blics, et exciter autant l'admiration
de tous les citoyens. Trois cents
six soldats marchaient, tous patri-

*An de
Rome 276,
avant J.-C.
477, Simo-
nide de Cée,
célèbre par
ses vertus.*

*An de
Rome 275,
avant J.-C.
478, la
Grèce triom-
phe de toutes
les forces de
Xerxès. Les
Athéniens
rentrent
dans leur
ville que les
Perses
avoient dé-
truite.*

*An de
Rome 477,
avant J.-C.*

*An de
Rome 278,
avant J.-C.
475, Thu-
cicide, cé-
lèbre histo-
rien grec.*

Hostes non semel fusi pacem supplices petunt.

VEIENTES pacis impetratæ brevi pœnituit. Itaque, redintegrato bello, inierunt consilium insidiis ferocem hostem captandi. Multo successu Fabiis audacia crescebat : quum igitur palati passim agros popularentur, pecora à Veientibus obviam acta sunt; ad quæ progressi Fabii, in insidias circa ipsum iter locatas delapsi sunt, et omnes ad unum perierunt. Dies, quo id factum est, inter nefastos relatus fuit : porta, quâ profecti fuerant, Scelerata est appellata. Unus omninò superfuit ex eâ gente, qui propter ætatem impuberem, domi relictus fuerat. Is genus propagavit ad Quintum Fabium Maximum, qui Annibalem morâ fregit.

Una dies Fabios, ad bellum miserat omnes.

Ad bellum miserat, perdidit una dies.
Quidam

ciens (1), et tous de la même famille. Ils arrivent sur les bords du fleuve Cremère (2). Ce lieu leur parut commode pour s'y fortifier par des retranchemens. Après plusieurs défaites les ennemis demandèrent humblement la paix.

Mais ils ne tardèrent pas à se repentir de l'avoir obtenue. Ils recommencèrent donc la guerre, et résolurent de prendre dans des embuches des ennemis indomptables. De fréquens avantages enfloient l'audace des Fabiens. Comme ils étoient répandus çà et là dans la plaine, et qu'ils ravageoient la campagne, les Veïens chassèrent devant eux des troupeaux. Les Fabiens s'étant avancés dessus, tombèrent dans les pièges qui leur avoient été tendus sur le chemin même, et ils périrent tous à l'exception d'un seul. Le jour de ce désastre fut mis au rang des jours malheureux, appelés *néfastes*, et la porte par laquelle ils étoient sortis, fut nommée *scélérate*.

(1) On appeloit de ce nom tous ceux qui descendoient des premiers fondateurs de la république.

(2) Aujourd'hui *Valia*. Il sort du lac de Baucane à 5 ou 6 lieues de Rome.

AULUS POSTHUMIUS
Dictator.

TARQUINIUS eieetus ad Mamilium Tusculanum generum suum confugerat : quum ille , concitato Latio , Romanos graviter urgeret , nova Romæ dignitas creata est , quæ Dictatura appellata est , major quàm Consulatus. Tunc etiam creatus est magister Equitum , qui dictatori obsequeretur. Aulus Posthumius Dictator factus , cum hostibus apud Regillum lacum conflixit , ubi quum

Un seul absolument échappa à la perte commune des siens, parce qu'ils l'avoient laissé à la maison paternelle, à cause de la foiblesse de son âge. C'est cet enfant qui a rétabli sa famille jusqu'à Quintus Fabius le grand, dont les sages lenteurs ont arrêté le cours impétueux des conquêtes d'Annibal.

AULUS POSTHUMUS,
Dictateur.

(*L'An de Rome 257, avant J.-C. 496*).

TARQUIN, après son expulsion de Rome, se réfugia auprès de Mamilius de Tusculum (1), son gendre. Comme il avoit soulevé tout le pays latin, et qu'il inquiétoit beaucoup les Romains, on créa à Rome une nouvelle dignité qui fut appelée *dictature*, et qui étoit au-dessus de celle du consulat. On créa en-même-tems un gé-

An de Rome 272; avant J.-C. 481; combat des Thermopyles; 300 Spartiates commandés par Léonidas, taillent en pièces vingt mille Perses. L'armée de Xerxès étoit forte de deux millions six cent quarante-un mille six cent dix hommes.

(1) Aujourd'hui, *Frescati*. Cicéron y avoit sa maison de campagne, où il a composé la plus grande partie de ses immortels ouvrages.

victoria nutaret, Magister equitum equis frænos detrahi jussit, ut irrevocabili impetu ferrentur : itaque et aciem Latinorum fuderunt, et castra ceperunt. Tarquinius Cumas se contulisse dicitur, in eaque urbe senior et ægritudine esse confectus.

MENENIUS AGRIPPA.

(*Anno urbis conditæ 261*).

MENENIUS Agrippa concordiam inter Patres plebemque restituit : nam quum plebs à Patribus secessisset, quòd tributum et militiam non toleraret, Agrippa vir facundus ad plebem missus est ; qui intromissus in castra

néral de la cavalerie, pour obéir au dictateur (1). Aulus Posthumius, après avoir été revêtu de cette dignité, en vint aux mains avec les ennemis, près du lac Regille. Là, comme la victoire balançoit, le général de la cavalerie ordonna d'ôter les freins aux chevaux, afin que rien ne les arrêtât dans leur course, et ne fût capable de la rompre. En cet état, les Romains battirent l'armée ennemie, et pillèrent le camp. On dit que Tarquin se retira à Cumès, et qu'il mourut dans cette ville, accablé de vieillesse et de chagrin.

C'est l'orgueil du même despoite qui a fait donner à la mer 300 coups de fouets, et a fait jeter dans ses eaux des chaînes d'or, parce qu'une tempête avoit rompu un pont destiné au passage de ses troupes en Europe.

MENENIUS AGRIPPA.

(L'an de Rome 260, avant J.-C. 493).

MENENIUS Agrippa rétablit l'union entre le sénat et le peuple. Ce

Année de Rome 260, avant J.-C. 473, Empedocle, Philosophe grec, se précipita dans la mer.

(1) Le dictateur avoit une puissance absolue. Les autres magistrats, exceptés les tribuns, n'avoient plus d'autorité dans Rome dès qu'il y avoit un

Année de Rome 282,

nihil aliud quàm hoc narrasse fertur :
Olim humani artus , quùm ventrem
otiosum cernerent , ab eo discordârunt ,
conspirâruntque ne manus ad
os cibum ferrent , nec os acciperet
datum , nec dentes conficerent . At
dum ventrem domare volunt , ipsi
quoque defecerunt , totumque cor-
pus ad extremam tabem venit : indè
apparuit ventris haud segne ministe-
rium esse , eumque acceptos cibos
per omnia membra disserere , et cum
eo in gratiam redierunt . Sic Senatus
et populus quasi unum corpus dis-
cordiâ pereunt , concordîâ valent .

dictateur nommé. Le général de la cavalerie étoit
lieutenant du dictateur.

dernier refusant de se soumettre aux contributions et aux levées de soldats qui avoient été ordonnées, s'étoit séparé du sénat. Agrippa, homme éloquent, fut député auprès du peuple qui étoit sorti de la ville. Ayant été introduit dans le camp, on rapporte qu'Agrippa n'adressa au peuple d'autres paroles que celles-ci : « Un jour » les membres du corps humain considérant que l'estomach demeurait » oisif, rompirent tout accord avec » lui. Ils décidèrent unanimement » que les mains ne porteroient plus de » nourriture à la bouche; que celle- » ci n'en recevoit plus, et que les » dents ne la broyeroient plus. Mais » pendant que les membres veulent » molester l'estomach, ils perdent » eux-mêmes leur vigueur. Tout le » corps se voit bientôt réduit à la dernière inanition. Les membres comprirent de là que l'estomach avoit » aussi des fonctions actives; que » c'étoit par son ministère que la » nourriture qu'il recevoit se répandoit ensuite par-tout les membres, » et ils s'empressèrent de se réconcilier avec lui. C'est ainsi que le sénat » et le peuple, qui ne forment qu'un

avant J.-C.
 471, *Sophocle, poète tragique, brille à Athènes.*

L'an de Rome 263, avant J.-C. 490, Miltiade, général athénien, gagne la bataille de Marathon. Il est blessé dans le combat; 6400 Perses sont tués, et les Athéniens perdent 192 héros. L'armée des Perses étoit de cent mille hommes d'infanterie, et de dix mille de cavalerie. Celle des Athéniens étoit de quinze à vingt mille hommes.

HAC fabulâ Menenius flexit hominum mentes: plebs in urbem regressa est. Creavit tamen Tribunos, qui libertatem suam adversus Nobilitatis superbiam defenderent. Paulò post mortuus est Menenius, vir omni vitâ pariter Patribus ac plebi carus; post restitutam civium concordiam carior plebi factus. Istamen in tantâ paupertate decessit, ut eum populus collatis quadrantibus sepeliret, locum sepulchro Senatus publicè daret. Potest consolari pauperes Menenius, sed multò magis docere locupletes, quàm non sit necessaria solidam laudem cupienti nimis anxia divitiarum comparatio.

» même corps, périssent quand ils
 » se divisent, et qu'ils conservent
 » toutes leurs forces quand ils de-
 » meurent étroitement unis ».

Menénius fléchit, par cette fable ingénieuse, les esprits mutinés dans le peuple. Ce dernier rentra dans la ville, et créa cependant des *Tribuns* pour défendre sa liberté (1) contre les entreprises et l'orgueil de la noblesse. Peu de tems après Menénius mourut. Il avoit été également cher pendant sa vie au peuple et au sénat, mais principalement depuis qu'il avoit rétabli l'union entre ces deux corps. Cependant il mourut si pauvre, que le peuple rassembla lui-même les deniers nécessaires pour sa sépulture, et que le sénat en fournit le lieu aux dépens du public. Menénius peut servir de consolation aux pauvres, et apprendre beaucoup mieux aux riches combien il est inutile d'amasser des trésors avec des peines infinies, quand on se propose d'acquérir une gloire solide.

(1) Ce fut l'an de Rome 260. Les tribuns furent d'abord deux, ensuite cinq, puis dix.

QUINCTIUS CINCINNATUS.

ÆQUI consulem Minucium atque exercitum ejus circumsessos tenebant : id ubi Romæ nunciatum est, tantus pavor, tanta trepidatio fuit, quanta si urbem ipsam, non castra hostes obsiderent : quum autem in altero consule parum esse præsidii videretur, Dictatorem dici placuit, qui rem afflictam restitueret. Quinctius Cincinnatus omnium consensu, Dictator est dictus. Ille spes unica imperii Romani trans Tiberim quatuor jugerum colebat agrum. Ad quem missi legati nudum eum arantem offenderunt. Salute datâ invicem redditaque, Quinctius togam proferre è tugurio proferre uxorem Raciliam

autorité étoit très-grande. On les changeoit tous les ans, comme les consuls.

QUINCTIUS CINCINNATUS.

L'an de Rome 293, avant J.-C. 460.

LES Ecques tenoient le consul Minucius et son armée assiégés. Dès qu'on en sut à Rome la nouvelle, l'épouvante et le trouble furent tels, qu'ils n'eussent pas été portés plus loin, quand il se seroit agi du siège même de la ville, et non de celui de l'armée. Comme on jugea qu'il y avoit peu de ressource à attendre du second consul, on se détermina à créer un dictateur pour secourir le consul et son armée assiégés. Il n'y eut qu'un suffrage pour la nomination de Quinctius Cincinnatus. Ce citoyen, en qui reposoit l'espérance de toute la république, cultivoit au-delà du Tibre un champ de quatre arpens seulement. Les députés qui lui furent envoyés, le trouvèrent dépouillé de ses habits, et labourant lui-même son champ. Après avoir reçu et rendu le salut, il se fit apporter de sa chaudière, par sa femme Racilia, sa lon-

Tome I.

E

jussit, ut Senatûs mandata togatus audiret.

Postquam absterso pulvere ac sudore, togâ indutus processit Quinctius, Dictatorem eum legati gratulantes consalutant, quantus terror in exercitu sit exponunt. Quinctius igitur Romam venit, et antecedentibus Lictoribus domum deductus est. Postero die profectus, cæsis hostibus, exercitum Romanum liberavit. Urbem triumphans ingressus est. Ducti ante currum hostium duces, militaria signa prælata : secutus est exercitus prædâ onustus : epulæ instructæ ante omnium domos. Quinctius sexto decimo die dictaturâ, quam in sex menses acceperat, se abdicavit, et ad boves rediit triumphalis agricola.

gue robe, qu'il passa, pour écouter les ordres du sénat.

Quinctius, après avoir essuyé la poussière et la sueur qui le couvroient, s'avança, revêtu de sa robe. Les députés le saluent *dictateur*, et le félicitent de sa dignité. Ils lui exposent ensuite la terreur dont l'armée est frappée. Quinctius vient en conséquence à Rome. Les licteurs qui le précèdent, le conduisent chez lui; il part le lendemain, taille les ennemis en pièces, et délivre l'armée romaine. Il entre dans la ville avec les honneurs du triomphe (1). Les chefs des ennemis sont conduits devant son char avec des étendarts militaires qui précédoient. L'armée suivoit par derrière, chargée de butin. On dressa devant toutes les maisons des tables de festin. Quinctius, au bout de seize jours de dictature, qu'il avoit acceptée pour six mois (2), abdiqua

(1) On distinguoit à Rome deux triomphes, le *grand* et le *petit*. Dans le *grand* on immoloit des taureaux; pour le *petit*, appelé *ovation*, on immoloit des *beliers*; de-là le mot *ovatio*, ab *ove*, *brebis*.

(2) C'étoit la durée de cette dignité, qui se

*CAIUS MARCIUS
CORIOLANUS.*

CAIUS MARCIUS gentis patriciæ , à captis Coriolis urbe Volscorum Coriolanus dictus est. Patre orbatus adhuc puer , sub matris tutelâ adolevit. Sortitus erat à naturâ nobiles ad laudem impetus , sed quia doctrina non accessit , iræ impotens , obstinataeque pervicaciæ fuit. Quùm prima stipendia facere cœpisset adolescens , è multis præliis quibus interfuit , nunquam rediit , nisi donatus coronâ aliove militari præmio. In omni vitæ ratione nihil aliud sibi proponebat ,

conféroit pendant la nuit , et à laquelle le peuple n'avoit aucune part.

cette dignité, et rendit à sa charrue ses mains triomphales.

CAIUS MARCIUS
CORIOLAN.

An de Rome 261, avant J.-C. 492:

CAIUS MARCIUS, de famille patri-
cienne, fut appelé *Coriolan*, de *Co-
rioles*, ville des Volsques, qu'il avoit
prise sur ces peuples. Il étoit encore
enfant lorsqu'il perdit son père. Il
fut élevé sous les ailes de sa mère. La
nature lui avoit donné une noble ar-
deur pour acquérir de la gloire; mais
faute d'éducation, il n'étoit pas maître
de ses emportemens, lorsqu'il étoit
contrarié, et il étoit difficile de le
faire changer d'opinion. Il fit de
bonne heure ses premières armes,
et ne sortit jamais du grand nombre
de combats auxquels il avoit pris
part, sans avoir mérité quelque cou-
ronne, ou d'autres récompenses mi-
litaires. Dans toutes ses actions il n'a-
voit rien tant à cœur que de plaire à

An de
Rome 286,
avant J.-C.
467, Zénon
d'Elée, phi-
losophe. Il
est l'inven-
teur de la
dialectique,
ou de l'art
d'embarras-
ser ses ad-
versaires
par des rai-
sonnemens
captieux. Il
soutenoit
l'unité, l'in-
compréhen-
sibilité, et
l'immutabi-
lité de toutes
choses.

An de
Rome 273,
avant J.-C.
480, expédi-
tion de
Xerxes
contre la

quàm ut matri placeret : quùmque illa audiret filium laudari, aut coronâ donari videret, tùm demùm felicem se putabat. Eâ oblectandâ et colendâ satiari non poterat. Illâ cupiente uxorem duxit : illius in ædibus cum uxore habitavit.

Coriolanum, post insignem victoriam ejus operâ maximè partam, Posthumius Consul apud milites laudavit : eum militaribus donis onerare voluit : agri centum jugera, decem captivos, totidem ornatos equos, centum boves et argenti pondus quantum sustinere potuisset, offerebat. Coriolanus verò nihil ex his omnibus accepit, præter unius hospitis captivi salutem et equum. Consul factus, gravi annonâ advectum è Sicilia frumentum magno pretio, dandum populo curavit, ut plebs agros non seditiones coleret. Quâ de causâ damnatus ad Volscos concessit, eosque adversus Romanos concitavit. Imperator à Volscis factus, ad quartum ab

sa mère. Aussi, lorsqu'elle entendoit louer son fils, ou lorsqu'elle le voyoit couronner, elle se regardoit comme véritablement heureuse. Il ne pouvoit se lasser de tout ce qui tendoit à la satisfaire, et à lui prouver son respect. Il prit une femme, parce qu'elle le desiroit, et il continua après son mariage de demeurer avec sa mère.

Le consul Posthumius fit l'éloge de Coriolan, à la tête de toute l'armée, après une insigne victoire que sa valeur avoit principalement décidée. Il voulut récompenser lui-même magnifiquement ce guerrier pour ses hauts faits. Il lui offrit cent arpens de terre, dix prisonniers, autant de chevaux caparaçonnés, cent bœufs, et autant d'argent qu'il en pouvoit porter. Mais de toutes ces offres, Coriolan n'accepta qu'un cheval, et la liberté de sauver la vie à un prisonnier qui lui avoit donné l'hospitalité. Etant consul, et les vivres se trouvant fort chers, il fit distribuer au peuple du bled qui avoit coûté beaucoup, et qu'on avoit fait venir de la Sicile, afin que ce même peuple préférât de cultiver les champs

Grèce avec un million d'hommes.

La Grèce les détruit tous aux fameuses journées des Thermopyles, de Salamines, et de Platée.

Voir notre essai historique sur les trois plus mémorables siècles de la Grèce.

An de Rome 296, avant J.-C. 457, Eschyle poète tragique à Athènes.

An de Rome 297, avant J.-C. 456, Démocrite, philosophe grec.

Il rioit de toutes les misères humaines, comme d'autant de farces.

An 303 de Rome, et 450 avant J.-C. Cimon chez les

urbe lapidem castra posuit, et agrum
Romanum est populatus.

aux troubles de la sédition. Condamné pour cette conduite (1), Coriolan passa chez les Volsques, qu'il souleva contre les Romains. Ayant été élevé au commandement des premiers, il vint camper devant la ville, à la distance de la quatrième (2) borne, et ravagea tout le territoire romain.

Grecs force Artaxerxès à demander la paix, après un grand nombre d'avantages remportés sur les Perses.

An de Rome 308, avant J.-C. 445, Périclès, chez les Athéniens, abuse des deniers publics.

(1) Voilà le premier exemple d'ingratitude chez les Romains envers un grand homme. Nous les verrons se multiplier, pour l'opprobre du cœur humain.

Le peuple, que cet ambitieux n'occupe que de spectacles et de fêtes, détourne les yeux de ses projets de s'emparer de l'autorité souveraine. Thucydide s'y oppose; il est banni par l'Ostracisme.

Coriolan fut contemporain de *Thémistocle*, que l'injustice envieuse condamna aussi après les services les plus importans rendus à la patrie. Il faut remarquer ici que l'exil de Coriolan n'a été que l'ouvrage de la cabale des tribuns qu'il détestoit. Ceux-ci l'accusèrent devant le peuple d'aspirer à la souveraine autorité. L'effet de l'accusation réussit. Le peuple étoit assemblé en vingt-une tribus; neuf opinèrent pour absoudre, douze condamnèrent Coriolan au bannissement perpétuel.

(2) Ces bornes s'appeloient chez les Romains, *pierres milliaires*; le mille romain ancien, étoit évalué à 756 toises.

Missi sunt Româ ad Coriolanum Ora**f**ores de pace , sed atrox responsum retulerunt; iterùm deindè missi, ne in castra quidem recepti sunt. Sacerdotes quoque suis infulis velati ad eum iverunt supplices, nec magis animum ejus flexerunt : stupebat Senatus , trepidabat populus , viri pariter ac mulieres exitium imminens lamentabantur. Tum Veturia Coriolani mater, et Volumnia uxor , duos parvos filios secum trahens , castra hostium petierunt. Ubi matrem aspexit Coriolanus : « O patria , inquit, vicisti iram meam admotis matris meæ precibus , cui tuam in me injuriam condono ». Complexus inde suos castra movit , et exercitum ex agro Romano abduxit. Coriolanus postea à Volscis , ut proditor, occisus dicitur.

On envoya de Rome à Coriolan des députés , pour lui demander la paix ; mais ils ne rapportèrent qu'une réponse pleine d'indignation et de mépris. De nouveaux furent envoyés ; Coriolan ne voulut pas même les recevoir dans ses lignes. Les prêtres de Mars, revêtus de leurs ornemens sacerdotaux , vinrent aussi le supplier de donner la paix à sa patrie ; mais ils ne touchèrent pas davantage sa dure inflexibilité. Le sénat étoit dans l'épouvante, le peuple dans la consternation ; les hommes comme les femmes déploroient d'avance les malheurs qui les menacoient. Alors Véturie , mère de Coriolan , et Volomnie , sa femme , trainant avec elle deux petits enfans , se rendirent au camp des ennemis. Dès que Coriolan appereut sa mère : « O patrie ! s'écria-t-il , il te » falloit les prières de ma mère pour » étouffer mes ressentimens ; et c'est » à elle seule que j'accorde le pardon » de l'injure que j'ai reçue de ton » ingratitude ». Ayant ensuite embrassé sa mère , sa femme et ses enfans , il leva son camp , et retira son armée du territoire romain. On dit que les Volsques firent, quelque tems

*LUCIUS VIRGINIUS
CENTURIO.*

ANNO trecentesimo ab urbe conditâ, pro duobus consulibus, Decemviri creati sunt, qui allatas è Græciâ leges populo proponerent. Unus ex iis Appius Claudius Virginem plebeiam adamavit, quam quùm Appius non posset pretio ac spe pelli- cere, clienti suo negotium dedit, ut eam in servitutem deposceret : facile victurus, quùm ipse esset et ac- cusator et iudex. Lucius Virginius puellæ pater tunc aberat militiæ cau- sâ. Cliens igitur Virgini venienti in forum iniecit manum, affirmans suam esse servam : eam sequi se jubet; ni- faciat, minatur se cunctantem vi ab-

après, mourir Coriolan, comme les ayant trahis (1).

LUCIUS VIRGINIUS
CENTURION.

L'an de Rome 300, avant J.-C. 453.

L'AN trois cent de la fondation de Rome, au-lieu de deux consuls, on créa dix magistrats, pour proposer au peuple les loix qui avoient été apportées de la Grèce (2). Un d'eux,

Vers ce tems, Themistocle meurt en exil chez les Perses.

L'an 222 de Rome, avant J. - C. 531, commencement, sous Périclès, de la guerre du Péloponèse, la plus longue et la plus funeste qui ait jamais désolé la Grèce. Elle dura 27 ans, jusqu'à la ruine d'Athènes. Voir Notre essai historique pour cette partie de l'histoire de la Grèce.

(1) Plusieurs historiens ne sont nullement d'accord là-dessus; il y en a qui prétendent, au contraire, que ce héros est mort paisiblement chez lui dans une vieillesse très-avancée.

(2) C'est Hermedote qui donna ce conseil aux Romains d'envoyer des députés à Athènes, et dans les autres villes les mieux policées de la Grèce, pour y étudier leurs coutumes et leurs loix. A leur retour dix personnes du premier mérite furent chargées de leur rédaction. L'on en composa les loix des 12 tables. Avant de passer en loix le travail des *Décemvirs*, il avoit été long-tems exposé sous les yeux du public, vrai moyen d'avoir de sages loix, d'après

structurum. Pavidâ puellâ stupente, ad clamorem nutricis fit concursus. Quùm ille puellam non posset abducere, eam vocat in jus ipso Appio iudice.

les réflexions que chacun avoit la liberté de proposer. Le sénat s'assembla ensuite pour les sanctionner par un décret. Elles furent encore portées aux comices, où le peuple, distribué par *centuries* en présence des *pontifes*, des *augures*, et des autres *ministres* de la religion, eut la liberté de donner son suffrage à ces loix. Elles furent ensuite, après le consentement universel, gravées sur des colonnes d'*airain*, et posées dans l'endroit le plus apparent des places publiques.

Nous imitons d'assez près ces usages, 1.^o par l'enregistrement des loix publiques; 2.^o Par leur publication et affiche dans tous les lieux les plus apparens, dans les grandes villes où elles sont promulguées, afin que personne n'en prétende cause d'ignorance.

nommé Appius Claudius, conçut une passion violente pour une jeune fille, d'origine plébéienne (1). Comme cet Appius ne put la séduire ni par l'or, ni par d'autres promesses, il chargea un de ses cliens (2) de la demander pour esclave. Il étoit sûr de réussir, étant tout-à-la-fois accusateur et juge. Lucius Virginius, père de la jeune personne, étoit alors absent, à cause de son service militaire. Le client d'Appius se saisit de la jeune fille, comme elle se rendoit dans la place publique (3), et affirma qu'elle étoit son esclave. En conséquence, il lui ordonna de le suivre; si elle n'obéit, il la menace de la contraindre par la force; la jeune per-

L'an 324 de Rome, avant J.-C. 429, une peste terrible enlève aux Athéniens 5000 hommes en état de porter les armes. Périclès meurt des suites de la maladie, et cette perte est irréparable pour Athènes.

Vers le même tems, Platon, philosophe, né à Athènes, fut chef de la secte des académiciens. Il reconnoissoit deux sortes d'êtres, Dieu et l'homme; il prétendoit que Dieu existoit par sa nature, et que l'homme devoit son existence au créateur. Cet homme-là seroit encore sifflé de nos phi-

(1) Elle avoit 15 ans.

(2) Le droit de patronage fut établi à Rome par Romulus, pour entretenir l'union entre le peuple et la noblesse. Le patron devoit protection et instruction à son client dans l'étude des loix, et le client devoit honneur et respect à son patron, comme à un père. Le client et le patron n'avoient pas la liberté de s'accuser dans les tribunaux.

(3) C'étoit là qu'étoient toutes les maisons d'éducation, ou les écoles publiques que la jeune Virginie fréquentoit encore.

INTEREA missi nuncii ad Virginium properant. Is primâ luce Romam advenit, quum jam civitas in foro expectatione erecta staret. Virginius statim in forum lacrimabundus et civium opem implorans filiam suam deducit. Appius obstinatum gerens animum in tribunal ascendit, et Virginiam clienti suo addixit. Tum pater, ubi nihil usquam auxilii vidit: » Quæso, inquit, Appi, ignosce patrio dolori, sine me filiam ultimò al- « loqui ». Datâ veniâ, pater filiam in secretum abducit. Ab lanio cultrum arripit, et pectus puellæ transfigit. Tum ferro sibi viam facit, et respersus cruore ad exercitum profugit. Concitatus exercitus montem Aventinum occupavit: decem Tribunos militum creavit: Decemviros magistratu se abdicare coegit, eosque omnes aut morte aut exilio mulcavit; ipse Appius Claudius in carcere necatus est.

sonne demeure interdite ; chacun accourt aux cris de sa nourrice. Comme il ne put s'en rendre maître, il la cita en justice, au tribunal d'Appius.

On s'empresse de faire parvenir à Virginius, son père, cette affligeante nouvelle. Il arrive à Rome de grand matin. Toute la ville étoit déjà dans la place publique, et attendoit avec impatience l'événement du jugement. Virginius, le visage baigné de larmes, et implorant le secours de ses concitoyens, conduit sa fille. Appius reste inflexible, monte sur son tribunal, et déclare esclave de son client, la jeune Virginie. Son père se voyant alors abandonné de tout le monde, s'écrie : « Appius, je vous en conjure, ayez égard à la douleur d'un père, et permettez-moi de parler à ma fille pour la dernière fois ». Cette grâce lui est accordée ; il l'emmène un peu à l'écart ; il arrache d'un boucher le couteau qu'il avoit à son côté, et en perce le sein de l'innocence. Du même fer il s'ouvre un passage à travers la foule, et couvert du sang de sa fille, il vole rejoindre l'armée. Celle-ci frémissante d'horreur, se rend maîtresse du mont

losophes à la mode, avec sa croyance à un Dieu créateur de tous les êtres. Cette pauvre antiquité, comme elle a eu aussi ses imbécilles et ses philosophes absurdes ! un Pythagore, un Platon, un Socrate, un Zénon, n'avoient pas senti le ridicule de leurs opinions sur l'existence d'un Dieu, et sur sa nécessité pour la création, l'ordonnance des êtres, et la majestueuse harmonie de l'univers ! écrivons-nous avec la sainte colère et l'audace des sublimes génies de ce siècle, ah ! les bêtes ! malheureusement pour ces beaux génies l'acte

CAIUS LICINIUS STOLO.

FABIUS AMBUSTUS ex duabus filiabus majorem Aulo Sulpitio Patricio, minorem Licinio Stoloni Plebeio conjugem dedit. Aulus Sulpitius tribunus militum erat potestate consulari. Quùm in ejus domo sorores Fabiæ inter se tempus sermonibus tererent, fortè incidit ut Sulpitius de foro domum se reciperet, et ejus lictor forem, ut mos est, virgâ percuteret; minor Fabia moris ejus insueta id expavit: risui sorori fuit miranti sororem id ignorare. Confusam eam quùm pater vidisset, sciscitanti con-

Aventin. Elle crée dix tribuns des soldats(1), et force les décemvirs d'abdiquer leurs charges. Tous furent punis de mort, ou par l'exil. Appius lui-même fut mis à mort en prison.

constitutionnel et reconnu aussi avec tous les peuples de la terre, l'existence d'un être suprême, en détruisant nos loix, et la liberté des cultes, en sa présence.

CAIUS LICINIUS STOLON.

L'an de Rome 389, avant J.-C. 364.

FABIUS AMBUSTUS avoit deux filles. Il donna l'aînée en mariage à Aulus Sulpitius, praticien, et la puînée à Licinius Stolon, d'origine plébéïenne. Aulus Sulpitius, tribun des soldats, usoit, en cette qualité, de l'ancienne autorité des consuls. Comme un jour les deux sœurs, filles de Fabius, passoient le tems à s'entretenir ensemble chez Sulpitius, il rentra par hasard en ce moment, et le licteur, selon l'usage, frappa de sa baguette

L'an 386 de Rome, avant J.-C. 367, création du préteur.

Cette création de consuls tirés pour la première fois de la classe du peuple, eut lieu en 366 avant J.-C.

(1) Cette augmentation eut lieu l'an de Rome 317, avant J. - C. 436. Ces tribuns étoient ce que nous appelions des *mestres-de-camp*, des *brigadiers*, et des *maréchaux de camp*. Pour

fessa est eam esse causam doloris ; quòd viro Plebeio juncta esset. Consolatur filiam Ambustus , polliceturque eosdem honores domi propediem visuram , quos apud sororem videat. Indè consilia inire cœpit cum genero , qui , ubi tribunatum plebis aggressus est , legem tulit ut alter consul ex plebe crearetur. Lex resistentibus Patribus lata tamen est , et primus Licinius Stolo consul è plebe factus.

être *tribun des soldats* , il fallait avoir 5 ans de service dans la *cavalerie* , et 10 ans dans l'*infanterie*.

à la porte (1). La jeune Fabia, non instruite de cette coutume, fut éfrayée. L'aînée, surprise de l'ignorance où étoit sa sœur, ne put s'empêcher d'en rire. Le père de la jeune Fabia, remarquant du trouble sur le visage de sa fille, lui demanda la cause de son chagrin. Elle répondit que c'étoit d'être mariée à un homme du peuple. Ambustus console sa fille, et lui promet qu'au premier jour elle jouira chez elle du même honneur qu'elle avoit vu rendre au mari de sa sœur. Il prit aussi-tôt la résolution avec son gendre de réaliser cette promesse. Dès que ce dernier fut fait tribun du peuple, il porta une loi pour que des deux consuls, un fut choisi parmi le peuple. Le sénat s'opposa à cette loi, qui ne passa pas moins, et Licinius Stolon fut le premier consul tiré de la classe du peuple.

(1) Il en étoit usé de même, lorsque le dictateur, ou les consuls rentroient chez eux, ou faisoient quelque visite. Nous avons consacré cet usage de la baguette dans nos tribunaux, et dans plusieurs cérémonies publiques.

MARCUS FURIUS CAMILLUS.

QUUM Marcus Furius Camillus urbem Falerios obsideret, ludi magister plurimos et nobilissimos inde pueros, velut ambulandi gratiâ educatos, in castra Romanorum perduxit, quibus Camillo traditis, non erat dubium quin Falisci, deposito bello, sese Romanis dedituri essent; sed Camillus perfidiam proditoris detestatus: « Non ad similem tuî, inquit, venisti: sunt belli sicut et pacis jura: arma habemus, non adversus eam ætatem cui etiam captis urbibus parcitur, sed adversus armatos qui castra Romana oppugnaverunt ». Denudari deindè ludi magistrum jussit, eum manibus post tergum alligatis in urbem reducendum pueris tradidit, virgasque eis dedit, quibus euntem

MARCUS FURIUS CAMILLE.

An de Rome 360, avant J.-C. 393.

PENDANT que Marcus Furius Camille assiégeoit la ville de Falerie(1), un instituteur de la jeunesse sortit des murs avec un grand nombre d'enfans de la première qualité, comme s'il les eût menés à la promenade, et les conduisit au camp des Romains. Ces enfans ayant été amenés à Camille, il n'y avoit point à douter que les Falisques ne renonçassent à la guerre, et ne se rendissent à la discrétion des Romains. Mais Camille, pénétré d'horreur pour la perfidie du traître, lui dit : « Tu n'es pas » venu auprès de ton semblable. » La guerre a ses droits comme la » paix. Nos armes ne menacent pas

Conon fortifie le port de Pérée, et relève les murailles d'Athènes, après avoir rendu aux Grecs l'empire des mers.

L'an 395 de Rome, avant J.-C. 358, on porte à Rome les premières loix contre le larcin.

An de Rome 379, avant J.-C. 374.

Artaxerxès II, roi de Perse, fait la paix avec les

Grecs, pour joindre leurs troupes aux siennes, et subjuguier l'Égypte.

(1) Aujourd'hui ville de Toscane. A cette époque de l'histoire, tous les jeunes gens des plus illustres maisons de la ville étoient sous la conduite du même maître. L'éducation publique

verberarent. Statim Falisci, beneficio magis quam armis victi, portas Romanis aperuerunt.

CAMILLUS post multa in patriam merita iudicio populi damnatus exsulatum abiit. Urbe egrediens ab Diis precatus esse dicitur, ut si innoxio sibi ea injuria fieret, desiderium suum facerent ingratae patriae quamprimum : neque multo postea res evenit. Nam Galli Senones Clu-

a donc été, dans tous les tems, jugée et estimée la meilleure. Si elle entraîne quelques abus, selon quelques contradicteurs du jour, où ne trouve-t-on pas des abus?

» l'âge de ces enfans dont on a pitié,
 » même dans le sac des villes; nous
 » ne les tournons que contre des enne-
 » mis qui savent nous attaquer dans
 » des retranchemens, et se défendre».

Il ordonne ensuite de dépouiller le traître de ses habits; et après lui avoir fait lier les mains derrière le dos, il le livra à ses jeunes disciples, pour le reconduire en leur ville. Il leur fit de plus donner des verges pour l'en frapper pendant tout le chemin. Les Falisques, vaincus non par les armes, mais par la noblesse du bienfait de Camille, ouvrirent aussi-tôt leurs portes aux Romains.

Camille, après avoir rendu un grand nombre de services à sa patrie, fut condamné par le peuple, et envoyé en exil (1). On dit qu'en sortant de la ville il demanda aux dieux que ses ingrats concitoyens ne tardassent pas à le regretter, s'il n'avoit pas mérité l'injure qu'il en recevoit. L'événement justifia bientôt le vœu de Camille. Les Gaulois Senonois assié-

Mais
 la mésintel-
 ligence entre
 son général,
 et celui des
 Grecs, fit
 échouer les
 desseins du
 Roi.

Artaxer-
 xès III, ou
 Ochus, exé-
 cuta ce que
 son prédé-
 cesseur n'a-
 voit fait que
 projeter. En
 338, avant
 J.-C. 451, il
 pillà l'Égypte
 et emporta
 tous les trésors
 des temples,
 insulta même le Bœuf
 Apis, qui
 étoit leur
 Dieu. Cette
 offense in-
 digne telle-
 ment les pain-
 cus qu'ils
 traîèrent,
 ou nommè-
 rent le Roi,
 Ane. Indigné à son
 tour, il fit
 dire que
 l'Ane man-
 geroit le
 Bœuf. Ce
 qui arriva le
 soir même.
 Le Bœuf fut
 tué, et l'on
 en servit sur

(1) Voilà le deuxième exemple d'ingratitude envers un grand homme.

sium Etruriæ oppidum obsederunt. Clusini novo bello exterriti ab Romanis auxilium petierunt. Missi sunt Româ tres legati, qui Gallos mone-
rent ut ab oppugnatione desisterent. Ex is legatis unus contra jus gen-
tium in aciem processit, et Ducem Senonum interfecit. Quâ re commoti Galli, petitis in deditionem legatis, nec impetratis, ad urbem venerunt, et exercitum Romanum apud Alliam fluvium ceciderunt, die decimo sexto Calendas Augusti: qui dies inter nefastos relatus, *Alliensis* dictus est.

gèrent *Clusium*, ville d'Etrurie (1). Les habitans, effrayés de la taille de leurs ennemis, demandèrent du secours aux Romains. Ceux-ci envoyèrent trois députés pour avertir les Gaulois de lever le siège. Un de ces députés s'avança contre le droit des gens à la tête de l'armée, et tua un des chefs des Senonois (2). Les Gaulois indignés de cet attentat, demandèrent qu'on leur livrât les autres députés. Ayant essuyé un refus, ils marchèrent contre Rome, et taillèrent en pièce l'armée romaine, près de l'*Allia*, le 16 des calendes d'août.

la table de
l'impie qui
avoit outragé
une si
puissante di-
vinité.

An de
Rome 391,
avant J.-C.
362.

An de
Rome 392,
avant J.-C.
361. Epami-
nondas est
repoussé de-
vant Sparte;
mais il
gagne la ba-
taille de
Mantinée,
sur les Thébé-
demoniens;
il meurt d'un
coup de ja-
velot, mais

après avoir
eu la vic-
toire décisive
pour les
siens. Ph-
lippe, père
du grand
Alexandre,
fut formé
sur les leçons
de ce grand
capitaine.

(1) La Gaule surnommée *Comata*, et it autrefois divisée en trois parties, l'*Aquitaine*, la *Celtique*, et la *Belgique*. Les Gaulois dont il s'agit ici étoient de la *Celtique*. Ils ne furent pas les premiers qui passèrent en Italie pour s'y établir. Sous le règne de Tarquin, environ l'an 165 de la fondation de Rome, *Ambigat* régnoit sur toute la Gaule *Celtique*.

(2) Ce ne fut pas *Brennus*, puisqu'il commanda à la journée de l'*Allia*.

An de
Rome 375,
avant J.-C.
378.

GALLI victores, paulò antè solis occasum, ad urbem Romam perveniunt. Postquàm hostes adesse nuntiatum est, juvenus Romana duce Manlio in arcem conscendit; seniores verò domos ingressi adventum Gallorum obstinato ad mortem animo expectabant. Qui inter eos curules magistratus gesserant, ornati honorum insignibus in vestibulis ædium eburneis sellis insedere, ut quum venisset hostis, in suâ dignitate morerentur. Interim Galli domos patentes ingressi vident viros ornatu et vultûs majestate Diis simillimos: quum Galli ad eos, veluti simulacra, conversi starent, unus ex his senibus dicitur Gallo barbam suam permulcenti scipionem eburneum in caput incussisse. Iratus Gallum eum occidit: ab eo initium cædis ortum est. Deinde cæteri omnes in sedibus suis trucidati sunt.

Ce jour, mis au rang des *nefastes*, fut appelé la journée de l'*Allia* (1).

An de Rome 397 ; avant J.-C. 356.

Les Gaulois, après leur victoire, se présentèrent devant Rome un peu avant le coucher du soleil. Sitôt que l'on sut l'arrivée des ennemis, Manlius se réfugia dans la citadelle avec la

Le grand Alexandre nait à Pella, ville de Macédoine.

jeunesse romaine. Les vieillards retirés dans leurs maisons, y attendoient courageusement la mort, sitôt que

An de Rome 401 ; avant J.-C. 352.

les ennemis seroient maîtres de la ville. Ceux qui avoient exercé les charges curules, se revêtirent des

Licurgue, législateur athénien.

marques de leur ancienne dignité. Pour mourir avec elles, dès que les Gaulois seroient dans Rome, ils se placèrent à l'entrée de leurs maisons

An de Rome 403 ; avant J.-C. 350.

sur leurs sièges d'ivoire. Cependant les ennemis se répandent dans les maisons, dont toutes les portes sont ouvertes. Ils sont étonnés d'y voir des hommes qui ressemblent à des dieux par l'éclat de leurs vêtements, et par la majesté du visage. Pendant que les Gaulois restoient immobiles en

Aristote, disciple de Platon, et maître du grand Alexandre.

(1) Rivière d'Italie, aujourd'hui *Rio di mosso*. Les Gaulois demandoient aux Clusiens des terres pour s'y établir. La réponse de Brennus, leur général, aux Romains, est remarquable

GALLI deinde impetum facere in

dans Tite-Live. Nous la rapportons pour l'honneur de notre nation. Brennus déclara expressément aux Romains, que les Gaulois les combattoient, si les Clusiens refusoient les terres qui leur étoient demandées, et dont les Gaulois avoient besoin, afin qu'on sût à Rome que *les Gaulois l'emportoient par le courage sur tous les mortels.*

Les ambassadeurs Romains ayant demandé à Brennus quel étoit le droit des Gaulois sur la Toscane, pour demander des terres à ses habitans: « le même droit que le vôtre, répondit fièrement Brennus, et par lequel on dit que Rome » a envahi les terres de tant de peuples subjugués. » Nous portons aussi notre droit à la pointe de » notre épée. Tout appartient aux gens de courage ». Il est facile de remarquer que cette morale des conquérans sera, dans leur bouche, celle de tous les siècles.

leur présence , comme s'ils eussent été devant des simulacres des dieux, on dit qu'un de ces vieillards déchargea sur la tête d'un Gaulois , qui lui passoit doucement la main sur la barbe , un coup de son bâton d'ivoire. Le Gaulois, entrant en fureur, le tua ; un carnage général commença aussitôt , et tous les autres vieillards furent impitoyablement égorgés sur leurs sièges.

Les Gaulois se disposent ensuite à attaquer la forteresse. D'abord ils envoient un soldat pour tenter les avenues. Bientôt , à la faveur d'une nuit assez éclairée , se soulevant les uns sur les autres , et se portant de la même manière vers le haut du rocher , ils y parvinrent dans un si profond silence , que non-seulement ils trompèrent les gardes , mais qu'ils n'éveillèrent pas même les chiens , quelle que soit la vigilance de ces animaux. Ils ne trompèrent pas ainsi les oies que les Romains avoient épargnés, malgré leur extrême disette de vivres , attendu que ces oiseaux étoient consacrés à Junon , ce qui a valu à Rome son salut. En effet , les cris aigus des oies , et le battement

arcem statuunt. Primò militem qui tentaret viam, præmiserunt. Tum nocte sublustri sublevantes invicem et trahentes alii alios, in summum saxum evaserunt, tanto silentio ut non solùm custodes fallerent, sed ne canes quidem, sollicitum animal, excitarent. Anseres non sefellere, quibus in summâ inopiâ Romani abstinerant, qui aves erant Junoni sacræ, quæ res Romanis salutis fuit. Namque clangore anserum alarumque crepitu excitus, Manlius vir bello egregius, cæteros ad arma vocans Gallos ascendentes dejecit: undè mos iste incessit ut solemni pompâ canis in furcâ suffixus feratur; anser verò velut triumphans in lecticâ et veste stragulâ gestetur.

TUNC consensu omnium placuit ab exilio Camillum acciri; missi igitur ad eum legati, ipseque Dictator absens dictus est. Interim fames utrumque exercitum urgebat: at ne Galli putarent Romanos eâ necessi-

de leurs aîles , éveillèrent Manlius, d'un courage éprouvé dans le métier des armes. Il les fit prendre à tous les siens , et précipita les Gaulois qui s'efforçoient d'atteindre le sommet de la citadelle. De là est venue la coutume de porter à Rome, en grande pompe , un chien attaché à l'extrémité d'une fourche , et au contraire , de promener , comme en triomphe , une oie dans une litière , et sur un tapis magnifique.

Dans ces circonstances , on arrêta unanimement de rappeler Camille de son exil. On lui envoya en conséquence des députés , et , bien qu'il fût absent , on le créa dictateur. Cependant la famine étoit considérable dans les deux armées. Mais pour ôter

tate ad deditiōem cogi, multis locis de Capitolio panis jactatus est in hostium stationes. Eâ re adducti sunt Galli ut haud magnâ mercede obsidionem relinquerint. Pactum est pretium mille pondo auri. Nondum omni auro appenso Camillus Dictator intervenit, collectis Romani exercitus reliquiis; auferri aurum de medio jubet, denuntiatque Gallis ut se ad prælium expediant. Instruit deinde aciem, et Gallos interneccione occidit. Ne nuncius quidem cladis relictus est. Dictator recuperatâ ex hostibus patriâ triumphans urbem ingressus est, et à militibus parens patriæ conditorque alter urbis appellatus est.

aux Gaulois toute idée que cette extrémité pourroit décider les Romains à se rendre, ceux-ci firent jeter de plusieurs endroits du capitolé des pains dans les postes avancés des ennemis. Cette conduite déterminâ les Gaulois à proposer aux Romains d'abandonner le siège, moyennant une somme d'argent peu considérable. Elle fut fixée à mille livres pesant d'or (1). Toute la somme n'étoit pas encore pesée, que Camille, dictateur, arriva avec les débris de l'armée romaine qu'il avoit rassemblés. Il ordonne de retirer l'or, et fait dire aux Gaulois de se préparer au combat. Il range ensuite son armée en bataille, et fait un tel carnage des ennemis, qu'il n'en reste pas un pour reporter aux autres la nouvelle de leur défaite. Le dictateur ayant ainsi délivré la patrie de l'inva-

(1) On n'a commencé à battre la monnoie d'argent à Rome, qu'en 484 ou 485 de la fondation de la ville, et la monnoie d'or en 546. Avant, la monnoie n'étoit que de cuivre ou d'airain; delà le mot *æs* airain, a engendré celui d'*ærarium*, qui signifioit *le trésor public*. On ne donnoit à ces monnoies de valeur que par le *poids*, comme

TITUS MANLIUS TORQUATUS.

TITUS Manlius ob ingenii et linguæ tarditatem à patre rus relegatus fuerat. Quùm audisset patri diem dictam esse à Pomponio tribuno plebis, cepit consilium rudis quidem et agrestis animi, sed pietate laudabile. Cultro succinctus manè in urbem, atque à portâ confestim ad Pomponium pergit : introductus, cultrum stringit, et super lectum Pomponii stans, se eum transfixurum minatur, nisi ab inceptâ accusatione desistat. Pavidus Tribunus, quippe qui cer-

nous le voyons en cette circonstance. La livre, chez les Romains, étoit composée de 12 onces. La nôtre est à Paris de 16, et varie selon les départemens.

sion des Gaulois , fut appelé par ses soldats le père de cette même patrie, et le second fondateur de Rome (1).

TITUS MANLIUS TOR- QUATUS.

(An de Rome 293 , avant J.-C. 360).

Titus Manlius avoit été relégué à la campagne par son père à cause de sa pesanteur d'esprit et des difficultés qu'il éprouvoit à parler. Ayant appris que son père étoit cité par Pomponius, Tribun du peuple , à paroître en justice , le jeune Manlius conçut un dessein , digne à-la-vérité d'un esprit brute et sauvage , mais louable par la piété filiale. Il s'arme d'un poignard , prend dès le matin le chemin de Rome ; à peine y est-il arrivé qu'il se rend à la maison de Pomponius. Il est introduit : il tire son poignard ; et s'appuyant sur le lit de Pomponius, il le menace de lui percer à l'instant

An de Rome 377 , avant J.-C. 376.

Pirrhon , philosophe , trouvoit toujours des raisons égales pour nier et affirmer.

An de Rome 395 , avant J.-C. 358 , Nicias d'Athènes , peintre fameux. On a beaucoup loué un de ses tableaux qui représentoit la descente d'Ulysse aux enfers.

(1) Il vécut encore 25 ans après le rappel de son exil.

An de Rome 405 ,

neret ferrum antè oculos micare ,
accusationem dimisit. Ea res adoles-
centi honori fuit, quòd animum ejus
acerbitas paternâ à pietate non aver-
tisset; ideòque eodem anno Tribunus
militum factus est.

QUUM postea Galli ad tertium la-
pidem, trans Anienem fluvium castra
posuissent, exercitus romanus ab urbe
profectus est, et in citeriore ripâ
fluvii constitit. Pons in medio erat:
tunc Gallus eximiâ corporis magni-
tudine in vacuum pontem processit,
et quam maximâ voce potuit: « Quem
nunc, inquit, Roma fortissimum
habet, is procedat ad pugnam, ut
eventus ostendat utra gens bello sit
melior ». Diù inter primores juve-
num Romanorum silentium fuit.
Tum Titus Manlius ex statione ad
Imperatorem perguit: « Injussa tuo,

le sein, s'il ne se désiste de l'accusation qu'il a intentée contre son père. Le Tribun, épouvanté de voir étinceler le fer qui lui étoit présenté, abandonna son accusation. Cette action hardie fit honneur au jeune homme, en ce que l'extrême dureté de son père n'avoit point étouffé en lui les sentimens de la nature. Elle lui mérita dans le courant de la même année, la dignité de Tribun des soldats.

Quelque tems après, les Gaulois ayant campé à la distance de trois bornes au-delà des rives du Theveron (1), l'armée romaine sortit de son côté de la ville, et prit ses postes sur la rive opposée du fleuve. Un pont séparoit les deux armées : alors un Gaulois d'une taille gigantesque s'avança sur le pont où il n'y avoit personne, et cria le plus haut qu'il put : « Quel est, disoit-il, le plus brave des Romains ? qu'il se présente au combat, afin que l'événement prouve lequel des deux

avant J.-C.
346. Ménandre, Poète comique, dont Térence chez les Latins, a imité beaucoup de sujets. Il remporta 8 fois le prix de poésie; on l'appeloit le prince de la nouvelle comédie.

An de Rome 409, avant J.-C.
344.

Diogènes de Synope. On sait avec quelle fierté ce philosophe reçut la visite du grand Alexandre.

An de Rome 412, avant J.-C.
341.

Epicure, disciple de Démocrite. Il enseignoit que le souverain bonheur consiste dans les

jouissances de l'esprit et de la vertu, et non des

(1) Rivière d'Italie. Ces bornes s'appeloient chez les Romains *pierres milliaires*; le mille Romain ancien étoit évalué à 756 toises.

inquit, Imperator, extra ordinem nunquam pugnaverim, non, si certam victoriam videam. Si tu permittis, volo isti belluæ ostendere me ex eâ familiâ ortum esse, quæ Gallorum agmen ex rupe Tarpeiâ deturbavit: cui Imperator: Macte virtute, inquit, Tite Manli, esto: perge, et nomen Romanum invictum præsta ».

ARMANT deinde juvenem æquales; scutum capit; Hispano cingitur gladio ad propiorem pugnam habili. Expectabat eum Gallus stolidè lætus, et linguam ab irrisu exerens. Ubi constitere inter duas acies, Gallus ensem cum ingenti sonitu in arma Manlii dejecit. Manlius verò insinua- vit sese inter corpus et arma Galli, atque uno et altero ictu ventrem

peuples est le plus intrépide sous les armes ». Les premiers de la jeunesse romaine gardèrent long tems le silence. Alors Manlius quitte son poste, et s'avance vers le général : « Je me garderois bien, dit-il, général, de combattre hors de mes lignes sans votre ordre, quand même je serois sûr de la victoire ; mais permettez-le moi, je veux montrer à cette bête féroce que je descends des braves Romains qui ont précipité du haut du Mont Tarpeia toute une armée gauloise ». Courage, lui répondit le Dictateur ; suivez, mon cher Manlius, votre héroïque intrépidité, et montrez que le nom Romain est invincible.

sens, comme plusieurs l'ont fausement imaginé en calomniant les principes de ce philosophe.

Les compagnons du jeune homme l'arment aussitôt. Il prend son bouclier ; il ceint une épée à l'espagnole pour être en état de combattre son ennemi de plus près. Le Gaulois sottement joyeux, l'attendoit de pied ferme, et lui tiroit la langue (1) pour

(1) Tirer la langue à quelqu'un, ou derrière lui, est donc depuis longs-tems la marque du plus souverain mépris.

transfodit : jacenti torquem detraxit, quem cruore respersum collo circumdedit suo. Defixerat pavor cum admiratione Gallos. Romani alacres obviam militi suo progrediuntur, et gratulantes laudantesque ad Imperatorem perducunt. Manlius inde Torquati nomen accepit.

IDEM Manlius, postea consul factus bello latino ut disciplinam militarem restitueret, edixit ne quis extra ordinem in hostes pugnaret. Fortè filius ejus accessit propè stationem hostium : is qui Latino equitatu præerat, ubi Consul filium agnovit, « Visne, inquit, congregi mecum, ut singularis prælii eventu cernatur

lui marquer plus de mépris. Dès qu'ils se furent avancés au milieu des deux armées, le Gaulois déchargea son énorme sabre sur les armes de Manlius avec un bruit épouvantable; mais Manlius se glissant entre le corps et les armes (1) du Gaulois, lui perça le flanc de plusieurs coups. Après l'avoir étendu mort à ses pieds, il ôta son collier, se le passa dans le cou, tout teint du sang de l'ennemi. Une terreur mêlée d'admiration avoit glacé le cœur des Gaulois. Les Romains transportés de joie vont au-devant du vainqueur, le félicitent de son courage, le comblent d'éloges et le conduisent au général. Depuis, Manlius prit le surnom de *Torquatus*.

Le même Manlius ayant été fait Consul pour continuer la guerre con-

(1) Ces armes étoient son sabre et son bouclier. Le bouclier étoit vaste, et couvroit presque tout le corps du gaulois. C'est après avoir heurté du sien la partie inférieure du bouclier, que Manlius, selon Tite-Live, trouva le moyen de donner la mort à son ennemi, ainsi que nous le voyons ici. Notons que les Gaulois, vaincus par *Camille*, ont soutenu 14 guerres contre les Romains, et

quantum Eques Latinus Romano præstet »? Movit ferocem animum juvenis seu ira, seu detractandi certaminis pudor. Oblitus itaque imperii paterni in certamen ruit, et Latinum ex equo excussum transfixit, spoliisque lectis in castra ad patrem venit. Exemplò filium aversatus, consul milites classico advocat; qui postquam frequentes convenère: « Quandòquidem, inquit, tu, fili, contra imperium Consulis pugnasti, oportet ut disciplinam pœnâ tuâ restituas. Triste exemplum, sed in posterum salubre juventuti eris. I, lictor, deliga ad palum ». Metu omnes obstupère; sed, postquam cervice cæsâ fusus est cruor, in questus et lamenta erupère. Manlio Romam redeunti seniores tantum obviâ exierunt: juvenus et tunc eum et omni deinde vitâ exsecrata est.

n'ont été enfin soumis que par *Scipion Nasica*, qui défît les Boiens l'an de Rome 562, avant J.-C. 191.

tre les Latins , défendit par une loi expresse , afin de rétablir la discipline militaire , que qui que ce fût sortît des rangs pour combattre les ennemis. Son fils s'étant approché par hazard des lignes des Latins , dès que le général de leur cavalerie le reconnut pour le fils du Consul : « Veux-tu , lui dit-il , te mesurer » avec moi ? voyons par le sort d'un » combat singulier lequel des deux a » plus d'intrépidité d'un chevalier » romain ou d'un latin ? ». Soit fureur , soit honte de refuser le combat , le jeune homme ne put contenir son fier courage : il oublie les ordres de son père ; il se précipite sur son ennemi , l'attaque , le renverse de son cheval et le tue. Il ramasse ses dépouilles , et revient au camp auprès de son père. Le consul , indigné de la témérité de son fils , fait aussi-tôt sonner la trompette , et assemble ses soldats : « Mon fils , dit-il , dès qu'il » se voit environné de la foule , puis- » que vous avez combattu contre l'ordre du consul , il faut que votre » châtement apprenne à faire respecter la discipline militaire. Vous » scerez à l'avenir un triste , mais salu-

PUBLIUS DECIUS.

P. DECIUS sub Valerio consule Tribunus militum fuit. Quum exercitus Romanus in angustiis clausus esset, Decius conspexit editum collem imminentem hostium castris. Accepto præsidio, verticem occupavit, hostes terruit, et spatium Consuli dedit ad subducendum agmen in æquiores locum. Ipse intempestâ

» faire exemple pour la jeunesse. Lic-
 » teur, continua-t-il, avances et atta-
 » ches mon fils à ce poteau». Tout le
 monde demeure interdit et glacé
 d'effroi; mais ce ne fut que plaintes
 et gémissemens, sitôt que les soldats
 virent tomber la tête de la victime,
 et son sang couler. Lorsque Manlius
 rentra dans Rome, il n'y eut que les
 vieillards qui allèrent au-devant de
 lui. Dès ce moment, et tant qu'il
 vécut, il fut un objet d'exécration
 pour la jeunesse (1).

*Ce fait
 eut lieu l'an
 de Rome 413
 avant J.-C.
 340.*

PUBLIUS DECIUS.

(An de Rome 416, avant J.-C. 337).

PUBLIUS Decius fut tribun du
 peuple sous le Consulat de Valerius.
 L'armée Romaine étoit enfermée dans
 des défilés. Decius appercut une co-
 line élevée qui dominoit le camp des
 ennemis. Accompagné d'un détache-
 ment, il se porte sur le sommet de

*Bataille de
 Chéronnée
 qui décide
 du sort de
 la Grèce.
 Philippe y
 défait les
 Athéniens
 et leurs al-
 liés. Il est as-
 sassiné l'an-
 née suivante
 par Pansa-
 nias, l'un de
 ses courti-
 sans, pour
 n'avoir*

(1) La même horreur pour cette barbarie se
 perpétue dans tous les cœurs, au seul récit de
 l'histoire, et les siècles ne l'affoibliront jamais.

nocte per medias hostium custodias somno oppressas incolumis evasit. Quare ab exercitu donatus est coronâ civicâ, quæ dabatur ei qui obsidione cives liberasset. Consul fuit bello latino cum Manlio Torquato. Tunc quum utrique consuli somnio obvenisset eum populum victorem fore, cujus dux in prælio cecidisset, convenit inter eos, ut is cujus cornu in acie laboraret, Diis se manibus devoveret: inclinante suâ parte Decius se et hostes Diis manibus devovit. Armatus in equem insiluit, ac se in medios hostes immisit. Corruit obrutus telis, et victoriam suis reliquit.

la coline ; il épouvante les ennemis , pas rendu la justice qu'il lui avoit promise.
 donne le tems au Consul de débarrasser son armée et de camper dans un lieu plus avantageux. Il traversa même , sans accident , au milieu d'une nuit profonde , les gardes des ennemis qui étoient ensevelis dans le sommeil. An de Rome 418 , avant J.-C. 335.
 Pour cet acte héroïque , l'armée le récompensa d'une couronne civique , Alexandre fait assembler les villes de la Grèce , qui le choisissent , à l'exception des Lacédémoniens , pour généralissime contre les Perses.
 qu'on donnoit à celui qui avoit délivré ses concitoyens assiégés. Il fut Consul dans la guerre des Latins avec Manlius Torquatus. Alors , comme les deux Consuls avoient fait un songe semblable , sur ce que le peuple vainqueur seroit celui dont le Général périroit dans le combat , ils convinrent que celui dont l'aile fléchiroit pendant la bataille , se dévoueroit aux Dieux mânes. L'aile de Décius se trouvant dans le cas prévu , il se dévoua avec les ennemis aux Dieux mânes : en même-tems il s'élançe tout armé sur son cheval , se précipite au milieu des bataillons ennemis , tombe accablé de leurs traits et laisse en même-tems la victoire aux siens.

VALERIUS CORVINUS.

BELLO Gallico, quum Romani in stationibus quieti tempus tererent, Gallus quidam magnitudine atque armis insignis ante alios progressus est: quatiensque scutum hastâ, quum silentium fecisset, unum è Romanis per interpretem provocavit, qui secum ferro decerneret. Marcus erat Valerius Tribunus militum adolescens, qui prius sciscitatus consulis voluntatem, in medium armatus processit: tunc res visu mirabilis accidisse fertur: nam quum jam manum consereret Valerius, repentè in galeâ ejus corvus insedit in hostem versus. Ales non solum captam semel sedem tenuit, sed quotiescumque certamen initum est, levans se alis, os oculosque Galli rostro et unguibus appetiit. Hostem territum talis pro-

VALERIUS CORVINUS.

L'an de Rome 407 , avant J.-C. 346.

COMME dans leur guerre avec les Gaulois , les Romains ne s'écartoient pas de leurs lignes , un Gaulois singulièrement remarquable par sa taille gigantesque et par l'éclat de ses armes , sortit des rangs , et frappoit rudement de sa lance sur son bouclier. Ayant interrompu ce bruit , il défia par un interprète un des Romains de se mesurer avec lui par le fer. Marcus Valérius , quoique jeune encore , étoit Tribun des soldats. Avant de se présenter sous les armes pour combattre son adversaire , il commença par en demander au Consul la permission. On dit qu'un prodige éclata aussi-tôt. A peine Valérius eut-il engagé le combat avec son ennemi , qu'un corbeau vint se placer sur son casque , et se tourna du côté du Gaulois. Le corbeau ne garda pas seulement avec constance la place qu'il avoit prise sur le casque ; mais se soulevant de ses ailes , il déchiroit

An de Rome 417 , avant J.-C. 326.

Alexandre se rend maître de l'Egypte.

An de Rome 419 , avant J.-C. 334.

Alexandre détruit Thèbes, dans la Bèctie. Il visite à Corinthe le fameux Dione-le-cynique; il voit en songe le grand-prêtre de Jérusalem , qui l'exhorte à porter ses armes dans la Perse , et lui assure le succès.

An de Rome 421 , avant J.-C. 332.

Défaite de Darius.

digii visu , oculisque simul ac mente turbatum Valerius obtruncat. Corvus è conspectu elatus Orientem petit. Indè Valerius Corvinus dictus est.

VALERIUS Corvinus annos tres et viginti natus , Consul creatus , Samnites bis prælio fudit. Non aliàs Dux militi cariør fuit , quia nullus militi familiarior. Omnia inter infimos militum munia haud gravatè obibat. In ludo etiam militari , quùm velocitatis viriumque certamina inter se æquales ineunt , Valerius ipse cum eis certabat , nec quemquam aspernabatur parem qui se offerret. Semper comis et eodem vultu , seu vinceret , seu vinceretur. Quùm postea in exercitu orta esset gravis seditio , parsque militum à cæteris defecisset , et ducem sibi fecisset , adversus eos Vale-

avec son bec et ses griffes le visage et les yeux du Gaulois, toutes les fois que les deux combattans redou- bloient d'assauts l'un contre l'autre. Valérius tranche enfin la tête à son ennemi à qui le spectacle d'un tel prodige avoit troublé les yeux et l'es- prit. Le corbeau prenant ensuite son vol vers l'Orient, disparut des re- gards. C'est de-là que Valérius fut surnommé *Corvinus*.

Valérius fut créé Consul à l'âge de 23 ans. Deux fois il défit les Sam- nites en bataille rangée. Jamais Gé- néral ne fut autant chéri de son ar- mée à cause de son extrême fami- liarité avec les soldats. Les derniers d'entr'eux n'avoient même aucun devoir à remplir dont ce général ne s'acquittât gaîment le premier. Dans les exercices militaires, lorsque les jeunes gens du même âge se dispu- toient entr'eux l'honneur de l'em- porter par l'agilité ou par la force, Valérius descendoit dans la même lice, et ne dédaignoit aucun des concurrens qui se présentoient à lui. Vainqueur ou vaincu, il conservoit toujours la même douceur et la même sérénité de visage. Il arriva, après

Alexandre
marque les
plus grands
égards à sa
femme et à
ses filles.

Deux ans
après finit
la monar-
chie des Per-
ses par la
seconde ba-
taille donnée
près d'Ar-
belles, et
encore per-
due par

Darius. La
même année
Alexandre
entre en
triomphe à
Jérusalem.

Il sacrifie
au vrai Dieu
en voyant
les prophé-
ties de La-
niel accom-
plies en sa
personne.

An de
Rome 417;
avant J.-C.
526.

Défaite de
Porus par
Alexandre
qui se rend
bientôt maî-
tre des Indes.

An de
Rome 430,
avant J.-C.
323.

rius Dictator missus est : qui ubi in conspectum venit , benigne milites allocutus , extemplò omnium iras permulsit , seditionemque compressit : adeò hominum animos conciliat comitas affabilitasque sermonis !

SPURIUS POSTHUMIUS.

Anno urbis conditæ 433.

SPURIUS Posthumius consul quùm bellum adversus Samnites gereret , à Pontio Thelesino duce hostium in insidias inductus est : is namque simulatos transfugas misit , qui Romanos monerent Luceriam Apuliæ urbem à Samnitibus obsideri. Non erat dubium quin Romani Lucerinis bonis ac fidelibus sociis opem ferrent. Luceriam duæ viæ ducebant , altera

lui, qu'une sédition s'étant élevée dans l'armée, et qu'une partie des soldats, séparée de l'autre, s'étant donné un chef, Valérius fut envoyé vers eux en qualité de Dictateur. Arrivé auprès des mutins, il leur parla avec bonté, appaisa aussi-tôt leur ressentiment, et mit fin à la sédition; tant l'aménité et l'affabilité dans le discours ont de pouvoir sur le cœur des hommes.

Théophraste:

Il dit

dans sa préface avoir composé ses caractères à 99 ans.

La même

année, mort

du grand

Alexandre

à 33 ans,

des suites de

ses débau-

ches et de

son ivresse.

SPURIUS POSTHUMIUS.

An de Rome 433, avant J.-C. 310.

LE Consul Spurius Posthumius faisant la guerre contre les Samnites, fut attiré dans des embûches par Pontius Thélésin, général des ennemis. Ce dernier avoit envoyé de son camp de *faux transfuges*, pour donner avis aux Romains que les Samnites assiégeoient *Lucérie*, ville de la Pouille. Il ne doutoit pas que les Romains ne s'empressassent de porter du secours à leurs bons et fidèles alliés. Deux chemins conduisoient à

An de

Rome 432,

avant J.-C.

321.

Xénophon,

fameux ca-

pitaine, et

historien; il

continua et

publia l'his-

toire de l'hu-

cidide. Les

Grecs trou-

voient tant

de charmes

et de dou-

ceurs à son

style, qu'on

longior et tutior, altera brevior et periculosior. Festinatio brevior em elegit. Itaque quum in insidias venissent, qui locus *furculæ Caudinæ* vocabatur, et fraus hostilis apparuisset, retrò viam quâ venerant repetunt; at eam hostium præsidio clausam inveniunt: sistunt igitur gradum, et omni spe evadendi ademptâ, intuentes alii alios diù immobiles silent: deindè erumpunt in querelas adversùs duces, quorum temeritate in eum locum erant adducti. Ità noctem tum cibi, tum quietis immemores traduxerunt.

NEC Samnites ipsi quid sibi faciendum in re tam lætâ sciebant. Pontius accitum patrem Herennium rogavit quid fieri placeret. Is ubi audivit inter duos saltus clausum esse exercitum Romanum, dixit aut omnes esse occidendos, ut vires frangerentur,

Lucérie, l'un plus long, mais plus sûr; l'autre plus court, mais plus dangereux. L'armée prit le plus court pour arriver plus vite. La fourberie des ennemis ne se découvrit que quand les Romains furent tombés dans les embûches, au lieu appelé les *fourches caudines*. Les Romains veulent retourner en arrière; mais ils s'apperçoivent que les ennemis en nombre leur ont fermé le passage. Ils s'arrêtent donc; et n'ayant plus d'espérance d'échapper, ils se regardent long-tems les uns les autres dans une contenance immobile et sans dire un seul mot. Bientôt ils se répandent en plaintes amères contre les généraux, dont la témérité les a conduits dans ce lieu. Ils passèrent ainsi la nuit sans penser à prendre de nourriture ni de repos.

Les Samnites ne savoient pas eux-mêmes ce qu'ils avoient à faire dans des circonstances aussi heureuses. Pontius fit venir auprès de lui son père Hérennius pour le consulter. Dès qu'Hérennius apprit que l'armée Romaine étoit resserrée dans les deux défilés de *Caudium*, il dit qu'il falloit, ou exterminer tous les Romains,

l'appeloit l'abeille Grecque.

An de Rome 444, avant J.-C. 309.

Zenon, Philosophe et chef de la secte des Stoiciens; il ne reconnoissoit qu'un Dieu et admettoit une destinée inévitable.

An de Rome 450, avant J.-C. 300.

Appelle, Peintre, à qui seul Alexandre permit de tirer son portrait.

aut omnes dimittendos esse incolumes, ut beneficio obligarentur. Neutra sententia accepta fuit : interea Romani necessitate victi legatos mittunt qui pacem petant. Pax concessa est eâ lege ut omnes sub jugum traderentur. Itaque paludamenta Consulibus detracta, ipsique primi sub jugum missi, deindè singulæ legiones : circumstabant armati hostes exprobrantes illudentesque. Romanis è saltu egressis lux ipsa morte tristior fuit : pudor fugere colloquia et cœtus hominum cogebat. Serò Romam ingressi sunt, et se in suis quisque ædibus abdidierunt.

ou leur faire grace à tous , en les renvoyant enchainés par le prix du bienfait. Aucun de ces deux avis ne fut suivi. Cependant les Romains , forcés par la nécessité , envoyèrent des députés pour demander la paix. Elle fut accordée à condition que toute l'armée passeroit sous le joug (1). On ôta à l'instant aux deux Consuls leurs vêtemens militaires, et ils essuyèrent les premiers l'humiliation convenue. Toutes les légions les unes après les autres passèrent sous le joug. Les ennemis sous les armes et rangés autour d'eux , accabloient les Romains de sarcasmes et de railleries très-amères. Après que les Romains furent sortis des défilés , la lumière du jour leur parut plus insupportable que la mort : la honte leur faisoit fuir tout entretien et toute compagnie avec leurs concitoyens. Ils entrèrent tard dans Rome , et chacun

Cette humiliation eut lieu l'An de Rome 432 , avant J.-C. 321.

(1) Le joug consistoit en une pique , ou *hallebarde* , posée de travers et soutenue sur deux autres dressées à-plomb. les anciens regardoient l'humiliation de passer sous le joug , comme la plus grande infamie.

Deliberante senatu de pace Caudinâ, Posthumius sententiam dicere jussus : « Turpi sponsione , inquit , quâ me obstrinxi , non tenetur populus Romanus , quandò ejus injussu facta est ; nec quidquam ex eâ præter corpus meum debetur Samnitibus. Iis dedite me nudum vinctumque ; in me unum sæviant ; exsolvam religione populum ». Senatus hanc animi magnitudinem admiratus Posthumium laudavit , ejusque sententiam secutus est. Traditus est igitur Posthumius fecialibus , qui eum ad Samnites ducerent. Vestis ei detracta , manus post tergum vinctæ sunt ; quùmque apparitor , verecundiâ majestatis , Posthumium laxè vinciret : « Quin tu , inquit ipse Posthumius , adducis lorum , ut justa fiat deditio ? » Tum ubi in cœtum Samnitium venit , factâ deditione , Posthumius fecialis femur genu , quantâ

ensevelit son opprobre dans les ténèbres de sa maison.

Le Sénat s'étant assemblé pour délibérer sur la paix de *Caudium*, Posthumius ayant reçu ordre d'ouvrir son sentiment : « Le peuple Ro-
 » main , dit-il , n'est pas obligé de
 » garder les honteuses promesses par
 » lesquelles je me suis lié , puisqu'il
 » ne les a pas autorisées (1). Les Sam-
 » nites n'ont de droit que sur ma
 » personne. Dépouillez - moi donc ,
 » et remettez-moi en leur pouvoir ,
 » pieds et mains liés : qu'ils sévissent
 » contre moi seul ; je débarrasserai
 » ainsi le peuple de la religion du
 » serment. » Le Sénat , pénétré d'admiration pour cette grandeur d'ame , combla d'éloges Posthumius , et suivit son avis. Il fut donc remis à des héraults d'armes pour le conduire aux Samnites. On lui ôta ses vêtemens et on lui lia les mains derrière le dos. Comme le sergent , par

(1) C'est ainsi que dans nos mœurs et dans nos usages , tout engagement contracté par la force , ou par une crainte injuste de quelque danger , ou violence sérieuse , est nul , et ne peut produire aucun effet.

potuit vi percussit, et clarâ voce ait se Samnitem civem esse, illum legatum; fecialem à se contra jus gentium violatum; eò justius bellum adversus Samnites fore. Accepta non fuit à Samnitibus ista deditio, Posthumiusque in castra Romana inviolatus rediit.

LUCIUS PAPIRIUS CURSOR.

Lucius Papirius, quum Dictatorem se adversis omnibus contra Samnites profectum esse sensisset, ad auspicia repetenda Romam regressus

égard pour sa dignité, ne le génoit pas dans ses fers : « Pourquoi donc, » lui dit Posthumius, ne serres-tu pas ces chaînes, pour me livrer comme il convient à nos ennemis ? Sitôt qu'il parut devant les Samnites, et qu'il fut remis en leur pouvoir, Posthumius heurta de son genou, aussi fortement qu'il put, la cuisse du *Fécial*, et dit hautement : « Qu'il étoit un citoyen Samnite, et le *Fécial* un député ; qu'il avoit offensé le *Fécial* contre le droit des gens ; que la guerre en étoit d'autant plus juste contre les Samnites. » Ceux-ci refusèrent de recevoir Posthumius dans de semblables circonstances, et le renvoyèrent sain et sauf au camp des Romains.

LUCIUS PAPIRIUS CURSOR.

An de Rome 430, avant J.-C. 523.

Lucius Papirius (1), Dictateur, s'étant appercu qu'il étoit parti pour

(1) Selon Tite-Live, ce général, ainsi que *Manlius Torquatus*, et *Valérius Corvinus*, étoit con-

est , ac prius Quinto Fabio Magistro equitum edixit ut sese loco teneret , neu , absente se , manum cum hoste consereret. Fabius post Dictatoris profectionem , opportunitate ductus , acie cum Samnitibus conflixit. Neque melius res geri potuisset , si adfuisset Dictator. Non miles duci , non dux militi defuit. Viginti millia hostium eo die cæsa traduntur. Haud multò post , Dictator advenit plenus minarum iræque. Statim advocatâ concione , spoliari Magistrum equitum ,

temporain du grand Alexandre. Tite-Live examine la question délicate de savoir si les Romains eussent été aussi heureux contre Alexandre , qu'ils l'étoient contre leurs ennemis , dans les cas où ce Roi de Macédoine se seroit mesuré avec eux. Tite-Live , par plusieurs raisons qui nous conduiroient trop loin ici , tranche la question en faveur des Romains. Ses principales raisons établissent que les généraux romains n'auroient point été inférieurs à Alexandre , du côté de l'habileté et du courage , et qu'il eut trouvé aussi dans les armées romaines d'autres soldats à combattre que ceux de *Darius* , et un autre peuple à vaincre que des Indiens sauvages et efféminés.

la guerre contre les Samnites avec des *auspices contraires*, revint à Rome pour les reprendre. Avant, il avoit défendu à Quintus Fabius, maître de la cavalerie, de sortir de ses lignes, et d'engager, pendant son absence, aucune action avec l'ennemi. A peine le Dictateur fut-il parti, que Fabius, entraîné par le désir de profiter d'une occasion favorable, en vint aux mains avec les Samnites. Le succès n'auroit pas été plus complet, quand le Dictateur auroit commandé en personne. Le général et les soldats remplirent également bien leur devoir. On dit qu'en cette journée vingt mille ennemis restèrent sur le champ de bataille. Le Dictateur arriva peu de tems après, menaçant et enflammé de colère. Il fit aussi-tôt assembler l'armée, dépouiller Fabius et approcher les faisceaux et les haches. Alors Fabius reclama le témoignage de l'armée elle-même sur sa conduite : des cris s'élevèrent de toute part dans les rangs. On entendoit d'un côté des prières, de l'autre des menaces ; ce qui déterminale Dictateur à remettre au lendemain le châtimeut du coupable.

An de Rome 433, avant J.-C. 320.

C'est ainsi que Papi-rius vengea l'affront des Romains, reçu aux Fourches Caudines.

virgasque ac secures expediri jussit. Tùm Fabius militum fidem implorare cœpit. Clamor in totâ concione est ortus; alibi preces, alibi minæ audiebantur. Itaque res in posterum diem est dilata.

Magister equitum noctu clam ex castris Romam profugit: quem Dictator ipse secutus est. Vocato senatu, iterata contentio est; prehendi Fabium Papirius jussit. Tùm Fabii pater ad populum provocavit. Populus Romanus ad preces et obtestationem versus, oravit Dictatorem ut veniam adolescentiæ Fabii daret. Ipse adolescens, ejusque pater procumbere ad genua Dictatoris cœperunt, iramque deprecari. Tot precibus cessit Papirius. Is fuit vir non animi solum vigore, sed etiam corporis viribus excellens. Præcipua pedum perniciousitas inerat, quæ cognomen etiam dedit. Idem comis et jocorum studiosus. Quâdam die, inambulans antè taber-

La nuit Fabius s'échappa secrètement du camp , et s'enfuit à Rome : le Dictateur l'y suivit. Les cris et les débats se renouvelèrent dans l'assemblée du Sénat. Papirius ordonna qu'on s'assurât du coupable. Aussi-tôt le père de Fabius en appelle au peuple , a recours aux prières et aux supplications pour fléchir le Dictateur , et l'engager à pardonner à la jeunesse de son fils. Le jeune homme lui-même et son père tombent aux genoux de Papirius , et le conjurent de se laisser toucher. Il ne put résister à tant d'instance et fit grace (1).

Papirius avoit non-seulement beaucoup de fermeté dans le courage , mais il étoit encore vigoureux de corps. Il a tiré son surnom de sa singulière vitesse à la course. Il étoit extrêmement affable et ami des bons mots. Un jour qu'il se promenoit devant sa tente , il fit appeler auprès de lui le Préteur de Palestrine. Il

(1) Nous avons vu page 141 comment un père a puni la même faute dans son propre fils. Une juste indulgence fait ici bien plus d'honneur au nom et à la mémoire de Papirius.

naulum, prætorem Prænestinum, qui per timorem, segnius suos in prælium duxerat, vocari jussit, et postquam eum graviter increpuit: « Lictor, expedi, inquit, secures »; et quum Prætozem vidisset metu mortis attonitum: « Agedum lictor, inquit, excinde radicem hanc incommodam ambulanti- bus. » Deinde Prætozem multâ dictâ dimisit.

PUBLIUS VALERIUS

LÆVINUS.

Anno urbis conditæ 471.

TARENTINIS, quòd Romanorum legatis injuriam fecissent, bellum indictum est. Quibus auxilio venit Pyrrhus, Rex Epirotarum, qui genus ab Achille ducebat. Contra Pyrrhum missus est Consul Lævinus qui, quum exploratores Regis cepisset, jussit

n'avoit pas fait diligence pour amener les siens dans un combat , par la crainte qu'il avoit eu du danger. Après lui avoir adressé , à ce sujet , d'amères reproches : « Licteur , dit-il , « prends ta hache. » Remarquant ensuite le saisissement que la crainte de la mort causa au Préteur : « Allons , » donc , continua-t-il , Licteur , coupe » cette racine qui empêche de se » promener commodément. » Il renvoya ensuite le Préteur , après l'avoir toute-fois condamné à une amende qu'il lui imposa.

PUBLIUS VALERIUS

LÆVINUS.

An de Rome 471 , avant J.-C. 282.

ON déclara la guerre aux Tarentins pour avoir fait injure aux ambassadeurs des Romains. Pyrrhus , roi d'Épire et descendant d'Achille , vint à leur secours. Les espions du roi ayant été pris , le Consul les fit promener par-tout le camp Romain ; ensuite il les renvoya sains et saufs , pour apprendre à Pyrrhus ce qu'ils

eos per castra Romana circumduci, tumque incolumes dimitti, ut ea quæ vidissent Pyrrho renuntiarent. Mox commissâ pugnâ, quum jam hostes pedem referrent, Rex elephantos in Romanorum agmen agi jussit : tuncque mutata est prælii fortuna. Romanos vastorum corporum moles, terribilisque superadstantium armatorum species turbavit. Equi etiam ad conspectum et odorem belluarum exterriti, sessores aut excutiebant, aut secum in fugam abripiabant. Nox prælio finem fecit.

Pyrrhus captivos Romanos summo honore habuit ; occisos sepelivit, quos quum adverso vulnere et truci vultu etiam mortuos jacere cerneret, manus ad cœlum tulisse dicitur cum hâc voce : « Ego talibus viris brevi orbem terrarum subegissem ». Deindè ad urbem Romam magnis itineribus contendit ; omnia igne et ferro vastavit ; ad vicesimum ab urbe lapidem

avoient vu. Dans un combat qui ne tarda pas à se donner, le Roi s'apercevant que les siens commençoient à plier, ordonna de faire avancer les éléphants sur l'armée Romaine. Alors, la fortune changea tout-à-coup de face : la masse des vastes corps de ces animaux et le terrible appareil des gens armés qu'ils portoient, jetta le trouble parmi les Romains. Leurs chevaux épouvantés à l'aspect, et ne pouvant tenir contre la mauvaise odeur de ces bêtes énormes, désarçonnoient leurs cavaliers en les jettant bas, ou les emportoient avec eux dans leur fuite. La nuit seule mit fin au combat.

Pyrrhus traita les prisonniers Romains avec les plus grands égards. Il fit enterrer les morts. Voyant ces derniers, quoiqu'étendus sur la poussière, lui montrer, pour ainsi dire, leurs blessures, et garder encore les signes de la fureur sur leurs visages, on rapporte que ce prince leva les mains au ciel et s'écria : « Oh ! qu'avec » de pareils hommes, j'aurois bientôt » subjugué l'univers » ! Il marcha ensuite vers Rome à grandes journées. Il porta par-tout sur son passage le fer

castra posuit. Pyrrho obviam venit Lœvinus cum novo exercitu : quo viso , Rex ait sibi eandem adversus Romanos esse fortunam , quàm Herculi adversus hydram , cui tot capita renascebantur , quot præcisa fuerant : deinde in Campaniam se recepit : missos à Senatu de redimendis captivis legatos honorificè excepit : captivos sinè pretio reddidit , ut Romani cognitâ jam ejus virtute , cognoscerent etiam liberalitatem.

Erat Pyrrho utpote magno et forti viro mitis ac placabilis animus. Solet enim magni animi comes esse clementia : ejus humanitatem experti sunt Tarentini : ii scilicet , quùm serò intellexissent se pro socio Dominum accepisse , sortem suam liberis vocibus querebantur , et de Pyrrho multa temerè effutiebant , maximè ubi vino incaluerant. Itaque arcessiti ad Regem sunt nonnulli , qui de eo in convivio protervè locuti fuerant : sed periculum

et la flamme. Il campa à la vingtième borne de la ville. Lévinus, à la tête d'une nouvelle armée, vint à la rencontre de Pyrrhus. Ce dernier le remarquant, dit qu'il éprouvoit avec les Romains le même sort qu'Hercule avec l'hydre à laquelle renaissoient autant de têtes qu'il en avoit coupées. Il se retira ensuite dans la Campanie. Il y recut très-honorablement les ambassadeurs que les Romains lui envoyèrent pour traiter du rachat des prisonniers. Il les rendit sans rien exiger, pour montrer aux Romains, qui connoissoient déjà sa valeur, qu'il n'avoit pas moins de générosité.

Pyrrhus, comme un grand homme et un héros, avoit le caractère humain et se laissoit aisément toucher. Il semble en effet que la bonté soit communément inséparable de la grandeur d'ame. Les Tarentins en firent l'épreuve. Ils comprirent, quoiqu'un peu tard, qu'ils avoient plutôt reçu un maître qu'un allié sur leur territoire; et ils murmuroient hautement de leur sort. Ils se permettoient même beaucoup de propos licencieux sur le compte du Roi,

simplex confessio culpæ discussit. Nam quum rex percontatus fuisset an ea, quæ ad aures suas pervenerant, dixissent? « et hæc diximus, inquit, Rex; et nisi vinum defecisset, longè plura et graviora dicturi fuimus ». Pyrrhus qui malebat vini quàm hominum eam culpam videri, subridens eos dimisit.

Pyrrhus igitur, quum putaret sibi gloriosum fore pacem et fœdus cum Romanis post victoriam facere, Romam misit legatum Cineam, qui pacem æquis conditionibus proponeret. Erat is Regi familiaris, magnâque apud eum gratiâ valebat. Dicere solebat Pyrrhus se plures urbes Cineæ eloquentiâ, quàm armorum vi expugnasse. Cineas tamen regiam cupiditatem non adulabatur: nam quum in

sur-tout lorsqu'ils étoient échauffés par le vin. Plusieurs lui furent amenés pour s'être rendus coupables de ce genre de délit dans un repas. Le simple aveu de leur faute leur en mérita le pardon; voici comment. Le Roi leur ayant demandé s'ils avoient véritablement tenu les propos qui étoient parvenus à ses oreilles: « Oui, » Prince, répondirent-ils; et si le » vin ne nous eût pas manqué, nous » n'en serions pas restés là; nous nous » en serions permis de bien plus » graves encore ». Pyrrhus aimant mieux attribuer ces écarts au vin qu'à leur malignité personnelle, sourit et les renvoya.

Pyrrhus, après sa victoire contre les Romains, crut qu'il ne lui seroit pas moins glorieux de faire la paix, que de conclure avec eux un traité d'amitié. En conséquence, il envoya à Rome Cinéas pour proposer la paix à d'équitables conditions. Cinéas étoit l'ami du Roi, et il jouissoit de la plus grande faveur auprès de lui. Pyrrhus disoit souvent qu'il avoit plus emporté de villes par l'éloquence de Cinéas que par la force de ses armes. Cependant Cinéas n'aduloit

sermone Pyrrhus ei sua consilia aperiret, dixissetque se velle Italiam ditioni suæ subicere, respondit Cineas: » Superatis Romanis, quid agere destinas, ô Rex? » Italiæ vicina est Sicilia, inquit Pyrrus, nec difficile erit eam armis occupare. Tunc Cineas: « Occupatâ Siciliâ, quid postea acturus es? » Rex qui nundum Cineæ mentem perspiciebat: « In Africam, inquit, trajicere mihi animus est ». Pergit Cineas: « Quid deinde, ô Rex? » Tum denique, « Mi Cineas, ait Pyrrhus, nos quieti dabimus dulcique otio fruemur. Quin tu, respondit Cineas, isto otio jam nunc frueris? »

Romam itaque venit Cineas, et domos principum cum ingentibus donis circumibat. Nusquam vero receptus est. Non à viris solum, sed

pas l'ambition de son maître. Pyrrhus, dans un entretien familier, lui ayant découvert ses desseins, et lui déclarant qu'il vouloit soumettre l'Italie à sa domination, Cinéas lui répondit : « Prince, que vous proposez-vous » de faire, lorsque vous aurez assu- » jetti les Romains ? — La Sicile est » voisine de l'Italie, dit Pyrrhus ; je » m'en rendrai facilement le maître » par le succès de mes armes. — Après » cette nouvelle conquête, que fe- » rez-vous ? » Le Roi, qui ne péné- » troit pas encore où tendoient les questions de son favori, répartit : « Que sa volonté étoit de passer en » Afrique ? — Où irez-vous ensuite, » continua Cinéas ? — Où ? répliqua » le Roi ; alors, mon cher Cinéas, » nous nous arrêterons, et nous joui- » rons des charmes du repos. — Eh ! » Prince, reprend Cinéas, pourquoi » dès ce moment ne pas vous livrer » à ce repos et goûter ses charmes » ?

Cinéas se rendit donc à Rome, et se présenta chez les premiers de la ville avec des présens considérables ; mais il ne fut accueilli nulle part. Les hommes et les femmes rejetèrent avec le même mépris ses libéralités.

et à mulieribus spreta ejus munera. Introductus deinde in Curiam, quum Regis virtutem, propensumque in Romanos animum verbis extolleret, et de conditionum æquitate disserreret, sententiã Senatûs ad pacem et fœdus faciendum inclinabat: tùm Appius Claudius senex et cæcus in Curiam lecticã deferri se jussit, ibique gravissimã oratione pacem dissuasit: itaque responsum Pyrrho à Senatu est eum, donec Italiã excessisset, pacem cum Romanis habere non posse. Senatus quoque vetuit captivos omnes, quos Pyrrhus reddiderat, ad veterem statum redire, priusquãmbina hostilium spolia retulissent. Quare legatus ad Regem reversus est; à quo quum Pyrrhus quæreret qualem Romam comperisset, respondit urbem sibi templum, Senatum vero consessum Regum esse visum.

Introduit ensuite dans le Sénat , comme il vantoit beaucoup le courage du Roi , ses dispositions pacifiques envers les Romains , et qu'il s'étendoit sur l'équité des conditions du traité proposé , l'avis du Sénat penchoit pour la paix et le traité ; mais Appius Claudius , vieillard aveugle , s'étant fait apporter au Sénat , en litière , au milieu de l'assemblée , écarta des esprits , par un discours très-véhément qu'il prononça , toutes les dispositions qu'il y avoit trouvées pour la paix. Le Sénat répondit en conséquence à Pyrrhus : « que les Ro- » mains ne pouvoient pas entendre » parler de paix avec lui , tant qu'il » ne seroit pas sorti d'Italie ». Le Sénat défendit même à tous les prisonniers que Pyrrhus avoit rendus , de retourner à leurs drapeaux , avant que chacun d'eux n'eût rapporté les dépouilles de deux ennemis tués de leurs mains. Cinéas revint ainsi vers le Roi. Pyrrhus lui ayant demandé comment il avoit trouvé Rome ? « J'ai » vu , dit-il , que la ville est un » temple , et le Sénat une assemblée » de Rois ».

H 4

*CAIUS FABRICIUS.**(Anno urbis conditæ 475).*

CAIUS Fabricius unus fuit ex legatis qui ad Pyrrhum de captivis redimendis venerant. Cujus postquam audivit Pyrrhus magnum esse apud Romanos nomen ut viri boni et bello egregii, sed admodum pauperis, eum præ cæteris benignè habuit, eique munera atque aurum obtulit. Omnia Fabricius repudiavit. Postero die, quum illum Pyrrhus vellet exterrere conspectu subito elephantis, imperavit suis ut bellua post aulæum admoveretur Fabricio secum colloquente. Quod ubi factum est, signo dato, remotoque aulæo, repente bellua stridorem horrendum emisit, et proboscidem super Fabricii caput suspendit. At ille placidus subrisit, Pyrrhoque dixit: « Non me hodie

*CAIUS FABRICIUS.**(L'an de Rome 475, avant J. C. 278.)*

CAIUS Fabricius fut un de ceux qui avoient été envoyés à Pyrrhus pour traiter du rachat des prisonniers. Pyrrhus sachant que Fabricius jouissoit parmi ses concitoyens de la plus haute estime, tant à cause de sa probité, que pour ses talens militaires, mais qu'il étoit en-même-tems très-pauvre, s'attacha à lui marquer la plus grande bonté. Il lui offrit des présens et de l'or. Fabricius refusa tout. Le lendemain Pyrrhus voulant l'effrayer à l'aspect subit d'un éléphant, commanda qu'on mît la bête derrière une vaste tapisserie, pendant qu'il s'entretiendroit avec Fabricius. Les ordres du Prince furent exécutés. Dès que le signal fût donné, la toile se leva; la bête poussa un cri non moins aigre qu'horrible, et suspendit sa trompe sur la tête de Fabricius; mais ce dernier conservant la plus grande tranquillité, ne fit que sourire et dit à Pyrrhus: » Votre animal ne m'é-

magis tua commovet bellua, quam heri tuum aurum pellexit ».

Fabricii virtutem admiratus Pyrrhus, illum secretò invitavit ut patriam desereret, secumque vellet vivere, quartâ etiam regni sui parte oblatâ: cui Fabricius respondit: « Si me virum bonum judicas, cur me vis corrumpere? sin verò malum, cur me ambis »? Anno interjecto, omni spe pacis inter Pyrrhum et Romanos conciliandæ ablatâ, Fabricius Consul factus, contra eum missus est. Quùmque vicina castra ipse et Rex haberent, medicus Regis nocte ad Fabricium venit, eique pollicitus est, si præmium sibi proposuisset, se Pyrrhum veneno necaturum. Hunc Fabricius vinctum reduci jussit ad Dominum, et Pyrrho dici quæ contra caput ejus medicus spondisset. Tunc Rex admiratus eum dixisse fertur: Ille est Fabricius qui difficilius ab honestate, quam solâ suo cursu posset averti ».

» pouvant pas plus aujourd'hui que
 » votre or ne m'a séduit hier ».

Pyrrhus, plein d'admiration pour les vertus de Fabricius, l'invita secrètement à quitter sa patrie, et à vouloir vivre avec lui : il lui offrit même le quart de son royaume ; mais Fabricius lui répondit : « Si vous me jugez un homme de bien, pourquoi essayez-vous de me corrompre ? Si au contraire vous me regardez comme un méchant, pourquoi désirez-vous m'avoir pour ami ? » Une année s'écoula, et toute espérance de conciliation et de paix entre Pyrrhus et les Romains s'étant évanouie, on envoya contre lui Fabricius en qualité de Consul. Son camp et celui du Roi n'étoient pas éloignés l'un de l'autre. Le médecin du Roi vint une nuit trouver Fabricius, et lui promit, moyennant une récompense, d'ôter au Roi la vie par le poison. Fabricius fit charger le traître de chaînes, et ordonna de le reconduire en cet état à son maître, et de révéler à Pyrrhus les propositions que son médecin avoient hasardées contre ses jours. Alors on rapporte que le Roi dit, plein d'admiration pour le

Quùm Fabricius apud Pyrrhum legatus esset, Cineam audivit nar-
rantem esse quemdam Athenis, qui
se sapientem profiteretur, eundem-
que dicere omnia quæ faceremus ad
voluptatem esse referenda. Tunc
Fabricium exclamasse ferunt: « Uti-
nam id hostibus nostris persuadeatur,
quò faciliùs vinci possent, quùm se
voluptatibus dederint ». Nihil magis
ab ejus vitâ alienum quàm voluptas et
luxus. Tota ejus supellex argentea
salino uno constabat, et patellâ ad
usum Sacrorum, quæ tamen ipsa
corneo pediculo sustinebatur. Cœna-
bat ad focum radices et herbas, quas
in agro repurgando vulserat, quùm
legati à Samnitibus ad eum vene-
runt, magnamque ei pecuniam ob-
tulerunt; quibus respondit: « Quan-
diù cupiditatibus imperare potero,
nihil mihi istâ pecuniâ opus erit:
hanc ad illos reportate qui eâ indi-
gent ».

Consul Romain : « Je reconnois ce
 » Fabricius auquel il seroit plus dif-
 » ficile de persuader une action mal-
 » honnête , que de détourner le soleil
 » de sa course ».

Lorsque Fabricius fut envoyé au-
 près de Pyrrhus en qualité de simple
 député , il avoit entendu raconter par
 Cinéas qu'il y avoit à Athènes un
 particulier qui se donnoit le nom
 de sage , et qu'il enseignoit que nous
 devons rapporter toutes nos actions
 à la volupté. On dit que Fabricius
 s'écria alors : « Plût aux Dieux que
 » ces maximes fussent goûtées de nos
 » ennemis , afin qu'en se livrant aux
 » plaisirs , ils soient plus faciles à
 » vaincre ». Rien n'étoit plus éloi-
 gné du genre de vie et du caractère
 de Fabricius que la volupté et le luxe.
 Il n'avoit chez lui d'autres vaisselles
 en argent qu'une salière et un vase
 soutenu sur un petit pied de corne ,
 dont il se servoit pour les sacrifices.
 Il étoit à souper auprès de son feu
 avec des racines et des légumes qu'il
 avoit arrachées en labourant son
 champ , lorsque les Samnites le vin-
 rent trouver , et lui apportèrent des
 sommes considérables d'argent. Il

Caius Fabricius cum Rufino viro nobili similitudinem gerebat ob morum dissimilitudinem; quàm ille pecuniæ contemptor esset, hic verò avarus et furax existimaretur. Quia tamen Rufinus egregiè fortis ac bonus Imperator erat, magnumque et grave bellum imminere videbatur, Fabricio auctor fuit ut Rufinus Consul crearetur; quumque is deinde Fabricius gratias ageret, quòd se homo inimicus Consulem fecisset: Nihil est, inquit Fabricius, quòd mihi gratias agas, si malui compilari quàm venire. Eundem postea Fabricius Censor factus Senatu movit, quòd argenti facti decem pondo haberet. Fabricius omnem vitam in gloriosâ paupertate exegit, adeòque inops decessit, ut undè dos filiarum expediretur non reliquerit. Senatus patris sibi partes desump-

leur répondit : « Tant que je saurai
 » commander à mes passions , je me
 » passerai aisément de ces richesses ;
 » reportez-les à ceux qui en ont
 » besoin ».

Fabricius ne vivoit pas en bonne intelligence avec Rufin, de noble origine. La différence de leur conduite et de leur caractère en étoit la cause. L'un méprisoit autant l'argent que l'autre passoit pour être avare et peu délicat sur les moyens de s'enrichir. Cependant parce que Rufin joignoit à un courage reconnu le mérite d'un excellent général, Fabricius le fit créer Consul. Comme ce dernier le remercioit de ce que ses bons offices l'avoient élevé à cette dignité, bien qu'il fût son ennemi : « Vous ne me
 » devez pour cela aucuns remerci-
 » mens, dit Fabricius ; j'ai mieux
 » aimé être pillé que d'être vendu »(1).

(1) Le Consul pouvoit en effet piller, comme tous ceux qui sont à la tête des affaires publiques, lorsque ce ne sont pas des gens de bien ; mais un général inhabile, exposoit à un danger encore plus grand, celui d'être vendu comme esclave, quand on tomboit entre les mains de l'ennemi.

sit, et datis ex communi ærario dotibus eas collocavit.

MANIUS CURIUS.

(*Anno urbis conditæ 478*).

MANIUS CURIUS contra Samnites profectus eos ingentibus præliis vicit. Romam regressus in concione ait: « Tantum agri cepi, ut solitudo futura fuerit, nisi tantum hominum cepissem: tantum porrò hominum cepi, ut fame perituri fuerint, nisi tantum agri cepissem ». Ex tam opulentâ victoriâ adèò ditari noluit, ut quum à malevolis interversæ pecuniæ

Depuis, Fabricius étant devenu Censeur, fit exclure du Sénat le même Rufin, parce qu'on avoit trouvé chez lui dix livres (1) pesant d'argent monnoyé. Fabricius passa toute sa vie dans une pauvreté honorable. La sienne étoit si grande, lorsqu'il mourut, qu'il ne laissa pas de quoi constituer de dot à ses filles. Le Sénat se chargea de leur tenir lieu de père à cet égard, et lors de leur mariage, elles furent dotées des deniers tirés du trésor public.

MANIUS CURIUS.

(L'an de Rome 478, avant J. C. 275).

MANIUS CURIUS ayant été envoyé contre les Samnites, les battit dans plusieurs combats sanglans. De retour à Rome, il dit en plein Sénat : « Je me suis rendu maître de tant » de terres, qu'elles formeroient de » vastes solitudes, si je n'avois

(1) La livre Romaine valoit 12 onces. Ainsi, selon notre manière de compter, l'argent monnoyé de Rufin montoit à quinze marcs.

argueretur, gutto ligneo, quo uti ad sacrificia consueverat, in medium prolato, juraverit se nihil amplius de prædâ hostili in domum suam intulisse. Legatis Samnitum aurum offerentibus, quum ipse rapas in foco torreret, « Malo, inquit, hæc in fictilibus meis esse, et aurum habentibus imperare ». Agri captivi septena jugera populo viritim divisit: quumque ei Senatus jugera quinquaginta assignaret, plus accipere noluit, quam singulis fuerat datum; dixitque malum esse civem, cui non idem quod aliis satis esse posset.

» pris autant d'hommes ; et par une
 » conséquence toute semblable , j'ai
 » pris tant d'hommes qu'ils mour-
 » roient de faim , si je ne m'étois
 » rendu maître de tant de terres ».

Il songea si peu à s'enrichir par une victoire qui lui en fournissoit tant l'occasion , que , lorsqu'il fut accusé par des ennemis de sa gloire , d'avoir détourné à son profit des sommes considérables , il jura n'avoir emporté chez lui d'autres dépouilles des vaincus , qu'une éguière (1) de bois dont il avait coutume de se servir pour les sacrifices. Les Samnites lui offrant de l'or , comme il faisoit cuire lui-même des raves sur le feu : « J'aime mieux , » leur dit-il , préparer ces racines dans » mes vases d'argile , et commander » à ceux qui ont de l'or ». Il donna au peuple , par tête , sept arpens des terres qu'il avoit conquises. Le Sénat lui en ayant assigné 50 arpens , il ne voulut pas en accepter plus qu'il n'en avoit donné aux autres , et dit :

(1) Ce vase est rond , et fort ouvert ; il a une anse et un bec propre à servir de l'eau sur les tables.

Posteà Curius Consul creatus adversus Pyrrhum missus est: quumque eà de causâ delectum haberet, et juniores tædio belli nomina non darent, conjectis in sortem omnibus tribubus, primum nomen urnâ extractum citari jussit. Quum adolescens non responderet, bona ejus hastæ subjecit. Tunc ille ad Tribunos plebis cucurrit, de injuriâ sibi factâ graviter querens, eorumque opem implorans. At Curius et bona ejuset ipsum quoque vendidit, dixitque non esse reipublicæ opus eo cive, qui parere nesciret: neque Tribuni plebis adolescenti auxilio fuerunt; posteaque res in consuetudinem abiit, ut delectu ritè acto, qui militiam detrectaret, in servitutem venderetur. Hoc terrore cæteri adacti nomina promptius dederunt.

que c'étoit être un mauvais citoyen, d'avoir plus de besoins que les autres ».

Depuis, Curius ayant été fait Consul, fut envoyé contre Pyrrhus. Comme il levoit des troupes pour remplir sa mission, et que les jeunes gens, ennuyés de la guerre, ne donnoient point leurs noms, ayant fait tirer toutes les tribus au sort, il ordonna d'appeler le premier nom qui sortiroit de l'urne (1). Un jeune homme n'ayant point répondu à l'appel de son nom, Curius fit vendre ses biens à l'encan. Le jeune homme se plaignit amèrement de cette injure, s'adressa aux tribuns du peuple pour venir à son secours. Mais Curius alla encore plus loin; il vendit et les biens et le jeune homme lui-même, en disant: « Que la République n'avoit pas besoin d'un sujet qui ne savoit pas obéir ». Les Tribuns abandonnèrent le jeune homme. Cet exemple de sévérité passa en cou-

(1) De là sans doute aussi l'usage de nos ci-devant milices. La jeunesse étoit classée par paroisses. Tous les billets étoient mis dans un chapeau, et tirés par rang les uns après les autres. Cet usage

His copiis Curius Pyrrhi exercitum cecidit, deque eo Rege triumphavit. Insignem triumphum fecerunt quatuor elephantum cum turribus suis tum primum Romæ visi. Victus Rex in Epirum reversus est; sed relicto in urbe Tarentinâ præsidio fidem sui reditus fecerat. Itaque quum bellum renovaturus putaretur, Manium Curium iterum Consulem fieri placuit; sed inopinata mors Regis Romanos metu liberavit. Pyrrhus enim, dum Argos oppugnat, urbem

est sagement détruit. Tout est soldat dans les républiques bien ordonnées.

tume, en sorte que quiconque refusoit de servir, lorsque les levées étoient régulièrement faites, ne manquoit pas d'être vendu comme un esclave. Effrayés de cette rigueur du Consul, les jeunes gens enrôlés ne tarديوient plus à donner leurs noms.

C'est avec ces troupes que Curius tailla en pièces l'armée de Pyrrhus, et obtint les honneurs du triomphe, pour avoir vaincu ce roi. Quatre éléphants, avec leurs tours, et qu'on voyoit pour la première fois à Rome, rendirent le triomphe de Curius plus remarquable. Pyrrhus retourna en Épire après sa défaite; mais on s'attendoit à son retour, d'après la garnison qu'il avoit laissée dans la ville de Tarente. Aussi, dans cette opinion le sénat jugea-t-il à propos de conférer, pour la seconde fois, le consulat à Curius. Mais la mort imprévue du roi délivra les Romains de leur crainte. Pyrrhus assiégeoit Argos; comme il entroit dans la ville, il fut légèrement blessé d'un coup de lance que lui porta un jeune Argien. La mère du jeune homme, vieille et pauvre, regardoit, avec d'autres femmes, du haut de sa maison, le combat. Comme

An de Rome 486, avant J.-C. 267.

Manassés, oncle d'Éléasar, Pontife des Juifs durant 25 ans.

An de Rome 489, avant J.-C. 264.

Aristarque de Samos. Il a soutenu des premiers que la terre tourne sur son centre, et qu'elle décrit tous les ans un cercle autour du soleil. On a de ce philosophe un traité de la grandeur et de la distance du soleil et de la lune.

jam ingressus, à juvene quodam Argivo lanceâ leviter vulneratus est: mater adolescentis, anus paupercola, cum aliis mulieribus è tecto domûs prælium spectabat: quæ, quùm vidisset Pyrrhum in auctorem vulneris suo magno impetu ferri, periculo filii sui commota protinùs tegulam corripuit, et utrâque manu libratam in caput regis dejecit.

APPIUS CLAUDIUS CAUDEX.

APPIO Claudio Consule cœptum est primum adversùs Pœnos bellum. Quùm Messanam Siciliæ urbem Carthaginienses et Hiero rex Syracusanus obsiderent, Appius Claudius ad Messanam liberandam missus est. Consul primò ad explorandos hostes nave piscatoriâ trajecit fretum inter Italiam et Siciliam interjectum. Ad quem venerunt nuncii ab Hannone Pœnorum duce, hortantes ad pacem

elle vit que Pyrrhus foudroit avec impétuosité du côté de l'auteur de sa blessure; cette mère épouvantée du péril qui menaçoit son fils, se saisit aussi-tôt d'une tuile, et la lança avec violence de ses deux mains sur la tête du Roi.

APPIUS CLAUDIUS
CAUDEX.

*Quatrième
époque.*

(L'an de Rome 490, avant J.-C. 263).

*An de Rome
490, avant
J.-C. 263.*

C'EST sous le Consulat d'Appius Claudius que la guerre s'est élevée pour la première fois entre les Romains et les Carthaginois. Pendant que ces derniers et Hiéron roi de Syracuse assiégeoient Messine (1),

*Première
guerre avec
les Cartha-
ginois.*

(1) Cette malheureuse ville n'existe plus depuis l'affreux tremblement de terre qui l'a ensevelie en 1783.

conservandam. Quum verò Consul nullas condiciones admitteret, nisi Pœni ab oppugnatione desisterent, iratus Hanno exclamavit se non esse passurum Romanos vel manus in mari Siculo abluere. Non tamen potuit prohibere quin Claudius in Siciliam legionem traduceret, et Pœnos Messanâ expelleret. Deinde Hiero apud Syracusas victus est. Qui eo periculo territus Romanorum amicitiam petiit, et in eorum societate postea constanter permansit.

490, *avant*
J - C. 263,

le Consul
Valerius
Messala

avoit pris à
Catane un
cadran so-
laire, hori-
zontal; c'é-
toit une nou-
veauté pour
les Romains.

Valerius le
fit porter à
son triomphe

et ensuite
placer près
de la tribune

aux haran-
gues dans la
place publi-
que.

C. N. Ful-
vius Centau-

melus fut
créé Dicta-
teur, pour

attacher un
clou dans le
temple de

Jupiter Ca-
pitolin, à
cause de la

peste qui ra-
vageoit Ro-
me. A quoi

ne tiennent
pas les opi-
nions reli-
gieuses des

peuples. On
n'y touche

jamais sans
danger, et

sans faire
naître des
troubles.

ville de Sicile, Appius Claudius fut
envoyé pour la délivrer. Le consul,
pour examiner d'abord la situation
des ennemis, passa, dans une barque
de pêcheurs, le détroit de mer qui
sépare l'Italie de la Sicile. Hannon,
général des Carthaginois, lui dépê-
cha des courriers pour l'engager à
conserver la paix. Mais le Consul
romain n'ayant voulu prêter l'oreille
à aucune condition avant que les
Cathaginois n'eussent levé le siège,
Hannon furieux s'écria : « qu'il ne
« souffriroit même pas que les Ro-
« mains eussent la liberté de laver
« leurs mains dans la mer de Sicile ».
Cependant il ne put empêcher Clau-
dius de faire passer sa légion dans la
Sicile, et de chasser les Carthaginois
de devant Messine. Hiéron fut ensuite
battu devant Syracuse. Épouvanté du
danger qu'il avoit couru, il demanda
aux Romains leur amitié; et il de-
meura constamment fidèle au traité
qu'il en passa avec eux.

CAIUS DUILIUS.

CAIUS Duilius Pœnos navali prælio primus devicit. Is quum videret naves Romanas à Punicis velocitate superari, manus ferreas, quas corvos vocavère, instituit. Ea machina Romanis magno usui fuit: nam injectis illis corvis hostilem navem apprehendebant, deindè superjecto ponte in eam insiliebant, et gladio velut in pugna terrestri dimicabant: undè Romanis qui robore præstabant, facilis victoria fuit. Inter pugnandum triginta hostium naves captæ sunt, tredecim mersæ. Duilius victor Romanam reversus est, et primus navalem triumphum egit. Nulla victoria Romanis gratior fuit, quòd invicti terram jam etiam mari plurimum possent. Itaque Duilio concessum est, ut per omnem vitam prælucente fu-

CAIUS DUILIUS.

(L'an de Rome 493 , avant J.-C. 260).

CAIUS Duilius est le premier qui ait remporté sur les Carthaginois une victoire navale. Comme il s'aperçut que les vaisseaux des Carthaginois étoient supérieurs en vitesse à ceux des Romains , il imagina des *corbeaux de fer*, appelées depuis *Corbeaux* (1). Ces machines furent d'un grand usage aux Romains ; car en jettant ces corbeaux sur les vaisseaux ennemis , ils les accrochoient ; ils s'élançoient ensuite dessus par un pont de communication , et alors le combat s'engageoit à l'épée , comme sur terre ; ce qui décida promptement la victoire pour les Romains qui l'emportoient sur les Carthaginois par

An de Rome 494 , avant J.-C. 259.

Clianthe d'Asson , en Epire , philosophe Stoïcien , disciple et successeur de Zénon.

Il gagnoit sa vie à tirer de l'eau pendant la nuit , afin d'étudier le jour. On a deux fragmens de ses ouvrages.

(1) *Corbeaux* étoient une pièce de bois toute droite , longue de deux toises ou environ , et grosse de neuf pouces. Au sommet , une poulie ; à cette pièce de bois qui étoit plantée à la proue du vaisseau , on ajoutoit comme un pont , ou une échelle longue de 3 toises , et large de 4 pieds environ.

nali et præcimente tibicine à cœnâ publicè rediret.

Annibal dux classis Punicæ è navî,
quæ jam capienda erat, in scapham
saltu se demisit, et Romanorum ma-

L'échelle étoit faite avec des planches en travers, qu'unissoient de gros clous de fer. L'échelle étoit en outre attachée de telle sorte à la pièce de bois, qu'on pouvoit facilement l'abaisser et la relever. Au bout de l'échelle étoit une grosse pièce de fer en forme de pilon, aigüe par le bas, et qui avoit par le haut un anneau où tenoit une corde qui servoit à élever ou abaisser l'échelle qui, avec la pièce de fer, accrochoit et arrêtoit facilement tout ce qu'elle rencontroit. TIT.-LIV.

les forces du corps. Trente vaisseaux ennemis furent pris pendant le combat, et treize coulés à fond. Duilius revint à Rome en vainqueur; et le premier, il recut les honneurs d'un triomphe naval. Nulle victoire ne flatta autant les Romains, parce que leurs armes, déjà victorieuses sur terre, devenoient encore formidables sur mer. Aussi fut-il permis à Duilius, quand il revenoit de souper en ville, de se faire accompagner publiquement, toute sa vie, d'un flambeau et d'un joueur de flûte, qui marchait devant lui, en le régaland des sons de cet instrument.

Annibal, commandant la flotte Carthaginoise, n'échappa aux Romains qu'en sautant de dessus le vaisseau où il étoit, et qui alloit être pris dans un esquif. Craignant ensuite, qu'étant de retour dans sa patrie, on ne le punit de la perte de la flotte, il eut l'adresse de détourner de sa tête le ressentiment de ses concitoyens. En effet, avant que le courrier chargé d'annoncer le revers funeste de ce combat fût arrivé à Carthage, il

nus effugit. Veritus autem ne in patriâ classis amissæ pœnas daret , civium offensam astutiâ avertit : nam ex illâ infelici pugna priusquàm cladis nunciâ domum perveniret , quemdam ex amicis Carthaginem misit ; qui Curiam ingressus : Vos , inquit , consulit Annibal , quum dux Romanorum magnis copiis maritimis instructus advenerit , an cum eo configere debeat ? Acclamavit universus Senatus : Non est dubium quin configendum sit. Tum ille , Fecit , inquit , et Victus est. Itâ non potuerunt factum damnare quod ipsi fieri debuisse judicaverant. Sic Annibal victus crucis supplicium effugit : nam eo pœnæ genere dux , re malè gestâ , apud Pœnos afficiebatur.

AULUS ATILIUS CALATINUS.

ATILIUS Calatinus Consul paucis navibus magnam Pœnorum classem superavit : sed postea quum temerè exercitum in vallem iniquam duxis-

envoya secrètement un de ses amis, qui, introduit dans le sénat, lui adressa ces paroles : « Annibal vous demande » s'il doit combattre le général des » Romains qui se présente avec des » forces de mer considérables ». Il n'y eut pas un sénateur qui ne s'écria : « Qu'il ne falloit pas balancer à livrer » le combat ». — Hé bien ! dit-il, Annibal l'a fait, et il a été vaincu ». C'est ainsi que le Sénat ne put condamner une conduite qu'il venoit lui-même de juger nécessaire, et qu'Annibal évita le supplice de la croix, pour avoir perdu la bataille ; car ce châtement étoit ordinaire à tout général qui essuyait une défaite.

AULUS ATILIUS CALATIN.

(*L'an de Rome 495, avant J.-C. 258.*)

ATILIUS CALATINUS étant Consul, battit avec peu de vaisseaux une flotte considérable des Carthaginois. Mais ayant ensuite conduit imprudemment son armée dans une

set, ab hostibus circumventus est. Romanos eximia virtus Calpurnii tribuni militum servavit. Is enim ad consulem accessit, eique: « Censeo, inquit, jubeas milites quadringentos ire ad hanc rupem inter medios hostes editam atque asperam, eamque occupare. Futurum enim profectò est ut hostes properent ad occursandum nostris militibus, atque ità circa eam rupem atrox pugna fiat: at tu interea tempus habebis exercitùs ex loco infesto educendi. Alia nisi hæc salutis via nulla est ». Respondit Consul: « Fidum quidem et providum hoc consilium videtur; sed quisnam erit qui ducat quadringentos illos milites ad eum locum? Si alium, inquit Calpurnius, neminem reperis, me ad hoc consilium perficiendum uti potes. Ego hanc tibi et reipublicæ animam do ».

Consul Tribuno gratias egit et quadringentos milites dedit. Quos Calpurnius admonens quem in locum duceret, et quo consilio: « Moria-

vallée qui la resserroit, il y fut bloqué par les ennemis. Les Romains durent leur salut au courage héroïque de Calpurnius, tribun des soldats : « Choisissez, dit-il au Consul, quatre cents hommes dans cette armée, et ordonnez-leur d'aller s'emparer de ce rocher élevé et escarpé, au milieu des ennemis. Sûrement les Carthaginois s'avanceront au-devant des nôtres; et alors un cruel combat s'engagera près du rocher. Vous profiterez du tems de l'action pour retirer l'armée de ce lieu funeste; il n'y a pas d'autre moyen de la sauver ». — Votre avis, répondit le Consul, est sage, et mérite attention; mais qui conduira les quatre cents hommes au rocher que vous indiquez? — Moi, reprit Calpurnius, si personne ne veut se charger d'exécuter mon dessein; je suis prêt à vous sacrifier ma vie, et à la république ».

Le Consul remercia le Tribun de son zèle, et lui donna quatre cents hommes. Calpurnius ne leur laissa pas ignorer le lieu où il les conduisoit, et le but de l'entreprise: « Mourons, dit-il, camarades; et délivrons nos

mur, inquit, commilitones, et morte nostrâ eripiamus ex obsidione circumventas legiones ». Omnes nullâ spe evadendi, sed amore laudis accensi proficiscuntur. Mirati sunt primò hostes eam militum manum ad se venire. Deinde ubi cognitum est eos ad illam rupem obtinendam iter intendere, adversus illos arma verterunt. Romani repugnant : fit prælium diu anceps. Tandem superat multitudo : quadringenti omnes perfossi gladiis aut missilibus operti cadunt. Consul interim, dum ea pugna fit, se in loca edita et tuta subducit.

Virtuti par fuit Calpurnii fortuna : nam ita evenit ut, quum multis locis saucius factus esset, nullum tamen in capite vulnus acciperet. Inter mortuos multis confossus vulneribus, sed adhuc spirans inventus est : convaleuit, sæpeque postea operam Reipu-

» légions du blocus où l'ennemi les
 » tient ». Tous partent enflammés par
 l'amour de la gloire, et sans aucune
 espérance de revenir. Les ennemis
 sont d'abord étonnés de voir cette
 poignée de soldats s'avancer de leur
 côté. Bientôt les Carthaginois s'ébran-
 lent, et marchent contre eux les
 armes à la main, si-tôt qu'ils savent
 que les Romains ont dessein de se
 rendre maîtres du rocher qu'ils mena-
 cent. Les Romains soutiennent l'at-
 taque. Le succès du combat qui se
 livre est long-temps douteux. Le nom-
 bre à la fin l'emporte. Les quatre
 cents hommes sont tous passés au fil
 de l'épée, ou tombent ensevelis sous
 la grêle des traits de l'ennemi. Pen-
 dant ce combat sanglant, le Consul
 dégage son armée, et gagne des hau-
 teurs où il la met en sûreté (1).

Le bonheur de Calpurnius égala
 son courage, et voulut que malgré
 le grand nombre de blessures qu'il
 avoit recues en différentes parties de
 son corps, aucune n'eût adressé à la

(1) Les états républicains ne périssent jamais
 avec de pareils soldats, et des *Calpurnius* pour les
 commander.

blicæ strenuam navavit. Ei merces egregii facinoris data est corona graminea, quâ nulla nobilior corona fuit in præmium virtutis bellicæ apud populum terrarum principem, et quæ ab universo exercitu servato decerni solebat.

MARCUS ATILIUS REGULUS.

MARCUS Regulus Pœnos magnâ clade effecit. Tunc ad eum Hanno Carthaginensis venit quasi de pace acturus, sed reverà ut tempus traheret, donec novæ copiæ ex Africâ advenirent. Is ubi ad consulem accessit, exortus est clamor, auditaque vox : idem huic faciendum esse quod paucis antè annis Cornelio Romano

tête. Il fut trouvé parmi les morts, couvert à-la-vérité de plaies, mais il respirait encore. Il se rétablit de ses blessures et fit beaucoup d'autres actions mémorables et importantes au bien de l'état. Pour le récompenser de son héroïque entreprise, on lui décerna une couronne de gazon. Nulle couronne ne parut plus noble pour honorer le courage militaire chez ce peuple qui commanda à l'univers. C'étoit toujours l'armée conservée ou sauvée qui la décernoit.

MARCUS ATILIUS REGULUS.

(*L'an de Rome 586, avant J.-C. 267.*)

MARCUS RÉGULUS ayant fait essuyer aux Carthaginois une perte considérable dans un combat, Hannon se rendit auprès de lui, feignant de vouloir traiter de la paix, lorsqu'il ne songeoit au contraire qu'à gagner du tems, jusqu'à ce qu'il eût reçu des nouvelles de l'Afrique. Dès qu'il se fût approché du Consul, on entendit une clameur se lever, et chacun dire : « Qu'il falloit faire

à Pœnis factum fuerat. Cornelius porrò per fraudem veluti in colloquium evocatus à Pœnis comprehensus fuerat, et in vincula coniectus. Jam Hanno timere incipiebat, sed periculum callido dicto avertit. « Hoc vos, inquit, si feceritis, nihilò eritis Afris meliores ». Consul tacere jussit eos, qui par pari referri volebant, et conveniens gravitati Romanæ responsum dedit : « Isto te metu, Hanno, fides Romana liberat ». De pace non convenit, quia nec Pœnus seriò agebat, et consul victoriam quàm pacem malebat.

Regulus deindè in Africam primus Romanorum ducum trajecit. Clypeam urbem et trecenta castella expugnavit : neque cum hominibus tantùm, sed etiam cum monstris di-

» éprouver à Hannon le même traitement que les Carthaginois avoient fait souffrir peu d'années auparavant au Romain Cornélius ». Sous prétexte d'une conférence, les Carthaginois l'avoient attiré dans leur camp, et l'ayant pris, ils l'avoient jetté dans les fers. Hannon commençoit déjà à craindre pour sa liberté, lorsqu'il conjura le danger par un bon mot : « Si vous exécutez, dit-il, votre dessein, vous ne vaudrez certainement pas mieux que les Africains ». Le Consul imposa silence à ceux qui vouloient qu'on usât de représailles, et répondit à Hannon d'une manière digne de la gravité Romaine : « Ne craignez, dit-il, aucune surprise de la bonne-foi des Romains ». On ne s'accorda pas sur les conditions de paix, parce que le Carthaginois ne la désiroit pas sérieusement, et qu'elle avoit moins d'attraits pour le Consul Romain, que des victoires.

Régulus fut le premier général Romain qui passa en Afrique. Il emporta d'assaut la ville de Clypée, et trois cents forteresses. Il eut tout-à-la-fois à combattre des hommes, et des monstres. Lorsqu'il fut campé

micavit. Nam quum apud flumen Bagradam castra haberet, anguis miræ magnitudinis exercitum Romanum vexabat: multos milites ingenti ore corripuit; plures caudæ verbere elisit: nonnullos ipso pestilentis halitûs afflatu exanimavit. Neque is telorum ictu perforari poterat; quippè qui durissimâ squammarum loricâ omnia tela facile repelleret. Confugiendum fuit ad machinas, et advectis balistis, tanquam arx quædam munita dejiciendus hostis fuit. Tandem saxorum pondere oppressus jacuit; sed cruore suo flumen et vicinam regionem infecit, Romanosque castra movere coegit. Corium belluæ centum et viginti pedes longum Romanam misit Regulus.

Regulo ob res benè gestas imperium in annum proximum prorogatum est. Quod ubi cognovit Regulus, scripsit Senatui villicum suum in agello, quem septem jugerum habe-

sur les bords du fleuve Bagrada (1), un serpent d'une grandeur prodigieuse causa dans son armée des ravages considérables. Ce monstre prenoit les soldats dans son énorme gueule, et en dévora beaucoup. Il en tua d'autres de sa queue. Plusieurs même périrent de l'odeur empoisonnée que son souffle répandoit. Parce que tout glissoit sur son écaille, comme sur la plus impénétrable cuirasse, aucuns traits ne pouvoient l'entamer. Il fallut recourir à des machines; on approcha des balistes (2), et l'on se disposa à battre cet ennemi comme une forteresse. Enfin, le serpent succomba écrasé sous la grêle de pierres qui lui furent envoyées; mais il infecta de son sang les eaux du fleuve, et tout le voisinage, en sorte que les Romains furent contraints de lever leur camp. Régulus envoya à Rome la peau de la bête, qui avoit cent vingt pieds de long.

Les succès de Régulus et son habileté pour le service de la républi-

(1) Fameux par les serpens.

(2) Ces machines servoient chez les anciens à lancer de grosses pierres.

bat, mortuum esse, et servum occasionem nactum aufugisse ablato instrumento rustico, ideòque petere se, ut sibi successor in Africam mitteretur, ne deserto agro non esset unde uxor et liberi alerentur. Senatus, acceptis litteris, res quas Regulus amiserat publicâ pecuniâ redimi iussit: agellum colendum locavit, et alimenta conjugi ac liberis præbuit. Regulus deinde crebris præliis Carthaginensium opes contudit, eosque pacem petere coegit, quam quum Regulus nollet nisi durissimis conditionibus dare, illi à Lacedæmoniis auxilium petierunt.

que , déterminèrent le Sénat à lui conserver le commandement des troupes pour l'année suivante. Régulus , instruit de cette nouvelle , écrivit au Sénat , que son fermier , qui cultivoit un champ de sept arpens , étoit mort dans sa métairie ; que le mercenaire de ce fermier avoit profité de cette mort pour lui voler tous ses instrumens aratoires , et prendre la fuite ; que c'étoit la raison pour laquelle il demandoit qu'on lui donnât un successeur au commandement en Afrique , de peur que sa femme et ses enfans n'eussent pas de quoi vivre , si son champ demeuroit en friche. Le Sénat ayant reçu la lettre de Régulus , ordonna de racheter , des deniers publics , tous les instrumens qu'il avoit perdus ; loua le champ pour être cultivé , et fournit à sa femme et à ses enfans , tout ce qui étoit nécessaire pour leur subsistance. Régulus continua de ruiner les forces des Carthaginois par de fréquentes victoires. Il les força même à demander la paix ; mais Régulus n'ayant voulu la leur accorder , qu'aux conditions les plus dures , ils se retournèrent du côté des Lacédémoniens pour leur demander du secours.

Lacedæmonii Xantippum virum belli peritissimum Carthaginiensibus miserunt , à quo Regulus victus est ultimâ pernicie : duo tantùm millia hominum ex omni Romano exercitu remanserunt : Regulus ipse captus , et in carcerem coniectus est. Deindè Romam de permutandis captivis dato jurejurando missus est , ut si non impetrasset , rediret ipse Carthaginem : qui quùm Romam venisset , inductus in Senatum mandata exposuit , et primùm ne sententiam diceret recusavit , causatus se , quoniam in hostium potestatem venisset , jam non esse Senatorem. Jussus tamen sententiam aperire , negavit esse utile captivos Pœnos reddi , quia adolescentes essent et boni duces , ipse verò jam confectus senectute : cujus quùm valuisset autoritas , captivi retenti sunt.

Regulus deindè quùm retineretur à propinquis et amicis , tamen Carthaginem rediit : neque verò tunc

Les Lacédémoniens envoyèrent aux Carthaginois Xantippe, très-habile dans l'art de la guerre, et qui tailla en pièces l'armée de Régulus, dont il ne resta seulement que deux mille hommes. Régulus fut lui-même fait prisonnier, et jetté dans les fers. Il fut ensuite envoyé à Rome sous la foi du serment, pour traiter de l'échange des prisonniers, mais à condition qu'il reviendrait à Carthage. Arrivé à Rome, et introduit au Sénat, il lui exposa le sujet de sa mission. Il commença par refuser d'ouvrir son avis, sur le fondement qu'étant au pouvoir de l'ennemi, il n'étoit plus Sénateur. Mais ayant été pressé de s'expliquer, il soutint : « Qu'il ne » falloit pas rendre les prisonniers » Carthaginois, parce qu'ils étoient » jeunes, d'excellens officiers, tandis » qu'à son égard il étoit accablé de » vieillesse ». Le poids de cet avis prévalut, et l'on ne rendit point les prisonniers Carthaginois.

Cependant les parens et les amis de Régulus s'opposoient à ce qu'il retournât à Carthage. Il n'ignoroit pas lui-même entre les mains de quel ennemi cruel il alloit se remettre, et à

*An de
Rome 497,
avant J-C.
256.*

ignorabat se ad crudelissimum hostem et ad exquisita supplicia proficisci, sed jusjurandum conservandum putavit. Reversum Carthaginenses omni cruciatu necaverunt: palpebris enim resectis aliquandiu in loco tenebricoso tenuerunt: deinde quum sol esset ardentissimus repente educatum intueri cœlum coegerunt: postremò in arcam ligneam incluserunt in quâ undique clavi præacuti eminebant. Ità dum fessum corpus, quocumque inclinaret, stimulis ferreis confoditur, vigiliis et dolore continuo extinctus est. Hic fuit Atilii Reguli exitus ipsâ quoque vitâ, licet per maximam gloriam diù actâ, clarior et illustrior.

APPIUS CLAUDIUS PULCHER.

APPIUS CLAUDIUS vir stultæ te-

quels supplices inouis il étoit réservé. Mais il crut qu'il devoit demeurer fidèle à son serment. De retour à Carthage, il n'est pas de tourmens qu'il n'ait soufferts avant de mourir. Après lui avoir coupé les paupières, les Carthaginois le gardèrent quelque tems dans un noir cachot. Ils ne l'entirèrent ensuite, que pour le forcer de regarder le ciel, au moment où le soleil étoit plus ardent. Enfin, ils le mirent dans une espèce de tonneau tout hérissé de pointes de clous aigus, en sorte que, de quelque manière que Régulus voulût prendre un peu de repos, et appuyer son corps, il se sentoit percé de pointes de fer. Il mourut accablé d'insomnie, et au milieu de ces supplices continuels. Telle fut la fin de Régulus, plus mémorable et plus illustre que sa vie même, quoique sa vie ait été longue et couverte de gloire.

L'an de Rome 503, avant J.-C. 52.
Théocrite de Syracuse, Poète lyrique. Ses idyles sont des chefs-d'œuvre par les charmes du style, et la naïveté des sentimens.

APPIUS CLAUDIUS PULCHER.

(L'an de Rome 503, avant J.-C. 250.)

APPIUS CLAUDIUS étoit d'une té-

Tome I.

K

meritatis , Consul adversus Pœnos profectus est. Priorum ducum consilia palam reprehendebat, seque , quo die hostem vidisset , bellum perfecturum esse jactitabat. Antequàm navale prælium committeret , auspicia habuit : quùmque pullarius ei nunciasset pullos non exire è caveâ neque vesci , irridens jussit eos *in aquam mergi* , ut saltem biberent , quoniam esse nolent. Quo facto militum animos vana religio incessit : commisso deinde prælio magna clades à Romanis accepta est ; quorum octo millia cæsa sunt viginti millia capta. Quare Claudius à populo condemnatus est : ea res calamitati fuit etiam Claudiæ consulis sorori : nam quùm illa à ludis publicis rediens turbâ premeretur , dixit : « *Utinam frater meus viveret , classemque iterum duceret* » , significans optare se ut nimis magna civium frequentia minueretur. Ob istam vocem impiam Claudia quoque damnata est.

mérité peu commune. Il partit en qualité de Consul contre les Carthaginois. Il blâmoit hautement la conduite des généraux qui l'avoient précédé , et se vantoit de terminer la guerre , le jour même qu'il verroit l'ennemi. Il consulta cependant les auspices , avant d'en venir à un combat naval. Comme l'officier qui avoit soin des poulets sacrés , lui dit qu'ils ne vouloient ni sortir de leur cage , ni manger ; Claudius , se moquant de lui , ordonna de les jeter à la mer : « Afin qu'au moins ils bussent , puis qu'ils refusoient de manger ». Cet attentat contre les poulets sacrés remplit le cœur des soldats d'une vaine crainte. Claudius ayant ensuite livré le combat , les Romains essayèrent une perte considérable. Huit mille hommes furent tués , et vingt mille furent pris. Le peuple condamna Claudius pour cette défaite. (1). Elle devint également fatale à

An de Rome
522 , avant
J.-C. 231.

Les isles
de Corse , et
de Sardai-
gne , sont ré-
duites en pro-
vinces Ro-
maines , sur
le même pied
que la Sicile.

(1) Selon M. Rollin , dans son histoire Romaine , il ne fut que cité devant le peuple ; un orage étant survenu pendant l'assemblée , la rompit , et sauva à Claudius sa condamnation.

CAIUS LUTATIUS.

(*Anno urbis conditæ 511*).

CAIUS Lutatius Consul finem primo bello Punico imposuit. Ei in Siciliam adveniēti nunciatum est maximam classem Pœnorum ex Africâ venire : erant autem quadringentæ naves onustæ comœatu quem ad exercitum portabant , cui in Siciliâ præerat Amilcar Carthaginensis. Dux classis Hanno nobilis Pœnus cui animus erat naves onere levare , easque

Claudia , sa sœur. Un jour qu'elle sortoit des jeux publics (1), elle dit, en se sentant pressée par la foule : « Plût aux Dieux que mon frère vé-
 « cût encore , et qu'il commandât
 « une seconde fois la flotte romaine ». Elle donnoit à entendre par-là qu'elle souhaitoit que la foule des citoyens qui l'incommodoient , ne fût pas si grande. Le peuple condamna Claudia, pour un propos aussi criminel (2).

CAIUS LUTATIUS.

(*An de Rome 511 ; avant J.-C. 242*).

CAIUS LUTATIUS mit fin , sous son consulat , à la première guerre punique. On lui apprit , à son arrivée en Sicile , qu'une flotte formidable de

(1) Tout le peuple assistoit à ces jeux. Il y en avoit de deux sortes ; les uns s'appeloient du *cirque* , parce qu'ils se donnoient dans un vaste et circulaire espace , où se faisoient les courses de chars , de chevaux , et les combats d'animaux.

Les autres s'appeloient *sceniques* , parce qu'ils

deindè acceptis ab Amilcare delectis viris complere. At Lutatius optimum ratus prævertere Hannonis adventum, et cum classe gravi suisque oneribus impeditâ confligere, adversus eum ad Ægates insulas cursum intendit: nec longa fuit victoriæ mora: nam omnes Carthaginiensium naves brevi aut captæ aut depressæ sunt. *Ingens fuit præda: Pœni victi pacem postularunt, quæ eis hâc conditione concessa est, ut omnibus insulis quæ sunt inter Italiam et Africam decederent, et certum populo Romano vectigal per viginti annos penderent.*

se donnoient sur un théâtre où l'on représentoit les différentes aventures des Dieux.

Ces jeux furent établis à Rome en 390, 363 avant J.-C. Dans leur origine, selon Tite-Live, ils étoient d'une simplicité grossière. Ils furent portés par la suite à une fureur et à un excès de dépenses inconvenables. *Voir notre Appendice.*

(2) Sa peine fut une amende qu'on employa à bâtir un petit oratoire à la Liberté.

Carthaginois étoit partie de l'Afrique. C'étoit cinq cents bâtimens chargés de vivres qu'ils apportoit à l'armée que le carthaginois Amilcar commandoit en Sicile. Hannon, noble carthaginois, étoit à la tête de la flotte. Il avoit dessein de décharger les vaisseaux des vivres qu'ils portoient, et de les remplir ensuite de troupes que lui donneroit Amilcar; mais Lutatus pensa qu'il n'avoit rien de mieux à faire que de prévenir l'arrivée d'Hannon, et d'engager une action avec sa flotte, tandis qu'elle étoit chargée, et que sa marche étoit moins facile. Le consul romain s'avança en conséquence, à la rencontre de l'ennemi, près des îles Egates; la victoire ne fut pas long-tems incertaine. En peu de tems, les vaisseaux Carthaginois coulerent bas ou furent pris avec un butin immense. Les Carthaginois, vaincus, demandèrent la paix; mais les Romains n'y consentirent qu'à condition qu'ils se retire-roient de toutes les îles qui sont entre l'Italie et l'Afrique, et qu'ils payeroient pendant vingt ans, au peuple romain, un tribut fixe.

QUINTUS FABIVS MAXIMVS.

(*Anno urbis conditæ 535*).

ANNIBAL Amilcaris filius novem annos natus à patre aris admotus odium in Romanos perenne juravit. Quæ res maximè videtur concitasse secundum bellum punicum. Nam Amilcare mortuo, Annibal causam belli quærens Saguntum, urbem Romanis fœderatam, evertit. Quapropter Româ missi sunt Carthaginem legati, qui populi Romani querimonias deferrent, et Annibalem mali auctorem sibi dedi postularent. Tergiversantibus Pœnis, Quintus Fabius legationis princeps, sinu ex togâ facto: « Hic ego, inquit, porto bellum pacemque; utrum placet sumite ». Pœnis bellum succlamantibus, Fabius, excussâ togâ, bellum dare se dixit. Pœni accipere se responderunt, et quo

Q U I N T U S F A B I U S
L E G R A N D.

(L'an de Rome 535 , avant J.-C. 218.)

ANNIBAL, fils d'Amilcar, fut *Deuxième* présenté par son père aux autels, à *guerre puni-* l'âge de neuf ans; et il y jura aux *que.* Romains une haine éternelle. Cette haine fut même l'occasion de la seconde guerre punique; car Amilcar étant mort, Annibal cherchant des motifs pour allumer la guerre, détruisit de fond-en-comble la ville de Sagonte, alliée aux Romains (1). En *L'an de* conséquence, ceux-ci envoyèrent à *Rome 534,* Carthage des ambassadeurs pour y *avant J.-C.* porter les plaintes du peuple, et *219.* demander qu'Annibal, auteur du sac de Sagonte, leur fût remis. Quintus Fabius, qui étoit à la tête de la députation, voyant les Carthaginois tergiverser, retroussa sa robe, en la pliant, et dit : Je porte là-dedans la

(1) Cette ville, une des plus opulentes d'Espagne, étoit située au-delà de l'Hebre, environ à 1000 pas de la mer.

acciperent animo , eodem se gesturos.

Annibal , superatis Pyrenæi et Alpium jugis , in Italiam venit. Publium Scipionem apud Ticinum amnem , Sempronium apud Trebiam , Flaminium apud Trasimenum profligavit. Adversus hostem toties victorem missus Quintus Fabius Dictator, Annibalis impetum morâ fregit : namque pristinis edoctus cladibus belli rationem mutavit. Per loca alta exercitum ducebat , neque ullo loco fortunæ se committebat : castris , nisi quantum necessitas cogeret , tenebatur miles. Dux neque occasione rei benè gerendæ deerat, si qua ab hoste daretur, neque ullam ipse hosti dabat. Frumentatum exeunti Annibali opportunus aderat, agmen carpens , palantes extipiens. Ità ex levibus præliis superior discessit , militemque cœpit minùs

» guerre et la paix ; optez entre les
 » deux ». Les Carthaginois criant la
 guerre, Fabius secoua le pan de sa
 robe , et dit qu'il leur donnoit la
 guerre. Les Carthaginois répondirent
 qu'ils la recevoient.

Annibal ayant passé les Pyrénées
 et les Alpes , vint en Italie. Il battit
 Publius Scipion près du Thésin ; Sim-
 pronius sur les bords de la Trébie (1) ;
 et Flaminius auprès du lac de Tra-
 simène. On envoya contre un en-
 nemi , aussi souvent victorieux ,
 Quintus Fabius , en qualité de Dic-
 tateur. Une sage lenteur qu'il lui op-
 posa , arrêta l'impétuosité d'Annibal.
 Instruit par les revers que la répu-
 blique venoit d'essuyer , Fabius chan-
 gea de méthode pour conduire la
 guerre ; il avoit soin de se retrancher
 sur des hauteurs avec son armée , et
 de ne s'exposer nulle part aux évé-
 nemens de la fortune. Les soldats ,

*L'an de
 Rome 535,
 avant J.-C.
 218.*

(1) Le Thésin et la Trébie sont deux rivières
 d'Italie. Le lac de Trasimène est dans la Toscane.
 Tout le pays qui est entre le Pô et la Trébie ,
 étoit alors habité par des Gaulois qui gardoient
 une neutralité fort désagréable aux Romains.

jam aut virtutis suæ , aut fortunæ
pœnitere.

His artibus Annibalem Fabius in agro Falerno incluserat ; sed ille calidus sinè ullo exercitûs detrimento se expedivit. Nempè arida sarmenta boüm cornibus alligavit , eaque principio noctis incendit : metus flammæ relucens ex capite boves velut stimulos furore agebat. Hi ergò accensis cornibus per montes , per sylvas hùc illùc discurrebant. Romani qui ad speculandum concurrerant, miraculo attoniti constiterunt : ipse Fabius insidias esse ratus militem extra vallum

à moins qu'ils n'y fussent forcés, ne sortoient pas de leur camp. De son côté, le général ne laissoit échapper aucune occasion favorable, sans en profiter contre l'ennemi; et il ne lui en fournissoit aucune. Il étoit partout au passage d'Annibal; lorsqu'il s'écartoit pour des provisions, il harceloit ses détachemens, et prenoit ceux qui se lachotent dans la plaine. Ainsi, il avoit toujours la supériorité dans de légères escarmouches; et les soldats commencèrent à moins se défier ou de leur courage ou de la fortune.

C'est avec cette sagesse de conduite que Fabius avoit enfermé Annibal sur le territoire de Falerne; mais cet ennemi rusé trouva le moyen d'en sortir sans la moindre perte pour son armée. Il attacha des sarments secs aux cornes d'un troupeau de bœufs, et les alluma au commencement de la nuit. La crainte de la flamme qui brilloit sur leurs cornes, faisoit précipiter ces bœufs çà et là, et les rendoit aussi furieux que s'ils eussent été pressés par des aiguillons; ils s'élancoient donc de tous côtés avec leurs cornes enflammées,

egredi vetuit. Interea Annibal ex angustiis evasit. Dein Annibal, ut Fabio apud suos crearet invidiam, agrum ejus, omnibus circa vastatis, intactum reliquit; at Fabius omnem ab se suspicionem propulsavit: nam eundem agrum vendidit, ejusque pretio captivos Romanos redemit.

Haud grata tamen erat Romanis Fabii cunctatio: eumque pro cauto timidum, pro considerato segnem vocitabant. Augebat invidiam Minucius, Magister equitum, Dictatorem criminando: illum in ducendo bello tempus terere, quò diutius in magistratu esset, solusque et Romæ et in exercitu imperium haberet. His ser-

sur le sommet des monts, et à travers les forêts. Les Romains accoururent à ce spectacle; sa singularité les étonna et les arrêta tout court. Fabius craignant lui-même que ce ne fût quelque piège, défendit à ses soldats de sortir de leurs retranchemens. Annibal en profita pour se tirer des fâcheuses extrémités où il se trouvoit réduit. Ensuite, afin d'attirer à Fabius la haine de ses concitoyens, Annibal, après avoir ravagé toutes les terres circonvoisines, fit épargner le champ de Fabius; mais ce dernier écarta de lui tout soupçon injurieux par la vente de son champ, dont il consacra les deniers à la rançon des prisonniers romains.

Cependant les lenteurs de Fabius déplaisoient à Rome. On y traitoit sa circonspection de *timidité*, et sa prudence de *lâcheté*. Minucius, maître de la cavalerie, fortifioit ces reproches et les plaintes, en accusant le Dictateur; il disoit: « qu'il ne traînoit la guerre » en longueur que pour prolonger le » tems de sa dictature, pour garder seul l'autorité dans Rome, et » à l'armée ». Le peuple, animé

monibus accensa plebs Dictatori magistrum Equitum imperio æquavit. Quam injuriam æquo animo tulit Fabius, exercitumque suum cum Minucio divisit. Quùm postea Minucius temerè prælium commisisset, ei periclitanti auxilio venit Fabius. Cujus subito adventu compressus Annibal receptui cecinit, palam confessus abs se Minucium, à Fabio se victum esse. Eum quoque ex acie redeuntem dixisse ferunt : « Nubes ista quæ sedere in jugis montium solebat, tandem cum procella imbrem dedit ». Minucius periculo liberatus Fabium, cui salutem debebat, patrem appellavit, eique deinceps parere non abnuit.

POSTEA Annibal Tarento per prodicionem potitus est. In eam rem tredecim ferè juvenes nobiles Tarentini conspiraverant. Hi nocte per speciem venandi urbe egressi ad Annibalem, qui haud procul castra habebat, vene-

par ces discours , donna au maître de la cavalerie , un pouvoir égal à celui du Dictateur. Fabius souffrit cette injure avec patience , et partagea son armée avec Minucius. Ce dernier n'ayant point tardé à engager un combat imprudent , Fabius ne balança pas à le secourir dans la détresse. Annibal , tout-à-coup arrêté par l'arrivée de Fabius , fit sonner la retraite , et avoua hautement « qu'il avoit battu Minucius ; mais que Fabius l'avoit vaincu (1) ». On rapporte même qu'il dit en revenant du combat : « Cette nuée qui avoit coutume de ne pas quitter le sommet des monts , a enfin donné de la pluie avec orage ». Minucius , que Fabius avoit sauvé du danger , et qui lui devoit son salut , l'appela son père , et ne refusa plus de lui obéir dans la suite.

Annibal se rendit maître de Tarente par la trahison de treize jeunes gens de qualité qui s'étoient unis dans ce dessein. La nuit , ils sortent

(1) Il y a bien de l'énergie dans ce peu de paroles , toute à la gloire de Fabius.

runt. Eos laudavit Annibal, monuitque ut redeuntes pascentia Carthaginiensium pecora ad urbem agerent, et prædam veluti ex hoste factam Præfecto et custodibus portarum donarent. Id iterum sæpiusque ab iis factum, eoque consuetudinis adducta res est, ut quocumque noctis tempore dedissent signum porta urbis aperiretur. Tunc Annibal eos nocte mediâ cum decem millibus hominum delectis secutus est. Ubi portæ appropinquarunt, nota juvenum vox vigilem excitavit. Duo primi inferebant aprum vasti corporis. Vigil incautus, dum belluæ magnitudinem miratur, venabulo occisus est. Ingressi Pœni cæteros vigiles sopitos obtruncant. Tum Annibal cum suo agmine ingreditur. Romani passim trucidantur. Livius Salinator Romanorum Præfectus, cum iis, qui cædi superfuerant, in arcem confugit.

le la ville, sous prétexte d'une partie de chasse, et se rendent auprès d'Annibal, dont le camp n'étoit pas éloigné. Annibal donna des éloges à leur conduite, leur dit d'emmener, en s'en retournant, les troupeaux des Carthaginois qui étoient en pâture dans la plaine, de les faire entrer dans la ville, de les remettre au commandant et aux gardes des portes, comme un butin qu'ils auroient fait sur l'ennemi. Ce manége, souvent renouvelé de la part de ces jeunes gens, passa tellement en coutume, que les portes de la ville s'ouvroient à quelqu'heure de la nuit que ces jeunes gens en donnassent le signal. Annibal, au milieu d'une certaine nuit, les suivit avec dix mille hommes de troupes choisies. Dès qu'ils furent près de la ville, la voix bien connue des jeunes gens éveilla la sentinelle. Les deux premiers qui se présentèrent, portoient un énorme sanglier. Pendant que la sentinelle considère sans défiance la grandeur du corps de la bête, on le tue avec un épieu. Les Carthaginois entrent aussitôt, et égorgent le reste des gardes. Annibal entre lui-

Profectus igitur Fabius ad recipiendum Tarentum, urbem obsidione cinxit. Romanos plurimum adjuvit res levis momenti. Præfectus præsidii Tarentini deperibat amore mulierculæ, cujus frater in exercitu Fabii erat. Miles, jubente Fabio, pro perfugâ Tarentum transiit, ac per sororem Præfecto conciliatus, eum ad tradendam urbem perpulit. Fabius vigiliâ primâ accessit ad eam partem muri, quam præfectus custodiebat. Eo adjuvante, Romani muros inscenderunt. Indè proximâ portâ refractâ Fabius cum exercitu intravit. Annibal, auditâ Tarenti oppugnatione, ad opem ferendam festinavit : quùmque ei esset nunciatum urbem captam esse : « Et Romani, inquit, suum Annibalem habent : eâdem quâ ceperamus, arte Tarentum amisimus ».

même avec ses dix mille hommes. Livius Salinator , gouverneur des Romains , se retira dans la citadelle avec tous ceux qui avoient échappé au massacre.

Fabius s'avança pour reprendre Tarente , et mit le siège devant la ville. Une circonstance peu importante en elle-même , seconda beaucoup les Romains dans leur entreprise. Le commandant de la garnison qu'Annibal avoit laissée dans Tarente , aimoit éperdûment une femme du peuple , dont le frère servoit dans l'armée de Fabius. Il ordonna au soldat de passer à Tarente comme transfuge. Ce soldat , par le crédit de sa sœur , se concilia les bonnes grâces du commandant , qu'il détermina à livrer la ville. Fabius , à l'entrée de la nuit , s'approcha du côté du mur confié à la garde du commandant. Celui-ci ne mit aucun obstacle aux efforts des Romains , qui escaladèrent les murailles , et introduisirent Fabius dans la ville avec son armée , par la première porte qu'ils avoient brisée. Annibal ayant appris le siège de Tarente , fit diligence pour lui porter du secours. Mais sachant ensuite

Quùm postea Livius Salinator coram Fabio gloriaretur, quod arcem Tarentinam retinuisset, diceretque eum suâ operâ Tarentum recepisse: « Certè, respondit Fabius, Tarentum
 « nunquam recepissem, nisi tu per-
 « didisses ».

Quintus Fabius jam senex filio suo Consuli legatus fuit; quùmque in ejus castra veniret, filius obviam patri progressus est: duodecim lictores pro more anteibant. Equo vehebatur senex, nec appropinquante Consule descendit. Jam ex lictoribus undecim verecundiâ paternæ majestatis taciti præterierant. Quod quùm Consul animadvertisset, proximum lictorem jussit inclamare Fabio patri, ut ex equo descenderet. Pater tùm desiliens: « Non ego, fili, inquit, tuum imperium contempsi, sed experiri volui an scires Consulem agere ». Ad summam senectutem vixit Fabius

qu'elle étoit prise : « les Romains ,
« dit-il , ont aussi leur Annibal ; nous
« avons perdu Tarente de la même
« manière que nous l'avions prise ».

Livius Salinator se glorifiant un jour
devant Fabius d'avoir conservé la
forteresse de Tarente , et d'avoir aidé

*L'an de
Rome 532 ,
avant J.-C.
221.*

« à reprendre cette ville : Certes , ré-
« pondit Fabius , je n'aurois jamais
« repris Tarente , si vous ne l'eussiez
« pas perdue ».

*Ptolomé
Philopator ,
règne en
Egypte ; c'est
lui qui traita
avec la der-*

Fabius , déjà avancé en âge , ser-
vit en qualité de lieutenant sous son
fils , qui étoit consul. Comme Fabius
vint dans le camp de son fils , ce der-
nier s'avança au-devant de son père.
Douze licteurs marchèrent devant lui ,

*nière ri-
gueur , que
l'on peut voir
dans le 11^e
livre des
Machabees ,
ceux des
juifs d'A-
lexandrie ,
qui voulu-
rent demeu-
rer fideles
au culte du
vrai dieu.*

selon l'usage. Le vieillard , monté à
cheval , ne descendoit pas à l'appro-
che de son fils. Déjà onze licteurs
l'avoient dépassé sans rien dire , par
respect pour la dignité paternelle ,
lorsque le Consul s'en appercevant ,
commanda au dernier licteur de crier
à Fabius , son père , de descendre
de son cheval. Alors son père se
précipitant , dit : « Je n'ai pas , mon
« fils , méprisé votre autorité ; j'ai
« seulement voulu éprouver si vous
« saviez vous comporter en consul ».

maximus, dignus tanto cognomine. Cautior quam promptior habitus est, sed insita ejus ingenio prudentia bello, quod tunc gerebatur, aptissima erat. Nemini dubium est quin rem Romanam cunctando restituerit.

PAULUS ÆMILIUS et TERENCEIUS VARRO.

ANNIBAL in Apuliam pervenerat. Adversus eum Româ profecti sunt duo Consules Paulus Æmilius et Terentius Varro. Paulo solers Fabii cunctatio magis placebat. Varro autem ferox et temerarius acriora sequebatur consilia. Ambo apud vicum, qui *Cannæ* appellabatur, castra posuerunt. Ibi insitam Varroni temeritatem fortuna aliquo levium præliorum successu aluerat: itaque invito collegâ aciem instruxit et

Fabius parvint à la plus grande vieillesse, et fut digne de l'honneur de son surnom. Il passa pour avoir été plus circonspect qu'actif. Mais la prudence naturelle à son génie convenoit parfaitement à la guerre que les Romains soutenoient alors. Personne n'a jamais douté que ses lenteurs mêmes n'aient sauvé la république.

*PAUL EMILE et TERENCE
VARRON.*

L'an de Rome 537, avant J.-C. 216.

ANNIBAL avoit pénétré dans la Pouille. Les deux consuls, Paul Emile, et Terentius Varron, quittèrent Rome pour marcher contre lui. L'habile lenteur dont avoit usé Fabius, étoit fort du goût de Paul Emile. Mais Varron, d'un caractère impétueux et imprudent, ne s'arrêtoit qu'aux partis extrêmes. Tous deux campèrent auprès du bourg appelé Cannes (1).

(1) Dans la Pouille, sur le fleuve Aufide, et célèbre par la bataille où périrent tant de milliers de Romains.

signum pugnæ dedit. Victus cæsusque est Romanus exercitus. Nusquàm graviore vulnere afflicta est Respublica. Paulus Æmilius telis obrutus cecidit: quem quùm mediâ in pugná oppletum cruore conspexisset quidam Tribunus militum: « Cape, inquit, hunc equum, et fuge, Æmili. Quin tu potiùs, respondit Paulus, abinuncia Patribus ut urbem muniant, ac priùsquàm hostis victor adveniat, præsiidiis firment: tu me patere in hâc militum meorum strage expirare ». Alter Consul cum paucis equitibus fugit.

Annibali victori quùm cæteri gratularentur, suaderentque ut quietem ipse sumeret, et fessis militibus daret, unus ex ejus Præfectis Maharbal, minime cessandum ratus, Annibalem hortabatur ut statim Romam

Quelques succès dans de légères escarmouches, avoient animé en cet endroit la témérité naturelle de Varron. Aussi, contre l'avis de son collègue, il rangea l'armée en bataille, et donna le signal du combat. Les Romains furent battus et taillés en pièces. Jamais la république n'avoit éprouvé de perte aussi considérable. Paul Émile tomba au milieu de l'action, accablé de traits. Un tribun des soldats l'ayant apperçu tout baigné de son sang : « Paul Émile, lui dit-il, prenez ce cheval, et fuyez. Sauvez-vous plutôt vous-même, lui répondit le général, et allez dire au Sénat qu'il fortifie la ville et sa garnison, avant que l'ennemi se présente à ses portes. Quant à moi, je veux expirer au milieu de ce carnage de mes soldats ». L'autre consul prit la fuite avec un petit nombre de cavaliers.

L'an de Rome 535, avant J.-C. 216.

Pendant que tout le monde félicitoit Annibal de sa victoire ; que chacun lui conseilloit de prendre du repos, et d'en donner à son armée fatiguée, Maharbal, l'un de ses lieutenans-généraux, pensant au contraire qu'il n'avoit pas un moment à perdre,

pergeret, die quinto victor in Capitolio epulaturus. Quùmque Annibali illud consilium non probaretur, Maharbal adjecit: « Vincere scis, Annibal, sed victoriâ uti nescis ». Mora hujus diei satis creditur saluti fuisse urbi et imperio. Postero die, ubi primum illuxit, ad spolia legenda Pœni insistunt. Jacebant tot Romanorum millia, ut missi fuerint Carthaginem tres modii annulorum, qui ex digitis Equitum et Senatorum detracti fuerant. Dein Annibal in Campaniam divertit, cujus deliciis et ipse et exercitus ardor elanguit.

Nunquam tantum pavoris Romæ fuit quantum ubi acceptæ cladis nuncius advenit. Neque tamen ulla pacis mentio facta est; imò Varroni calamitatis auctori obviâ itum est, et gratiæ ab omnibus ordinibus actæ,

l'exhortoit fort à marcher tout de suite à Rome , et lui promettoit qu'en cinq jours il pourroit souper au Capitole ; mais Annibal ne goûta point cet avis ; Maharbal ajouta : « Vous savez vaincre , Annibal , mais « vous ne savez pas profiter de la « victoire ». On croit assez que la perte des avantages de ce jour a sauvé Rome et l'empire. Le lendemain , dès que le jour pointa , les Carthaginois se mirent à ramasser les dépouilles des Romains. Le nombre des morts étoit si considérable , qu'Annibal envoya à Carthage trois boisseaux d'anneaux qu'on avoit tirés des doigts des chevaliers et des Sénateurs romains. Il se retira ensuite dans la Campanie , où les plaisirs et la débauche n'émuèrent pas moins son ardeur Martiale que celle de son armée.

Jamais on n'avoit été à Rome dans une consternation aussi vive que celle qu'on y éprouva , lorsqu'on y apprit la défaite des deux consuls. On n'y parla cependant point de paix. On fit plus , on alla au-devant de Varron , auteur de cette calamité. Tous les

*L'année
Rome 539,
avant J.-C.
214.*

quòd de republicâ non desperasset : qui si Cathaginiensium dux fuisset , temeritatis pœnas omni supplicio dedisset. Dùm Annibal Capuæ segniter et otiosè ageret , Romani interim respirare cœperunt. Arma non erant : detracta sunt templis et porticibus vetera hostium spolia. Egebat ærarium : opes suas Senatus libens in medium protulit , patrumque exemplum imitati sunt Equites. Deerant milites : nomina dederunt quidam adhuc prætextati , id est , juniores annis septemdecim , qui satis virium ad ferenda arma habere videbantur : empti sunt publicè et armati servi. Id magis placuit quàm captivos , licet minore pretio , redimere.

ordres de l'état le remercièrent de n'avoir point désespéré de la république, tandis que, s'il eût commandé l'armée Carthaginoise, il eût expié sa témérité dans les plus cruels supplices. Les Romains eurent le temps de respirer, pendant qu'Annibal séjournoit à Capoue, en s'abandonnant à la mollesse et au repos. Ils n'avoient point d'armes. On détacha des temples et des portiques, d'anciennes dépouilles des ennemis. Le trésor étoit sans argent; le Sénat offrit lui-même tout ce qu'il possédoit, et l'ordre équestre imita l'exemple des Sénateurs. Les soldats manquoient; plusieurs jeunes gens qui portoient la prétexte (1), c'est-à-dire, qui n'avoient point encore 17 ans, mais qui paroissent en état de servir, donnèrent leurs noms pour être enrôlés. On acheta et on arma des esclaves des deniers publics. On préféra ce parti à celui de racheter les prisonniers

Philippe venoit de faire alliance avec Annibal. Philippe avoit essuyé divers échecs de la part des Romains. Il fait naître des troubles dans la Messénie, et ravage le pays sous différents prétextes. Aratus ose élever la voix contre cette injustice.

Philippe se défait du censeur par le poison.

Aratus crachoit le sang, et supportoit son mal sans se plaindre. Il échappa seulement à cet homme célèbre de dire à un de ses amis, surpris de son mal : « voilà, mon cher Céphalon, le prix de l'amitié des Rois ».

(1) La prétexte étoit une robe longue et blanche, mais qui avoit au bas une bande de pourpre. Les enfans la portoient jusqu'à l'âge de 17 ans: ils ne la quittoient que pour prendre la robe virile.

Quum Annibal redimendi sui copiam captivis romanis fecisset, decem ex ipsis Romanam eâ de re missi sunt; nec pignus aliud fidei ab iis postulavit Annibal, quàm ut jurarent, se, si non impetrassent, in castra redituros. Eos Senatus non censuit redimendos, quum id parvâ pecuniâ fieri potuisset; ut militibus romanis insitum esset aut vincere aut mori. Unus ex iis legatis è castris egressus, velut aliquid oblitus paulò post reversus fuerat in castra, deindè comites antè noctem assecutus fuerat. Is ergò re non impetratâ domum abiit. Reditu enim in castra se liberatum esse jurejurando interpretabatur. Quod ubi innotuit, jussit Senatus illum comprehendi, et vinctum duci ad Annibalem. Ea res Annibalis audaciam maximè fregit, quòd Senatus populusque Romanus rebus afflictis tam excelso esset animo.

qu'Annibal avoit faits , quoiqu'ils eussent bien moins coûté.

Annibal avoit permis aux prisonniers romains de se racheter. Dix d'entre eux partirent à ce sujet pour Rome. Annibal n'exigea d'eux que leur serment pour sûreté de leur retour , si on refusoit de les racheter. C'est ce qui fut arrêté par le Sénat , bien que leur rançon eût coûté peu de chose , afin d'apprendre à des soldats romains à ne jamais oublier que leur devoir étoit de vaincre ou de mourir. Un de ces prisonniers étoit sorti du camp , et y étoit rentré aussi-tôt , sous prétexte d'avoir oublié quelque chose. Il avoit atteint ses compagnons avant la nuit. N'ayant donc pas obtenu la liberté de se racheter , il s'étoit retiré chez lui. Il imaginoit avoir été délié de son serment par son retour momentané au camp. Sitôt que le Sénat en fut instruit , il ordonna de le prendre et de le conduire à Annibal , pieds et mains liés. Cette conduite , qui annonçoit encore la plus grande fierté dans le courage du Sénat et du peuple romain , au milieu du désastre qu'ils venoient d'éprouver , contribua beau-

*MARCUS CLAUDIUS
MARCELLUS.*

Anno urbis conditæ 539).

CLAUDIUS MARCELLUS Prætor Annibalem vinci posse primus docuit. Quùm enim ad Nolam Annibal accessisset, spe urbis per proditionem recipiendæ, Marcellus instructâ ante urbis portam acie eum eo conflixit, et Pœnos fudit. Pulsus Annibal exercitum ad Casilinum parvam Campaniæ urbem duxit. Parvum erat in eâ præsidium, et tamen penuria frumenti efficiebat, ut ni miùm hominum esse videretur. Annibal primò cives verbis benignis ad portas aperiendas cœpit allicere : deindè quùm in fide Romanâ perstarent, moliri portas et claustra refringere parat. Tùm ex urbe ingenti

coup à diminuer et à abattre la fierté d'Annibal.

*MARCUS CLAUDIUS
MARCELLUS.*

L'an de Rome 539, avant J.-C. 214.

CLAUDIUS MARCELLUS n'étoit encore que Préteur, lorsqu'il fit voir le premier qu'Annibal pouvoit être vaincu. En effet, comme ce dernier s'étoit approché de Nole (1), dans l'espérance de la prendre par quelque trahison, Marcellus rangea son armée en bataille devant les portes de la ville, livra le combat à Annibal, et mit en fuite les Carthaginois. Annibal repoussé, conduisit son armée à Casilin, petite ville de la Campanie. Quoique la garnison ne fût pas nombreuse, elle se faisoit encore ressentir par la disette des vivres qui manquoient aux habitans. D'abord Annibal essaya d'engager

(1) Ville de la Campanie, où César Auguste est mort.

cum tumultu erumpunt cohortes duæ intus instructæ, stragemque Pœnorum faciunt. Pudor Annibalem ab incepto avertit. Itaque relicto circa Casilinum præsidio, ne omissa res videretur, ipse in hiberna Capuam concessit, partemque majorem hiemis exercitum in tectis habuit.

Mitescente jam hieme, Annibal Casilinum rediit, ubi obsidio continuata oppidanos ad ultimum inopiæ adduxerat. Marcellum cupientem obsessis ferre auxilium Vulturinus amnis inflatus aquis tenebat; at Gracchus, qui cum equitatu Romano Casilino assidebat, farre ex agris undique convecto complura dolia implevit, deindè nuncium ad Magistrum Casilinum misit, ut exciperet dolia,

ces derniers à lui ouvrir les portes de la ville. Il n'épargna aucunes promesses ; mais voyant qu'elles devenoient inutiles , et que les Casiliniens demeuroient fideles aux Romains , il se disposa à enfoncer les portes et à les rompre. Alors deux cohortes sortent de la ville en bon ordre , et avec grand bruit. Elles font un cruel carnage des Carthaginois. Annibal en est honteux , et abandonne son projet. Cependant , afin de ne pas paroître y avoir tout-à-fait renoncé , il laissa des troupes devant Casilin , prit ses quartiers d'hiver à Capoue , où son armée séjourna pour la plus grande partie dans les maisons.

Dès que l'hiver commença à s'adoucir , Annibal retourna devant Casilin , où la continuation du siège avoit mis le comble à la disette des vivres. Le débordement des eaux du Vulturne ne permit pas à Marcellus de secourir les assiégés comme il le désiroit. Mais Gracchus , qui étoit campé à peu de distance de la ville , avec la cavalerie romaine , ramassa de tous côtés des grains dans la campagne , et après en avoir empli une grande quantité de tonneaux , il fit

quæ amnis deferret. Insequenti nocte dolia medio missa amne defluerunt. Æqualiter inter omnes frumentum divisum : id postero quoque die ac tertio factum est. Re detectâ , Annibal , catenâ per medium flumen injectâ , interceptit dolia. Tum nuces à Romanis sparsæ , quæ aquâ defluente Casilinum deferebantur , et cratibus excipiebantur. Eo commeatu sociorum necessitas aliquandiù sublevata est.

Postremò ad id ventum est inopiæ , ut Casilinales lora manderent detractasque scutis pelles , quas fervidâ molliebant aquâ ; nec muribus aliòve animali abstinerunt. Quidam ex his avarus murem captum maluit ducentis denariis vendere quàm eo ipse vesci , leniendæ famis gratiâ. Utrique venditori nempe et emptori ,

savoir aux magistrats de Casilin, qu'ils eussent à recueillir les tonneaux que le fleuve leur porteroit. La nuit suivante, les tonneaux lancés sur le fleuve parvinrent à la ville. Le grain fut également partagé entre tous les habitans. Ce transport eut le même succès le deuxième et le troisième jour ; mais Annibal en ayant eu connoissance, intercepta tous les tonneaux par une chaîne qu'il fit jeter à travers le fleuve. Alors les Romains en couvrirent les eaux de noix, que les assiégés retiroient avec des clayes, lorsqu'elles étoient entrées dans la ville. Ce genre de vivres soulagea quelque temps la malheureuse détresse des alliés des Romains.

Elle devint par la suite tellement extrême, que les Casiliniens furent réduits à manger des courroies et les peaux détachées de leurs boucliers, qu'ils amolissoient dans de l'eau bouillante. Ils n'épargnèrent pas davantage les rats et d'autres animaux. Certain avaré parmi eux, aima mieux vendre deux cents deniers un rat qu'il avoit pris, que de s'en nourrir, pour tempérer sa faim ; le vendeur et

L'an de Rome 530, avant J.-C. 223.

Cléomène III est vaincu par Antigone, tuteur du fils de Dénétrius

II, roi de Macédoine, qui lui enlève toutes ses conquêtes.

Lacé démonie tombe en conséquence sous la domination d'Antigone,

sors merita obtigit : nam avaro fame consumpto non licuit suâ pecuniâ frui ; emptor verò cibo comparato vixit. Tandem omne herbarum radicunque genus infimis aggeribus muri eruerunt ; et quum hostes locum exarassent , Casilinales raporum semen iniecerunt. Miratus Annibal exclamavit : « Eò ne , usque dum ea nascentur , ad Casilinum sessurus sum » ? Et qui nullam antea pactionem auribus admiserat , tum demum æquas deditiois conditiones non repudiavit.

Postea quum Sicilia à Romanis ad Pœnos defecisset , Marcellus Consul creatus Syracusas , urbem Siciliæ nobilissimam , oppugnavit. Diuturna fuit obsidio , nec eam nisi post tres annos cepit Marcellus. Rem confecisset celerius nisi unus homo eâ tempestate Syracusis fuisset. Is erat Archimedes , mirabilis inventor machinarum , quibus omnia Romanorum

l'acheteur eurent chacun le sort qu'ils méritoient. L'avare mourut de faim, et ne put jouir de son argent; l'acheteur soutint sa vie par les mets qu'il avoit payés. Enfin les Casiliniens arrachèrent toutes les racines et les herbes qui croissoient au bas des murailles de leur ville, de quelque espèce qu'elles fussent. Les ennemis ayant labouré ce terrain, les assiégés y semèrent des raves. Annibal en fut étonné, et s'écria: « Est-ce que » cette ville ne sera pas rendue avant » que ces raves soient levées? » Enfin, ce général, qui jusque-là avoit été sourd à toute proposition de capitulation, ne se refusa plus à des conditions équitables.

La Sicile s'étant par la suite détachée du parti des Romains pour embrasser celui des Carthaginois, Marcellus, créé Consul, assiégea Syracuse, une des plus importantes villes de ce pays. Le siège en fut long, et dura trois ans. Marcellus eût emporté plus promptement la ville, si un homme y eût été de moins: c'étoit Archimède. Cet homme étonnant avoit inventé des machines avec lesquelles on détruisoit sans peine les ouvrages des

roi de Macédoine. La grandeur de Lacé démone périt avec Cléomène qui s'enfuit en Egypte, chez Ptolémée Evergette. Après Philopémène, général des Achéens qui prend cette malheureuse ville, on ne sait plus dans l'histoire ce que devient Lacédémone. On présume avec raison qu'elle a été soumise aux Romains.

opera brevi disturbabat. Captis Syracusis, Marcellus eximiâ hominis prudentiâ delectatus, ut capiti illius parceretur edixit. Archimedes, dùm in pulvere quasdam formas describeret attentius, patriam suam captam esse non senserat. Miles prædandi causâ in domum ejus irrupit, et minantis voce quisnam esset eum interrogavit. Archimedes propter cupiditatem illud investigandi quod requirebat, non respondit. Quapropter à milite obruncatus est. Ejus mortem ægrè tulit Marcellus, sepulturæque curam habuit.

MARCELLUS, receptâ Siciliâ quùm ad urbem venisset, postulavit ut sibi triumphanti Romam inire liceret. Id non impetravit, sed tantum ut ovans ingrederetur. Pridiè injussu Senatûs in monte Albano triumphavit; inde ovans multam præ se prædam in urbem intulit. Cum simulacro captarum Syracusarum perlata sunt multa urbis ornamenta, nobilia-

Romains. La ville ayant été prise, Marcellus défendit de le tuer, par estime pour l'invention surprenante des machines. Archimède, très-profondément occupé à tracer des figures sur la poussière, ne s'étoit pas appercu que la ville étoit au pouvoir de l'ennemi. Un soldat entra dans sa maison pour la piller, et lui demanda d'un ton menaçant, qui il étoit. Archimède, trop attentif à trouver ce qu'il cherchoit, ne répondit point, et fut tué aussi-tôt par le soldat. Marcellus apprit avec chagrin sa mort, et lui fit donner la sépulture.

An de Rome 540, avant J.-C. 213.

An de Rome 541, avant J.-C. 212.

Marcellus, après avoir remis la Sicile sous la puissance des Romains, vint à Rome, et demanda la permission d'y entrer en triomphe. Cet honneur lui fut refusé, mais on lui accorda celui de l'ovation (1). La veille, il triompha sur le mont Albain, sans les ordres du sénat. De-là il entra dans la ville avec le petit triomphe et un butin considérable qui le précédoit. Il apporta, avec le tableau qui représentoit la prise de Syracuse,

Première guerre contre Philippe de Macédoine.

(1) Voyez la page 99.

que signa quibus abundabant Syracusæ : quæ omnia ad ædem Honoris atque Virtutis contulit : nihil in suis ædibus , nihil in hortis posuit. Insequenti anno iterum adversus Annibalem missus est. Tumulus erat inter Punica et Romana castra , quem occupare Marcellus cupiebat : at prius locum ipse explorare voluit. Eò cum paucis equitibus proficiscitur ; sed in insidias delapsus est , et lancea transfixus occubuit. Annibal inventum Marcelli corpus , magnifice sepeliri jussit.

*CLAUDIUS NERO et MARCUS
LIVIUS SALINATOR.*

(*Anno urbis conditæ 545*).

ASDRUBAL , frater Annibalis , ex Hispaniâ profectus cum ingentibus copiis in Italiam trajicere parabat. Actum erat de Imperio romano , si

quantité de monumens précieux de cette ville, et de riches statues dont elle abondoit. Il fit porter le tout au temple de *l'honneur* et de *la vertu*. Il ne garda rien pour ses appartemens ni pour ses jardins. L'année suivante, on l'envoya, pour la seconde fois, contre Annibal. Une éminence, dont Marcellus désiroit se rendre maître, séparoit le camp des Carthaginois de celui des Romains. Mais avant d'exécuter son dessein, il voulut examiner le lieu. Il s'en approche avec un petit nombre de cavaliers. Il tombe dans une ambuscade, est percé d'un javeline, et meurt. Quand on eut trouvé son corps, Annibal le fit enterrer avec magnificence.

CLAUDIUS NÉRON et *MARCUS LIVIUS SALINATOR*.

(*L'an de Rome 545, avant J.-C. 208*).

ASDRUBAL, frère d'Annibal, parti d'Espagne avec de fortes troupes, se dispoit à passer en Italie. C'en étoit fait de l'empire romain, s'il avoit pu se joindre à son frère. Les deux

jungere se Annibali potuisset. Itaque Româ profecti sunt duo Consules Claudius Nero et Livius Salinator, hic in Galliam Cisalpinam, ut Asdrubali ab Alpibus descendenti occurreret, ille verò in Apuliam, ut Annibali se opponeret. Fuerant Livio cum Nerone veteres inimicitiae: tamen ubi ei Collega datus est, injuriæ quam gravissimam acceperat oblitus est, et amicitiam cum eo junxit, ne propter privatam discordiam Respublica malè administraretur. Eâ gratiæ reconciliatione lætus Senatus digredientes in provincias Consules prosecutus est. Ii porrò id in mente habebant, ut uterque in suâ provinciâ hostem contineret, neque congiungi aut conferre in unum vires pateretur.

Inter hæc Asdrubal Italiam ingressus, quatuor equites cum litteris ad Annibalem misit: qui capti ad Neronem sunt perducti. Consul, cognito, Asdrubalis consilio, auden-

Consuls, Claudius Néron et Livius Salinator sortent de Rome ; le premier pour se rendre dans la Gaule Cisalpine , afin de se trouver à la rencontre d'Asdrubal , à la descente des Alpes ; le second dans la Pouille , afin de s'y opposer à Annibal. Livius et Néron avoient ensemble d'anciennes inimitiés. Cependant , sitôt que Livius eut Néron pour collègue , il oublia les injures graves qu'il en avoit reçues , pour se lier d'amitié avec lui , afin que les intérêts de la République ne souffrissent point de leurs ressentimens particuliers. Le Sénat , réjoui de cette heureuse réunion , félicite les Consuls à leur départ pour leurs provinces. Tous deux ne pensoient qu'à contenir chacun l'ennemi dans la province où ils se rendoient , et d'empêcher , par un combat ou autrement , la réunion des forces des deux frères.

Asdrubal entra néanmoins en Italie ; il envoya avec des lettres quatre cavaliers à Annibal ; ils furent pris et conduits à Néron. Le Consul , prévenu du dessein d'Asdrubal , songea à risquer secrètement quelques tentatives hardies ; en conséquence , il

264 DES HOMMES ILLUSTRÉS
dum aliquid improvisum ratus, cum
delectis copiis profectus est nocte,
et inscio Annibale, penè totam Ita-
liam emensus sex dierum spatio ad
castra Livii pervenit; amboque col-
latis signis Asdrubalem apud Senam
vicerunt. Cæsa sunt eo prælio quin-
quaginta sex hostium millia. Ipse
Asdrubal, ne tantæ cladi superesset,
concitato equo se in cohortem Roma-
nam immisit, ibique pugnans ceci-
dit. Nero eâ nocte, quæ pugnam se-
cuta est, pari celeritate quâ vene-
rat, in castra sua rediit, antequam
Annibal eum discessisse sentiret. Ca-
put Asdrubalis, quod servatum cum
curâ attulerat, projici antè hostium
stationes jussit. Annibal, viso fra-
tris occisi capite, dixisse fertur:
« Agnosco fortunam Carthaginis ».

partit la nuit avec des troupes d'élite ; et sans qu'Annibal en eût la moindre connoissance , il traversa en six jours presque toute l'Italie, arriva au camp de Livius , et ayant réuni leurs armées , ils présentèrent le combat à Asdrubal , et le vainquirent à Senée (1). Cinquante-six mille ennemis restèrent sur le champ de bataille. Asdrubal , pour ne pas survivre à une perte aussi considérable , se précipita avec son cheval au milieu des cohortes romaines , où il périt les armes à la main. Néron , la nuit qui suivit le combat , regagna son camp avec la même célérité qu'il étoit venu , et avant qu'Annibal s'aperçût qu'il avoit été absent. Il fit jeter devant les premières lignes des ennemis la tête d'Asdrubal qu'il avoit apportée et conservée avec soin. On rapporte qu'Annibal , voyant la tête de son frère tué , dit : « Je recon- » nois la mauvaise fortune de Car- » thage ».

(1) Isle à la côte de France , dans la Manche.

*PUBLIUS CORNELIUS SCIPIO
AFRICANUS.*

(*Anno urbis conditæ 546*).

PUBLIUS CORNELIUS SCIPIO nondum annos pueritiæ egressus patrem singulari virtute servavit : nam quum is in pugna apud Ticinum contra Annibalem commissâ graviter vulneratus esset , et in hostium manus jamjam venturus esset , filius , interjecto corpore , Pœnis irruentibus se opposuit , et patrem periculo liberavit. Quæ pietas Scipioni postea Ædilitatem petenti favorem populi conciliavit ; quum obsisterent Tribuni plebis negantes rationem ejus esse habendam , quòd nondum ad petendum legitima ætas esset : « Si » me , inquit Scipio , omnes Quirites » Ædilem facere volunt , satis annorum habeo. ». Tanto inde favore ad suffragia itum est , ut Tribuni incepto destiterint.

**PUBLIUS CORNÉLIUS
SCIPION L'AFRICAIN.**

(L'an de Rome 546, avant J.-C. 207.)

PUBLIUS CORNÉLIUS SCIPION étoit encore enfant, lorsque par un courage admirable, il sauva la vie à son père. En effet, ce dernier ayant été dangereusement blessé à la bataille livrée contre Annibal sur le Thésin, et étant près de tomber dans les mains des ennemis, le fils, au moment où les Carthaginois se précipitoient sur son père, le couvrit de son corps, arrêta leur impétuosité, et sauva de la sorte la vie à l'auteur de ses jours. Cet amour filial mérita par la suite à Scipion tous les suffrages, lorsqu'il demanda l'Edilité (1). Toutefois les Tribuns prétendoient qu'il ne falloit pas avoir égard à sa belle action, attendu que Scipion

Vers le même tems, Nabis, un de ces hommes nés pour le malheur des autres, monte sur le trône et asservit les Spartiates, autrefois si jaloux de leur liberté, à souffrir toutes ses violences et ses cruautés. Le tyran chasse de la ville les citoyens les plus riches, et ceux qu'il soupçonne capables de nuire à son pouvoir. Il s'entoure de satellites dévoués à ses assassinats. Les monstres dans tous les tems ont la même marche, les mêmes principes, en devenant les fléaux de l'humanité et de leur pays. Ca

(1) Les Ediles avoient à Rome inspection sur les édifices, les fêtes que l'on donnoit au peuple, sur les jeux publics et les spectacles, qui devinrent d'un luxe et d'une magnificence ruineuse, sur les derniers tems de la République.

M 2

Post cladem Cannensem, Romani exercitûs reliquiæ Canusium perfugerant: quùmque ibi tribuni militum quatuor essent, tamen omnium consensu ad Publium Scipionem admodum adolescentem summa imperii delata est. Tunc Scipioni nunciatum est nobiles quosdam juvenes de Italiâ deserendâ conspirare. Statim in hospitium Metelli, qui conspirationis erat princeps, se contulit Scipio. Quùmque concilium ibi juvenum, de quibus allatum erat, invenisset, stricto super capita consultantium gladio: « Jurate, inquit, vos neque Rempublicam populi Romani deserturos, neque alium civem Romanum deserere passuros: qui non juraverit,

n'avoit pas l'âge requis pour sa de- Nabis / se
 mande : « Si tous les Romains , dit-il , ^{maintint}
 » veulent me faire *Edile* , j'ai autant ^{pendant 14}
 » d'années qu'il m'en faut ». On alla ^{ans dans sa}
 ensuite aux suffrages : ils furent si ^{tyrannie , et}
 unanimes pour Scipion , que les Tri- ^{les Spartiates}
 buns se désistèrent de leur opposition ^{dégénérés le}
 à ses demandes. ^{souffrirent.}

Après la défaite de Cannes , les restes de l'armée romaine s'étoient retirés à Canusium (1) ; quoiqu'il y eût en cette ville quatre Tribuns du peuple , et que Scipion fût encore très-jeune , tout le monde s'accorda pour lui déférer le suprême commandement. Alors , on lui apprit que quelques jeunes gens de qualité formoient la résolution de quitter l'Italie. Aussitôt Scipion se transporta à la maison où s'étoit retiré Métellus qui étoit à la tête de la conspiration , et comme il les trouva assemblés , et délibérant sur leur projet , tirant à l'instant son épée sur leur tête : « Jurez-moi , dit-il , que vous ne man-
 » querez pas à ce que vous vous de-
 » vez à vous - mêmes , et que vous
 » n'abandonnerez pas la République ;

(1) Ville de la Pouille.

in se hunc gladium strictum esse sciat ». Haud secùs pavidi , quàm si victorem Annibalem cernerent , jurant omnes , custodiendosque semetipsos Scipioni tradunt.

Quùm Romani duas clades in Hispaniâ accepissent , duoque ibi summi imperatores cecidissent , placuit exercitum augeri , eòque Proconsulem mitti : nec tamen quem mitterent satis constabat. Eâ de re indicta sunt comitia. Primò populus exspectabat ut qui se tanto dignos imperio crederent , nomina profiterentur ; sed nemo audebat illud imperium suscipere. Mœsta itaque civitas erat , et propè consilii inops. Subitò Cornelius Scipio quatuor et viginti fermè annos natus , professus est se petere , et in superiore , unde conspici posset , loco constitit ; in quem omnium ora conversa sunt.

» que vous ne souffrirez pas davan-
 » tage que d'autres citoyens l'aban-
 » donnent; autrement, que celui qui
 » me refusera ce serment, sache que
 » cette épée n'est tirée que pour lui ».
 Tous, non moins effrayés que s'ils
 voyoient Annibal lui-même en vain-
 queur, jurent d'être fidèles à la pa-
 trie, et remettent leurs personnes à
 la garde même de Scipion.

Après les deux batailles perdues
 par les Romains en Espagne, où
 deux de leurs plus grands généraux
 avoient été tués, on se décida à
 augmenter l'armée et à envoyer un
 Proconsul (1). On n'étoit cependant
 pas d'accord sur le choix. Aussi, on
 assembla le peuple par tribus pour
 procéder à l'élection. D'abord les
 tribus attendoient que ceux qui se

(1) Les Proconsuls chez les Romains avoient
 la même autorité que les Consuls; mais ils n'en
 avoient plus, quand ces derniers étoient présens.
 La position de Scipion, indépendamment de sa
 jeunesse, avoit cela de remarquable, qu'il alloit
 combattre en Espagne entre les tombeaux de son
 père et de son oncle, qui avoient été tués et dé-
 faits avec leurs armées dans l'espace de 30 jours.

Deindè ad unum omnes Scipionem in Hispaniâ proconsulem esse jusserunt. At postquam animorum impetus resedit, populum Romanum cœpit facti pœnitere. Ætati Scipionis maximè diffidebant. Quod ubi animadvertit Scipio, advocatâ concione, ita magno elatoque animo disseruit de bello quod gerendum erat, ut homines curâ liberaverit, speque certâ impleverit.

Profectus igitur in Hispaniam Scipio Carthaginem novam, quâ die venit,

croyoient dignes d'un commandement aussi important, se déclarassent : mais personne n'osoit s'en charger. Toute la ville étoit dans la consternation et hors d'état de prendre aucun parti. Aussi-tôt *Cornélius Scipion*, à peine âgé de 24 ans, demanda hautement le commandement en Espagne ; et pour être mieux aperçu, il se placa dans un lieu élevé. Tout le monde tourna sur lui ses regards ; et il n'y eut pas un seul citoyen qui ne lui donna son suffrage pour lui confier l'autorité de Proconsul en Espagne ; mais si-tôt que la chaleur des esprits fût refroidie, le peuple commença à se repentir de la précipitation de ses suffrages. On se défioit principalement de la jeunesse de Scipion. Dès qu'il en fut instruit, ayant provoqué une nouvelle assemblée, il y parla de la guerre dont il se chargeoit, avec tant d'énergie et de grandeur d'ame, qu'il délivra chacun de ses craintes, et remplit tous les cœurs de la plus haute confiance pour le succès de ses armes.

D'après cela, Scipion partit pour l'Espagne, et le même jour qu'il y

expugnavit. Eò congestæ erant omnis penè Africæ et Hispaniæ opes quibus potitus est. Inter captivos ad eum adducta est eximiæ formæ adulta virgo. Postquam comperit eam illustri loco inter Celtiberos natam, principique ejus gentis adolescenti desponsam fuisse, accessit parentibus et sponso eam reddidit. Parentes virginis, qui ad eam redimendam satis magnum auri pondus attulerant, Scipionem orabant, ut id ad se donum reciperet. Scipio aurum poni ante pedes jussit, vocatoque ad se virginis sponso: « Super dotem, inquit, quam accepturus à socero es, hæc tibi à me dotalia dona accedent»; aurumque tollere ac sibi habere jussit. Ille domum reversus, ad referendam Scipioni gratiam, Celtiberos Romanis conciliavit.

arriva, il emporta d'assaut Carthagène. Il s'empara de presque toutes les richesses que les Carthaginois et les Espagnols y avoient ramassées (1). On lui amena parmi les prisonniers une jeune fille d'une rare beauté ; si-tôt qu'il sut qu'elle étoit d'une naissance distinguée chez les Celtibériens (2), et qu'elle étoit promise en mariage à un jeune homme des principaux de cette nation, il la rendit à ses parens et à son futur mari qu'il fit venir à son camp. Les parens de la jeune prisonnière, qui avoient apporté une forte somme d'argent pour la racheter, prièrent Scipion de la recevoir comme un présent qu'ils lui faisoient. Mais Scipion se contenta de leur ordonner de déposer à ses pieds

(1) Tout ce butin consista, 1.^o en 276 coupes d'or, presque toutes d'une livre pesant ; 2.^o en 1830 livres d'argent, tant en monnoie qu'en vaiselle, valant, selon notre manière de compter l'argent, un peu plus de 28593 marcs. L'argent seul pris sur les Carthaginois valoit un million huit cents mille livres, qui jointes aux quatre cents talens que Scipion avoit apportés de Rome, lui donnoient trois millions pour fournir aux frais de la guerre.

(2) Aujourd'hui existans.

Deindè Scipio Asdrubalem victum ex Hispaniâ expulit. Castris hostium potitus, omnem prædam militibus concessit : captivos Hispanos sinè pretio domum dimisit; Afros verò vendi jussit. Erat inter eos puer adultus regii generis formâ insigni quem percunctatus est Scipio quis et cujas esset, et cur id ætatis in castris fuisset? Respondit puer : « Numida sum ; Massivam populares vocant : orbus à patre relictus apud avum maternum Numidiæ Regem educatus sum ; cum avunculo Masinissâ, qui nuper subsidio Carthaginensibus venit, in Hispaniam trajeci : prohibitus propter æta-

leur or. Ayant ensuite appelé l'époux de la jeune fille : « J'ajoute , dit-il , » à la dote que vous devez recevoir de » votre beau-père , cette somme pour » mon présent de noces ». Aussi-tôt, il voulut qu'il la ramassât et l'emportât. Le jeune homme de retour chez lui , pour témoigner à Scipion sa reconnoissance , disposa tous ses concitoyens à se déclarer pour les Romains.

Scipion vainquit ensuite Asdrubal et le chassa d'Espagne. S'étant emparé du camp des ennemis , il en abandonna tout le butin à ses soldats. Il renvoya chez eux les prisonniers Espagnols , sans rien exiger pour leur rançon. Il ordonna de vendre les Africains comme esclaves. Parmi eux , étoit un jeune homme d'une naissance illustre , et remarquable par sa beauté. Scipion lui demanda qui il étoit , quel pays l'avoit vu naître , et pourquoi il se trouvoit si jeune dans un camp ? « Je suis Numide , répondit » le jeune homme : mes compatriotes » m'appellent Massiva. Orphelin de » père , j'ai été élevé à la cour du Roi » des Numides , mon aïeul maternel. » Je suis passé tout récemment en

tem à Masinissâ, nunquam antè prælium inii. Eo die quo pugnatum est cum Romanis, in scio avunculo, clam armis equoque sumpto in aciem exivi: ibi prolapso equo, captus sum à Romanis ». Scipio eum interrogavit velletne ad avunculum reverti? Id verò cupere se dixit puer, effusis gaudio lacrymis. Tum Scipio eum annullo aureo et equo ornato donavit, datisque, qui tuto deducerent, equitibus dimisit.

Quùm Publius Cornelius Scipio se ergà Hispanos clementer gessisset, circumfusa multitudo eum regem ingenti consensu appellavit: at Scipio, silentio per præconem facto, dixit: « Nomen Imperatoris, quo me mei milites appellarunt, mihi maximum

» Espagne avec Masinissa mon oncle,
 » lorsqu'il est venu secourir les Car-
 » thaginois. Jamais avant ce moment
 » je ne m'étois trouvé à aucun com-
 » bat. Masinissa ne me le permettoit
 » pas à cause de ma jeunesse. Le
 » jour que les Carthaginois et les
 » Romains ont engagé entr'eux le
 » combat, j'ai pris à l'insu de mon
 » oncle les armes et un cheval, et
 » j'ai volé dans la mêlée: mon che-
 » val s'étant abattu sous moi dans
 » l'action, vos soldats m'ont pris ».

Scipion lui demanda s'il désiroit re-
 tourner vers son oncle: le jeune
 homme dit qu'oui, et versa des larmes
 de joie. Alors Scipion lui fit présent
 d'un anneau d'or et d'un cheval ri-
 chement caparaçonné, et le renvoya
 escorté de plusieurs cavaliers qu'il
 lui donna pour sa sûreté.

Scipion ayant traité les Espagnols
 avec la plus grande humanité, se vit
 entouré d'une foule prodigieuse qui,
 par acclamation, l'appela Roi;
 mais ayant fait faire silence par
 un hérault, il dit: « Le nom de
 » *général* que me donnent mes sol-
 » dats, est pour moi le plus grand.
 » Chez les autres nations, le nom

est: regium nomen alibi magnum; Romæ intolerabile est. Si id amplissimum iudicatis quod regale est, vobis licet existimare regalem in me esse animum; sed oro vos ut à Regis appellatione abstineatis ». Sensere etiam barbari magnitudinem animi, quâ Scipio id aspernabatur quod cæteri mortales admirantur et concupiscunt.

Scipio, receptâ Hispaniâ, quum jam bellum in ipsam Africam transferre meditaretur, conciliandos prius Regum et gentium animos existimavit. Syphacem Maurorum Regem primùm tentare statuit. Eum Regem totius Africæ opulentissimum magno usui sibi fore sperabat. Itaque legatum cum donis ad eum misit. Syphax amicitiam Romanorum se accipere annuit; sed fidem nec dare nec accipere, nisi cum ipso coram duce Romano, voluit. Scipio igitur in Africam trajecit. Fortè incidit, ut eo ipso tempore Asdrubal. ad eundem por-

« de *Roi* est imposant ; il est insup-
 « portable à Rome. Si donc vous
 « pensez qu'il n'y a rien de plus élevé
 « dans l'homme que les qualités d'un
 « *Roi*, je vous prie de m'en croire
 « l'ame et les sentimens ; mais je
 « vous prie, ne me donnez plus le
 « nom de *roi* ». Ces barbares jugèrent
 de l'élévation d'ame de Scipion par
 le mépris qu'il fit d'un titre pour le-
 quel le reste des mortels ont tant
 d'admiration et de passion.

Scipion ayant recouvré l'Espagne
 et s'occupant du dessein de trans-
 porter la guerre en Afrique, pensa
 à se concilier l'amitié des Rois et des
 nations de ce pays. Il résolut de com-
 mencer par Syphax, roi des Maures.
 Il espéroit tirer de grands secours de
 ce prince, le plus puissant et le plus
 riche de l'Afrique. Il lui envoya donc
 un négociateur, et lui fit offrir quel-
 ques présens. Siphax consentit à faire
 alliance avec les Romains ; mais il
 déclara qu'il ne vouloit engager
 ses promesses de fidélité, ni rece-
 voir celle des Romains qu'en pré-
 sence du général même. Scipion passa
 donc en Afrique. Le hazard voulut
 que dans le même tems Asdrubal

tum appelleret, Syphacis amicitiam pariter petiturus. Uterque à Rege in hospitium invitatus. Cœnatum simul apud Regem est, et eodem lecto Scipio atque Asdrubal accubuerunt. Tanta autem inerat comitas Scipioni ut non Syphacem modò, sed etiam hostem infensissimum Asdrubalem sibi conciliaverit. Scipio, scœdere icto cum Scyphace, in Hispaniam ad exercitum rediit.

Masinissa quoque amicitiam cum Scipione jungere jamdudùm cupiebat. Quare ad eum tres Numidarum principes misit, ad tempus locumque colloquio statuendum. Duos pro obsidibus retineri à Scipione voluit, remisso tertio, qui Masinissam in locum constitutum adduceret. Scipio et Masinissa cum paucis in colloquium venerunt. Ceperat jam ante Masinissam ex famâ rerum gestarum admiratio viri, sed major præsentis veneratio cepit: erat enim in vultu multa majestas: accedebat promissa cæsaries,

abordât au même port , pour demander aussi à Syphax son amitié. Tous deux sont invités par le Roi à recevoir l'hospitalité en son palais. Tous deux soupent avec lui , et se placent sur le même lit (1). La douceur du caractère de Scipion étoit si grande , qu'il gagna non seulement l'affection de Syphax , mais celle même d'Asdrubal , son plus mortel ennemi. Scipion , après avoir traité avec Syphax , retourna en Espagne rejoindre son armée.

Depuis long-tems Masinissa désiroit aussi faire un traité d'amitié avec Scipion. A cet effet , il lui envoya trois des principaux des Numides , afin de convenir du tems et du lieu pour en conférer. Il voulut que Scipion gardât en otage deux de ses ambassadeurs , en laissant seulement revenir le troisième pour l'amener au lieu de l'entrevue. Scipion et Masinissa , accompagnés d'un petit nombre de personnes , eurent leur conférence. L'éclat des exploits de Scipion avoit déjà inspiré à Masinissa

(1) Voyez la note sur Lucullus.

habitusque corporis non cultus munditiis, sed virilis verè ac militaris, et florens juvena. Propè attonitus ipso congressu Numida gratias de filio fratris remisso agit : affirmat se ex eo tempore eam quæsisisse occasionem, quam tandem oblatam non omiserit : cupere se illi et populo Romano operam navare. Lætus eum Scipio audivit, atque in societatem recepit.

Scipio deindè Romam rediit et antè annos Consul factus est. Ei Sicilia provincia decreta est, permissumque est, ut in Africam indè trajiceret. Qui quùm vellet ex fortissimis pedi-

la plus haute idée de son mérite ; mais la présence du héros le pénétra de la vénération la plus vive. Scipion portoit sur son visage beaucoup de noblesse et de dignité ; elles étoient encore relevées par la beauté de sa chevelure flottante , par la parure mâle et militaire de ses vêtemens qui n'avoient rien de recherché pour le luxe , et enfin par un air qui respiroit toutes les fleurs de la jeunesse. Masinissa , frappé d'étonnement au premier coup-d'œil , commença par le remercier de lui avoir renvoyé son neveu. Il assura Scipion que depuis ce tems , il avoit désiré l'occasion de faire alliance avec lui , et qu'il ne l'avoit pas laissée échapper sitôt qu'elle s'étoit présentée. Il ajouta qu'il souhaitoit passionnément l'obliger et le peuple Romain par quelque service. Scipion écouta avec joie ses offres , et le recut au rang des alliés de la République.

Scipion revint ensuite à Rome où il fut fait consul avant l'âge (1). On lui assigna la Sicile pour son gou-

(1) On ne pouvoit être Consul qu'à 42 ou 43 ans ; et il n'en avoit que 24.

tibus Romanis trecentorum equitum numerum complere, nec posset illos statim armis et equis instruere, id prudenti consilio perfecit. Trecentos juvenes ex omni Sicilia nobilissimos et ditissimos legit, velut eos ad oppugnandam Carthaginem secum ducturus, eosque jussit quam celerimè arma et equos expedire. Edicto Imperatoris paruerunt juvenes, sed longinquum et grave bellum reformidabant. Tunc Scipio remisit illis istam expeditionem, si arma et equos militibus Romanis vellent tradere. Læti conditionem acceperunt juvenes Siculi. Ita Scipio sine publicâ impensâ suos instruxit ornavitque equites.

Tunc Scipio ex Sicilia in Africam

vernement ; et on lui permit de passer de là en Afrique. Comme il vouloit former un corps de cavalerie de trois cents hommes des plus braves de l'infanterie romaine, et qu'il lui étoit impossible de les équiper aussi-tôt d'armes et de chevaux, il parvint à remplir son dessein par une ressource tout-à fait adroite. Parmi les jeunes gens des premières familles et les plus riches de la Sicile, il choisit trois cents hommes qu'il feignit de vouloir emmener au siège de Carthage. Il leur ordonna de tenir le plus promptement possible, leurs armes et leurs chevaux prêts. Ces jeunes gens obéirent aux ordres du général ; mais ils craignoient une guerre aussi éloignée que périlleuse. Alors Scipion leur fit savoir qu'il les débarrasseroit de l'obligation de le suivre, s'ils vouloient remettre leurs armes et leurs chevaux entre les mains de soldats romains. Les jeunes Siciliens acceptèrent avec joie la proposition. C'est ainsi que Scipion arma et équipa ses trois cents hommes de cavalerie, sans avoir été obligé de recourir au trésor public.

Alors Scipion partit de la Sicile

vento secundo profectus est. Tantus erat militum ardor, ut non ad bellum duci viderentur, sed ad certa victoriæ præmia. Celeriter naves è conspectu Siciliae ablatae sunt, conspectaque brevi Africae littora. Expositis copiis, Scipio in proximis tumulis castra metatus est. Ibi speculatores hostium in castris deprehensos et ad se perductos nec supplicio affecit, nec de conciliis ac viribus Pœnorum percontatus est; sed circa omnes Romani exercitus manipulos curavit deducendos; dein interrogavit an ea satis considerassent, quæ jussi erant speculari: tùm, prandio dato, eos incolumes dimisit. Quâ sui fiducia prius animos hostium, quàm arma contudit.

Scipioni in Africam advenienti Masinissa se conjunxit cum parvâ equitum turmâ. Siphax verò à Romanis ad Pœnos defecerat. Asdrubal Pœnorum dux Syphaxque se Scipioni

pour l'Afrique avec un vent favorable. L'ardeur des soldats étoit telle qu'ils paroissoient moins marcher à la guerre qu'au butin d'une victoire assurée. Bientôt on perdit de vue la Sicile, et on découvrit les rivages de l'Afrique. Scipion, après avoir débarqué ses troupes, campa sur les hauteurs voisines. Là, on lui amena des espions qu'on avoit surpris dans le camp. Loin de les envoyer au supplice, il ne leur fit pas même de questions sur les desseins et les forces des Carthaginois. Il les fit au contraire promener autour des légions romaines : ensuite il leur demanda s'ils avoient parfaitement vu tout ce qu'on les avoit chargés d'examiner. Il les fit dîner, et les renvoya sans le plus petit châtiment. Cette confiance de Scipion en lui-même abattit le courage des ennemis, même avant de les avoir vaincus par la supériorité de ses armes.

Masinissa se joignit à Scipion à son arrivée en Afrique, et lui amena quelques centaines d'hommes de cavalerie. Syphax avoit quitté le parti des Romains, pour se ranger du côté des Carthaginois. Asdrubal, leur com-

opposuerunt : at Scipio utriusque castra unâ nocte perrupit et incendit. Syphax ipse captus est, et vivus ad Scipionem pertractus. Quem quùm in castra Romana adduci nunciatum esset, omnis, velut ad spectaculum triumphî, multitudo effusa est : præcedebat is vinctus : sequebatur nobilium Numidarum turba. Movebat omnes fortuna viri, cujus amicitiam olim Scipio petierat. Regem aliosque captivos Romam misit Scipio : Masinissam qui egregiè rem Romanam adjuverat, aureâ coronâ donavit.

Hæc clades Carthaginiensibus tantum terroris intulit, ut Annibalem, ex Italiâ ad tuendam patriam revocaverint : qui frendens gemensque ac vix lacrymis temperans, mandatis paruit. Respexit sæpè Italiæ littora, semet accusans quòd non exercitum victorem statim à pugnâ Cannensi

mandant, et Syphax s'opposèrent à Scipion ; mais il enfonça en une nuit leurs deux camps et les brûla. Syphax fut fait prisonnier et conduit tout vif à Scipion. Sitôt que le bruit se répandit qu'on l'amenoit au camp romain, la foule se précipita sur son passage comme au spectacle d'un triomphe. Il marchoit dans les chaînes à la tête des prisonniers : il étoit suivi d'une troupe de nobles Numides. Le malheur de ce prince touchoit tout le monde, quand on songeoit qu'il n'y avoit pas longtemps que Scipion lui avoit demandé son amitié. Ce dernier l'envoya à Rome avec les autres prisonniers. Il fit présent à Masinissa d'une couronne d'or, pour avoir très-bien secondé l'expédition des Romains.

Cette défaite jetta tellement l'alarme dans Carthage, qu'on se déterminâ à rappeler Annibal d'Italie pour défendre sa propre patrie ; ce n'est qu'en frémissant de rage, en gémissant et en retenant à peine ses larmes, qu'il obéit aux ordres qu'il avoit reçus. Il tourna ses regards vers les rivages d'Italie, en se reprochant à lui-même de n'avoir pas conduit

An de Rome 550 avant J.-C. 203.

Lorsqu'il reçut l'ordre de quitter l'Italie, on lui entendit dire « Ce n'est pas toi, Rome, qui me chasses ; c'est un sénat jaloux de

Romam duxisset. Jàm Zamam venerat Annibal (quæ urbs quinque dierum iter à Carthagine abest) indè nuncium ad Scipionem misit, ut colloquendi secum potestatem faceret. Colloquium haud abnuit Scipio. Dies locusque constituitur. Itaque congressi sunt duo clarissimi suæ ætatis duces. Steterunt aliquandiù mutuâ admiratione defixi. Quùm verò de conditionibus pacis inter illos non convenisset, ad suos se receperunt, renunciantes armis rem esse dirimendam. Prælium commissum est, victusque Annibal, cum quatuor tantum equitibus fugit.

Carthaginienses metu perculsi, ad petendam pacem oratores mittunt triginta seniorum principes : qui ubi in castra Romana venerunt, more adulantium procubuere. Conveniens oratio tam humili adulationi fuit. Veniam civitati petebant, non cul-

à Rome son armée victorieuse, aussi-tôt après la bataille de Cannes. Dès qu'Annibal fut arrivé à Zama, ville seulement éloignée de Carthage de cinq jours de chemin, il envoya à Scipion un courrier pour lui demander un entretien : Scipion ne le lui refusa pas. Le jour et le lieu sont marqués. Les deux plus grands capitaines de leur siècle s'abouchent ensemble : ils restent quelque tems immobiles par l'admiration mutuelle dont ils sont pénétrés l'un pour l'autre. N'étant point ensuite convenus entre eux des conditions de paix, chacun se retira à son armée, et y annonça qu'il n'y avoit que le sort des armes qui pouvoit trancher le différent. Le combat se livre, Annibal est vaincu et s'enfuit seulement avec quatre cavaliers.

*ma gloire,
qui me con-
traint d'en
sortir.*

Les Carthaginois plongés dans la consternation, envoient à Scipion trente de leurs principaux Sénateurs pour y demander la paix. Dès qu'ils furent arrivés dans le camp des Romains, ils se prosternèrent à la manière des courtisans. Leur discours s'accorda à la profonde humiliation de leur posture. Ils demandoient

pam purgantes , sed initium culpæ in Annibalem transferentes. Victis leges imposuit Scipio. Legati , quum nullas condiciones recusarent , Romam profecti sunt , ut quæ à Scipione pacta essent , ea patrum ac populi auctoritate confirmarentur. Ità pace terrâ marique partâ , Scipio exercitu in naves imposito , Romam reversus est. Ad quem advenientem concursus ingens factus est. Effusa non ex uribus modò , sed etiam ex agris turbarias obsidebat. Scipio inter gratulantium plausus triumpho omnium clarissimo urbem est invectus , primusque nomine victæ à se gentis est nobilitatus , Africanusque appellatus.

Annibal à Scipione victus , suisque invisus ad Antiochum Syriæ Regem confugit , eumque hostem Romanis fecit. Missi sunt Româ legati ad Antiochum , in quibus erat Scipio Africanus , qui cum Annibale collo-

grace pour leur ville, sans se laver de leurs fautes, mais en rejettoient les causes sur Annibal. Scipion fit la loi aux vaincus. Les Carthaginois s'étant soumis à toutes les conditions du vainqueur, se rendirent à Rome pour obtenir la confirmation du traité de l'autorité du Sénat et du peuple. Ayant ainsi rétabli la paix sur terre et sur mer, Scipion rembarqua son armée sur ses vaisseaux et revint à Rome. Un concours immense de citoyens se présenta à son arrivée. La foule qui assiégeoit son passage ne sortoit pas seulement des villes, mais accouroit de toutes les campagnes. Scipion entra dans la ville avec les acclamations du triomphe le plus éclatant qu'on eût vu jusqu'alors, et il fut le premier des généraux romains que l'on décora du surnom de la nation qu'il avoit vaincue : il fut appelé l'*Africain*.

Annibal vaincu par Scipion, et détesté des siens, se réfugia auprès d'Antiochus, Roi de Syrie, qu'il déclara à se déclarer ennemi des Romains (1). On envoya de Rome des

An de Rome 551, avant J.-C. 202.

(1) C'est Antiochus III, surnommé le Grand:

cutus ab eo quæsitum quem fuisse maximum imperatorum crederet? Respondit Annibal Alexandrum Macedonum Regem maximum sibi videri quòd parvâ manu innumerabiles exercitus fudisset. Interroganti deinde quem secundum poneret; Pyrrhum, inquit, quòd primus castra metari docuit, nemoque illo elegantius loca cepit, et præsidia disposuit. Sciscitanti demùm quem tertium duceret, semetipsum dixit. Tum ridens Scipio: « Quidnam, inquit, igitur tu diceres, si me vicisses? Me verò, respondit Annibal, et antè Alexandrum, et antè Pyrrhum, et antè alios omnes posuissem ». Ità improvise assentationis genere, Scipionem è grege imperatorum velut inæstimabilem scernebat.

jusque là ce prince s'étoit rendu redoutable par le succès de ses armes en plusieurs rencontres en Syrie, en Egypte, en Judée et dans l'Asie mineure.

ambassadeurs à Antiochus. Scipion l'Africain étoit du nombre. Dans un entretien qu'il eut avec Annibal, il lui demanda quel étoit le plus grand capitaine qu'il connût. Annibal répondit qu'il lui paroissoit que c'étoit *Alexandre*, Roi de Macédoine, parce qu'avec une poignée de soldats, il avoit battu des armées innombrables. Scipion lui demandant à qui il donnoit le second rang : à *Pyrrhus*, répliqua *Annibal*, parce qu'il est le premier qui a enseigné l'art d'asseoir avantageusement un camp, et de le fortifier. Enfin Scipion voulant savoir quel capitaine Annibal mettoit au troisième rang : moi, répliqua-t-il. « Que diriez-vous donc, si vous m'aviez vaincu, répartit Scipion, en souriant ». Je me mettrois hardiment, dit Annibal, au-dessus d'*Alexandre*, au-dessus de *Pyrrhus*; enfin je ne me comparerois à aucun général. C'est ainsi qu'*Annibal*, par une louange fine à laquelle Scipion ne s'attendoit pas, retrancha ce guerrier de la foule des généraux, pour montrer que ses talens militaires ne devoient entrer en comparaison avec ceux d'aucun autre.

Decreto adversus Antiochum bello, quum Syria provincia obvenisset Lucio Scipioni, quia parum in eo putabatur esse animi, parum roboris, Senatus belli hujus gerendi curam mandari volebat collegæ ejus Caio Lælio. Surrexit tunc Scipio Africanus frater major Lucii Scipionis, et illam familiæ ignominiam deprecatus est: dixit in fratre suo summam esse virtutem, summum consilium; seque ei legatum fore promisit: quod quum ab eo esset dictum, nihil est de Lucii Scipionis provinciâ commutatum: itaque frater natus majori legatus, in Asiam profectus est, et tandiù eum consilio operâque adjuvit, donec ei triumphum et cognomen Asiatici peperisset.

Eodem bello filius Scipionis Asiatici captus fuit, et ad Antiochum deductus. Benignè et comiter adolescentem Rex habuit, quamvis ab ejus

La guerre fut déclarée à Antiochus. Comme le commandement dans la Syrie étoit échu à Lucius Scipion ; qu'on avoit peu de confiance dans son courage et dans les forces de son corps pour soutenir les fatigues de cette guerre , le Sénat vouloit en charger Caius Lélius son collègue. Alors Scipion l'Africain , frère aîné de Lucius , se leva pour écarter de sa famille cette ignominie , soutint que son frère n'avoit pas moins de valeur que de prudence , et promit au surplus de servir sous ses ordres , en qualité de lieutenant. Ce discours de Scipion fit qu'on ne changea rien au département de son frère. Ainsi , le frère aîné partit pour l'Asie , en qualité de lieutenant de son puîné , et l'assista de ses conseils et de son intrépidité , jusqu'à ce qu'il lui eût mérité les honneurs du triomphe et le surnom d'Asiatique.

An de
Rome 561,
avant J.-C.
192.

Dans la même guerre , le fils de Scipion l'Africain fut fait prisonnier et conduit à Antiochus. Quoique son père eût déjà forcé le roi à se retirer aux extrémités de son royaume , le jeune homme ne reçut d'An-

patre tunc finibus imperii pelleretur. Quùm deindè pacem Antiochus à Romanis peteret , legatus ejus Publium Scipionem adiit , eique filium sine pretio redditurum Regem dixit , si per eum pacem impetrasset. Cui Scipio respondit : « Abi , nuncia regi me pro tanto munere gratias agere : sed nunc aliam gratiam non possum referre , quàm ut ei suadeam bello absistere , nullamque pacis conditionem recusare ». Pax non convenit ; Antiochus tamen Scipioni filium remisit , tantique viri majestatem venerari , quàm dolorem ulcisci maluit.

Victo Antiocho , cum prædæ Asiaticæ ratio à duobus Scipionibus reposceretur , Africanus prolatum à fratre discerpit librum , quo acceptæ et expensæ summæ continebantur , indignatus scilicet eâ de re dubitari

tiochus que des marques de bonté et d'honnêteté. Depuis, Antiochus députa vers Scipion pour demander la paix aux Romains. Le député ayant eu audience du général, déclara que le roi lui rendroit son fils sans rançon, si par ses bons offices il obtenoit la paix qu'il désiroit. « Allez, lui répondit Scipion, allez » dire au roi que je le remercie pour » le présent si cher qu'il m'offre ; » mais que quant à présent je ne puis » lui offrir moi-même d'autre témoi- » gnage de ma reconnoissance, que » de lui conseiller de renoncer à la » guerre, et d'accepter toutes les » conditions de paix qui lui seront » proposées ». Le roi ne se soumit pas, et cependant il renvoya à Scipion son fils, et préféra le parti de marquer sa vénération pour la dignité d'un si grand homme, à celui de se venger de ses refus de la paix.

Antiochus ayant été vaincu, on demanda compte à Rome, aux deux Scipions, de tout le butin qu'ils avoient fait en Asie. Le frère de Scipion l'Africain produisit un état des sommes qu'ils avoient reçues et dépensées ; mais Scipion l'Africain,

quæ sub ipso legato administrata fuisset, et ad eum modum verba fecit : « Non est quod quæritis, Patres Conscripti, an parvam pecuniam in ærarium retulerim, qui antea illud Punico auro repleverim, neque mea innocentia potest in dubium vocari. Quum Africam totam potestati vestræ subjecerim, nihil ex eâ præter cognomen retuli. Non igitur me Punicæ, non fratrem meum, Asiaticæ gazæ avarum reddiderunt; sed uterque nostrum magis invidiâ quam pecuniâ est onustus ». Tam constantem defensionem Scipionis universus Senatus comprobavit.

Deindè Scipioni Africano duo tribuni plebis diem dixerunt, quasi prædâ ex Antiocho captâ ærarium fraudasset: ubi causæ dicendæ dies

indigné qu'il y eût le moindre doute sur l'emploi de ces sommes et sur la conduite qu'il avoit tenue en sa qualité de lieutenant de son frère, déchira l'état que représentoit son frère, et dit : « Sénateurs, comment » pouvez-vous demander pourquoi » j'ai si peu rapporté d'argent de » l'Asie, à moi qui ai rempli le trésor public de l'or des Carthaginois ? » Comment pouvez-vous soupçonner » la pureté de mes mains ? Lorsque » j'ai soumis à votre puissance toute » l'Afrique, en ai-je rapporté d'autres » richesses que mon surnom ? Mon » frère, ni moi, nous n'avons donc pas » été avares des trésors de l'Asie ni de » Carthage. Nous sommes bien plutôt » revenus de ces contrées, chargés » tous deux des poisons de l'envie, » et non de l'or des nations que nous » avons vaincues ». Une défense aussi ferme, de la part de Scipion, emporta tous les suffrages du Sénat pour la justification des deux frères.

Quelque tems après, deux tribuns du peuple citèrent encore Scipion en justice, et l'accusèrent de n'avoir pas versé dans le trésor tout l'argent qu'il avoit pris à Antiochus. Le jour

venit, Scipio magnâ hominum frequentiâ in forum est deductus. Jussus causam dicere, sine ullâ criminis mentione, magnificam orationem de rebus à se gestis habuit. « Hac die, inquit, Carthaginem vici: eamus in Capitolium, et Diis supplicemus ». E foro statim in Capitolium ascendit. Simul se universa concio ab accusatoribus avertit, et secuta Scipionem est, nec quisquam præter præconem qui reum citabat, cum tribunis mansit. Celebratior is dies favore hominum fuit, quàm quo triumphans de Syphace rege et Carthaginensibus urbem est ingressus. Inde, ne amplius tribunitiis injuriis vexaretur, in Literninam villam concessit, ubi reliquam egit ætatem sine urbis desiderio.

Quùm Scipio Africanus Liternij

marqué pour se défendre, Scipion s'avança dans la place publique, au milieu d'une foule considérable de citoyens qui s'y étoient rassemblés. Ayant reçu des ordres de s'expliquer, il prononça un magnifique discours sur tout ce qu'il avoit fait de grand pour le service de la République, ne dit pas un mot de l'accusation, et finit par dire : « Citoyens, ce jour » même, j'ai vaincu Carthage; allons » au Capitole, et rendons grâces aux » Dieux de cette victoire ». Il quitte la place publique, et monte aussi-tôt au Capitole. Une foule innombrable se détache des accusateurs, accompagne Scipion, et personne ne reste avec les tribuns, que le crieur qui avoit ajourné l'accusé. Ce jour fut plus glorieux pour Scipion, par l'estime et la vénération publique, que celui où il rentra triomphant dans Rome, après avoir défait Syphax et les Carthaginois. Pour ne plus être exposé aux calomnies et aux vexations des tribuns, il se retira à sa maison de campagne de Litterne, où il passa le reste de sa vie, sans regretter le séjour de la ville.

Comme Scipion ne quittoit plus

degeret, complures prædonum duces ad eum videndum fortè confluxerunt. Scipio eos ad vim faciendam venire ratus, præsidium servorum in tecto collocavit, aliaque parabat, quæ ad eos repellendos opus erant. Quod ubi prædones animadverterunt, abjectis armis, januæ appropinquant, nunciantque se non vitæ ejus hostes, sed virtutis admiratores venisse, conspectum tanti viri expetentes; proindè ne gravaretur se spectandum præbere. Id postquam audivit Scipio, fores reserari eosque introduci jussit. Illi postes januæ tanquam religiosissimam aram venerati, cupidè Scipionis dextram apprehenderunt, ac diù deosculati sunt; deindè positæ ante vestibulum donis, læti quòd Scipionem videre contigisset, domum reverterunt. Paulò post mortuus est Scipio, moriensque ab uxore petiit ne corpus suum Romam referretur.

Literne, plusieurs chefs de Pirates s'y rendirent pour le voir. Scipion croyant qu'ils en vouloient à sa personne et à sa sûreté, fit garder sa maison par ses esclaves, et s'occupoit de toutes les autres précautions nécessaires pour repousser les brigands. Dès que ceux-ci s'en apperçurent, ils jettèrent leurs armes, et s'approchant de la porte, ils annoncèrent qu'ils n'étoient pas venus pour attenter à sa vie, mais pour admirer ses hautes qualités; ils ajoutoient qu'ils ne souhaitoient que de voir ce héros, et qu'ils le prioient de ne pas leur refuser cette grace. Scipion instruit de ces désirs, ordonne d'ouvrir les portes de sa maison, et de les laisser entrer. Ces Pirates, après s'être prosternés devant les jambages de la porte, comme devant l'autel le plus respectable, saisirent avec empressement la main droite de Scipion, et la couvrirent long-tems de leurs baisers. Ensuite, ayant laissé leurs présens devant le vestibule, ils revinrent chez eux très-satisfaits d'avoir pu voir ce grand homme. Il mourut peu de tems après, et recommanda

*An de
Rome 569,
avant J.-C.
161.*

*LUCIUS SCIPIO ASIATICUS.**Anno urbis conditæ 561.*

LUCIUS SCIPIO, frater Africani, infirmo erat corpore; tamen Consul, legato fratre, contra Antiochum missus est. Quùm in Asiam advenisset, ad duo fermè millia ab hoste castra posuit. Antiochus cœpit aciem instruere, nec Scipio detrectavit certamen. Quùm autem duæ acies in conspectu essent, coorta nebula caliginem dedit, quæ nihil admodùm Romanis, eadem plurimùm Regiis nocuit; nam humor gladios aut pila Romanorum non hebetabat; arcus verò quibus Antiochi milites utebantur, fundasque et jaculorum amenta emollierat. Itaque fusus est Regis exerci-

à sa femme de ne pas permettre que son corps fût transporté à Rome (1).

LUCIUS SCIPION L'ASIATIQUE.

L'an de Rome 561 , avant J.-C. 192 :

LUCIUS SCIPION, frère de l'Africain, étoit d'une foible constitution. Cependant il fut envoyé contre Antiochus, ayant son frère pour lieutenant. A son arrivée en Asie, il campa à deux milles environ de l'ennemi. Antiochus rangea aussitôt son armée en bataille, et Scipion ne refusa pas le combat. A peine les deux armées furent-elles en présence, qu'il s'éleva un brouillard qui ne fit aucun tort aux Romains, mais qui nuisit beaucoup aux soldats d'Antiochus. L'humidité n'endommageoit pas les épées ou les piques des Romains,

(1) Voilà Scipion l'Africain qui est la deuxième victime de l'ingratitude de ses concitoyens, et qu'il veut justement punir, en refusant à la capitale de l'empire, l'honneur de posséder ses dernières dépouilles.

tus fugatusque. Ipse Antiochus, cum paucis fugiens, in Lydiam concessit. Tum Asiæ urbes victori se dediderunt. Lucius Scipio Romam reversus, ingenti gloriâ triumphavit, et Asiatici cognomen accepit.

Posteâ Lucius Scipio simul cum fratre accusatus est acceptæ ab Antiocho pecuniæ, et quamvis contenderet omnem prædam in ærarium fuisse illatam, damnatus tamen est, et in carcerem duci cœptus. Tunc Tiberius Gracchus, licet Scipionis inimicus, dixit sibi quidem esse cum Scipionem simultatem, nec se quidquam gratiæ quærendæ causâ facere; sed non passurum Lucium Scipionem in carcere atque in vinculis esse, jussitque eum dimitti. Gratiæ ingentes à Senatu actæ sunt Tiberio Graccho, quòd rempublicam privatis simulta-

mais elle détendoit les arcs , les frondes et les cordes des flèches dont se servoient les troupes d'Antiochus. Aussi l'armée de ce roi fut-elle battue et mise en déroute. Antiochus s'enfuit lui-même avec peu des siens , et se retira en Lydie. Alors toutes les villes de l'Asie se rendirent au vainqueur. Lucius Scipion , de retour à Rome , obtint les honneurs d'un glorieux triomphe , et recut le surnom d'*Asiatique*.

Lucius Scipion fut ensuite accusé avec son frère de s'être emparé des richesses d'Antiochus. Quoiqu'il soutint qu'il les avoit versées dans le trésor public , il n'en fut pas moins condamné , et prêt à être conduit en prison. Alors Tibérius Gracchus , quoiqu'ennemi de Scipion , dit qu'il avoit contre lui du ressentiment , et que ce qu'il faisoit n'étoit pas pour se réconcilier avec lui , mais qu'il ne souffriroit pas qu'on le conduisît en prison et qu'on le mît aux fers ; et il ordonna de le relâcher. Le Sénat remercia beaucoup Tibère Gracchus de ce qu'il avoit préféré l'honneur de la République à ses ressentimens particuliers. On envoya en-

An de
Rome 564 ;
avant J.-C.
189.

tibus potiozem habuisset. Missi deinde Quæstores in domum Scipionis, nullum pecuniæ regiæ vestigium repererunt. Lucio Scipioni collata est ab amicis propinquisque ea pecunia quâ mulctatus fuerat: eam verò Scipio noluit accipere.

PUBLIUS SCIPIO NASICA.

(*Anno urbis conditæ 572.*)

PUBLIUS SCIPIO NASICA patruî Scipionis Africani filius, quum adolescens Ædilitatem peteret, manumque ejusdam civis Romani rustico opere duratam, more candidatorum, apprehendisset, jocans interrogavit eum, num manibus solitus esset ambulare: quod dictum à circumstantibus exceptum ad populum manavit, causamque repulsæ Scipioni attulit. Namque omnes rusticæ tribus paupertatem sibi ab eo exprobratam judicantes, iram

suite des Questeurs chez Scipion (1), et ils ne trouvèrent aucuns vestiges des trésors d'Antiochus. Les amis et les parens de Scipion firent entr'eux les sommes auxquelles il avoit été condamné ; mais il refusa constamment de les accepter.

SCIPION NASICA.

(L'an de Rome 572, avant J.-C. 191).

PUBLIUS SCIPION NASICA , fils de l'oncle paternel de Scipion l'Africain , ayant demandé, fort jeune, l'Edilité, et selon l'usage des candidats, ayant pris la main de certain citoyen romain, qui l'avoit endurcie au travail des champs, il lui demanda, en plaisantant, s'il avoit coutume de marcher sur les

(1) Il y avoit à Rome plusieurs sortes de Questeurs ; les principaux avoient la garde du trésor public. Leur première origine se rapporte à Valérius Publicola. Les Questeurs avoient avec eux des secrétaires ou contrôleurs des finances. Il y avoit aussi des Questeurs que le Sénat envoyoit dans les provinces pour faire des informa-

dicterium exercuerunt. Quæ repulsa nobilis adolescentis ingenium ab insolentiâ revocavit , eumque magnum et utilem civem fecit.

Quùm Annibal Italiam devastaret , responsum oraculo editum esse ferunt : hostem Italiâ pelli vincique posse , si mater Idæa à Pessinunte Romam advecta foret , et hospitio apud civem optimum reciperetur. Legati eâ de re ad Attalum Pergami Regem missi sunt. Is legatos comiter

tions et juger des affaires criminelles; d'autres enregistroient et recevoient les amendes. La Questure ne duroit qu'un an; mais elle pouvoit être continuée , et l'étoit quelquefois jusqu'à trois ans.

mains. Ce bon mot ayant été relevé de ceux qui étoient autour de lui, se répandit aussi-tôt dans le peuple, et fut cause que Scipion essuya un refus dans sa demande. Toutes les tribus occupées aux travaux de la campagne, regarderent la plaisanterie de Scipion comme injurieuse à la pauvreté de leur condition, et s'en vengèrent de cette manière. Ce refus ramena le caractère hautain de ce jeune homme d'une naissance illustre, à plus de modestie, et lui apprit à devenir un citoyen distingué et utile à sa patrie.

Comme Annibal dévastoit l'Italie, on dit que l'oracle consulté, répondit que l'on pourroit chasser et vaincre l'ennemi, lorsqu'on auroit transféré de Pessinonte à Rome la mère *Idée* (1), et que le citoyen le plus estimable et le plus homme de bien l'auroit recue chez lui. On envoya à Attalus, Roi de Pergame, des députés, pour lui

(1) Cette mère *Idée* n'étoit autre chose qu'une *Cibèle* en pierre brute. M. Lhomond observe avec raison qu'il est étonnant qu'un peuple si sage et déjà si éclairé ait fait venir de si loin une semblable divinité: il n'est pas moins étonnant qu'il lui ait prostitué ses hommages.

acceptos Pessinuntem deduxit. Quærendus deinde fuit vir, qui eam rite hospitio exciperet. Publium Scipionem Nasicam Senatus judicavit virum esse in totâ civitate optimum. Idem Consul Imperatoris nomen à militibus, et triumphum à Senatu oblatum recusavit, dixitque satis gloriæ sibi in omnem vitam eo die quæsitum esse, quo vir optimus à Senatu judicatus fuerat: hoc titulo, etsi nec Consulatus, nec triumphus addatur, satis honoratam Publii Scipionis Nasicæ imaginem fore.

Scipio Nasica censor factus, gravem se ac severum præbuit. Quum Equitum censum ageret, equitem quemdam vidit obeso et pingui corpore, equum vero ejus strigosum et macilentum. « Quidnam causæ est, inquit Censor, cur sis tu, quam equus pinguior? Quoniam, respondit Eques,

demander la Déesse. Ce prince conduisit avec bonté les députés à Pessinonte. Il ne fut plus question que de chercher le citoyen désigné par l'oracle, pour la recevoir convenablement. Le Sénat ne jugea pas qu'il y eût dans toute la ville de plus parfait homme de bien que Scipion Nasica. Le même étant Consul, refusa de ses soldats le nom de *Général*, et du Sénat, les *honneurs du triomphe*, qui lui étoient offerts. Il dit que le jour que le Sénat l'avoit déclaré le plus homme de bien, il avoit acquis assez de gloire pour le reste de sa vie, par ce titre seul. Il ajoutoit que son portrait seroit encore assez honoré de ses descendans, quand il n'y joindroit pas les décorations du Consulat et d'un triomphe.

Scipion Nasica, devenu Censeur (1), montra dans ses mœurs et sa conduite beaucoup de gravité et de sévérité. Comme il passoit la cavalerie en re-

(1) Les Censeurs étoient à Rome des magistrats établis pour le maintien des bonnes mœurs, et réformer les abus qui se glissoient dans l'administration de la République. On en créoit deux de cinq ans en cinq ans; leurs fonctions étoient fort étendues; ils pouvoient même chasser du Sénat les sénateurs et les chevaliers, quand ils avoient fait

ego me ipse curo, equum verò servus ». Minus verecundum visum est responsum: itaque graviter objurgatus Eques, et mulctâ damnatus. Idem Scipio Nasica cum Ennio Poetâ vivebat conjunctissimè. Quùm ad eum venisset, eique ab ostio quærenti ancilla dixisset Ennium domi non esse, Nasica sensit illam Domini jussu dixisse, et illum intus esse. Paucis post diebus quùm ad Nasicam venisset Ennius, et eum à januâ quæreret, exclamavit ipse Nasica se domi non esse. Tum Ennius: « Quid! ego non cognosco, inquit, vocem tuam? Hic Nasica: Homo es impudens: Ego quùm te quærerem, ancillæ tuæ credidi te domi non esse: tu non mihi credis ipsi ».

une action indigne et dont le Censeur rendoit compte. Ils furent créés vers l'an de Rome 310.

Le même Scipion Nasica est le premier qui ait mis en usage à Rome, l'an 594, avant J.-C. 159, les Clopsidres, ou horloges à l'eau. Les Romains ne connoissoient encore que les cadrans solaires.

vue, il remarqua un cavalier qui étoit fort gros et fort gras, tandis que son cheval étoit hideux et très-maigre. C'est, répondit le cavalier, parce que c'est moi qui me soigne, et que c'est un valet qui panse mon cheval. Cette réponse parut peu respectueuse au Censeur, qui le réprimanda très-sévèrement, et le condamna à l'amende. Le même Scipion Nasica vivoit dans une liaison très-intime avec le poète Ennius. Comme il venoit un jour faire visite à ce dernier, et que la domestique lui cria de la porte, qu'*Ennius n'étoit pas chez lui*, Nasica jugea bien que la domestique n'avoit ainsi répondu que par l'ordre de son maître, et qu'Ennius n'étoit pas absent. Peu de jours après, Ennius vint à son tour pour voir Nasica. Comme il demandoit à la porte, *s'il y étoit*, Nasica cria lui-même qu'*il étoit absent de chez lui*. « Comment, dit Ennius, ne recon-
 » nois-je pas votre voix? Eh! quoi, ré-
 » partit Nasica, vous êtes un homme
 » bien malhonnête! j'ai cru que vous
 » n'étiez pas chez vous, quand votre
 » domestique me l'a dit, et moi,
 » vous ne me croyez pas »?

*MARCUS PORCIUS CATO.**Anno urbis conditæ 557.*

MARCUS PORCIUS CATO ortus municipio Tusculo , adolescentulus priusquam honoribus operam daret , rure in prædiis paternis versatus est , deinde Romam demigravit , et in foro esse cœpit. Primum stipendium meruit annorum decem septemque , Quinto Fabio Consule , cui postea semper adhæsit. Inde castra secutus est Claudii Neronis , ejusque opera magni æstimata est in prælio apud Senam , quo cecidit Asdrubal frater Annibalis. Ab adolescentiâ frugalitatem temperantiamque coluit. Pellibus hædinis pro stragula veste utebatur : eodem cibo quo milites vescebatur : aquam in bellicis expeditionibus potabat : si nimio æstu torqueretur , acetum ; si vires deficerent , paululum vilis vini.

MARCUS PORCIUS CATON.

L'an de Rome 557, avant J. - C. 195.

MARCUS PORCIUS CATON, originaire de Tusculum, ville municipale (1), passa ses premières années à cultiver à la campagne des terres que son père lui avoit laissées avant de songer à parvenir aux honneurs. Il vint ensuite à Rome, et commença par se montrer au barreau. Il fit ses premières armes à l'âge de 17 ans, sous le Consul Quintus Fabius, auquel il demeura dans la suite toujours attaché. Il suivit après les drapeaux de Claudius Néron. Il fit des prodiges de valeur au combat de Senéc, où Asdrubal, frère d'Annibal, fut tué. Il montra dès sa plus tendre jeunesse du goût pour la tempérance et la frugalité. Les habits qu'il portoit de jour, et qui, la nuit, lui servoient de couverture, n'étoient que des peaux de bouc. Il ne se nourrissoit pas autrement que les soldats.

(1) Aujourd'hui *Frescati*.

Quæstor Scipioni Africano obtigit, et cum eo parùm amicè vixit. Nam parcimoniæ amans haud probabat sumptus, quos Scipio faciebat. Quare, eo relicto, Romam rediit, ibique Scipionis vitam palàm et apertè reprehendit, quasi militarem disciplinam corrumpere. Dictitabat illum cum pallio et crepidis solitum ambulare in Gymnasio, palæstræ operam dare, militum licentiæ indulgere. Quod crimen non verbo sed facto diluit Scipio. Nam quùm eâ de re legati Româ Syracusas missi essent, Scipio exercitum omnem eò convenire et classem expediri jussit, tanquàm dimicandum eo die terrâ marique cum Carthaginiensibus esset, postridiè, legatis inspectantibus, pugnæ simulacrum exhibuit. Tum eis armamentaria, horrea, omnemque belli apparatus

Dans ses expéditions guerrières, il buvoit de l'eau, et même du vinaigre, s'il étoit dévoré par la soif. Il ne buvoit qu'un peu de vin commun, lorsqu'il sentoit ses forces diminuer.

Le sort le fit Questeur du Consul Scipion l'Africain, avec lequel il vécut en mauvaise intelligence. Ami de l'économie, il n'approuvoit pas toutes les dépenses de Scipion. Aussi l'ayant quitté, il revint à Rome, où il blâma publiquement et ouvertement la conduite de Scipion, qu'il disoit tendre à la corruption de la discipline militaire. Il publioit qu'il se promenoit en pantoufle et en robe de chambre (1) au milieu des Rhéteurs et des Philosophes dans leur lycée; qu'il se mêloit aux exercices des athlètes, et qu'il usoit d'une indulgence excessive envers les soldats qui s'écartoient de leur devoir. Scipion repoussa de semblables accusations, non par des paroles, mais par des effets. Comme des commissaires avoient été envoyés de Rome à Syracuse, pour examiner cette affaire, Scipion y fit rassembler son armée,

(1) Ou manteau à la manière des Grecs.

ostendit. Reversi Romam legati, omnia apud exercitum Scipionis præclarè se habere renuntiarunt.

Eadem asperitate Cato Matronarum luxum insectatus est. Scilicet in medio ardore belli Punici, Oppius Tribunus plebis legem tulerat, quâ vetabantur mulieres romanæ plus semunciâ auri habere, vestimento varii coloris uti, et juncto vehiculo in urbe vehi. Confecto autem bello, et florente Republicâ, Matronæ pristina ornamenta sibi reddi postulabant: omnes vias urbis obsidebant, virosque ad forum descendentes orabant

et donna ses ordres pour que la flotte se trouvât équipée et toute prête à manœuvrer, comme si l'on eût dû ce jour-là combattre les Carthaginois sur terre et sur mer. Le lendemain, en présence des commissaires, il fit faire à l'armée de terre et à la flotte, toutes les manœuvres d'un combat. Il leur montra ensuite ses arsenaux, ses magasins, et toutes les provisions d'armes et de machines dont on a besoin dans la guerre. De retour à Rome, les commissaires instruisirent le Sénat qu'ils avoient trouvé tout à l'armée de Scipion dans le meilleur ordre et le meilleur état.

C'est avec la même aspérité de caractère, que Caton poursuivit le luxe des Dames romaines. Dans la plus grande chaleur de la guerre punique, Oppius, Tribun du peuple, avoit porté une loi par laquelle il étoit défendu aux Dames romaines d'employer plus d'une demi-once d'or à leur usage; de se servir de vêtemens de diverses couleurs, et d'aller par la ville en voitures. Après la guerre des Carthaginois terminée, les affaires de la République se trouvant dans l'état le plus florissant, les

ut legem Oppiam abrogarent. Quibus acerrimè restitit Cato, sed frustra. Nam lex fuit abrogata.

Cato creatus Consul, in Hispaniam adversus Celtiberos profectus est. Quos acri prælio vicit, et ad deditionem compulit: eo in bello Cato cum ultimis militum parcimoniâ, vigiliis et labore certavit, nec in quemquam gravius severiusque imperium exercuit, quàm in semetipsum. Quùm Hispanos ad defectionem pronos videret, cavendum judicavit, ne deinceps rebellare possent. Id autem effecturus sibi videbatur, si eorum muros dirueret. Sed veritus ne, si id universis civitatibus imperaret communi edicto, non obtemperarent, scripsit ad singulas separatim, ut muros diruerent, epistolasque omnibus simul eodemque die reddendas curavit. Quùm unaquæque

Dames romaines demandèrent la liberté de reprendre leurs anciennes parures. Elles assiégeoient toutes les rues de la ville, et conjuroient les hommes qui descendoient à la place publique, d'abroger la loi Oppia. Caton s'y opposa de tout son pouvoir; mais la loi fut abrogée.

Caton, créé consul, marcha en Espagne contre les Celtibériens. Il les vainquit dans un combat opiniâtre, et les força de se soumettre. Pendant cette guerre, Caton se piqua de ne le point céder au moindre des soldats, pour la frugalité, les veilles et les fatigues. Il ne commandoit à personne dans son armée avec autant de dureté et de sévérité qu'à lui-même. Comme il voyoit dans les Espagnols beaucoup d'inclination à se détacher du parti des Romains, il jugea qu'il convenoit de prendre des mesures efficaces pour leur en ôter par la suite la possibilité. Le moyen qu'il imagina, fut d'ordonner la destruction des murailles de leurs villes. Mais craignant de trouver de la résistance, si par une loi publique il donnoit en-même-tems un pareil ordre à toutes les villes, il écrivit à chacune

sibi soli imperari putaret, universæ paruerunt. Cato Romam reversus de Hispaniâ triumphavit.

Posteâ Cato Censor factus, severe ei præfuit potestati. Nam, et in complures nobiles animadvertit, et imprimis Lucium Flaminius virum consularem Senatu movit. Cui inter alia facinora illud objecit. Quùm esset in Galliâ Flaminius, mulierem, cujus amore deperibat, ad cœnam vocavit, eique fortè inter cœnandum dixit multos capitis damnatos in vinculis esse, quos securi percussurus esset. Tum illa negavit se unquam vidisse quémquam securi furientem, et pervelle id videre. Statim Flaminius unum ex his, qui in carcere detinebantur, adduci jussit, et ipse securi percussit. Tam perditam libidinem eò magis notandam putavit Cato, quòd cum probò privato conjungeret

d'elles en particulier pour commander la démolition qu'il désiroit, et il'eut soin que ces villes recussent chacune leurs lettres le même jour. Toutes obéirent, parce que chacune crut que l'ordre ne s'adressoit qu'à elle. Caton, de retour à Rome, triompha de l'Espagne.

Caton, devenu par la suite Censeur, porta la même sévérité dans l'exercice de cette charge. Il sévit contre un grand nombre de nobles, surtout contre Lucius Flaminius, homme consulaire, qu'il fit exclure du Sénat; entr'autres reproches graves qu'il lui faisoit, le principal étoit que Flaminius, commandant dans la Gaule, avoit invité à souper une femme qu'il aimoit passionnément, et lui avoit dit, étant à table, qu'il avoit dans les fers plusieurs coupables condamnés à mort, et auxquels il devoit trancher la tête. Sur ce que cette femme déclara qu'elle n'avoit jamais vu pareille exécution, et qu'elle en étoit fort curieuse, aussi-tôt Flaminius s'étoit fait amener un des malheureux prisonniers, et lui avoit abattu la tête d'un coup de hache. Caton pensa qu'il falloit flétrir un

imperii dedecus. Quid enim crudelius quàm inter pocula et dapes ad spectaculum mulieris humanam victimam mactare, et mensam cruore respergere?

Quùm in Senatu de tertio Punico bello ageretur, Cato jàm senex delendam Carthaginem censuit: negavitque eâ stante salvam esse posse Rempublicam. Quùm autem id, contradicente Scipione Nasicâ, non facile Patribus persuaderet, deinceps quoties de re aliquâ sententiam dixit in Senatu, addidit semper: « Hoc censeo, et Carthaginem esse delendam ». Tandem in Curiam intulit ficum præcocem, et excussâ togâ effudit: cujus quùm pulchritudinem Patres admirarentur, interrogavit eos Cato quandònam ex arbore lectam putarent? Illis ficum recentem videri affirmantibus: atqui, inquit, tertio ab hinc die

tel excès de libertinage, avec d'autant plus de raison, qu'il joignoit à l'infamie particulière du coupable, l'opprobre public de l'Empire. Car quelle barbarie comparable à celle de donner en spectacle à une femme la mort d'une victime humaine au milieu des pots et des mets, et de faire réjaillir son sang jusque sur la table (1).

Il s'agissoit dans le Sénat de la troisième guerre punique. Caton, déjà vieux, étoit de l'opinion qu'il falloit détruire Carthage, et soutenoit que la République ne seroit jamais en sûreté, tant que Carthage existeroit. Scipion Nasica n'étoit pas de l'avis de Caton, et ce dernier en avoit plus de peine à faire goûter au Sénat la résolution qu'il conseilloit. Aussi, toutes les fois qu'il y donnoit son avis sur quelque délibération, il ajoutoit toujours: « Et mon senti-

(1) Il est affligeant que plus d'une femme ait ainsi demandé du sang, et que la tête du précurseur de l'homme Dieu, soit de même tombée sur un plat dans une partie de débauche. Nous pourrions citer d'autres exemples; mais nous craignons de trop affliger nos lecteurs.

scitote decerptam esse Carthagine;
tam propè ab hoste absumus. Movit
ea res Patrum animos, et bellum
Carthaginensibus indictum est.

Fuit Cato ut Senator egregius, ita
bonus pater: quum ei natus esset
filius, nullis negotiis nisi publicis im-
pediebatur quominus adesset matri
infantem abluenti et fasciis invol-
venti. Illa enim proprio lacte filium
alebat. Ubi aliquid intelligere potuit
puer, eum pater ipse in litteris insti-
tuit, licet idoneum et eruditum domi
servum haberet. Nolebat enim ser-

» ment est qu'il faut détruire Car-
 » thage ». Enfin, il apporta au Sénat
 une figue précoce, et la jetta au mi-
 lieu de l'assemblée, en déployant sa
 robe et en la secouant. Comme les
 Sénateurs admiroient la beauté de la
 figue, Caton leur demanda depuis
 quand ils croyoient qu'elle avoit été
 cueillie sur l'arbre? Chacun assura
 qu'il paroissoit que la figue étoit
 fraîchement cueillie. « Hé bien, sa-
 » chez, reprit Caton, qu'il n'y a
 » que trois jours que ce fruit a été
 » cueilli à Carthage. C'est ainsi que
 » nous sommes éloignés de l'ennemi ».
 Cette remarque fit impression sur
 l'esprit des Sénateurs, et l'on déclara
 la guerre à Carthage.

Caton ne fut pas moins un bon père
 qu'un Sénateur pénétré d'attache-
 ment pour tous ses devoirs. Sa femme
 lui ayant donné un fils, il n'y avoit
 point d'affaires, excepté celles de la
 République, qui l'empêchassent d'être
 présent, lorsque la mère qui allaitoit
 l'enfant, le lavoit pour la propreté,
 et l'enveloppoit de ses langes. Dès
 que l'enfant fut capable de concevoir
 quelque chose, son père se chargea
 lui-même de l'instruire dans les scien-

vum filio maledicere, vel aurem vellicare, si tardior in discendo esset; neque etiam filium tanti beneficii, hoc est doctrinæ, debitorem esse servo. Ipse itaque ejus ludi magister, ipse legum doctor, ipse lanista fuit. Conscripsit manu suâ grandibus litteris historias, ut etiam in paternâ domo ante oculos proposita haberet veterum instituta et exempla.

Quum postea Catonis filius in exercitu Pompilii tiro militaret, et Pompilio visum esset unam dimittere legionem, Catonis quoque filium dimisit, sed quum is amore pugnandi in exercitu remansisset, Cato pater ad Pompilium scripsit, ut, si filium pateretur in exercitu remanere, secundo eum obligaret militiæ sacramento, quia, priore amisso, cum

ces, bien qu'il eût chez lui un serviteur habile, et capable de le suppléer. Il ne vouloit pas que ce serviteur parlât durement à son fils, ou qu'il lui tirât l'oreille, s'il n'apprenoit pas facilement; il n'entendoit même pas que son fils fût redevable à un serviteur d'un aussi grand bienfait que celui de la science. Caton devint en conséquence l'instituteur particulier de son fils, son maître dans l'étude des loix et dans tous les exercices du corps. Il écrivit pour lui de sa propre main, en gros caractères, différens traits d'histoires, afin qu'il eût aussi sous les yeux, dans la maison paternelle, les institutions et les exemples des anciens.

Comme le fils de Caton faisoit ses premières campagnes dans l'armée de Pompilius, ce dernier jugea à propos de licencier une légion, et avec elle le fils de Caton; mais ce jeune homme, par amour pour la guerre, étoit demeuré à l'armée. Caton le sachant, écrivit à Pompilius, que s'il permettoit à son fils de rester dans son armée, il le prioit de prendre de lui un second serment pour la continuation de son service,

hostibus juré pugnare non poterat. Extat quoque Catonis patris ad filium epistola, in quâ scripsit se audivisse eum missum factum esse à Pompilio Imperatore, monetque eum ut caveat, ne prælium ineat. Negat enim jus esse, qui miles non sit, eum pugnare cum hoste.

Agriculturâ plurimum delectabatur Cato, malebatque agrorum et pecorum fructu, quam fœnore ditescere. Quum ab eo quæreretur, quid maximè in re familiari expediret? Respondit benè pascere. Quid secundum? Satis bene pascere. Quid tertium? Malè pascere. Quid quartum? Arare. Et quum ille, qui quæsierat dixisset, quid fœnerari? Tum Cato. Quid, inquit, hominem occidere! Scripsit ipse villas suas, ne tectorio quidem fuisse perlitas, atque postea addidit: Neque mihi ædificatio, neque

parce que , délié de son premier engagement , il ne croyoit pas qu'il pût régulièrement combattre contre les ennemis. Il existe aussi une lettre de Caton à son fils , dans laquelle il lui marque , qu'ayant appris que Pompilius l'avoit licencié , il prévient le jeune homme de prendre garde de se mêler à aucune action ; car il soutient par la même lettre qu'il n'y a que celui qui est soldat qui ait le droit d'en venir aux mains avec l'ennemi.

L'agriculture faisoit les délices de Caton. Il aimoit mieux s'enrichir du revenu de ses terres et de ses troupeaux , que de placer de l'argent à intérêt (1). Comme on lui deman-

(1) On sait que vers les derniers tems de la République , les Romains , même ceux qui passoient parmi eux pour les plus gens de bien , étoient dans l'usage de faire valoir leur argent , et d'en tirer de gros intérêts ; le fameux Brutus dont il sera question ci-après , avoit cette coutume. Cicéron eut le courage de ne pas protéger , sur la recommandation de Brutus , deux usuriers avec lesquels il étoit en relation d'affaires , et contre lesquels les Salamiens , dans l'isle de Chypre , avoient envoyé une députation à Cicéron en sa qualité de Proconsul.

vas , neque vestimentum ullum est pretiosum ; si quid est , quo uti possim , utor ; si non est , facile careo. Suo quemque uti et frui per me licet : mihi vitio quidam vertunt , quòd multis egeo ; at ego illis vitio tribuo quòd nequeunt egere ».

L'isle de Chypre faisoit partie du gouvernement de Cicéron. Ce dernier régla le différent de manière que l'usurier le plus intraitable auroit dû en être content , puisqu'il ordonna que les intérêts des sommes prêtées aux Salaminiens seroient payés à raison de douze pour cent. Les emprunteurs ne se plaignirent pas ; il n'en fut pas ainsi des usuriers qui osèrent encore réclamer contre la décision de Cicéron.

doit quels étoient les meilleurs moyens pour un particulier d'augmenter sa fortune, il répondit : « C'est d'avoir
 « des troupeaux à mener paître. En-
 « suite, continua-t-on ; il répondit
 « encore : c'est d'avoir assez de trou-
 « peaux à mener paître ». Sur le troi-
 « sième moyen demandé, il répondit
 toujours : « que c'étoit de n'avoir que
 « peu de troupeaux à mener paître ». Et le quatrième moyen, ajouta le
 questionneur? « C'est *de labourer ses*
terres », dit Caton. « Comment re-
 gardez-vous donc, répliqua l'autre,
 le moyen qui consiste à placer de
 l'argent à intérêt? — Qu'est-ce autre
 « chose, reprit Caton, que de tuer
 « les hommes »? Il écrivoit lui-même
 que ses métairies n'avoient jamais
 été crépies, et il ajoutoit : « Je n'ai
 « aucune maison de conséquence,
 « aucun vase, aucun vêtement pré-
 « cieux. Si j'ai quelque chose dont
 « je puisse me servir, je m'en sers.
 « Si je ne peux pas, rien ne m'est plus
 « aisé que de m'en passer. Je n'empê-
 « che pas que les autres jouissent de
 « ce qu'ils possèdent, selon qu'il leur
 « plaît. Quelques amis me reprochent
 « de manquer d'une infinité de cho-

Injuriarum patientissimus fuit Cato. Quùm ei causam agenti, protervus quidam, pingui salivâ quantum poterat attractâ, in frontem mediam inspisset, tulit hoc leniter; « Et ego, » inquit, ô homo ! affirmabo falli « eos qui te negant os habere ». Ab alio homine improbo contumeliis proscissus : « Iniqua, inquit, » tecum mihi est pugna : tu enim probra facile audis, et dicis libenter; mihi verò et dicere ingratum, et audire insolitum ». Dicere solebat acerbos inimicos melius de quibusdam mereri, quam eos amicos, qui dulces videantur; illos enim sæpè verum dicere, hos nunquam.

Cato ab adolescentiâ usque ad extremam ætatem inimicitias, Republicæ causâ, suscipere non destitit.

« ses ; et moi je leur fais un crime
« de ne savoir se passer de rien ».

Caton souffroit les injures avec la plus grande patience. Comme il plaidoit une cause, certain insolent ayant ramassé dans sa bouche le plus de salive qu'il put , la lui envoya au milieu du front , insulte que Caton endura avec beaucoup de douceur. « Et moi aussi, dit-il seulement, ô
« homme, j'affirmerai à ceux qui le
« nieront , que tu as une bouche.
« Accablé d'invectives par un autre
« méchant : le combat , disoit-il ,
« n'est pas égal entre nous. Tu en-
« tends facilement et tu rends avec
« plaisir des injures ; et moi , rien
« ne m'est plus désagréable que d'en
« dire , ni moins ordinaire que d'en
« entendre ». Il avoit coutume de dire que de cruels ennemis font plus de bien à certaines personnes , que ces amis adulateurs , qui n'ont que des choses agréables à la bouche , parce que les premiers disent souvent la vérité , et les autres jamais.

Caton , depuis sa jeunesse , jusqu'à l'âge le plus avancé , ne cessa de se faire des ennemis pour le bien de la République. De toutes les nombreuses

ipse à multis accusatus; non modò nullum existimationis detrimentum fecit, sed, quoad vixit, virtutum laude crevit. Quartum et octogesimum annum agens, ab inimicis capitali crimine accusatus suam ipse causam peroravit, nec quisquam, aut memoriam ejus tardio rem, aut lateris firmitatem imminutam, aut os hæsitatiõne impeditum animadvertit. Non illum enervavit, nec afflixit senectus: eâ ætate aderat amicis, veniebat in Senatum frequens. Græcas etiam litteras senex didicit. Quando obreperet senectus, vix intellexit. Sensim sinè sensu ætas ingravescebat; nec subitò fracta est, sed diurnitate quasi extincta. Annos quinque et octoginta natus excessit è vitâ.

accusations qu'il essuya lui-même, loin qu'aucunes diminuassent rien de l'estime publique qu'il s'était acquise, il ne cessa de l'augmenter tant qu'il vécut, par les vertus les plus éclatantes. Il se défendit lui-même à l'âge de 84 ans, sur une accusation capitale que lui avoient intentée ses ennemis. Personne ne remarqua que sa mémoire fût paresseuse, la force de ses poumons diminuée, ou que sa prononciation fût moins nette et moins libre. La vieillesse ne lui apporta aucun affoiblissement, ni aucune infirmité. A cet âge, il voyoit tous ses amis (1), venoit souvent au Sénat. Il apprit même la langue grecque dans sa vieillesse. A peine s'aperçut-il qu'elle s'approchoit de lui tous les jours. Les années s'entassoient sur sa tête sans l'en avertir. Aussi n'a-t-il pas été tout-à-coup abattu; il ne s'est pour ainsi dire éteint, que par l'âge. Il est mort âgé de 95 ans (2).

(1) Sur-tout il aimoit les avoir à sa table, et la table avoit pour lui des délices; à la sienne les propos les plus ordinaires étoient les éloges des bons et braves citoyens. Il ne permettoit pas qu'on y parlât des *méchans* ou des gens *sans mérite*. Dans beaucoup de nos tables cette conduite est-elle observée? Caton buvoit volontiers, et souvent;

TITUS QUINCTIUS
FLAMINIUS.

(*Anno urbis conditæ 559*).

TITUS QUINCTIUS FLAMINIUS filius ejus, qui apud Trasimenum periit, Consul missus est adversus Philippum Macedonum regem, qui Annibalem pecuniâ et copiis juverat, Athenien-

mais, dit Cicéron, toujours à petits coups: *Delectabant pocula minuta, et rorantia*. Pour ses amis et par goût, il ne quittoit son sérieux qu'à table, où il vouloit que la gaité et de solides conversations fissent le principal agrément des convives. C'est pour cette raison qu'il aimoit, dans la langue latine, le mot *convivicens*, qui signifie des gens qui vivent ensemble, du mot *convivere*.

(2) Il n'aimoit pas les médecins. L'an de Rome 598, il avoit voulu les faire chasser; il les soutenoit aussi dangereux que les philosophes *Carnéades*, *Cri-taulaii*, et *Diogène*, qu'il avoit fait renvoyer à Athènes sans que le Sénat les entendit. Les *médecins*, disoit-il, *ne valent pas mieux; ces gens n'ont été introduits à Rome, que parce que chacun prend trop d'attention à conserver sa santé*. Mais il ne fut pas aussi heureux que contre les philosophes. On garda les médecins.

TITUS QUINCTIUS
FLAMINIUS.

(*An de Rome 559, avant J.-C. 194*).

TITUS QUINCTIUS FLAMINIUS , fils de celui qui périt à la bataille de Thrasimène , fut envoyé en qualité de Consul contre Philippe , Roi de Macédoine (1) , qui avoit donné des secours d'argent et de troupes à Annibal , et qui avoit attaqué les Athéniens , alliés du peuple romain. Les Athéniens étoient entrés en guerre avec Philippe , pour une cause bien légère. Deux jeunes Arcananiens , non initiés aux mystères de Cères , s'étoient glissés dans son temple avec toute la foule. Leur langage ne tarda pas à les trahir. On les conduit aux prêtres du temple , qui les font mourir , comme s'ils eussent commis un crime affreux , lorsqu'il

(1) Il ne faut pas confondre ce Philippe cinquième du nom , avec le père du grand Alexandre , bien antérieur à lui.

sesque populi Romani socios armis
 laccessiverat. Contraxerant autem bel-
 lum cum Philippo athenienses haud
 quaquam dignâ causâ. Duo juvenes
 Arcananes non initiati templum Ce-
 reris cum cæterâ turbâ ingressi sunt.
 Facile eos sermo prodidit. Perducti
 ad antistites templi, etsi manifestum
 erat eos per errorem ingressos,
 tanquam ob infandum scelus inter-
 fecti sunt: Arcananes suorum nece
 commoti, ad vendicandos illos auxi-
 lium à Philippo petierunt, qui terram
 Atticam igne ferroque vastavit, urbes
 complures cepit, Athenas ipsas op-
 pugnavit.

Quinctius exercitu conscripto ma-
 turius quàm soliti erant priores Con-
 sules profectus, in Græciam magnis
 itineribus contendit. Tunc Cadu-
 ceator ab Rege venit; locum ac
 tempus colloquendi postulans. Fla-
 minius victoriæ quàm pacis avidior,
 tamen ad constitutum tempus venit
 in colloquium, postulavitque ut Phi-

étoit évident qu'ils étoient entrés dans le temple sans songer à aucune profanation. Les Arcananiens indignés de la mort de leurs compatriotes, demandèrent à Philippe du secours pour les venger. Il ravagea la Grèce par la flamme et le fer. Il prit un grand nombre de villes, et mit le siège devant Athènes elle-même.

An de Rome 553, avant J.-C. 200.

Quinctius ayant levé son armée plutôt que les Consuls ses prédécesseurs, se mit en route, et marcha à grandes journées vers la Grèce. Alors le Roi lui envoya un hérault d'armes pour lui demander le lieu et le tems d'une conférence. Flaminius, moins curieux de mettre bas les armes, que de vaincre, se rendit à la conférence au tems marqué, et exigea de Philippe de sortir avec son armée de

Les Galates qui se sont rendus maîtres d'une partie de la Phrygie, de la Paphlagonie, de la Mysie et de la Capadoce, reçoivent la loi des Romains. C'est du nom de ces peuples que le pays a été appelé la Galatie.

lippus omni Græciâ decederet. Accensus indignatione Rex exclamavit: « Quid victo imperares gravius, Tite « Quincti »? Et quum quidam ex circumstantibus oculis æger adjecisset: aut bello vincendum, aut melioribus parendum esse. Apparet id quidem, inquit Philippus, etiam cæco», jocans in ejus valetudinem oculorum. Erat quippè Philippus dicacior naturâ, quàm regem decet, et ne inter seria quidem satis risu temperans. Dein, re insectâ, se ex colloquio proripuit. Eum Flaminius bis prælio fudit castisque exiit.

Quinctius Flaminius Græciæ veterem statum reddidit ut legibus suis viveret, et antiquâ libertate frueretur. Aderat ludorum Isthmiorum tempus, ad quod spectaculum Græcia universa convenerat. Tum

toute la Grèce. Le Roi, enflammé de colère, s'écria : Titus Quinctius, « quelle loi plus rigoureuse m'imposez-vous donc, si vous m'aviez vaincu ». Un de ceux qui étoient présens, et qui avoit mal aux yeux, ayant ajouté qu'il falloit en effet vaincre par le sort des armes, ou se soumettre à des conditions moins dures : « Cela est si clair, répliqua Philippe, » qu'un aveugle même le verroit » : il faisoit une allusion ironique à la maladie des yeux de celui qui venoit de parler. Philippe avoit, de son naturel, trop d'inclination pour un Roi, à dire de bons mots. Il ne s'observoit pas même assez à ce sujet, jusque dans les affaires les plus sérieuses. Enfin, n'ayant rien terminé avec Flaminius, il se retira précipitamment de la conférence. Le général romain le défit deux fois en bataille rangée, et pilla son camp.

Flaminius rendit à la Grèce son premier état, lui permit de se gouverner par ses loix, et de jouir de son ancienne liberté. Le tems des jeux olympiques étoit arrivé. Toute la Grèce étoit accourue à ce spectacle. Alors un crieur s'avança au mi-

Præco in mediam arenam processit, tubâque silentio facto, hæc verba pronuntiavit: « Senatus populusque Romanus et Titus Quinctius Flaminus imperator, Philippo Rege et Macedonibus devictis, omnes Græciæ civitates liberas esse jubet ». Audita voce Præconis, majus gaudium fuit, quàm quantum homines possent capere: vix satis credebat se quisque audivisse: alii alios intuebantur mirabundi: revocatus Præco, quum unusquisque non audire tantum, sed videre etiam libertatis suæ nuntium averet, iterum pronuntiavit eadem. Tum tantus clamor ortus est, ut certò constet aves, quæ supervolabant, attonitas paventesque decidisse.

Quinctio Flaminio triumphus à Senatu decretus est. Postea quum Prusias Bithyniæ Rex legatos Romanam misisset, casu accidit ut legati apud Flaminium cœnarent, atque ibi

lieu de l'assemblée, et ayant fait faire silence avec sa trompette, il prononça ces paroles : « Le Sénat, le peuple » Romain, et le général Titus Quinctius Flaminius, après la défaite de » Philippe et des Macédoniens, veulent que toutes les villes de la » Grèce soient libres ». Ces paroles du crieur répandirent dans tous les esprits une joie inconcevable. On pouvoit à peine se persuader de les avoir entendues. Chacun se regardoit dans son étonnement profond. Le crieur ayant été rappelé auprès de Flaminius, tout le monde brûloit du désir, non-seulement d'entendre, mais de voir celui qui venoit d'annoncer le retour de la liberté. Le crieur répéta les mêmes paroles. Alors de si grands cris s'élevèrent de toutes parts, qu'il passe pour constant que les oiseaux qui voloient au-dessus de l'assemblée, tombèrent d'étonnement et de frayeur.

Le Sénat décerna à Flaminius les honneurs du triomphe. Comme quelque tems après Prusias, Roi de Bithynie, avoit envoyé à Rome des ambassadeurs, il arriva par hazard qu'ils soupèrent chez Flaminius, et

de Annibale mentione factâ, ex his unus diceret eum in Prusiæ regno esse. Id postero die Flaminius Senatui detulit. Patres, qui vivo Annibale nunquam metu vacui erant, legatos in Bithyniam miserunt, in his Flaminium, qui Annibalem sibi deposcerent. A primo colloquio Flaminii, ad domum Annibalis custodiendam, milites à Rege missi sunt. Annibal septem exitus è domo fecerat, ut semper aliquod iter fugæ præparatum haberet. Postquam nuntiatum est ei milites regios in vestibulo esse, conatus est postico occulto fugere: ubi verò id quoque obseptum sensit, et omnia clausa esse, hausto, quod sub annuli gemmâ habebat, veneno absumptus est.

qu'alors la conversation étant tombée sur Annibal, un des ambassadeurs dit qu'il étoit dans le royaume de Prusias. Le lendemain Flaminius porta cette nouvelle au Sénat. Les Sénateurs, qui ne cessèrent jamais de craindre, tant qu'Annibal vécut, envoyèrent à leur tour des ambassadeurs en Bithynie, pour demander au Roi de leur livrer Annibal. Flaminius étoit du nombre. Dès la première audience qu'il eut du Roi, des soldats furent chargés de partir pour garder la maison d'Annibal. Ce dernier y avoit pratiqué sept issues pour se ménager des moyens de fuite en cas de besoin. Ayant appris que les soldats du Roi étoient déjà dans le vestibule de sa maison, il tâcha d'échapper par une issue dérobée. Mais lorsqu'il vit qu'elle étoit aussi gardée, et qu'il lui étoit impossible de fuir, il finit ses jours par le poison qu'il prit, et qu'il avoit sous le brillant de son anneau (1).

L'an de Rome 581, avant J.-C. 172.

Térence de Carthage, fut esclave de Terentius Lucanus, Sénateur romain dont il prit le nom après en avoir été affranchi.

Tout le monde connoît l'élégance de son style, et combien il a réussi à peindre dans ses comédies, la vraie nature.

(1) Il avoit 64 ans. La même année 183, moururent Titus Quinctius Flaminius, Lucius Scipion l'Asiatique, et Publius Scipion Nasica.

LUCIUS PAULUS ÆMILIUS
MACEDONICUS.

(*Anno urbis conditæ 582*).

PAULUS ÆMILIUS ejus qui ad Cannas cecidit filius erat. Consul sortitus est Macedoniam provinciam, in qua Perseus Philippi filius paterni in Romanosodii hæres bellum renovaverat. Quum adversus Persecum profecturus esset, et domum suam ad vesperum rediret, filiolarum suarum tertiam, quæ tunc erat admodum parva, osculans, animadvertit tristiculam: Quid est, inquit, mea Tertia, quid tristis es? Mi pater, inquit illa, Perse perii. (Erat autem mortua catella eo nomine) tum ille arctius puellam complexus: accipio omen, inquit, mea filia. Ita ex fortuito dicto quasi spem certam clarissimi triumphii animo præsumpsit. Ingressus deinde Macedoniam, rectam ad hostem perrexit.

LUCIUS PAUL ÉMILE DE MACÉDOINE.

(An de Rome 582, avant J.-C. 171).

PAUL ÉMILE étoit fils de celui qui perdit la vie à la bataille de Cannes. Étant Consul, il obtint le gouvernement de la Macédoine, où Persée, fils de Philippe, et héritier de sa haine pour les Romains, avoit renouvelé la guerre. Comme il étoit prêt à partir contre Persée, rentrant un soir chez lui, il remarqua, en donnant un baiser à sa troisième fille, qui étoit alors très-petite, qu'elle étoit un peu triste: « Qu'as-tu, lui » dit-il, ma chère amie, te voilà » triste? Mon père, répondit la petite, *Persée est mort* ». C'étoit le nom d'une petite chienne qui étoit en effet morte. Alors Paul Emile pressant plus vivement sa fille contre son sein, j'accepte, lui dit-il, mon enfant, ce présage. C'est ainsi que d'un mot échappé au hasard, Emile conçut une espérance certaine du

L'an de
Rome 582,
avant J.-C.
171.

L'an de
Rome 577,
avant J.-C.
176.

Héliodore
veut piller
le temple de
Jérusalem ;

Quum duæ acies in conspectu essent, Sulpicius Gallus, Tribunus militum, Romanum exercitum magno metu liberavit. Is enim, quum lunæ defectionem nocte sequenti futuram præsciret, ad concionem vocatis militibus dixit: « Nocte proximâ, ne quis id pro portento accipiat, ab horâ secundâ usque ad quartam luna defectura est. Id, quia naturali ordine et statis fit temporibus, et sciri antè et prædici potest. Itaque quemadmodum nemo miratur lunam nunc pleno orbe, nunc senescentem exiguo cornu fulgere, sic mirum non est eam obscurari, quandò umbra terræ conditur ». Quapropter Romanos non movit illa defectio; Macedones verò eadem ut triste prodigium, terruit.

plus brillant triomphe. Entré ensuite dans la Macédoine, il marcha droit à l'ennemi.

Comme les deux armées étoient en présence, Sulpitius Gallus, tribun dessoldats, épargna à l'armée romaine une grande frayeur. Il savoit qu'il y auroit la nuit suivante une éclipse de lune. En conséquence, il assemble les soldats. « La nuit prochaine, leur dit-il, afin qu'aucun de vous ne regarde cet événement comme un présage funeste, je vous préviens que la lune sera en éclipse depuis deux heures jusqu'à quatre. La raison en est que ces éclipses arrivent selon le cours des choses, et dans les tems marqués par la nature, ce qui fait qu'on peut les connoître d'avance, et les prédire (1). C'est pourquoi, comme personne n'est surpris de voir la lune briller tantôt dans la plénitude de son orbite, tantôt dans le déclin de son croissant, de même il n'est pas étonnant de la voir obscurcie, quand

*il en est em-
pêché par un
ange qui,
sous la fig-
re d'un jeu-
ne homme,
fond sur lui,
le terrasse, et
le foule à ses
pieds. Deux
autres anges
le frappent
de verges, et
le laissent
pour mort ;
pendant le
grand prêtre
Onias obtient
de Dieu, par
ses prières,
sa guérison.
Cet Héliodoc-
re étoit géné-
ral de Séleu-
cus IV, sur-
nommé Phi-
lopator, et
l'un des en-
fans d'An-
tiochus III,
surnommé le
grand, Roi
de Syrie.*

(1) L'habileté de ce tribun prouve que les sciences avoient déjà fait, à cette époque, des progrès chez les Romains.

Paulus Æmilius cum Perseo acerrimè dimicavit tertio nonas Septembris. Macedonum exercitus cæsus fugatusque est: Rex ipse cum paucis fugit. Fugientes persecutus est Æmilius usque ad initium noctis. Tùm se in castra victor recepit. Reversum gravis cura angebat, quòd filium in castris non invenisset. Is erat Publius Scipio, postea africanus deletâ Carthagine appellatus, qui decimum septimum tunc annum agens, dùm acrius sequitur hostes, in partem aliam turbâ abreptus fuerat. Mediâ tandem nocte in castra rediit. Tunc recepto sospite filio, pater tantæ victoriæ gaudium sensit. Victus Perseus in templum confugerat, ibique in angulo obscuro delitescibat: depre-

» elle est cachée par l'ombre de la
 » terre ». Cette explication rendit les
 Romains tranquilles au moment de
 l'éclipse ; mais les Lacédémoniens la
 regardèrent comme le plus sinistre
 prodige.

Paul Emile en vint à un combat
 sanglant avec Persée, le troisième
 jour des nones de Septembre (1).
 L'armée des Lacédémoniens fut taillée
 en pièces, et mise en déroute. Le Roi
 prit lui-même la fuite avec un petit
 nombre d'hommes : Emile poursuivit
 les fuyards jusqu'au commencement
 de la nuit. Alors il rentra dans son
 camp. Il fut dans la plus vive inquié-
 tude, lorsqu'il n'y trouva pas son
 fils. C'étoit Publius Scipion, appelé
 l'Africain, après qu'il eut détruit
 Carthage. Il avoit alors 17 ans, et
 avoit été emporté d'un autre côté
 par la foule, en poursuivant les enne-
 mis avec trop de chaleur. Il revint
 au camp au milieu de la nuit. Ce ne
 fut qu'au moment où Paul Emile
 revit son fils, sans qu'il lui fût arrivé
 d'accident, que ce père goûta toute
 la joie de son éclatante victoire. Per-

(1) Autrement le 3 Septembre.

hensus, et cum filio natu maximo ad Consulem perductus est.

Perseus pullâ veste amictus castra ingressus est. Non aliâs ad ullum spectaculum tanta multitudo occurrit. Rex captivus progredi præ turbâ non poterat, donec Consul lictores misit, qui submovendo circumfusus iter ad Prætorium facerent. Paulus Æmilius, ubi audivit Perseum adesse, consurrexit, progressusque paulum introeunti Regi manum porrexit: ad genua procumbentem erexit: introductum in tabernaculum suo lateri assidere jussit. Deinde eum interrogavit, quâ inductus injuriâ bellum contra populum romanum tam infesto animo suscepisset? Rex, nullo dato responso, terram intuens diu flevit. Tum Consul: « Bonum, inquit, animum habe: populi romani clementia non modò spem tibi, sed propè certam fiduciam salutis præbet ».

sée vaincu , s'étoit retiré dans un temple , et s'y étoit caché dans un réduit obscur. Ayant été pris , on l'amena devant le Consul avec son fils aîné.

Persée entra dans le camp , couvert d'un vêtement très-léger. Jamais spectacle n'avoit attiré tant de monde. Le Roi prisonnier ne pouvoit pas avancer à cause de la foule. Il fallut que le Consul la fît écarter par ses licteurs , pour ménager à Persée un passage jusqu'à sa tente. Dès que Paul Émile sut que ce prince approchoit , il se leva , fit quelques pas au-devant de lui , à l'entrée de sa tente , et lui présenta la main. Il releva le Roi qui se jettoit à ses genoux , et après l'avoir reçu dans sa tente , il le fit asseoir à côté de lui. Il lui demanda ensuite quelle injure il avoit à reprocher au peuple romain , et pour laquelle il lui avoit déclaré et fait la guerre avec tant d'animosité. Le Roi , sans répondre , se contenta de baisser les yeux et de verser un torrent de larmes. « Ne
« perdez pas courage , lui dit le Con-
« sul , la clémence du peuple romain
« doit non-seulement vous donner

Tom I.

Q

Postquam Perseum consolatus est Paulus Æmilius, sermonem ad circumstantes Romanos convertit : « Videtis, inquit, exemplum insigne mutationis rerum humanarum : vobis hæc præcipue dico, juvenes, ideo neminem decet in quemquam superbe agere, nec presenti credere fortunæ. Eo die Perseus à Consule ad cœnam invitatus est, et alius omnis ei honor habitus est, qui haberi in tali fortunæ poterat. Deindè quùm ad Consulem multarum gentium legati gratulandi causâ venissent, Paulus Æmilius ludos magno apparatu fecit, lautumque convivium paravit ; quâ in re curam et diligentiam adhibebat, dicere solitus et convivium instruere et ludos parare viri ejusdem esse, qui sciret bello vincere.

« de l'espérance, mais une certitude
 « presque indubitable qu'il ne vous
 « perdra pas ».

Après que Paul Emile eut ainsi rassuré Persée, il adressa ces paroles aux Romains qui l'envirounoient.
 « Vous voyez, dit-il, un exemple
 « éclatant de la vicissitude des choses
 « humaines. Jeunes gens, cette le-
 « con vous regarde particulièrement.
 « Elle vous apprend à ne traiter jamais
 « personne avec hauteur, et à ne pas
 « compter sur les faveurs constantes
 « de la fortune ». Le même jour, le Consul invita Persée à souper avec lui, et s'empressa de lui marquer d'ailleurs tous les égards que permettoit une semblable situation. Quelques jours après, des députés de beaucoup de nations étant venus féliciter Paul Emile de sa victoire, il leur prépara des jeux magnifiques et des repas splendides. Il n'épargnoit sur ces deux objets ni soins ni recherches, ayant coutume de dire : « qu'il ne con-
 « venoit pas moins au général qui
 « sait vaincre à la guerre, de se si-
 « gnaler autant par la magnificence
 « des repas, que par la pompe des
 « jeux qu'il donne ».

Q 2

Confecto bello, Paulus Æmilius regiâ nave ad urbem est subvectus. Completæ erant omnes Tiberis ripæ obviam effusâ multitudine. Fuit ejus triumphus omnium longè magnificentissimus. Populus, extractis per forum tabulatis in modum theatrorum, spectavit in candidis togis. Aperta templa omnia et sertis coronata thure fumabant. In tres dies distributa est pompa spectaculi. Primus dies vix suffecit transvehendis signis tabulisque: sequenti die translata sunt arma, galeæ, scuta, loricæ, pharetræ, argentum aurumque. Tertio die, primo statim manè ducere agmen cœpere tibicines, non festos solemnum pomparum modos, sed bellicum sonantes, quasi in aciem procedendum foret. Deinde agebantur pingues cornibus auratis et vittis redimiti boves centum et viginti.

La guerre étant terminée, Paul Emile monta sur un vaisseau de Persee, et revint à Rome. Les rives du Tibre furent couvertes de la foule accourue au-devant du Consul. Son triomphe surpassa en magnificence tous ceux qu'on avoit vus jusqu'alors. Le peuple y assista en robes blanches, sur des treteaux qui avoient été élevés dans la place publique en forme d'amphithéâtre. L'encens fumoit dans tous les temples ouverts, et couronnés de fleurs. On partagea en trois jours la pompe de ce spectacle. Le premier, on put à peine promener par la ville toutes les statues et tous les tableaux. Le second, on porta sous les yeux de la multitude les armes, les casques, les boucliers, les cuirasses, les carquois, l'argent et l'or. Le troisième, des musiciens commencèrent dès le matin à marcher à la tête de l'armée, et à faire entendre, non des chants ordinaires dans les pompes triomphales, mais des airs tout-à-fait militaires, et comme s'il se fût agi de ranger une armée en bataille. Suivoient cent vingt taureaux gras, avec leurs cornes dorées et parées de bandelettes.

Sequebantur Persei liberi, comitante educatorum et magistrorum turbâ, qui manus ad spectatores cum lacrymis miserabiliter tendebant, et pueros docebant implorandam suppliciter victoris populi misericordiam. Ponè filios incedebat cum uxore Perseus stupenti et attonito similis. Inde quadringentæ coronæ aureæ portabantur, ab omnibus ferè Græciæ civitatibus dono missæ. Postremò ipse in curru Paulus auro purpurâque fulgens eminebat, qui magnam quùm dignitate aliâ corporis, tum senectâ ipsâ majestatem præ se ferebat. Post currum inter alios illustres viros filii duo Æmilii: deindè equites turmatim, et cohortes peditum suis quæque ordinibus. Paulò à Senatu et à plebe concessum est ut in ludis Circensibus veste triumphali uteretur, eique cognomen Macedonici inditum.

Venoient à la suite les enfans de Persée , accompagnés de leurs gouverneurs et de leurs maîtres , qui , les yeux baignés de larmes , étendoient d'une manière touchante les mains vers les spectateurs , et monstroient à leurs élèves infortunés qu'ils devoient humblement implorer la pitié de ce peuple vainqueur. Derrière ses enfans marchoit Persée avec sa femme. Il paroissoit aneanti , et comme s'il eût été frappé de la foudre. On portoit après lui quarante couronnes d'or , dont presque toutes les villes de la Grèce avoient fait présent aux Romains. Enfin , Paul Emile s'avançoit lui-même , monté sur un char. L'or et la pourpre attiroient de loin , sur lui , les regards , par l'éclat qui l'environnoit. D'un autre côté , ce héros n'étoit pas moins remarquable par la dignité de sa personne , que par la majesté que la vieillesse même imprimoit sur son front. Entre beaucoup d'autres personnages distingués , on voyoit à la suite de son char ses deux enfans , que suivoient par escadrons la cavalerie et des cohortes d'infanterie , chacune à leur rang. Le Sénat et le

Tantæ huic lætitiæ gravis dolor admixtus est. Nam Paulus Æmilius, duobus filiis in adoptionem datis, duos tantum nominis heredes domi retinuerat. Ex his minor, ferme duodecim annos natus, quinque diebus antè triumphum patris, major autem triduo post triumphum decessit. Erat porro Æmilius liberorum aman-tissimus: eos erudiendos curaverat non solum Romanâ veteri disciplinâ, sed etiam Græcis litteris. Optimos adhibuerat magistros, eorumque exercitiis omnibus ipse interfuerat, quum eum Respublica aliò non vocaret. Eum tamen casum fortiter tulit, et in oratione, quam de rebus à se gestis apud populum habuit: « Optavi, inquit, ut si quid adversi immineret ad expiandam nimiam felicitatem, id in domum meam potius quàm in Rempublicam recideret.

peuple permirent à Paul Emile de paroître en habit triomphal aux jeux du cirque , et on lui donna le nom de *Macédonien*.

A tant de joie se mêlèrent les peines de la plus accablante douleur. Paul Emile avoit donné en adoption deux de ses fils (1); il n'avoit gardé à la maison paternelle que deux héritiers de son nom. Le plus jeune , âgé de près de douze ans , étoit mort cinq jours avant le triomphe de son père , et l'ainé trois jours après. Paul Emile étoit le père le plus tendre. Non-seulement il avoit fait donner à Rome la meilleure éducation à ses enfans , suivant les anciens principes , mais il les avoit encore fait instruire dans les lettres grecques. Il avoit appelé auprès d'eux les plus habiles maîtres ; et lorsque les affaires de la République le lui avoient permis , il avoit assisté à tous leurs exercices. Il supporta cependant son adversité avec beaucoup de courage. « J'ai fait des
« vœux , dit-il , dans un discours qu'il prononça devant le peuple sur sa

An de Rome 586 ; avant J.-C. 167.

Supplice du Pontife Éléazar en Judée , de la mère des Machabées et de ses sept enfans. Mathias lève une armée. Judas Machabée lui succède ; défend le culte de Dieu et bat en diverses rencontres les généraux d'Antiochus Epiphane , fils d'Antiochus le grand vaincu par les Romains.

(1) Scipion Emilien en fut un , petit fils de Scipion l'Africain. Il a détruit Carthage.

Nemo jam ex tot liberis superest, qui Pauli Æmilii nomen ferat; sed hanc privatam calamitatem vestra felicitas, et secunda fortuna publica consolatur ».

Paulus Æmilius omni Macedonum gazâ, quæ fuit maxima, potitus erat: tantam in ærarium populi romani pecuniam invexerat, ut unius imperatoris præda finem attulerit tributorum; at hic non modò nihil ex thesauris regiis concupivit; sed ne ipse quidem spectare eos dignatus est. Per alios homines cuncta administravit, nec quidquam in domum suam intulit, præter memoriam nominis sempiternam: mortuus est adè pauper, ut dos ejus uxori, nisi

conduite dans les affaires dont il avoit été chargé, « j'ai souhaité que, « si quelque adversité devoit me « faire expier mon trop grand bon- « heur, elle tombât plutôt sur ma « maison que sur la république. De « tant d'enfans que j'avois, aucun ne « me reste pour porter désormais le « nom de Paul Émile; mais le bon- « heur même de ce peuple, et la « prospérité constante de la Républi- « que, font toute ma consolation « dans mes chagrins domestiques ».

Paul Émile s'étoit rendu maître des richesses immenses de la Macédoine. Il les fit verser dans le trésor public, et elles furent si considérables, que ce butin d'un seul général romain suffit pour amener la fin des impôts. Non-seulement Paul Émile ne voulut rien prendre de tant de richesses; il ne voulut pas même les voir. Il confia à d'autres le soin de les employer, et il n'a rien emporté et laissé dans sa maison que la mémoire éternelle de son nom. Il mourut si pauvre, qu'il fallut que sa femme vendît le seul champ qu'il possédoit de son vivant, pour être payée de sa

An de Rome 589, avant J.-C. 164.

Antiochus Épiphanes meurt, puni de Dieu, comme il vouloit de la Perse à Jérusalem, pour y piller le temple, et faire massacrer tous les Juifs.

vendito , quem unum reliquerat ,
 fundo non potuerit exsolvi. Exse-
 quia ejus non tam auro et ebore ,
 quam omnium benevolentia et studio
 fuerunt insignes. Macedoniae Prin-
 cipes , qui tunc Romae erant lega-
 tionis nomine , humeros suos fune-
 bri lecto sponte subjecerunt. Quem
 enim in bello ob virtutem timuerant ,
 eundem in pace ob justitiam dili-
 gebant.

CAIUS POPILIUS LAENAS.

(*Anno urbis conditae 590*).

PAULO ÆMILIO Consule , Romam
 venerunt legati à Ptolemæo Rege
 Ægypti , qui , pulso fratre majore ,
 Alexandriam tenebat. Nam Antio-
 chus rex Syriae , per speciem redu-
 cendi in regnum majoris Ptolemæi ,
 Ægyptum invadere conabatur. Jam
 navali prælio vicerat minorem Pto-
 lemæum , et Alexandriam obsidebat ;
 nec procul abesse videbatur , quin

dot. Ses funérailles furent moins remarquables par l'or et l'ivoire, que par le concours et les regrets de tous ses concitoyens. Des grands de Macédoine, qui se trouvoient alors à Rome, en qualité d'ambassadeurs, le portèrent sur leurs épaules dans son lit funèbre; car ils aimoient dans la paix le héros dont ils avoient redouté la valeur et les armes à la guerre. (Il mourut la même année que Judas Machabée, l'an 160 avant J.-C.).

CAIUS POPILIUS LÉNAS.

(L'an de Rome 590, avant J.-C. 163.)

Sous le Consulat de Paul Emile, Ptolémée, roi d'Egypte, qui venoit de chasser son frère aîné du trône, et qui s'étoit retiré à Alexandrie, avoit envoyé à Rome des députés, parce qu'Antiochus, Roi de Syrie, sous le prétexte de rétablir sur le trône Ptolémée l'aîné, tâchoit de se rendre maître de l'Egypte. Il avoit déjà battu le jeune Ptolémée dans un combat naval, et tenoit Alexandrie assiégée. Il n'étoit même

L'an de Rome 593, avant J.-C. 160.

Mort de Judas Machabée dans un combat contre Bachis, l'un des généraux de Démétrius Soter. Mais Judas, avant sa mort, avoit mis sa nation sous la protection des Romains

regno opulentissimo potiretur. Legati sordidati, barbâ et capillo promisso, cum ramis olæi ingressi curiam procubuerunt. Oratio fuit etiam miserabilior quàm habitus. Orabant Senatum, ut opem regno Ægypti ferret. Moti patres legatorum precibus, extemplò legationem miserunt, cujus princeps Caius Popilius Lœnas, ad bellum inter fratres componendum. Jussus est Popilius adire prius Antiochum, deindè Ptolemæum, eisque denunciare ut bello absisterent: qui secus fecisset, eum pro hoste à Senatu habitum iri.

Prope Alexandriam Antiocho occurrerunt legati, quos advenientes Antiochus amicè salutavit, et Popilio dextram porrexit; at Popilius suam Regi noluit porrigere; sed tabellas, in quibus erat Senatusconsultum, ei tradidit, atque statim legere jussit.

pas éloigné de s'emparer de ce royaume extrêmement riche. Les ambassadeurs du jeune Ptolémée, en habits négligés, la barbe longue et les cheveux flottans sur leurs épaules, entrèrent au Sénat avec des branches d'olivier à la main, et se prosternèrent. Leur discours fit encore plus de pitié que leurs vêtemens. Ils prièrent le Sénat de secourir le royaume d'Égypte. Touchés de leurs instances, les Sénateurs envoyèrent aussitôt une députation, à la tête de laquelle étoit Popilius Lénas, afin de rétablir la paix entre les deux frères. Les ordres de Popilius furent qu'il se rendroit d'abord auprès d'Antiochus; ensuite qu'il verroit Ptolémée, et qu'il enjoindroit à tous deux de mettre bas les armes, si-non que le Sénat regarderoit comme ennemi celui des deux qui refuseroit d'obéir.

Les députés romains joignirent Antiochus devant Alexandrie. Il les salua amicalement à leur arrivée, et présenta la main droite à Popilius. Mais celui-ci refusa de la rendre au Roi. Il lui remit au contraire les tablettes sur lesquelles étoit écrit le décret du Sénat, et lui ordonna de

An de Rome 600, avant J.-C. 153.

Pacuvius, poète latin tragique.

An de Rome 550, avant J.-C. 121.

Polybe, historien grec. Il lia à Rome une étroite amitié avec Scipion et Lælius.

An de Rome 603, avant J.-C. 150.

Onias, fils du grand Prêtre des Juifs, obtient de Philométor, Roi d'Égypte, la permission

Quibus perlectis, Antiochus dixit se, adhibitis amicis, consideraturum quid faciendum sibi esset. Indignatus Popilius, quòd Rex aliquam moram interponeret, virgá, quam manu gerebat, Regem circumscripsit; ac prius, ait, quàm hoc circulo excedas, da responsum, quod Senatui referam. Obstupescens Antiochus, quum parumper hæsitasset, *Faciam, inquit, quod censet Senatus.* Tum demum Popilius dextram Regi tanquam socio et amico porrexit. Eadem die, quum Antiochus excessisset Ægypto, legati concordiam inter fratres auctoritate sua firmaverunt. Clara ea legatio fuit, quòd Ægyptus Antiocho adempta, redditumque regnum patrium stirpi Ptolemæi fuerat.

les lire aussi-tôt. Antiochus en ayant pris lecture, dit qu'il consulteroit auparavant ses amis assemblés, sur le parti qu'il avoit à prendre. Popilius, indigné que le Roi voulût apporter le moindre délai pour se décider, traça avec la baguette qu'il avoit à la main, un cercle autour du Roi, et ajouta : « Gardez-vous de sortir de ce cercle » avant de m'avoir donné la réponse que je dois reporter au Sénat ». Antiochus demeura d'abord interdit, puis, après un moment de réflexion : « Je ferai, dit-il, ce que le Sénat » désire ». Popilius présenta alors la main au Roi, comme à un allié et à un ami. Le même jour, après qu'Antiochus eut retiré ses troupes de l'Égypte, les députés rétablirent de leur autorité, sur des bases solides, l'union entre les deux frères. Cette ambassade n'eut d'autre éclat que l'obstacle qu'elle a apporté aux entreprises d'Antiochus sur l'Égypte, et qu'en ce que le trône de ce pays fut rendu au sang de Ptolémée qui l'avoit occupé.

de bâtir un temple dans la province d'Héliopolis sur les ruines d'un vieux temple consacré à Isis, première divinité des Egyptiens.

PUBLIUS SCIPIO ÆMILIANUS.

(*Anno urbis conditæ 605.*)

PUBLIUS SCIPIO ÆMILIANUS, Pauli Macedonici filius, adoptione Scipionis Africani nepos, à tenera ætate Græcis litteris à Polybio præstantis ingenii viro eruditus est. Ex ejus doctrinâ tantos fructus tulit, ut non modò æquales suos, sed etiam majores natu omni virtutum genere superaret. Temperantiæ et continentiae laudem antè omnia comparare studuit, quod quidem tunc difficile erat. Mirum enim est quo impetu ad libidines et epulas juvenes romani eo tempore ferrentur. At Scipio contrarium vitæ institutum secutus, publicam modestiæ et continentiae famam est adeptus. Polybium semper domi militiæque secum habuit : semper inter arma ac studia versatus, aut

PUBLIUS SCIPION ÉMILIEN.

(L'an de Rome 605, avant J. C. 148.)

PUBLIUS SCIPION ÉMILIEN fut fils de Paul Emile le Macédonien, et par adoption, petit fils de Scipion l'Africain. Dès sa plus tendre jeunesse, il fut instruit dans les lettres grecques par Polybe, l'un des plus excellens esprits de son tems. Il fit de tels progrès sous un si habile maître, que non-seulement il surpassa tous ses égaux, mais qu'il n'en eut point en mérite de tout genre parmi tous ceux qui étoient plus âgés que lui. Ils s'appliqua principalement à la tempérance et à conserver des mœurs pures, ce qui n'étoit pas facile alors (1); car les jeunes gens de ce tems se livroient avec une dissolution

(1) C'est ainsi que chez tous les peuples de la terre, la prospérité et leur puissance amènent leur corruption générale, et enfin leur ruine, inséparable des vices des gouvernemens, et de la perte des mœurs.

corpus periculis, aut animum disciplinis exercuit.

Scipio Æmilianus primùm in Hispania, Luculle duce, militavit; eoque in bello egregia fuit ejus opera. Nam Rex quidam barbarus miræ proceritatis, splendidis armis ornatus, sæpè Romanos provocabat, si quis singulari certamine secum vellet congregi. Quùmque nemo contra eum exire auderet, suam Romanis ignaviam cum irrisu et ludibrio exprobrabat. Non tulit indignitatem rei Scipio, progressusque ad hostem, consertâ pugna eum prostravit, pari Romanorum lætitiâ et hostium terrore, quòd ingentis

extraordinaire à toutes leurs passions et aux débauches de la table. Scipion prit une route toute opposée pour se conduire ; ce qui lui mérita la réputation publique d'être aussi modeste que rempli de sagesse dans ses mœurs. Polybe ne le quittoit pas, soit en tems de paix, soit en tems de guerre. Toujours partagé entre l'étude et les armes, Scipion ne cessa de s'exposer aux dangers de la guerre, ou d'exercer son esprit par les sciences.

Scipion Emilien fit en Espagne ses premières armes sous le commandement de Lucullus, et il se distingua pendant cette guerre par de belles actions. Un des principaux chefs des ennemis, d'une taille surprenante, et faisant briller de superbes armes, demandoit souvent aux Romains : « Quel étoit celui d'entr'eux qui vouloit se mesurer avec lui dans un combat singulier ». Comme personne n'osoit s'avancer contre lui, il reprochoit aux Romains leur lâcheté dans les termes les plus piquans et les plus outrageux. Le jeune Scipion ne put souffrir cet opprobre fait aux siens. Il se présente à l'ennemi, engage

corporis virum ipse exiguæ staturæ deiecisset. Scipio multò majus etiam adiit periculum in expugnatione urbis, quam tunc obsidebant Romani: nam ipse primus murum conscendit, viamque aliis militibus aperuit. Ob hæc præclare gesta, Lucullus dux juvenem pro concione laudatum murali coronâ donavit.

Tertio bello punico, quum clarum esset Scipionis nomen, juvenis adhuc factus est Consul: eique Africa provincia extra sortem data est, ut quam urbem avus ejus concusserat, eam nepos everteret. Tunc enim Romani suadente Catone, deliberatum habebant Carthaginem diruere. Carthaginensibus igitur imperatum est ut, si salvi esse vellent, ex urbe migrarent sedemque alio in loco à mari remoto constituerent. Quod ubi Carthagine

le combat et terrasse son adversaire. Les Romains ne sont pas moins transportés de joie, que les ennemis consternés de voir qu'un homme de petite taille, en avoit abattu un d'une force très-supérieure. Scipion courut encore bien plus de danger à l'assaut d'une ville que les Romains assiégeoient. Il s'élança le premier sur les murailles et ouvrit le passage au reste de l'armée. Pour cette intrépidité, le général, après avoir comblé d'éloges le jeune homme en présence des soldats, le gratifia d'une couronne murale (1).

Dans la troisième guerre punique, comme Scipion s'étoit déjà rendu célèbre, il fut élevé très-jeune à la dignité de Consul, et on lui accorda le département de l'Afrique, sans recourir à la voix du sort, afin que le petit fils renversât les murs d'une ville, que son aïeul avoit déjà ébranlée. Les Romains avoient alors arrêté, par les conseils de Caton, de détruire Carthage de fond en comble.

An de Rome 604 avant J.-C. 149.

(1) Cette couronne se donna par la suite à tous ceux qui avoient monté les premiers sur les murailles d'une ville prise d'assaut.

auditum est, ortus statim est ululatus ingens, clamorque bellum esse gerendum, satiusque esse extrema omnia pati, quàm patriam relinquere. Quùm verò neque naves neque arma haberent, in usum novæ classis tecta domosque resciderunt: aurum et argentum pro ære ferroque conflatum est: viri, feminæ, pueri, senes simul operi instabant: non die, non noctu labor intermissus. Ancillas primò totonderunt, ut ex earum crinibus funes facerent; mox etiam Matronæ ipsæ capillos suos ad eundem usum contulerunt.

Scipio exercitum ad Carthaginem admovit, eamque oppugnare cœpit: quæ urbs, quanquam summâ vi defenderetur, tandem expugnata est. Rebus desperatis, quadraginta millia hominum se victori tradiderunt. Dux ipse Asdrubal, insciâ uxore, ad

On commanda en conséquence aux Carthaginois de sortir de leur ville, et d'aller s'établir dans une autre contrée éloignée de la mer, s'ils vouloient éviter leur perte. Lorsqu'on apprit cette nouvelle à Carthage, ce ne fut aussitôt que lamentations et des cris qu'il falloit soutenir la guerre, et ne point abandonner la patrie. Comme ils manquoient de vaisseaux et d'armes, ils abattirent les toits de leurs maisons et leurs maisons même, pour construire avec les bois une nouvelle flotte. A défaut d'airain et de fer, on fondit l'or et l'argent. Les hommes, les femmes, les vieillards, tout mettoit la main à l'œuvre. On travailloit jour et nuit. On rasa d'abord les filles domestiques pour faire des cables de leurs cheveux. Bientôt les dames donnèrent les leurs pour le même usage.

Scipion fit approcher son armée de Carthage, et commença à l'attaquer. Malgré la vigoureuse résistance que cette ville lui opposa, il l'emporta d'assaut; n'ayant plus d'espérance, 40,000 hommes se rendirent au vainqueur. Asdrubal lui-même, sans en prévenir sa femme, vint se

An de Rome 605, avant J.-C. 144.

La Macédoine mise au nombre des provinces Romaines, après la défaite d'Antiochus ou du faux Persée, par Métellus.

An de Rome 607, avant J.-C. 146.

genua Scipionis cum ramis oleæ supplex procubuit. Quum verò ejus uxor se à viro relictam vidisset, diris omnibus eum devovit : tum duobus liberis dextrâ lævâque comprehensis, à culmine domûs se in medium flagrantis urbis incendium immisit. Deletâ Carthagine, Scipio victor Romam reversus est. Splendidum egit triumphum, Africanusque est appellatus. Itâ cognomen Africani Carthago capta Scipioni majori, eadem eversa Scipioni minori peperit.

Posteâ Scipio iterum Consul creatus, contra Numantinos in Hispaniam profectus est. Ibi multiplex clades priorum ducum inscitiâ à Romanis accepta fuerat. Scipio, ubi primum advenit, corruptum licentiâ exercitum ad pristinam disciplinam revocavit. Omnia deliciarum instrumenta è castris ejecit. Qui miles extra ordinem fuisset deprehensus, eum virgis cædebat : jumenta omnia vendi

jetter aux genoux de Scipion , et lui demander la vie , l'olive à la main. Sa femme se voyant ainsi abandonnée , chargea sa tête de mille imprécations ; ensuite ayant pris de la droite et de la gauche , deux enfans qu'elle avoit , du faite de sa maison , elle se précipita dans les flammes qui dévoroient la ville. Après avoir rasé Carthage , Scipion revint à Rome en vainqueur : il y obtint les honneurs d'un magnifique triomphe , et fut surnommé l'*Africain*. C'est ainsi que la prise de Carthage et le sac de cette malheureuse ville , méritèrent au grand Scipion et à son petit fils , le même surnom.

Scipion créé , pour la seconde fois , Consul , partit en Espagne contre les *Numantins*. Les armées romaines y avoient éprouvé plus d'un revers par l'inhabileté des premiers généraux. Dès que Scipion y fut arrivé , il rappela aux règles de l'ancienne discipline les soldats dont la licence entraînoit les écarts. Il bannit du camp tout ce qui pouvoit servir à la mollesse et aux plaisirs : il faisoit battre de verges tout soldat qui étoit pris hors du camp. Il ordonna la vente de toutes

An de
Rome 609 ,
avant J.-C.
144.

jussit , ne oneribus portandis usui essent : militem quemque triginta dierum frumentum ac septenos vallos ferre coegit. Cuidam propter onus ægrè incedenti dixit : « Quùm te gladio vallare scieris , tunc vallum ferre desinito ». Ita redacto in disciplinam exercitu , urbem Numantiam obsedit. Numantini fame adacti , se ipsi trucidaverunt. Captam urbem Scipio delevit , et de eâ triumphavit.

Scipio Censor fuit cum Mummio viro nobili , sed segniore. Tribu movit quemdam , qui ordines ducens prælio non interfuerat. Quùmque ille quæreret cur notaretur , qui custodiæ causâ in castris remansisset ; Scipio respondit : « Non amo ni miùm diligentes ». Equum ademit adolescenti , qui in obsidione Carthaginiis , vocatis ad cœnam amicis , diripiendam sub figurâ urbis Cartha-

les bêtes de somme , pour empêcher qu'elles ne fussent employées à porter les bagages. Il obligea chaque soldat à se charger d'une provision de bled pour 30 jours , et de sept pieux pour les pallissades dans les retranchemens. Il dit à un soldat qu'il voyoit marcher avec peine sous le faix : « Lorsque tu « sauras te retrancher sous ton épée , « alors tu cesseras de porter de quoi « te retrancher ». Ayant ainsi rétabli la meilleure discipline dans son armée , il assiégea Numance. Il réduisit les habitans à une famine si extrême , qu'ils s'égorgeoient eux-mêmes pour se délivrer des horreurs de la faim. Scipion rasa la ville après l'avoir prise , et elle lui valut à Rome les honneurs d'un second triomphe.

Scipion eut dans sa Censure pour collègue Mummius , personnage distingué par sa naissance , mais d'un caractère trop lent. Scipion chassa de sa tribu un officier qui devant être à la tête des rangs , n'avoit pris aucune part à un combat. Ce dernier demandant pourquoi il essuyoit cette infamie , puisqu'il n'étoit resté au camp que pour le garder : « C'est , dit Scipion , parce que je n'aime pas ceux

R 3

ginis placentam in mensâ posuerat : quærentique causam : Quia , inquit Scipio , me prior Carthaginem diripuisti ». Contrâ Mummius Scipionis collega neque ipse notabat quemquam , et notatos à collegâ , quos poterat ignominia eximebat. Unde Scipio , quum ei cupienti censuram ex maiestate Reipublicæ gerere impedimento esset Mummii segnities , in Senatu ait : « Utinam mihi collegam dedissetis , aut non dedissetis » !

In Scipione Æmiliano etiam multa privatae vitæ dicta factaque celebrantur. Caio Lælio familiariter usus est. Ferunt cum eo Scipionem sæpe rusticatum fuisse , eosque incredibiliter repuerascere solitos esse , quum rus

« qui ont tant de vigilance ». Il ôta à un jeune homme son cheval , parce qu'au siège de Carthage , dans un repas qu'il donnoit à ses amis , ce jeune homme avoit fait servir sur la table un gâteau pour le piller sous la représentation de la ville. Désirant savoir la cause de cette injure : « C'est , lui « répondit Scipion , parce que vous « avez pillé Carthage avant moi ». Mummius , collègue de Scipion , tenoit une conduite toute opposée. Non-seulement il ne notoit personne d'infamie , mais il réhabilitoit tous ceux que Scipion en avoit notés. C'est ce qui fit dire en plein Sénat à ce dernier qui vouloit exercer la Censure d'une manière convenable à la dignité de la république , et qui étoit contrarié par l'indolence de Mummius , qui ne se portoit à punir personne : « Plût aux « Dieux que vous m'eussiez donné un « collègue , ou que vous ne m'en eussiez point donné du tout ».

La vie privée de Scipion Emilien offre aussi plusieurs paroles et plusieurs actions qui ont mérité que la postérité les connoisse. Il étoit lié d'une étroite amitié avec Caius Lélius. On dit que Scipion alloit souvent

ex urbe tanquam è vinculis evolvissent. Vix audeo dicere de tantis viris; sed ità narratur, conchas eos ad littus maris legere consuevisse, et ad omnem animi remissionem ludumque descendere. Mortuo Paulo Æmilio, Scipio cum fratre heres relictus animum verè fraternum in eum ostendit: nam universam ei hæreditatem tradidit, quòd illum videret re familiari minùs, quàm se instructum. Pariter, defunctâ matre, omnia bona materna sororibus concessit, quanquàm nulla pars hæreditatis ad eas lege pertineret.

Quùm in concione interrogaretur, quid sentiret de morte Tiberii Gracchi, qui populi favorem pravis largitionibus captaverat, palàm respondit eum jure cæsum videri. Quo res-

avec lui à la campagne , et qu'ils avoient coutume de redevenir singulièrement enfans , lorsqu'ils avoient pris leur vol de la ville vers les champs , comme s'ils se fussent dégagés de leurs fers. J'ose à peine le dire d'aussi grands hommes ; mais on rapporte qu'ils étoient dans l'usage de ramasser des coquillages sur les bords de la mer , et qu'ils se permettoient tous les délassemens d'esprit et tous les amusemens possibles. Après la mort de Paul Emile , Scipion en fut l'héritier , avec un frère (1) auquel il témoigna un attachement vraiment fraternel. Comme il le voyoit moins riche que lui en patrimoine , il lui abandonna toute sa part dans l'hérédité ; il en usa de même envers ses sœurs , après la mort de sa mère ; quoiqu'elles n'eussent aucun droit au partage de la succession , Scipion leur en délaissa tous les biens.

Comme on lui demandoit dans une assemblée , ce qu'il pensoit de la mort de Tibère Gracchus , qui avoit

(1) Le second des fils de Paul Emile donné en adoption , ainsi que nous l'avons vu page 126.

ponso exacerbata concio acclamavit: tum Scipio clamorem ortum à vili plebeculâ animadvertens: «Taceant, inquit, quibus Italia noverca est, non mater». Quùm magis etiam obstreperet populus, ille vultu constanti: «Hostium, inquit, armatorum toties clamore non territus, quî possum vestro moveri!» Tunc constantiâ et auctoritate viri perculsa plebs conticuit. Deindè quasi vim sibi mox inferendam animo præ sagiret: malam sibi rependi gratiam laborum pro Republicâ susceptorum ab ingratis civibus questus est. Maximâ patrum frequentiâ domum deductus est.

eapté la faveur du peuple par des sommes d'argent criminellement prodiguées : il répondit hautement qu'il lui paroissoit *qu'il avoit été justement tué*. L'Assemblée indignée de cette réponse , poussa des cris séditieux. Alors Scipion remarquant qu'ils partoient d'une populace méprisable : « Que ceux , dit-il , qui regardent « l'Italie comme marâtre , et non « comme une mère , se taisent ». Comme cette canaille élevoit encore la voix plus fort , Scipion , d'un ton et d'un air plein de fermeté , leur dit : « Pensez - vous me déconcerter « par vos clameurs , quand celles de « vos ennemis sous les armes ne « m'ont jamais épouvanté » ? Cette intrépidité et la gravité du héros en imposèrent à la multitude qui en fut frappée , et personne n'osa plus dire un mot. Ensuite , comme s'il eut eu le pressentiment de quelqu'attentat prochain à ses jours , il se plaignit de l'ingratitude dont on payoit tout ce qu'il avoit souffert et entrepris pour les intérêts et la gloire de la République (1). Il fut reconduit chez

An de Rome 608 , avant J.-C. 145.

Les Romains prennent et détruisent Corinthe , et la liberté de toute la Grèce périt avec elle.

(1) Troisième exemple d'ingratitude monstrueuse envers un bienfaiteur de la patrie.

Postridiè quàm domum se validus receperat , Scipio repente in lectulo exanimis est inventus. De tanti viri morte nulla habita est quæstio , ejusque corpus velato capite est elatum , ne livor in ore appareret. Metellus , licèt Scipionis inimicus , hanc necem adeò graviter tulit , ut , eâ auditâ , in forum advolaverit , ibique mœsto vultu clamaverit : « Concurrite , cives ; mœnia urbis nostræ eversa sunt : Scipioni intrâ suos penates quiescenti nefaria vis illata est ». Idem Metellus filios suos jussit funebri ejus lecto humeros subjicere , eisque dixit : « Nunquam à vobis id officium majori viro præstari poterit ». Scipionis patrimonium tam exiguum fuit , ut triginta duas libras argenti , duas et selibras auri tantum reliquerit.

lui , accompagné d'un grand nombre de Sénateurs.

Le lendemain on trouva Scipion mort dans son lit , quoiqu'il fût rentré chez lui bien portant (1). On ne fit aucune information sur la fin d'un si grand homme. Afin de cacher la pâleur de son visage livide , on exposa son corps la tête couverte. Quoique Métellus fût ennemi de Scipion , il témoigna tant de regrets sur sa mort , qu'à la première nouvelle qu'il en eût , il vola aussi-tôt dans la place publique , et s'y écria dans la plus vive amertume : « Citoyens ,
 « accourez ; les murailles de notre
 « ville sont renversées ; une main
 « abominable a donné la mort au
 « grand Scipion , dans son lit , et pen-
 « dant qu'il y reposoit ». Le même Métellus ordonna à ses enfans de porter sur leurs épaules le lit funèbre de ce général , et leur dit : « Jamais
 « vous ne pourrez rendre ces tristes
 « devoirs à un plus grand homme ». Le patrimoine de Scipion étoit si médiocre , qu'il ne laissa après lui

*L'an de
Rome 614 ,
avant J.-C.
139.*

*L'élection
des Magis-
trats se fait
pour la pre-
mière fois ,
par scrutin ,
en vertu de
la loi Gabi-
nia.*

(1) Il étoit âgé de cinquante-six ans.

Quùm duo Consules , quorum alter inops erat , alter autem avarus , in Senatu contenderent , uter in Hispaniam ad bellum gerendum mitteretur , ac magna inter patres esset dissensio , rogatus sententiam Scipio Æmilianus : « Neutrum , inquit , mihi mitti placet ; quia alter nihil habet , alteri nihil est satis ». Scilicet ad rem benè gerendam judicabat pariter abesse debere et inopiam et avaritiam. Alioquin maximè verendum est ne publicum munus quæstui habeatur , et præda communis in privatum imperatoris lucrum convertatur. Longè ab hâc culpâ alienus fuit Scipio ; nam post duos Consulatus et totidem triumphos officio legationis fungens , septem tantum servos secum duxit. E Carthaginis et Mumantiæ spoliis comparare plures certè potuerat ; sed nihilò locupletior Carthagine eversâ fuit , quam antè.

que 32 livres d'argent (1), et 2 livres et demie d'or monnoyé (2).

Comme deux Consuls, dont l'un pauvre, et l'autre avare, se disputoient, dans le Sénat, l'honneur d'être envoyé en Espagne pour y faire la guerre, et qu'il y avoit de grands débats parmi les Sénateurs sur le choix de l'un des deux concurrens pour lui confier le commandement; lorsqu'on demanda à Scipion son avis; « Je ne suis, dit-il, pour aucun des deux; l'un parce qu'il n'a rien; l'autre parce qu'il n'a jamais assez ». Il pensoit que pour bien remplir ses devoirs, il faut *qu'un général d'armée ne soit, ni pauvre, ni trop ami de l'argent*: autrement il y a tout à craindre qu'il n'abuse de l'autorité publique qui lui est confiée, pour faire sa fortune, et qu'il n'applique à son profit particulier le butin qui appartient à tous. Scipion fut bien éloigné d'un semblable vice; car après deux Consulats et autant de triomphes, dans une ambassade dont il fut chargé,

(1) Cinquante marcs.

(2) Quatre marcs.

Itaque quum per populi romani socios et exterarum nationes iter faceret, non mancipia ejus, sed victoriæ numerabantur, nec quantum auri et argenti, sed quantum dignitatis atque gloriæ secum ferret, æstimabatur.

TIBERIUS GRACCHUS et CAIUS GRACCHUS.

(*Anno urbis conditæ 619*).

TIBERIUS Gracchus et Caius Gracchus Scipionis Africani ex filiâ nepotes erant. Horum adolescentia bonis artibus et magnâ omnium spe floruit. Ad egregiam quippe indolem accedebat optima educatio. Exstant

il ne conduisit avec lui que sept esclaves. Certainement il auroit pu s'en procurer un plus grand nombre s'il avoit voulu, lors du sac de Carthage et de la prise de Numance; mais il ne fut pas plus riche après, qu'avant la prise de Carthage. Aussi, lorsqu'il voyageoit chez les alliés du peuple romain et parmi les nations étrangères, on comptoit moins ses esclaves que le nombre de ses victoires, et il se faisoit plus remarquer par la dignité de sa personne et par la gloire qui le suivoit par-tout, que par l'or et l'argent qu'il emportoit avec lui.

L'an de Rome 620, avant J.-C. 133.

Attale Philométor, dernier Roi de Pergame, meurt. Il avoit institué le peuple romain son héritier, par son testament. C'est à Pergame qu'on a commencé à préparer les peaux de mouton pour en faire du parchemin, sur lequel on écrivoit avant l'invention du papier.

TIBÈRE GRACCHUS et CAIUS GRACCHUS.

L'an de Rome 619, avant J.-C. 134.

TIBÈRE et Caius Gracchus étoient petits fils de Scipion l'Africain, par sa fille. Pendant leur jeunesse ils firent les plus grands progrès dans les sciences, et ils donnoient les plus belles espérances. La meilleure édu-

Cinquième époque à la destruction de Carthage.

Corneliæ matris epistolæ , quibus apparet eos non solùm in gremio matris educatos fuisse , sed etiam ab eâ sermonis elegantiam hausisse. Maximum matronis ornamentum esse liberos benè institutos meritò putabat sapientissima illa mulier : quùm Campana matrona , apud illam hospita , ornamenta sua , quæ erant illâ ætate pretiosissima , ostentaret ei muliebriter , Cornelia traxit eam sermone , quousque à scholâ redirent liberi ; quos reversos hospitiæ exhibens : « En hæc , inquit , mea ornamenta ». Nihil quidem istis adolescentibus neque à naturâ neque à doctrinâ defuit ; sed ambo rempublicam , quam tueri potuissent , impiè perturbare maluerunt.

Tiberius Gracchus , quùm esset Tribunus plebis , à Senatu descivit :

cation s'étoit jointe au plus excellent caractère. On a de Cornélie, leur mère, des lettres qui prouvent qu'elle les avoit élevés sous ses yeux, et qu'ils tenoient d'elle toute la pureté de leur langage. Cette femme, d'une très-grande sagesse, pensoit, non sans raison, que des enfans bien élevés *font le plus bel ornement des mères*. Comme une dame de la Campanie, voisine de Cornélie, se trouvoit chez elle, et qu'elle lui montroit avec ostentation et à la manière des femmes, les parures qu'elle avoit, et qui étoient les plus riches du jour, Cornélie la retint par la conversation, jusqu'à ce que ses enfans revinssent des écoles. Dès qu'ils arrivèrent, Cornélie les présenta à sa voisine et lui dit : « *Voilà toutes mes parures* ». Rien ne manqua aux jeunes Gracques, ni du côté de la nature, ni du côté de l'instruction ; mais au-lieu de défendre la République, comme ils l'auroient dû, ils aimèrent mieux y porter, en scélérats, le trouble et le désordre.

Tibère Gracchus étant Tribun du peuple, se sépara du Sénat. Il s'étoit

populi favorem profusis largitionibus sibi conciliavit : agros plebi dividebat : dabat civitatem omnibus Italicis : provincias novis coloniis replebat : quibus rebus viam sibi ad regnum parare videbatur. Quare convocati Patres deliberabant quidnam faciendum esset. Tiberius in Capitolium venit , manum ad caput referens : quo signo salutem suam populo commendabat : hoc nobilitas ita accepit quasi diadema posceret. Tum Scipio Nasica , quum esset consobrinus Tiberii Gracchi , patriam cognationi prætulit , sublataque dexterâ proclamavit : « Qui Rempublicam salvam esse volunt me sequantur » : dein Gracchum fugientem persecutus in eum irruit , suaque manu eum interfecit. Mortui Tiberii corpus in flumen projectum est.

concilié la faveur du peuple par d'énormes profusions en libéralité. Il partageoit les terres au peuple. Il accordoit le droit de cité à tous les habitans de l'Italie. Il remplissoit les provinces de nouvelles colonies. Gracchus, par cette conduite, paroisoit n'avoir d'autre but que de se frayer un chemin à la royauté ; ce qui déterminâ les Sénateurs à s'assembler, pour aviser au parti qu'il y avoit à prendre. Tibère monta au Capitole, et porta sa main à sa tête ; par ce geste il recommandoit sa vie au peuple. La noblesse en jugea autrement, et crut que Gracchus demandoit le diadème. Alors Scipion Nasica, quoique cousin germain de Tibère, préféra la patrie aux liens du sang, et levant la main droite, il cria : « que ceux qui s'intéressent
« au salut de la République, me
« suivent ». Ensuite, poursuivant Gracchus qui s'enfuyoit, il s'élança sur lui, et le tua de sa propre main (1).

(1) Ce meurtre d'un homme qui fuit, révolte d'autant plus que c'est un parent, Nasica, le plus homme de bien de la République (*Voyez page 317*) qui le commet, et que l'assassin a pu se méprendre à la nature du geste de Tibère.

Caium Gracchum idem furor, qui fratrem Tiberium, invasit : seu vindicandæ fraternæ necis, seu comparandæ regiæ potentiæ causâ, vix tribunatum adeptus est, quum pessima cœpit inire concilia : maximas largitiones fecit : ærarium effudit : legem de frumento plebi dividendo tulit. Perniciosis Gracchi consiliis, quantâ poterant contentione, obsistebant omnes boni, in quibus maxime Piso vir Consularis. Is, quum multa contra legem frumentariam dixisset, lege tamen latâ, ad frumentum cum cæteris accipiendum venit : Gracchus animadvertit in concione Pisonem stantem : eum sic compellavit, audiente populo romano : « Quî tibi constas, Piso, quum eâ lege frumentum petas quam dissuasisti » ? cui Piso : « Nolim quidem Gracche, inquit, mea bona tibi viritim dividere liceat : sed si facies, partem pe-

Lorsqu'il eut rendu les derniers soupirs , on jeta son corps dans le Tibre.

La même démente s'empara de Caius Gracchus son frère. Soit dans le dessein de venger la mort de ce dernier , soit dans celui de parvenir à la royauté , à peine fut-il Tribun du peuple , qu'il commença à tenir la conduite la plus répréhensible ; il sema avec profusion l'or et l'argent dans le peuple ; il dissipa les deniers du trésor public (1) ; il porta une loi pour distribuer du bled au peuple. Tous les bons citoyens s'opposoient , autant qu'il étoit en eux , aux pernicieux desseins de Gracchus. Pison , personnage consulaire , s'éleva avec la plus grande force contre la loi des bleds ; cette loi n'en passa pas

An de
Rome 632 ,
avant J.-C.
121.

(1) On voit que si les conquêtes brillantes des deux *Scipions* et de *Paul Emile* , avoient apporté à Rome d'immenses richesses , ces richesses devinrent , comme chez tous les peuples conquérans , le premier principe de la corruption générale ; l'amour de l'argent commença à en faire sentir le besoin ; il ne tarda pas à produire le luxe et à enfanter toutes les passions et les crimes qui entraînent toujours après eux la subversion des Empires. _

tam ». Quo responso aperte declaravit vir gravis et sapiens lege quam tulerat Gracchus patrimonium publicum dissipari.

Decretum à Senatu latum est, ut videret Consul Opimius, ne quid detrimenti Respublica caperet: quod decretum, nisi in maximo discrimine, ferri non solebat. Caius Gracchus, armatâ familiâ, Aventinum occupaverat. Quamobrem Consul, vocato ad arma populo, Caium aggressus est, qui pulsus, dum à templo Dia-

moins. Pison s'étant présenté avec les autres pour recevoir du bled, dès que Gracchus l'aperçut dans le milieu de la foule: « Est-ce ainsi, » lui dit-il, Pison, que vous êtes » d'accord avec vous-même? Com- » ment demandez-vous du bled en » vertu d'une loi à laquelle vous » vous êtes si fortement opposé »? Pison lui répartit: « Je ne voudrois » pas, Gracchus, qu'il vous fût per- » mis de distribuer, par tête, à » ce peuple, mon bien; mais puisque » vous le faites, j'en demande ma » part ». Cet homme sage et de poids faisoit clairement sentir, par cette réponse, qu'au moyen de la loi qu'il avoit portée, Gracchus dissipoit le bien de tout le monde.

Le Sénat fit un décret qui chargea le Consul Opimius de veiller *à ce que la République ne souffrit aucun dommage.* Ce n'étoit que dans les dangers les plus pressans, que le Sénat rendoit de semblables décrets. Caius, à la tête de ses parens armés, s'étoit emparé du mont Aventin. C'est pourquoi le Consul ayant fait prendre les armes au peuple, attaqua Caius, qui, chassé de son poste, se

næ desilit, talum intorsit, et quum jam à satellitibus Opimii comprehenderetur, jugulo servum præbuit, qui dominum, et mox semetipsum super domini corpus interemit. Consul promiserat se pro capite Gracchi aurum repensurum esse : quare Septimuleius quidam lanceâ præfixum Caii caput attulit, eique æquale auri pondus persolutum est. Aiunt etiam illum prius cervice perforatâ, cerebroque exempto, plumbum infudisse, quo gravius efficeretur.

Occiso Tiberio Graccho, quum Senatus Consulibus mandasset, ut in eos, qui cum Tiberio consenserant, animadverteretur, Blossius quidam Tiberii amicus pro se deprecatum venit ; hancque, ut sibi ignosceretur, causam afferebat, quod tanti Gracchum fecisset, ut quidquid ille vellet, sibi faciendum putaret. Tum Consul : Quid ? ait, si te in

donne une entorse pendant qu'il se se sauve du temple de Diane. Il étoit sur-le-point d'être pris par la suite du Consul, lorsqu'il présenta le col à un de ses esclaves pour en recevoir la mort. Celui-ci obéit, et tombe bientôt lui-même, en s'ôtant la vie, sur le corps de son maître. Le Consul avoit promis une somme d'or à celui qui lui apporteroit la tête de Gracchus. Un certain Septimuleïus la lui apporta au bout d'une lance, et il en reçut le poids en or : on dit même que cet homme, afin que la tête pesât davantage, en avoit ouvert le sommet ; qu'il en avoit tiré la cervelle, et y avoit à la place coulé du plomb fondu (1).

Après la mort de Tibère Gracchus, comme le Sénat avoit ordonné de sévir contre ceux qui avoient embrassé le parti du séditieux, un certain Blossius, son ami, vint demander grâce. Les raisons qu'il alléguoit pour se justifier, étoient qu'il

(1) La tête se trouva peser dix-sept livres huit onces, environ quatorze livres de notre poids, qui furent données sur-le-champ en or à ce Septimuleïus.

Capitolium faces ferre vellet, obsecuturusne voluntati illius fuisses propter istam, quam jactas, familiaritatem? « Nunquam, inquit, Blossius, id quidem voluisset; sed, si voluisset, paruissem ». Nefaria est ista vox; nulla enim est excusatio peccati, si amici causâ peccaveris.

LUCIUS MUMMIUS ACHAICUS.

Anno urbis conditæ 606.

QUUM Corinthii adversus Romanos rebellassent, eorumque legatis injuriam fecissent, Lucius Mummius Consul, conscripto exercitu, Corinthum profectus est. Corinthii, ve-

avoit été si attaché à Gracchus, qu'il s'étoit cru obligé de faire tout ce qu'il avoit voulu. « Comment, » dit le Consul, auriez-vous aussi » déferé à ses désirs, pour ne pas » manquer à cette vive amitié que » vous vantez, s'il eut exigé de vous » de porter la flamme au Capitole »? « Jamais, répondit Blossius, cette » volonté ne lui seroit venue à l'esprit; » mais s'il me l'eût fait connoître, » j'aurois obéi ». Ces paroles de Blossius sont abominables. Dans aucun cas, la plus tendre amitié ne peut légitimer le crime que l'on commet pour elle.

LUCIUS MUMMIUS D'ACHAIE.

L'an de Rome 606, avant J. - C. 147.

LES Corinthiens s'étant révoltés contre les Romains, et ayant outragé leurs députés, le Consul Mummius leva une armée et marcha contre Corinthe. Les Corinthiens, comme s'ils n'eussent eu rien à redouter de

luti nihil negotii bello romano suscepissent, omnia neglexerant. Prædam, non prælium cogitantes, vehicula duxerant ad spolia Romanorum reportanda. Conjuges liberosque ad spectaculum certaminis in montibus posuerunt. Quam veccordiam celeberrima pœna consecuta est: nam prælio ante oculos suorum commisso cæsi, lugubre his spectaculum et gravem luctûs memoriam reliquerunt. Conjuges et liberi eorum de spectatoribus captivi facti præda victorum fuere. Urbs ipsa Corinthus direpta primùm, deinde tubâ præcimente diruta est: populus omnis sub coronâ venditus: dux eorum victus domum refugit eamque incendit: conjugem interfecit, et in ignem præcipitavit: ipse veneno interiit.

cette guerre, n'avoient fait aucuns préparatifs ; s'occupant plutôt du butin que du combat, ils avoient conduit des chariots pour y charger les dépouilles des Romains. Ils placèrent leurs femmes et leurs enfans sur des hauteurs, afin de les faire jouir du spectacle de la bataille. Ils ne tardèrent pas à être punis de cette imbécille sécurité. Le combat se livra en effet sous les yeux des spectateurs que les Corinthiens lui avoient donnés. Mais ces spectateurs virent égorger tout ce qu'ils avoient de plus cher, et ils ne remportèrent de cet horrible spectacle, que le cruel souvenir d'en avoir été témoins. Les enfans et les femmes faits prisonniers, de témoins oculaires qu'ils venoient d'être de ce qui s'étoit passé, devinrent en même-tems le butin des vainqueurs. La ville de Corinthe elle-même fut d'abord pillée, ensuiterasée au son de la trompette. Tous les habitans furent vendus comme esclaves. Leur Général, après sa défaite, se retira chez lui ; brûla sa maison ; tua sa femme, et la jetta dans les flammes. Quant à lui, il s'ôta la vie par le poison.

Erat Corinthi magna vis signorum tabularumque pretiosarum, quibus Mummius urbem et totam replevit Italiam, nihil verò in domum suam intulit: sed harum rerum adeò rudis et ignarus erat Mummius, ut, quùm eas tabulas Romam portandas locaret, edixerit conducentibus, si eas perdidissent, novas esse reddituros. Una eximii pictoris tabella ludentibus aleã militibus alvei vicem præstitit. Quæ tabella deindè, quùm præda venderetur, ab Attalo Rege sex millibus nummorum empta est. Mummius pretium admiratus, ex alieno iudicio pulchritudinem tabellæ suspicatus est, atque venditionem rescidit, et tabellam jussit Romam deferri.

Il y avoit à Corinthe une grande quantité de statues et de tableaux précieux , dont Mummius , sans se permettre d'en emporter aucun chez lui , remplit Rome et toute l'Italie. Mummius se connoissoit si peu au mérite des statues et des tableaux , il en avoit si peu d'idée , qu'en convenant de prix avec ceux qui s'étoient chargés de les porter à Rome , il leur imposa l'obligation de rendre de nouveaux tableaux et de nouvelles statues , s'ils en perdoient quelques-unes. Il y avoit un tableau d'un excellent peintre , qui représentoit un trictrac sur lequel des soldats jouoient au dez ; ce tableau ayant été exposé en vente comme butin , fut payé six mille écus par le Roi Attalus. Mummius , étonné d'un semblable prix , soupçonna , d'après le jugement de ce prince , que le tableau étoit d'une grande beauté , il en rescendit la vente , et ordonna de porter à Rome ce tableau.

QUINTUS METELLUS
MACEDONICUS.

(*Anno urbis conditæ 611*).

QUINTUS METELLUS à domitâ Macedonia dictus Macedonicus, missus est adversus Pseudo-Philippum, hominem humili loco natum, qui se Persei Regis filium mentiebatur, eâque fraude Macedoniam occupaverat. Fabulam autem hujusmodi finxerat: prædicabat se ex Perseo Regem ortum, et ab eo fidei cujusdam viri Cretensis commissum, ut in belli casus, quod tunc ille cum Romanis gerebat, aliquod veluti semen stirpis regiæ reservaretur: datum ei insuper libellum signo Persei impressum, quem puero traderet, quum ad puberem ætatem venisset. Mortuo Perseo, se Adrumeti educatum usque ad duodecim ætatis annum, ig-

QUINTUS MÉTELLUS LE MACÉDONIEN.

(*L'an de Rome 611, avant J. C. 142*).

QUINTUS MÉTELLUS a tiré son nom de Macédonien de la Macédoine même qu'il soumit aux Romains. Il fut envoyé contre un faux Philippe, homme de basse naissance, et qui se disoit fils de Persée. A l'aide de cette fourberie, il s'étoit rendu maître de la Macédoine. Voici de quelle manière il arrangeoit la fable de son origine. Il publioit qu'il descendoit du Roi Persée; il ajoutoit que ce Prince l'avoit confié à la garde d'un certain Crétois, pour sauver quelque portion du sang royal, au milieu des événemens de la guerre que Persée soutenoit alors contre les Romains; que ce Crétois avoit en outre reçu un billet cacheté du sceau de Persée, pour le lui remettre, quand il auroit atteint l'âge de puberté; qu'après la mort de Persée, il avoit été élevé à Adru-

S 6

narum fuisse generis sui, eumque existimavisse patrem, à quo educaretur. Ab eo tandem morti proximo detectam fuisse originem suam, sibi que libellum traditum. Erat præterea juveni forma, quæ Persei filium non dedeceret. Hunc Metellus bis prælio fudit, et die triumphi ante currum egit.

Postea Quintus Metellus bellum in Hispaniâ contra Celtiberos gessit: et quum urbem, quæ erat caput gentis, obsideret, jamque admotâ machinâ, partem muri, quæ sola convelli poterat, brevi dejecturus videretur, humanitatem certæ victoriæ prætulit. Vir quidam in obsessâ civitate nobilis, nomine Rethogenes, ad Metellum transierat, relictis in oppido filiis. Irati cives Rethogenis filios machinæ ictibus objecerunt. Nihil motus periculo

mète (1) jusqu'à douze ans; qu'il avoit constamment ignoré sa naissance, et qu'il avoit regardé comme son père le particulier qui l'avoit élevé; que ce n'étoit qu'aux approches de la mort que le Crétois lui avoit révélé le secret de son origine, et remis le billet. Ce jeune homme avoit d'ailleurs un air de distinction tout-à-fait propre à un fils de Persée. Métellus le battit dans deux combats, et le fit marcher devant son char le jour de son triomphe.

Métellus porta ensuite la guerre en Espagne contre les Celtibériens. Comme il assiégeoit la capitale de cette nation (2), et qu'il étoit sur-le-point d'abattre, avec les machines qu'il en avoit approchées, le seul côté des murs qu'il étoit possible d'entamer, il préféra de respecter les droits de l'humanité à une victoire certaine. Un particulier, appelé Rethogène, de naissance illustre parmi les siens, avoit laissé ses enfans dans la ville assiégée, et étoit passé

(1) Ville d'Afrique.

(2) Nergobrige.

filiorum pater hortabatur Metellum ,
ut ne oppugnatione desisteret : at
Metellus obsidionem maluit solvere ,
quàm pueros in conspectu patris
crudeli nece interfici : atque hujus
mansuetudinis fructum tulit : nam-
que multæ aliæ urbes admiratione
hujus facti se spontè ei dederunt.

Metellus , quùm urbem Conte-
briam viribus expugnare non pos-
set , ad fallendum hostem conver-
tit animum , et viam reperit , quâ
propositum ad exitum perduceret.
Itinera magno impetu ingredieba-
tur , deindè alias atque alias regio-
nes petebat : modò hos occupabat
montes , modò ad illos transgredie-
batur. Quùm interim et suis et hos-
tibus ignota esset causa , cur sic sua
mutaret consilia , à quodam amico

dans le camp de Métellus. Ses compatriotes indignés exposèrent les enfans du transfuge aux coups des machines. Peu sensible aux dangers de ses enfans , Rethogène n'en pressoit pas moins Métellus de pousser le siège ; mais ce général aima mieux y renoncer que de faire périr par une mort cruelle des enfans sous les yeux de leur père. Tant d'humanité ne demeura point sans récompense. Beaucoup d'autres villes , pénétrées d'admiration pour une action si belle, lui ouvrirent d'elles-mêmes et avec joie leurs portes.

Métellus, persuadé qu'il ne pouvoit emporter d'assaut la ville de *Contebria* , se détermina à tromper l'ennemi , et trouva le moyen de réussir dans son projet. Il exécutoit avec son armée les marches les plus rapides, et parcouroit successivement différentes contrées. Tantôt on le voyoit camper sur une montagne, et tantôt s'avancer vers une autre. Les ennemis n'ignoroient pas seuls les motifs de tant de courses différentes. Un ami demandant à Métellus lui-même, pourquoi il changeoit si souvent de desseins dans la conduite de cette

interrogatus, quid ita incertum belli genus sequeretur? « Absiste, inquit Metellus, ista quærere: namque tunicam meam exurerem, si eam consilium meum scire existimarem ». Postquam verò et exercitum suum ignorantiam et hostes errore implicavit, quum aliò cursum direxisset, subito ad Contebriam reflexit, eamque inopinatam et attonitam oppressit.

Raram Metelli Macedonici felicitatem multi scriptores concelebrant: ea quidem ipsi omnia contigerunt quæ beatam vitam videntur efficere. Fortuna eum nasci voluit in urbe terrarum principe: parentes nobilissimos dedit: adjecit animi eximias dotes et corporis vires, quæ tolerandis laboribus sufficere possent: multa decora in ejus domum congressit: nam quum ipse Consul, Censor etiam Augurque fuisset, et triumphasset, tres filios Consules vidit, è quibus unum etiam et Cen-

guerre : « Cessez , lui dit-il , de me » faire une semblable question ; je » brûlerois ma tunique (1) si je la » croyois instruite de ce que je veux » faire ». Après avoir ainsi trompé sur ses véritables desseins son armée et les ennemis , au moment où il parut diriger sa marche d'un autre côté , il tomba tout - a - coup sur Contebrie ; il s'en rendit maître au grand étonnement de ses habitans , et lorsqu'ils s'y attendoient le moins.

Un grand nombre d'écrivains ont célébré le bonheur singulier de Métellus de Macédoine. Il fut en effet comblé de tous les avantages qui semblent contribuer à rendre la vie heureuse. La fortune a voulu qu'il naquît dans une ville la première de l'univers ; qu'il dût le jour

(1) La tunique étoit commune aux Grecs et aux Romains ; les manches étoient larges chez les Grecs et étroites chez les Romains. Il n'y avoit que le petit peuple qui paroissoit publiquement en tunique ; la tunique étoit fermée et n'avoit point d'ouverture sur le devant ; elle descendoit jusqu'aux genoux et un peu plus bas. Outre cette tunique extérieure , on en portoit une autre de laine sur la peau , ce qui rendoit les bains si nécessaires pour la propreté. On ne connoissoit point encore l'usage du lin.

sorem et triumphantem, quartum autem Prætozem : tres quoque filias benè nuptas. Hunc autem vitæ cursum consentaneus finis excepit : nam Metellum ultimæ senectutis spatio defunctum, et leni mortis genere inter oscula complexusque natorum extinctum filii et generis humeris suis per urbem sustulerunt, et rogo imposuerunt.

à des citoyens de la plus haute noblesse. Il fut encore doué par la nature des plus rares qualités et de cette vigueur dans les forces du corps avec lesquelles nous sommes capables de supporter toute sorte de fatigues. Aucun des avantages les plus brillans de la fortune ne manqua, pour ainsi dire, à sa maison. Après avoir été *Consul*, *Censeur* et même *Augure*; et après avoir obtenu les honneurs du triomphe, il fut encore assez heureux pour voir Consuls eux-mêmes, trois de ses enfans, dont un avoit été Censeur et avoit triomphé. Un quatrième avoit été élevé à la dignité de Préteur. Il avoit aussi eu trois filles, mariées honorablement. La fin de ses jours répondit au cours heureux de sa vie; il ne la quitta qu'accablé du poids de la plus longue vieillesse; et ce n'est qu'au milieu des plus tendres embrassemens de ses enfans, et dans leurs bras qu'il rendit les derniers soupirs. Ses enfans et ses gendres portèrent son corps sur leurs épaules, et le pleurèrent sur le bucher (1).

(1) L'usage de brûler les corps morts, existe long-tems avant les Romains; on se contentoit de

QUINTUS METELLUS
NUMIDICUS.

(Anno urbis conditæ 645).

QUINTUS METELLUS Consul cum Jugurthâ Numidarum Rege bellum gessit : is à Micipsâ adoptatus , duos ejus filios fratres suos interfecerat , ut solus Numidiæ imperio potiretur. Micipsa in amicitia et societate populi romani semper permanserat. Postquam igitur Romæ cognitum est nefarium Jugurthæ scelus , placuit illud ulcisci. Metellus cum exercitu in Africam navigavit , et cum hoste manus conseruit. Quâ in parte Jugurtha affuit , ibi aliquandiù certatum est , neque hic ullum boni

recueillir les cendres des personnes les plus chères dans des urnes , pour les conserver avec le plus grand soin. De cette manière , les morts n'emportoient pas les vivans , ni sous le pavé des temples , ni dans les villes des anciens.

QUINTUS MÉTELLUS DE NUMIDIE.

(*An de Rome 645, avant J.-C. 108*).

Ce Consul fit la guerre contre Jugurtha, Roi de Numidie. Jugurtha adopté par Micipsa, avoit tué les deux fils de ce Prince pour régner seul sur la Numidie. Micipsa étoit toujours demeuré fidèle à l'amitié et à ses traités d'alliance avec les Romains. Lors donc que le crime du traître Jugurtha fut connu à Rome, on arrêta d'en tirer vengeance. Métellus en conséquence passa en Afrique avec une armée, et en vint aux mains avec l'ennemi. La victoire balança long-tems à l'aîle de l'armée commandée par Jugurtha, où il remplit également les devoirs d'un excellent général et d'un brave soldat. Quant au reste de ses troupes, elles avoient lâché le pied, et pris la fuite au premier choc. Jugurtha se retira dans une place forte. Peu de jours après Métellus l'y poursuivit, et le battit dans

ducis aut militis officium prætermisit. Cæteri verò ejus milites primo congressu fusi fugatique sunt, Jugurtha in oppidum munitum per fugit. Paucis post diebus Metellus eum insecutus, iterum prælio fudit: Numidiam vastavit, urbes amplas et munitissimas cepit; quæ victoria ei nomen Numidici fecit.

Posteà Quintus Metellus Censor factus est, ejusque egregia fuit censura, et omnis vita plena gravitatis. Quùm ab inimicis accusatus, causam de pecuniis repetundis diceret, et ipsius tabellæ circumferrentur iudicibus inspiciendæ, nemo ex illis fuit, qui non removeret oculos, et se totum averteret, ne quisquam dubitare videretur verumne an falsum esset quod ille retulerat in tabulas. Quùm Saturninus Tribunus plebis legem Senatûs majestati adversam et Reipublicæ perniciosam tulisset, Metellus in eam legem jurare noluit, eaque de causâ in exilium ac-

un second combat ; il ravagea la Numidie ; prit des villes aussi considérables que parfaitement fortifiées. Ces divers avantages méritèrent à Métellus le surnom de *Numide*.

Quintus Métellus fut fait ensuite Censeur ; l'exercice de cette charge lui attira l'estime de tout le monde ; et il ne se conduisit jamais qu'avec beaucoup de sagesse et de gravité. Ayant été accusé par ses ennemis d'avoir dissipé les deniers publics , il plaida lui-même sa cause. Comme il faisoit passer sous les yeux de ses juges les tablettes où il rendoit compte de l'emploi des deniers , aucun ne voulut y jeter les yeux , afin de ne pas paroître douter un moment de la vérité et de la fidélité des comptes représentés par l'accusé.

Un Tribun du peuple , nommé *Saturnin* , ayant porté une loi contraire à la dignité du Sénat et au bien de la République , Métellus

tus est. Honestum Rhodi secessum invenit, ibique litteris operam dedit. Ità vir fortissimus de civitate maluit decedere, quàm de sententiâ, eique salus patriæ dulciôr, quàm conspectus fuit.

Metelli filius precibus et lacrymis à populo impetravit, ut pater ab exilio revocaretur. Is fortè ludos spectabat, quùm ei redditæ sunt litteræ, quibus scriptum erat maximo Senatûs et populi consensu reditum illi in patriam datum esse. Nihil eo nuncio moveri visus est: non priùs è theatro abiit; quàm spectaculum ederetur: non lætitiâ suam proximè sedentibus ullâ ex parte ostendit, sed summum gaudium intra se continuit, parique vultu in exilium abiit, et fuit restitutus; adeò moderatum inter secundas et adversas res gessit animum! Tantus verò ad eum advenientem concursus est fac-

refusa de jurer d'y obéir, et pour ce refus il fut envoyé en exil. Il trouva à Rhodes une retraite honorable ; il s'y livra même à l'étude des lettres. C'est ainsi que ce Sénateur inébranlable aima mieux sortir de Rome que d'abandonner son sentiment, et qu'il préféra le salut de la patrie au charme de demeurer dans son sein.

Au bout d'un certain tems, le fils de Metellus obtint, par ses prières et par ses larmes, le retour de son père dans sa patrie. Metellus assistoit à des jeux lorsqu'il reçut, par une lettre, la nouvelle du consentement unanime du Sénat et du peuple pour le rappeler de son exil ; il n'en parut nullement affecté ; il ne quitta même le théâtre qu'après que le spectacle fut fini. Il ne fit aucunement voir sa joie à ceux qui étoient à côté de lui ; il la renferma toute en lui-même ; et il partit de Rome avec le même visage qu'il y entra, tant il conserva toujours une parfaite égalité d'esprit dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. La multitude des citoyens qui s'empressèrent d'aller au-devant de lui, fut si grande, que la journée entière se passa aux portes de la ville

tus , ut dies totus consumptus sit in gratulationibus illum ad portam urbis excipientium ; indè in Capitolium ascendentem , et lares repetentem universa propemodùm civitas deduxit.

MARCUS ÆMILIUS SCAURUS.

(*Anno urbis conditæ 638.*)

MARCUS ÆMILIUS SCAURUS nobili familiâ ortus est , sed paupere. Nam pater ejus , quamvis patricius , ob rei familiaris inopiam carbonarium negotium exercuisse dicitur. Filius ipse dubitavit primò , utrùm honores peteret , an argentariam faceret ; sed quùm eloquentiâ valeret , ex eâ gloriam et opes peperit. Consul factus , severum se pro tuendâ militari disciplinâ præbuit : cujus disciplinæ exemplum admiratione dignum referebat ipse in his libris , quos de vitâ suâ scripserat. Quùm in eo loco ubi

en félicitations et en complimens de la part de ceux qui le recevoient à son arrivée. Ensuite, presque toute la ville conduisit son fils au Capitole (1), et le ramena chez lui auprès de son père.

MARC ÉMILE SCAURUS.

L'an de Rome 638 , avant J.-C. 115.

MARCUS ÉMILIUS SCAURUS étoit né de parens nobles, mais pauvres. On dit que son père, quoique patricien, avoit exercé l'état de charbonnier à cause de sa pauvreté. Son fils délibéra d'abord s'il aspireroit aux honneurs ou s'il se jetteroit dans les finances (1); mais comme il étoit très-éloquent, ce talent lui acquit

(1) C'étoit ordinairement au Capitole qu'on remercioit les Dieux dans les grands événemens, comme nous le faisons dans nos temples.

(2) Le tems étoit passé, où un *Patricien* et un *Consul*, aimoient mieux commander à ceux qui avoient de l'or, que d'en avoir eux-mêmes.

posuerat castra, arbor esset maturis fructibus onusta, postridiè abeunte exercitu, arbor intactis fructibus relicta est. Idem Publio Decio prætori, quod se transeunte sederet, et assurgere jussus non paruisset, vestem scidit, scellam fregit, et ne quis ad eum in jus iret, edixit.

Marcus Scaurus, ut in tuendâ militari disciplinâ, sic in puniendâ filii sui ignaviâ fuit severus. Quùm enim in quodam prælio Romani equites pulsi, deserto Imperatore, Romam pavidi repeterent, in quibus erat ipse Scauri filius, misit pater, qui ei dicerent se libentius occursurum esse filii in acie interfecti ossibus, quàm visurum reducem reum

de la gloire et des richesses. Devenu Consul , il se montra un gardien sévère de la discipline militaire. Dans les livres qu'il avoit écrits sur sa vie, il rapportoit un exemple admirable de l'observation de cette discipline. Au lieu où il avoit campé, étoit un arbre chargé de fruits mûrs; le lendemain du départ de l'armée; on trouva l'arbre et les fruits entiers. Le même Scaurus passant devant le Préteur Publius Décius, ce dernier étoit demeuré assis, et n'avoit pas obéi à l'ordre qui lui avoit été donné de se lever. Le Consul indigné lui déchira son habit, mit son siège en pièce, et défendit à qui que ce fût de comparoître en justice devant lui.

Si Marcus Scaurus fut inflexible pour faire observer la discipline militaire, il ne montra pas moins de sévérité à punir la lâcheté de son fils.

Dans un certain combat, la cavalerie romaine ayant été repoussée, et abandonnant son général, regagnoit Rome dans l'épouvante. Au nombre des fuyards étoit le fils de Scaurus. Son père lui fit dire qu'il auroit été plutôt au-devant du corps de son fils s'il avoit été tué dans le combat,

tam turpis fugæ, adeòque conspectum irati patris degeneri filio esse vitandum, si quid verecundiæ in animo superesset. Non tulit juvenis ignominiaë dolorem, et mœrore confectus interiit.

Marcus Scaurus, quum esset summâ senectute et adversâ valetudine, pristinum animi vigorem retinuit. Varius quidam patria Hispanus, vetus Scauri inimicus, senem opprimere conatus est. Accusabat eum acceptæ ab hostibus pecuniæ ad prodendam Rempublicam. Scaurus nobilissimis juvenibus innixus descendit in forum, datâque respondendi facultate, paucis verbis ita causam egit: « Varius Hispanus *ait* Marcum Scaurum Senatûs principem ab hoste corruptum esse, et pöpuli Romani imperium prodidisse; Marcus verò Scaurus princeps Senatûs *negat* se esse huic culpæ affinem: testis nemo

que de voir le retour du coupable d'une fuite aussi honteuse ; qu'il devoit par conséquent , en fils dégénéré , éviter la présence et l'indignation de son père , s'il avoit encore dans l'ame quelque reste de pudeur. Le jeune homme ne put supporter le chagrin de tant d'opprobre , et il en mourut de douleur.

Malgré son extrême vieillesse et une mauvaise santé, Scaurus conserva toujours la vigueur de l'esprit. Certain Espagnol , appelé Varius , ancien ennemi de *Scaurus* , entreprit de consommer la perte du vieillard. Il l'avoit accusé d'avoir reçu de l'argent des ennemis , pour trahir la République. Scaurus , appuyé pour affermir ses pas sur des jeunes gens des premières familles de Rome , descendit dans la place publique , et , sitôt qu'il eut la liberté de parler , il se défendit en ce peu de mots :

« L'Espagnol Varius *prétend* que
 « Marcus Scaurus , chef du Sénat ,
 « a été corrompu par les ennemis de
 « l'Etat , et qu'il a trahi l'empire du
 « peuple romain ; Marcus Scaurus ,
 « chef du Sénat , *nie* de s'être rendu
 « coupable d'une pareille lâcheté.

T 4

est ; utri vos potius credendum putatis » ? Quâ dicti gravitate periculum intentatum propulsavit. Nam statim populus accusatorem ab illâ actione depulit.

PUBLIUS RUTILIUS RUFUS.

Anno urbis conditæ 648.

PUBLIUS RUTILIUS RUFUS vitæ innocentiam enituit : quum nemo esset in civitate illo integrior, omni honore dignus est habitus, et Consul factus. Quum eum amicus quidam rem injustam aliquandò rogaret, et Rutilius constanter negaret, indignatus amicus dixit : « Quid igitur mihi opus est tuâ amicitiam, si quod rogo non facis ? Imò, respondit Rutilius, quid mihi tuâ, si propter te aliquid inhonestè facere me oporteat » ? Sciebat quippè vir sanctus tam

« L'Espagnol Varius ne produit
 « point et n'a point de témoins :
 « Pères Conscrits, et vous peuple
 « romain, qui de nous deux croirez-
 « vous plutôt » ? La fermeté avec
 laquelle Scaurus prononça ces paroles,
 écarta de lui le danger de l'accusa-
 tion. Le peuple déclara aussi - tôt
 l'accusateur déchu de son action.

PUBLIUS RUTILIUS RUFUS.

(*An de Rome 648, avant J.-C. 105*).

PUBLIUS RUTILIUS RUFUS a
 brillé par la pureté de ses mœurs.
 Comme il n'y avoit personne dans
 la ville dont l'intégrité fût plus re-
 connue, on le jugea digne de tous
 les honneurs, et il devint Consul.
 Un de ses amis lui demandoit un
 jour une chose injuste ; Rutilius la
 refusoit avec constance ; « A quoi
 « donc me sert votre amitié, lui dit
 « son ami indigné, *si vous ne faites*
 « *pas* ce que je vous demande ? A
 « quoi me sert au contraire la vôtre,
 « lui répond Rutilius, si, pour l'a-
 « mour de vous, je suis obligé de me

contra officium esse amico tribuere quod æquum non sit, quàm non tribuere id quod rectè possimus; atque si fortè amici à nobis postulent, quæ honesta non sunt, religionem et fidem esse amicitiae anteponendam.

Rutilius tamen in invidiam Equitum Romanorum venit, quòd ab eorum injuriis Asiam, cui tunc præerat, defendisset: quare ab iis repetundarum accusatus est. Rutilius innocentiam fretus Senatoris insignia non deposuit: iudicibus non supplicavit: ne ornatiùs quidem causam suam dici voluit, quàm simplex veritatis ratio ferebat: itaque damnatus est, et Mitylenas exulatum abiit. Illi Asiam petenti omnes hujus provinciae civitates legatos miserunt. Hospitio eum, opibus, omni auxilio juverunt. Quùm Rutilium quidam consolaretur, et diceret instare arma civilia, brevi que futurum ut omnes exules reverterentur: « Quid tibi,

« rendre coupable de quelque action
« malhonnête ». Cet homme de bien
savait qu'il est autant contre le devoir
d'accorder à un ami ce qui n'est pas
juste, que de lui refuser ce qui est
en notre pouvoir et ne blesse pas
l'honnêteté. Il savait de même qu'en
toute demande injuste, il faut pré-
férer à l'amitié, les devoirs de la re-
ligion et de la probité.

Rutilius encourut cependant la
haine des Chevaliers romains, pour
avoir défendu l'Asie de leurs vexa-
tions, pendant qu'il en eut le gou-
vernement (1); aussi l'accusèrent-ils
de concussion (2). Rutilius, appuyé
de son innocence, ne quitta point les
marques de la dignité d'un Sénateur.
Il ne descendit à aucune prière auprès
de ses juges. Pour ne pas donner trop
d'éclat à son discours, il ne voulut
se défendre qu'avec la simplicité
même du langage de la vérité. Il
fut en conséquence condamné (3)
et envoyé en exil à Mytilènes.

(1) On affermoit ordinairement les revenus de
l'état aux Chevaliers romains, et ces fermiers-là
n'aimoient pas les honnêtes gens pour gouverneurs
de provinces. Que d'imitateurs ont eu depuis les
Chevaliers romains, chez tous les peuples où les

inquit Rutilius, mali feci, ut mihi pejorem reditum optares, quàm exitum? Malo patria meo exilio crubescat, quàm reditu mœreat ».

MARCUS LIVIUS DRUSUS.

Anno urbis conditæ 641.

MARCUS LIVIUS DRUSUS patre

gens de bien, à la tête des affaires, ne peuvent tenir en place!

(2) C'est la règle : les méchants imputent toujours aux autres leurs propres vices.

(3) Il n'est donc que trop d'occasions où la vérité a besoin des charmes de l'éloquence pour réussir et défendre la vertu.

Comme il se rendoit en Asie, toutes les villes de cette contrée lui envoyèrent des députés. Par-tout il fut reçu avec empressement ; par-tout on lui offrit de l'argent, et les secours dont il pouvoit avoir besoin. Quelqu'un lui disant, pour le consoler, que la guerre civile alloit s'allumer, et qu'alors tous les exilés reviendroient : « Quel mal, répondit « Rutilius, quel mal vous ai-je donc « fait, pour me souhaiter un retour « pire que mon exil ? J'aime bien « mieux que ma patrie ait à en rougir, « que d'avoir jamais à pleurer sur « mon retour ».

MARCUS LIVIUS DRUSUS.

(L'an de Rome 641, avant J. C. 112.)

DRUSUS, né d'un père qui avoit été Consul, dissipa en largesses immenses, le patrimoine que ce père lui avoit laissé. Il disoit lui-même qu'il s'étoit mis hors d'état de faire à qui que ce fût d'autre présent que de l'*air* ou de la *bonne*. Cette détresse d'argent à laquelle il étoit réduit,

Consulari genitus, relictum sibi patrimonium profusis largitionibus dissipavit, adeò ut ipse profiteretur nemini se ad largiendum quidquam reliquisse præter cælum et cœnum. Undè quùm pecuniâ egeret, multa contra dignitatem fecit. Tribunus plebis primò Senatûs causam suscepit; sed audax et vehemens, ut propositum assequeretur, leges perniciosas tulit: quibus quùm Philippus Consul obsisteret, ei Drusus in comitio ità collum obtorsit, ut plurimus sanguis efflueret è naribus: vique additâ contumeliâ, non cruorem, sed muriam de turdis esse dixit. Philippus enim deliciarum amans turdorumque imprimis edax habebatur. Alium etiam virum consularem iisdem legibus pariter adversantem ait Drusus se de saxo Tarpeio præcipitaturum.

Nec observantior erga Senatum fuit Drusus: nam quùm Senatus ad eum misisset, ut in curiam veniret:

l'engagea dans bien des actions contraires à la dignité de sa naissance. Tribun du peuple, il s'attacha d'abord au parti du Sénat ; mais audacieux et emporté , il fit , pour arriver à l'exécution de ses desseins , plusieurs lois dangereuses. Comme le Consul Philippe s'y opposoit , Drusus lui tordit tellement le col , qu'il rendit beaucoup de sang par le nez. Drusus ajoutant l'insulte à la violence , dit *que ce n'étoit pas du sang , mais de la saumure de grives*. Philippe passoit aussi pour aimer les plaisirs de la table ; et , particulièrement , il s'y faisoit servir des grives. Drusus dit de même à un autre Consul qui n'étoit pas plus favorable à ses lois , qu'il le précipiteroit du haut du mont Tarpéien (1).

Drusus ne montra pas plus de respect pour le Sénat. Comme il en avoit été mandé , afin de se présenter

(1) Le Capitole étoit sur ce rocher.

« Quare, inquit Drusus, non ipse Senatus ad me venit in Hostiliam propinquam rostris »? Paruitque tribuno Senatus: quibus rebus factum est ut Drusus nec Senatui, nec plebi placeret. Unde quum è foro magnâ hominum frequentia stipatus rediret, in atrio domus suæ cultello percussus est: cultellus lateri ejus affixus relictus est, auctor verò necis in turbâ latuit: Drusus intra paucas horas decessit. Quem ne morti quidem proximum ea deseruit superbia, quæ eum in exitium impulerat: quum enim extremum jam redderet spiritum, circumstantium multitudinem intuens: « Eequando, inquit, amici, similem meî civem habebit Respublica »?

Hunc vitæ finem habuit juvenis clarissimus quidem, sed quem sua semper inquietum ac turbulentum fecerat ambitio: ipse queri solitus est sibi uni, ne puero quidem, ferias

devant cette assemblée : « Pourquoi
 « donc , dit Drusus , le Sénat ne
 « vient-il pas plutôt me trouver au
 « Palais d'Hostilie (1) , voisin de la
 « tribune aux harangues » ? Le Sénat
 obéit au Tribun. De - là , Drusus
 ne fut agréable ni au peuple , ni au
 Sénat. Comme il revenoit de la
 place publique , environné d'une
 grande foule de peuple , il fut frappé
 d'un coup de couteau , tout à l'entrée
 de sa maison. L'assassin laissa même
 le couteau dans son côté , et se dé-
 roba dans la foule. Drusus , quelques
 heures après , rendit les derniers
 soupirs. L'orgueil qui lui avoit attiré
 cette fin , ne l'abandonna pas même
 aux approches de la mort. Comme il
 étoit sur-le-point d'expirer , levant
 ses regards sur la multitude de ceux
 qui l'entouroient : « Quand est-ce ,
 « dit-il , mes amis , que la Républi-
 « que aura un citoyen qui me res-
 « semble » ?

Telle fut la mort de ce jeune homme,

(1) Ce palais , bâti par Tullus Hostilius , s'appeloit *Curia Hostilia*. La tribune aux harangues étoit le lieu d'où l'on haranguoit le peuple ; elle étoit ornée de la peinture d'éperons , de navires ou de galères.

unquam contigisse : nam adhuc prætextatus per ambitionem cœpit reos iudicibus commendare. Laudantur tamen Drusi quædam facta dictaque : quùm Philippo Consuli insidiæ pararentur , ejusque vita in maximo esset periculo ; Drusus , re cognitâ , Philippum licèt inimicum monuit , ut sibi caveret. Extat etiam Drusi vox egregiâ : quùm enim domum ædificaret , promitteretque Architectus , si quinque talenta sibi darentur , ità se eam ædificaturum , ut nemo in eam despiciere posset : « Imò , inquit Drusus , decem dabo , si eam ità componas , ut quidquid agam non à vicinis tantum , sed ab omnibus etiam civibus possit perspicì ».

issu , à-la-vérité ; du plus illustre sang de Rome , mais que son ambition avoit rendu toujours inquiet et turbulent. Il avoit coutume de dire qu'il étoit peut-être le seul qui , même dans l'enfance , n'avoit pas pris un jour de repos. Il portoit encore *la prétexte* , lorsque son ambition lui fit recommander des coupables à leurs juges. On rapporte cependant quelques paroles et quelques actions de Drusus , qui ne sont pas indignes d'éloges. On préparoit des embuches au Consul Philippe , et sa vie étoit en très-grand danger. A peine Drusus en est-il instruit , qu'il en fait part à Philippe , bien qu'il fût son ennemi , et qu'il l'avertit de se tenir sur ses gardes. Nous avons aussi de Drusus une excellente réponse à son architecte. Ce dernier lui bâtissoit une maison , et promettoit à Drusus , s'il vouloit lui donner cinq talens (1) , de la construire de manière que personne ne pourroit voir dedans. « Je

(1) A peu près 5000 livres de notre monnoie , si c'étoit le petit talent d'argent ; le grand talent valoit 1333 livres 6 sous 8 deniers ; le talent d'or valoit 15000 livres.

*CAIUS MARIUS.**(Anno urbis conditæ 646.)*

CAIUS MARIUS humili loco natus militiæ tirocinium in Hispaniâ duce Scipione posuit : erat imprimis Scipioni carus ob singularem virtutem, et impigram ad pericula et labores alacritatem. Scipio, quum inspicere voluisset quemadmodum ab unoquoque equi curarentur, Marii equum validum et benè curatum invenit; quam diligentiam Imperator plurimum laudavit. Quâdam die quum fortè post cœnam Scipio cum amicis colloqueretur, dixissetque aliquis,

» vous donnerai , au contraire , *dix*
 » *talens* , repart Drusus , si vous don-
 » nez à ma maison une disposition
 » telle que non-seulement mes voi-
 » sins , mais tout ce qu'il y a de ci-
 » toyens dans la ville , aient la liberté
 » d'y éclairer mes actions ».

CAIUS MARIUS.

(L'an de Rome 646 , avant J.-C. 107).

CAIUS MARIUS , né de parens pau-
 vres , fit ses premières armes sous
 Scipion , qui commandoit en Espa-
 gne. Un courage distingué , une ar-
 deur infatigable dans les dangers et
 pour les travaux militaires , lui avoient
 sur-tout mérité l'amitié de Scipion. Ce
 général ayant voulu s'assurer par lui-
 même du soin que les soldats pre-
 noient de leurs chevaux , trouva celui
 de Marius plein de feu , et dans le
 meilleur état , ce qui valut beaucoup
 de louanges à Marius. Un jour que
 Scipion s'entretenoit après souper
 avec ses amis , quelqu'un lui demanda
 quel commandant la République au-

Vers ce
tems , Jean
Hircan , sou-
verain ponti-
fe en Judée ,
fait ouvrir le
sépulchre de
David , où il
trouve 3000
talens.

si quid Scipioni accidisset; eequemnam alium similem Imperatorem habitura esset Respublica? Scipio, percusso leniter Marii humero, « Fortassis istum, inquit ». Quo dicto excitatus Marius dignos rebus, quas postea gessit, spiritus concepit.

Marius legatus Metello in Numidiâ criminando eum adeptus est Consulatum, et in ejus locum suffectus. Bellum Jugurthinum à Metello prosperè cœptum confecit. Jugurtha ad Getulos profugerat, eorumque Regem Bocchum adversus Romanos concitaverat. Marius Getulos et Bocchum aggressus fudit. Castellum in excelsâ rupe positum, ubi regii thesauri erant, non sine multo labore expugnavit. Bocchus bello defessus legatos ad Marium misit, pacem orantes. Sylla Questor à Mario ad Regem remissus, qui Boccho persuasit, ut Jugurtham Romanis traderet. Jugurtha igitur vinctus ad Marium deductus est, quem Ma-

roit jamais pour le remplacer, si elle le perdoit? Scipion frappant doucement sur l'épaule de Marius: *Peut-être lui.*, répondit-il. Ce mot de Scipion ranima le courage de Marius, et le prépara à se rendre digne de toutes les belles actions qu'il fit par la suite (1).

C'est en accusant Métellus, dont il étoit lieutenant en Numidie, que Marius obtint le Consulat, et succéda à son général. Métellus avoit commencé heureusement la guerre avec Jugurtha; Marius la termina. Jugurtha s'étant enfui chez les Getuliens, avoit soulevé contre les Romains *Bocchus*, leur Roi. Marius attaqua les Getuliens avec leur Roi, et les battit. Il emporta d'assaut, non sans beaucoup

(1) L'an 647, avant J.-C. 106, le Consul. Q. Servilius Capion s'étant rendu maître de Toulouse, dans la Gaule Transalpine, un temple d'Apollon, où il y avoit de grandes richesses, fut mis au pillage. Les historiens remarquent que le consul et tous ceux qui avoient participé à ce pillage, périrent misérablement. De là ce proverbe à Rome, quand quelqu'un étoit malheureux: « Il a » de l'or de Toulouse ».

rius triumphans ante currum egit, et in carcerem cœnosum inclusit, quo quum Jugurtha veste detractâ ingrederetur, os diduxit ridentis in modum, et stupens similisque desipienti exclamavit: « Proh ! quàm frigidum est vestrum balneum »,

Marius post expeditionem Numidicam iterum Consul creatus est, eique bellum contra Cimbros et Teutones decretum est. Hi novi hostes ab extremis Germaniæ finibus profugi, novas sedes quærebant, Galliâ exclusi, in Italiam transgressi sunt; nec primum impetum Barbarorum tres Duces Romani sustinuerunt.

de peine , une forteresse placée sur un rocher élevé , et où étoient les trésors du Roi. Bocchus , las de la guerre , envoya à Marius des députés pour lui demander la paix. Sylla étant questeur , fut envoyé à son tour par Marius vers le Roi qu'il déterminà à livrer Jugurtha aux Romains. Ainsi Jugurtha fut amené dans les fers aux pieds de Marius. Ce dernier , après l'avoir fait marcher devant son char de triomphe , le fit jeter dans une prison fangeuse. Jugurtha , dépouillé de ses vêtemens , et entrant dans cette prison , entr'ouvrit la bouche comme quelqu'un qui sourit ; et semblable dans sa stupeur à un homme attaqué de folie , il s'écria : *O que votre bain est froid !*

Marius , après la réduction de la Numidie , fut créé Consul pour la seconde fois. On le chargea de la guerre résolue contre les *Cymbres* et les *Teutons*. Ces nouveaux ennemis du peuple romain , partis des extrémités de la Germanie , cherchoient de nouvelles terres pour s'y fixer. Chassés des Gaules , ils passèrent en Italie. Trois généraux romains n'avoient pu tenir contre le premier choc

An de Rome 651 , avant J.-C. 102.

Vers le même tems a vécu Caius Lucilius , chevalier romain , regardé comme le premier Auteur de la satire chez les Romains.

rant ; sed Marius primò Teutones sub ipsis Alpium radicibus assecutus prælio oppressit : vallem fluviūque medium hostes tenebant , undè militibus romanis nulla aquæ copia : aucta necessitate virtus causa victoriæ fuit : namque Marius sitim mentientibus ait digitum protendens : « Viri estis : en illic aquam habebitis ». Itaque tam acriter pugnatum est , tantaque cædes hostium fuit , ut Romani victores de cruento flumine non plus aquæ biberent , quàm sanguinis Barbarorum.

Deletis Teutonibus , Caius Marius in Cimbros convertitur : hi ex aliâ parte Italiam ingressi , Athesim flumen non ponte nec navibus , sed ingestâ obrutum sylvâ transiluerant ; quibus occurrit Marius. Tum Cimbri legatos ad Consulem miserunt , agros sibi suisque fratribus postulantes. Ignorabant scilicet Teutonum cladem. Quùm Marius ab iis quæsisset

de ces Barbares. Marius ayant d'abord atteint les Teutons aux pieds des Alpes, leur présenta le combat, et les vainquit. Les ennemis occupoient la vallée et le milieu du fleuve, ce qui mettoit les Romains dans l'impuissance de se procurer de l'eau. Leur courage augmenté par cette détresse, décida la victoire. Marius marquant le fleuve du bout du doigt, dit à ceux qui craignoient la soif: « Vous » êtes hommes; c'est là que vous » trouverez de l'eau ». Aussi le combat fut engagé avec tant de fureur, et le carnage des ennemis fut si grand, que les Romains vainqueurs, burent autant de sang que d'eau dans le fleuve qui rouloit les cadâvres (1).

Après la défaite des *Teutons*, Marius tourna ses armes du côté des *Cymbres*. Ceux-ci étant entrés en Italie d'un autre côté, ne s'étoient pas servi de ponts ni de bateaux pour passer le fleuve *Athesi*. Ils l'avoient comblé d'une forêt de bois. Marius vint à leur rencontre. Les *Cymbres* en-

An de
Rome 652
avant J.-C.
101.

(1) Deux jours avant, il avoit au même lieu défait les Gaulois sur les bords de la petite rivière de l'Arcq, près d'Aix en Provence.

quos illi fratres dicerent, Teutones nominaverunt. Ridens Marius, « Omitte, inquit, fratres: tenent hi acceptam à nobis terram æternùmque tenebunt. « Legati sensere se ludibrio haberi, ultionemque Mario minati sunt, statim atque Teutones advenissent ». Atqui adsunt, inquit Marius, decetque vos hinc non discedere, nisi salutatis vestris fratribus ». Tum victos adduci iussit Teutonum duces, qui in prælio capti fuerant.

His rebus auditis, Cimbri castris egressi ad pugnam prodierunt. Marius aciem ita instituit, ut pulvis in oculos et hora hostium ferretur. Incredibili strage prostrata est illa Cimbrorum multitudo. Cæsa traduntur centum octoginta hominum millia.

voyèrent aussi-tôt des députés au Consul, afin de lui demander des terres pour eux et pour leurs frères : ils ignoroient la défaite des Teutons. Marius leur demanda *qui ils appelloient leurs frères?* Ils nommèrent les *Teutons*. « Laissez-là vos frères, leur » dit Marius ; ils sont en possession de » la terre qu'ils ont reçue de nous, et » elle ne leur sera jamais ôtée ». Les députés crurent que le général romain se moquoit d'eux. Ils le menacèrent de s'en venger, sitôt que les Teutons se seroient réunis à leurs forces. « Eh ! » mais, dit Marius, les Teutons sont » ici ; il ne conviendrait pas que vous » vous en retournassiez, sans avoir » salué vos frères ». En-même-tems il ordonna de leur présenter les chefs des Teutons, qu'il avoit pris dans le combat, et qu'ils virent dans les chaînes.

Les Cymbres ayant appris ces tristes nouvelles, sortirent de leur camp, et s'avancèrent pour en venir aux mains. Marius rangea tellement son armée en bataille, que la poussière se portoit du côté des ennemis, et leur entroit dans les yeux. Le carnage qui se fit de la multitude de Cymbres

An de Rome
658, avant
J - C. 95.

Titus Lu-
crèce. Nous
avons de lui
son Poëme
de la nature.

Nec minor cum uxoribus pugna, quàm cum viris fuit : illæ enim objectis undique plaustris altæ desuper, quasi è turribus, pugnabant lanceis contisque. Victæ tamen legationem ad Marium miserunt libertatem orantes, quam quùm non impetrassent, suffocatis elisisque infantibus, aut mutuis concidere vulneribus, aut vinculo è crinibus suis facto, ab arboribus jugisque plaustrorum subrectis pependerunt. Ferunt unam conspectam fuisse quæ pedibus suis duos filios, seipsam verò ex arbore suspenderat.

est incroyable. On rapporte que cent vingt mille hommes restèrent sur le champ de bataille. Les hommes n'eurent pas moins à combattre les femmes que les hommes. Elevées de tous côtés sur des chariots qu'elles oppo-
soient, elles harceloient les Romains, comme de dessus des tours, avec des lances et des pieux. Cependant elles furent elles-mêmes vaincues (1). Elles envoyèrent une députation à Marius, pour lui demander la liberté. Elle leur fut refusée. C'est alors que ces femmes, après avoir étouffé ou massacré leurs enfans, les unes périrent de leurs propres mains, les autres s'étant fait des liens de leurs cheveux, se pendirent à des arbres, et à l'extrémité des timons de leurs chariots qu'elles avoient élevés. On dit même qu'il y en eut une qu'on vit se pendre à un arbre, après avoir attaché ses deux enfans à ses pieds.

(1) La même année se commit à Rome le premier parricide sur une mère. De-là le supplice d'être enfermé dans un sac de cuir, avec un *chien*, un *coq*, une *vipère* et un *singe*, et d'être jetté à la mer; on chargeoit aussi un *bouc* de malediction pour expier un tel crime.

Tunc Romæ primùm civile bellum ortum est. Quùm enim Sylla Consul contra Mithridatem Regem Ponti missus fuisset, ei Marius illud imperium eripuit, fecitque ut loco Syllæ Imperator crearetur: quâ re commotus Sylla cum exercitu Romanam venit, eam armis occupavit, Mariumque expulit. Marius in palude aliquandiù delituit; sed ibi paulò post deprehensus, et, ut erat, nudo corpore cœnoque oblitus, injecto in collum loro raptus est, et in custodiam coniectus. Missus etiam est ad eum occidendum servus publicus, natione Cimber, quem Marius vultus majestate deterruit. Quùm enim hominem ad se gladio stricto venientem vidisset: « Tu-ne, inquit, Marium audebis occidere »? Ille attonitus ac tremens, abjecto ferro, fugit. Marius postea ab iis etiam, qui prius eum occidere voluerant, è carcere emissus est.

Vers le même tems la guerre civile se déclara pour la première fois à ^{Avant J.-C.} 88. Rome. On avoit créé *Sylla* consul, et on l'avoit envoyé contre *Mithridate*, Roi de Pont. *Marius* lui enleva ce commandement, et se fit nommer Général à la place de *Sylla*. Celui-ci, indigné de cet affront, vint à Rome avec une armée, s'en empara, et en chassa *Marius*. Ce dernier demeura quelque tems caché dans un marais; mais il ne tarda pas à être découvert. Comme il étoit nud et enfoncé dans la boue, on l'amena avec une corde qu'on lui jetta au col, et on le mit en prison. On envoya même vers lui un esclave public, *Cymbre* de nation, pour le faire mourir. L'esclave demeura interdit à l'aspect de la majesté que *Marius* portoit sur son visage. *Marius*, voyant cet assassin s'approcher avec un glaive nud, lui dit: « Malheureux!... tu oserois ôter la » vie à *Marius*!... (1) L'esclave, épou-

(1) Tout Paris a vu au mois de mars 1787, le magnifique et grand tableau de M. Drouais fils, peint à Rome. Ce jeune homme, âgé seulement de 23 ans, a saisi ce beau moment de l'infortune de ce Romain fameux dans l'histoire. On a uni-

Marius acceptâ naviculâ in Africam trajecit, et in agrum Carthaginiensem pervenit. Ibi quum in locis solitariis sederet, venit ad eum lictor Sextilii Prætoris, qui hanc provinciam administrabat. Marius ab eo, quem nunquam læserat, aliquod humanitatis officium expectabat; at lictor decedere eum provinciâ jussit, nisi vellet in se animadverti. Torvis

versellement admiré la force, la netteté et la vérité des couleurs avec lesquelles M. Drouais a rendu la majesté et l'indignation du regard de Marius, qui étend le bras vers son assassin, et le glace d'effroi. L'épouvante et l'attitude de l'esclave, se couvrant d'une main le visage, et de l'autre laissant tomber le glaive, ont également paru du ton le plus mâle et le plus vrai. M. *** vient de mettre cette situation de Marius, au théâtre, dans une tragédie en trois actes, fortement écrite et du meilleur effet. Cet ouvrage mâle restera au théâtre.

vanté et tremblant, jette aussi-tôt le fer, et prend la fuite. Marius ne tarda pas à être élargi de prison par ceux mêmes qui avoient voulu le faire mourir.

Marius, monté sur un petit bâtiment, passa en Afrique, et aborda sur les terres des Carthaginois. Là, comme il s'étoit retiré dans des lieux solitaires, il recut la visite d'un licteur du Préteur *Sextilius*, qui gouvernoit ces contrées. Marius attendoit d'un homme qui n'avoit jamais eu à se plaindre de lui, quelques bons offices dictés par l'humanité; mais le licteur lui ordonna de sortir du lieu où il étoit, s'il ne vouloit être puni. Marius, le fixant d'un œil farouche, ne lui donnoit aucune réponse. Le licteur le pressant de lui dire ce qu'il vouloit qu'il rapportât au Préteur: «
 Retourne-t-en, répond le fugitif,
 » du ton le plus fier, et apprends à
 » cet homme *que tu a vu Caius Ma-*
 » *rins* assis sur les ruines de Cartha-
 » ge ». Par ce double exemple il donnoit au Préteur une leçon bien remarquable sur les vicissitudes des choses humaines, en remettant d'un côté sous les yeux de son ennemi, le sac d'une

oculis eum intuens Marius nullum dabat responsum. Interrogavit igitur eum lictor, ecquid Prætori vellet renunciari? Cui Marius: « Abi, inquit, nuncia te vidisse Caium Marium in Carthaginis magnæ ruinis sedentem ». Duplici exemplo insigni eum admonebat de inconstantia rerum humanarum, quum et urbis maximæ excidium, et viri clarissimi casum ob oculos poneret.

Profecto ad bellum Mithridaticum Syllâ, in Italiam rediit Marius efferatus magis calamitate quam domitus. Cum exercitu Romam ingressus, eam cædibus et rapinis vastavit: omnes adversæ factionis nobiles variis suppliciorum generibus affect. Quinque dies, totidemque noctes ista scelerum omnium duravit licentia. Hoc tempore admiranda sanè fuit populi romani abstinentia: quum enim Marius objecisset domos occisorum deripiendas, nemo fuit qui ullam ex his rem attingeret: quæ

ville jadis florissante , et de l'autre ,
les malheurs d'un des plus grands
Généraux romains.

Sylla étant parti pour la guerre
contre Mithridate , Marius reparut à
Rome plutôt aigri , que dompté par
l'adversité. Il y entra avec une ar-
mée , et désola la ville par le meur-
tre et les rapines ; punit de différens
genres de mort tous les nobles de la
faction de son ennemi ; et cette hor-
rible liberté pour commettre tant
de crimes , dura cinq jours , et au-
tant de nuits. La modération du peu-
ple romain fut alors bien admirable.
Marius avoit abandonné au pillage de
ses soldats , les maisons de tous ceux
qu'il avoit fait mourir , et pas un sol-
dat ne se permit de rien détourner
des effets qu'ils y avoient trouvés.

*An de
Rome 664 ,
avant J.-C.
89.*

*Nicomède
IV , fils de
N...
III et d'une
danseuse ,
plusieurs fois
dépoillé de
ses Etats , et
remis sur le
trône , meurt
sans enfans ,
et laisse aux
Romains ,
qu'il institue*

populi misericordia erat tacita quædam Marii crudelitatis vituperatio. Tandem Marius senio et laboribus confectus in morbum incidit, et ingenti omnium lætitiâ vitam finivit. Cujus viri si expendantur cum virtutibus vitia, haud facile dictu erit, utrùm in bello hostibus an in otio civibus fuerit infestior : quam enim Rempublicam contra hostes virtute servaverat, eam togatus ambitione evertit.

Erat Mario ingenuarum artium et liberalium studiorum contemptor animus. Quùm ædem Honoris de manubiis hostium vovisset, spretâ peregrinorum marmorum nobilitate, Artificumque græcorum peritiâ, eam vulgari lapide per artificem romanum curavit ædificandam. Græcas etiam litteras aspernabatur, quòd,

Cette pitié du peuple emportoit dans son cœur la condamnation secrète de la cruauté du Général.

Enfin, accablé de vieillesse et du poids de ses anciennes fatigues, Marius tomba malade, et termina ses jours, à la grande satisfaction de tous ses concitoyens (1). Veut-on peser ses vices avec ses vertus? il ne sera pas aisé de dire, si par la guerre il a fait plus de mal aux ennemis de sa patrie, qu'il ne l'a affligée en tems de paix. En effet, si la valeur avoit plus d'une fois écarté de la République les dangereuses entreprises de ses ennemis, son ambition ne porta dans son sein que troubles et désordres, dès qu'il ne fut plus à la tête du gouvernement.

Marius avoit du mépris pour les beaux arts et l'étude des lettres. Il avoit voué à l'*Honneur* un temple des dépouilles des ennemis. Il dédaigna l'éclat des marbres étrangers, et l'habileté des Artistes grecs. Il le fit bâtir de pierres communes, sous la

(1) Sa mort arriva le 13 janvier, de la fondation de Rome 667, quatre-vingt-six ans avant J.-C. Il avoit 70 ans, et avoit été sept fois Consul.

inquiébat, suis doctoribus parùm ad virtutem prodessent: at idem fortis, validus et adversus dolorem confirmatus. Quùm ei varices in crure secarentur, vetuit se alligari. Acrem tamen fuisse doloris morsum ipse ostendit: nam Medico alterum crus postulanti noluit præbere, quòd majorem esse remedii, quàm morbi dolorem judicaret.

Finis Tomi primi.

conduite d'un architecte romain. Il n'estimoit pas davantage les lettres grecques. Il disoit que ses maîtres lui avoient enseigné qu'elles étoient assez indifférentes pour acquérir des vertus. Il étoit brave, robuste et aguerri contre la douleur. Comme on faisoit des incisions aux tumeurs de ses jambes, il ne permit pas qu'on le liât. Cependant il témoigna qu'il avoit éprouvé de vifs sentimens de douleur; car il refusa de présenter son autre jambe au médecin qui la demandoit. Il jugea la peine aiguë du remède pire que celle du mal même.

Fin du Tome premier.



BADAN INSTYTUT
BIBLIOTEKA PAN
00-230 Warszawa, ul. Nowy Świat 75
Tel. 28-68-63

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY
1850 EAST ASIAN BUILDING
CHICAGO, ILL. 60607
U.S.A.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

1971
1972
1973

36
20
10

16

3
20
10

30
20
10

F

23.478/1